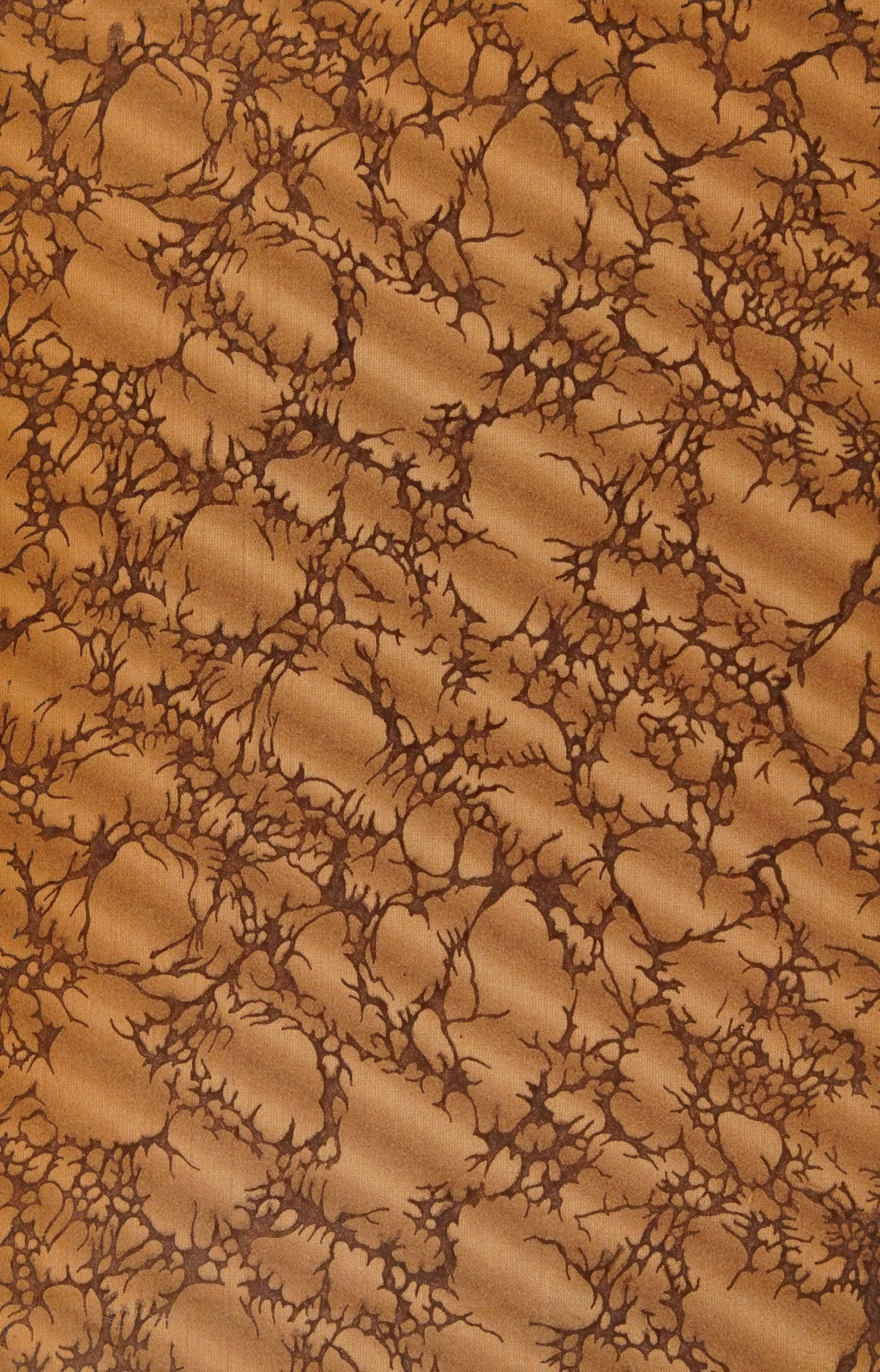

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/saintjeromesavie0002ferd

SAINT JÉRÔME

SA VIE ET SON ŒUVRE

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
ET COLLÈGES THÉOLOGIQUES O. P. ET S. J., DE LOUVAIN

SPICILEGIUM SACRUM LOVANIENSE
ÉTUDES ET DOCUMENTS
FASCICULE 2

FERD. CAVALLERA
PROFESSEUR A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE

SAINT JÉRÔME

SA VIE ET SON ŒUVRE

PREMIÈRE PARTIE

TOME II

LOUVAIN
"SPICILEGIUM SACRUM LOVANIENSE"
BUREAUX
RUE DE NAMUR, 40

PARIS
Librairie Ancienne HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
QUAI MALAQUAIS, 5

1922

A. 2.

AVANT-PROPOS

Pour alléger le premier volume, il a paru préférable de publier à part la *Chronologie* et les *Notes Complémentaires*. Leur caractère technique permet de les séparer sans inconvénient de l'exposé biographique. Elles peuvent servir de pièces justificatives. J'ai tâché d'y serrer de près certains problèmes et de constituer des dossiers assez complets pour éclairer pleinement la pensée de saint Jérôme ou son attitude.

Sans me flatter d'avoir dit le dernier mot sur ces questions, je souhaite que leur discussion en soit facilitée d'autant. En posant plus nettement les problèmes, comme aussi en mettant plus rigoureusement en œuvre divers éléments de solution, les petites dissertations qui suivent voudraient contribuer efficacement à déblayer le terrain historique de controverses aussi fastidieuses que stériles, et faire apprécier les résultats positifs d'une méthode précise de recherches.

TOULOUSE, *Institut Catholique*,
15 août 1922.

FERDINAND CAVALLERA.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AA. SS.	*Acta Sanctorum Septembris...* tomus VIII, Anvers, 1762.
BARDENHEWER *Geschichte*	*Geschichte der altkirchlichen Literatur*, tome III, Fribourg-en-Brisgau, 1912.
BHL	*Bibliotheca Hagiographica Latina antiquae et mediae aetatis*, ediderunt Socii Bollandiani, 3 vol. Bruxelles, 1898-1911.
BLE	*Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, publié par l'Institut Catholique de Toulouse, Paris et Toulouse, 1899 et suiv.
CSEL	*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum* editum consilio et impensis Academiae Litterarum Caesareae Vindobonensis, Vienne, 1866 et suiv.
DACL	*Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* (publié sous la direction de dom Cabrol et de dom Leclercq), Paris, 1907 et suiv.
DTC	*Dictionnaire de Théologie catholique* (publié sous la direction de Vacant, Mangenot et de M. Amann), Paris, 1903 et suiv.
HE	*Historia Ecclesiastica* (d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, etc.).
JAFFÉ	*Regesta Pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, 2e édit., 2 vol., Leipzig, 1888.
MGH	*Monumenta Germaniae Historica*, Hanovre et Berlin.
PG	*Patrologiae cursus completus*, accurante J. P. Migne, série grecque, Paris, 1857-1866.
PL	*Patrologiae cursus completus*, accurante J. P. Migne, série latine, Paris, 1844-1855.
RHLR	*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, Paris, 1897 et suiv.
SCHANZ	*Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian.* Vierter Teil : *Die römische Litteratur von Constantin bis zum Gesetzgebungswerk Justinians.* Erste Hälfte : *Die Litteratur des vierten Jahrhunderts* (*Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, Band VIII, Teil IV, Hälfte 1), 2e édition, Munich, 1914.
TU	*Texte und Untersuchungen zur Geschichte der Altchristlichen Literatur*, publiés par O. von Gebhardt, A. von Harnack et C. Schmidt, Leipzig, 1882 et suiv.

CHRONOLOGIE

DE SAINT JÉRÔME

CHRONOLOGIE DE SAINT JÉRÔME [1]

I. La date de naissance

On n'est point d'accord sur l'année de la naissance de saint Jérôme. Les divergences sont considérables et les dates diverses mises en avant s'échelonnent sur une période de plus de quinze ans. Cela tient à l'opposition des résultats fournis par l'étude des œuvres mêmes de Jérôme et les témoignages extrinsèques, ou au désaccord de ces témoignages entre eux. Prosper, dans sa *Chronique*, écrit, en l'année du consulat de Bassus et d'Ablavius (331) : « Hieronimus nascitur [2]. » Il suppose une date semblable quand, plus loin, au 9e consulat de Théodose et au 3e de Constance (420), il note [3] : « Hieronimus presbyter moritur, anno aetatis suae XCI, prid. kal. octobris. » La *Vita* « Hieronymus noster [4] » et les documents qui en dépendent supposent une date analogue ou plus ancienne encore pour la naissance de saint Jérôme; ils placent sa mort à la 12e année de Théodose le Jeune, c'est-à-dire en 419, et le font vivre 87, 88, 89, 90, 99 et même 100 ans [5]. C'est encore l'idée que suggèrent les expressions employées

[1] M. Grützmacher a consacré à cette question le second chapitre de ses prolégomènes (*Hieronymus*, t. I, p. 41-102). Il y met au point les travaux antérieurs parmi lesquels il faut signaler surtout ceux de Tillemont, de Stilting et de Vallarsi. Pour des périodes limitées, consulter aussi Rauschen, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, Fribourg, 1897 (pour la vie et les œuvres de Jérôme, pendant les années 378-395; voir les tables au mot « Hieronymus », p. 580-581 et p. 596), Brochet, *Saint Jérôme et ses ennemis*, Paris, 1906 (surtout pour la controverse avec Rufin).

[2] *Chronica minora*, édit. Mommsen, t. I, p. 451.

[3] *Ibid.*, p. 469.

[4] Voir note complémentaire T, p. 137-140.

[5] PL, XXII, 184 : « Dormivit autem Beatus Hieronymus anno imperii Theodosii iunioris XII°. » C'est un des passages où l'on pense que l'auteur anonyme utilise directement une source ancienne, peut-être l'inscription placée sur le tombeau de Jérôme. La signification précise de la phrase sera discutée plus loin en ce qui concerne la date de la mort.

par saint Augustin, né lui-même en 354, quand il écrit, par exemple: « Quamquam enim te multo quam ego sum aetate maiorem tamen etiam ipse iam senex consulo[1]. » Il avait alors soixante et un ans. De même, dans le *Contra Iulianum* publié en 421, peu après la mort de saint Jérôme, Augustin dit, en parlant de lui: « Usque ad decrepitam vixit aetatem[2]. » Les lettres du moine de Bethléem, loin de le contredire sur ce point, renchérissent plutôt. Ainsi, la lettre CV, 5 : « Vale, mi amice carissime, aetate fili, dignitate parens », ou CXII, 22 : « Quiescentem senem olimque veteranum militare non cogas... tu qui iuvenis es. » Augustin avait alors cinquante ans.

Ces données sont inconciliables avec les détails que fournit saint Jérôme lui-même sur sa famille et ses premières années, avec les nombreux passages où il se qualifie d'*infans*, *puer*, *adulescens*, *iuvenis* et qui visent des faits, au moment desquels ces qualifications ne lui conviendraient nullement, si l'on suivait la chronologie précédente, ainsi qu'en fait foi le résumé dressé plus loin. Voici les principaux textes :

1. INFANS. — a) *De situ locorum hebraicorum*, s. v. Drys (PL, XXIII, 890, B; édit. KLOSTERMANN, p. 77, 1 et suiv.) : « Usque ad aetatem *infantiae* meae et Constantii regis imperium terebinthus monstrabatur » (entre 337, ou plutôt 350, et 361). — b) *Epist.* LXVIII, 2 : « Brevem tibi fabellam referam quae *infantiae* meae temporibus accidit » : voyage d'Antoine à Alexandrie et visite à Didyme. Tillemont place le fait en 355 (note 8 sur la vie de saint Antoine; t. VIII, p. 670-671). C'est l'opinion communément adoptée. En tout cas, Didyme, né en 313, est déjà supposé fort connu, ce qui reporte assez près de 356, date de la mort de saint Antoine. — c) *Comm. in Isaiam*, XV, 1 (et non V, 15; PL, XXIV, 168, A) : « Audivi quendam Areapoliten sed et omnis civitas testis est, motu terrae magno in mea *infantia*, quando totius orbis litus transgressa sunt maria, eadem nocte muros urbis istius corruisse. » La date de ce tremblement de terre est

---

[1] AUGUSTIN, *Epist.* CLXVI = JÉRÔME, *Epist.* CXXXI.
[2] *Contra Iulianum*, I, 34 (PL, XLIV, 665).

discutée. Il semble que Jérôme vise ici non celui mentionné par la *Chronique* à l'année 341 (344) (PL, XXVII, 681-682; édit. HELM, p. 235) : « Multae Orientis urbes terrae motu horribili consederunt (HELM; les autres ont : conciderunt), mais celui du 21 juillet 365 (*Ibid.* 693-694 et p. 244) : « Terrae motu per totum orbem facto mare litus egreditur. » Outre ce passage de la *Chronique*, il en est question dans les mêmes termes, *Vita Hilar.* XL (PL, XXIII, 49, B) : « Ea tempestate, terrae motu totius orbis, qui post Iuliani mortem accidit, maria egressa sunt terminos suos et quasi rursum Deus diluvium minaretur vel in antiquum chaos redirent omnia, naves ad praerupta delatae montium pependerunt. » — d) *Praefatio in Iob ex hebraeo* (PL, XXVIII, 1082, B) : « In latino paene *ab ipsis incunabulis* inter grammaticos et rhetores et philosophos detriti sumus. » Ces textes sont à rapprocher de la lettre XXXIX, 5, sur Eustochium (fin 384) : « Cuius parva adhuc aetas et rudis paene *infantia.* »

2. PUER. — a) *Epist.* III, 4 : Bonose, qui a l'âge de Jérôme, est qualifié *puer* au moment où il se retire dans la solitude, vers 374. — b) *Epist.* XXIX, 7 : « Quidquid *pueri* plausibile habueramus, amisimus » ; il s'agit du style. — c) *Prologus Comm. in... Galatas* (PL, XXVI, 308, A) : « Victorinum qui Romae me *puero* rhetoricam docuit » (il cessa en juin 362). — d) *Comm. in... Galatas*, IV, 24 (PL, XXVI, 389, B C) : « Allegoria... quo a metaphora... differat, in scholis *parvuli* discimus. » — e) *In Habacuc*, II, 14 (PL, XXV, 1329, A) : « Dum adhuc essem *puer* et in grammaticae ludo exercerer... ac subito in ipso persecutionis ardore Iuliani nuntiatus esset interitus » (après le 26 juin 363). — f) *Contra Iohan. Hierosol.* XLIV (PL, XXIII, 395, A) : « Paulinianum mentitus es *puerum* » (c'est-à-dire qu'il n'avait pas trente ans). — g) *Apol.* I, 15 (PL, XXIII, 409, B) : « Ἀντίζηλον meum docebo *senex* quod *puer* didici, multa esse. » — h) *Apol.* I, 16 (PL, XXIII, 410, B) : « Puto quod *puer* legeris Aspri in Virgilium et Sallustium commentarios. » — i) *Apol.* I, 30 (PL, XXIII, 422, A) : « Memini me *puerum* cursitasse per cellulas servulorum... Crede mihi multa ad purum recordatur *infantia.* » — k) *Apol.* II, 24 (*Ibid.* 448, A) : « Tam stultus eram ut quod in *pueritia* didici

senex oblivisci vellem ? » — l) *Comm. in Ezech.* XL, 5 (PL, XXV, 375, A) : « Dum essem Romae *puer* et liberalibus studiis erudirer, solebam cum ceteris... »

3. ADULESCENS. — a) *Epist.* VII, 4 : « Scitis ipsi lubricum *adulescentiae* iter in quo et ego lapsus sum et vos non sine timore transistis. Hoc illa cum maxime ingrediens... nostis *puellares* animos his rebus plerumque solidari... » — b) *Vita Malchi*, 2 (PL, XXIII, 53, C) : « Dum ego *adulescentulus* morarer in Syria » (en 374-77). — c) *Comm. in... Galatas*, I (PL, XXVI, 340, B) : « Aliquoties cum *adulescentulus* Romae controversias declamarem. » — d) *Adversus Iovin.* II, 7 (PL, XXIII, 296, A) : « Cum ipse *adulescentulus* in Gallia viderim Atticotos gentem britannicam » (avant le départ pour l'Orient, 374). — e) *Epist.* LII, 1 : « Dum essem *adulescens* immo *paene puer* et primos impetus lascivientis aetatis heremi duritia refrenarem » (au désert). — f) *Contra Iohann. Hierosol.* XLI (PL, XXIII, 393, B) : « *Adulescentiae* peccata deflentes» (avant le désert). — g) *Epist.* LXXXII, 8 : « Occidentalium sacerdotum commovit aures, dicens eum (son frère) *adulescentulum* et *paene puerum* in parochia sua Bethleem constitutum. » — h) *Comm. in Abdiam*, prologue (PL, XXV, 1097, A) : « Mereri debeo veniam quod in *adulescentia* mea provocatus ardore et studio scripturarum allegorice interpretatus sum Abdiam... » ; (1098, A) : « cum subito de Italia affertur exemplar a quodam *iuvene* tot annis quot et ego quondam scripseram... » ; (1098, B, date : au moment où il délibère avec Héliodore sur le départ au désert, en 375) : « Infans eram necdum scribere noveram. Quanto magis ego libere profitebor et illud fuisse *puerilis* ingenii et hoc maturae *senectutis* » (le commentaire actuel, vers 396-397). — i) *Epist.* LXVI, 9 : « Quod nos quondam *adulescentuli* cum a praefecto oratore in praefatiuncula diceretur, risimus. » — k) *Apol.* II, 24 (PL, XXIII, 447, B) : « Me ab hebraeis in *adulescentia* inductum esse testarem ut hebraea volumina in latinum verterem. » — l) *Ibid.*, III, 22 (473, B) : « Mense augusto (en 385), cum sancto Vincentio presbytero et *adulescente* fratre » (Paulinien avait alors environ 20 ans). — m) *Ibid.*, III, 39 (484, D) : « Nonne in epistula mea quam criminaris haec verba sunt : Sed fac me

errasse in *adulescentia* et philosophorum id est gentilium studiis eruditum in principio fidei ignorasse dogmata christiana » (il vise les années 380-382). — n) *Ibid.*, III, 40 (487, A) : « In quo igitur erravi si *adulescens* dixi me ea... » — o) *Ibid.*, II, 23 (447, A) : « Unde et in *adulescentia* homilias tantum eius quas loquebatur ad populum... transtuli. » — p) *Epist.* CXX, préface : « Maiores tui Patera atque Delphidius, quorum alter antequam ego nascerer rhetoricam Romae docuit, alter me iam *adulescentulo* omnes Gallias prosa versuque suo illustravit ingenio. » — q) *Epist.* CXXVII, 13 : « Ne sustineret *adulescentia* (Principia) quod *senilis* aetas timere non poterat. » — r) *In version. Danielis* (PL, XXVIII, 1291, C) : « Denique et ego *adulescentulus*, post Quintiliani et Tullii lectionem... cum me in linguae huius pistrinum reclusissem » (étude de l'hébreu en 375-377, au désert). — s) *Comm. in Ezech.* XLIV, 3 (PL, XXV, 430, C) : « Super qua quaestiuncula, Romae, adversus Helvidium, illius temporis haereticum, in *adulescentia*, non grandem librum scripsisse me novi » (383). — t) *Epist.* CXXXIII, 12 : « Multi anni sunt quod ab *adulescentia* usque ad hanc aetatem diversa scripsi opuscula semperque habui studium, etc. »

4. Iuvenis. — a) *Epist.* LXXVII, 9 : « Librum quo Heliodorum quondam *iuvenis* ad heremum cohortatus sum » (en 376). — b) *Epist.* LXXXIV, 3 : « Dum essem *iuvenis* miro discendi ferebar ardore... Apollinarem Laodicenum audivi Antiochiae frequenter et colui » (374-379). — c) *Apol.* III, 9 (PL, XXIII, 404, B) : « Erravimus *iuvenes*, emendemur *senes*... in *iuvenili* aetate laudavi... *cano* scripseris *capite*. »

5. Senex. — a) *Epist.* VII, 2 : « Aut barbarus sermo *seni* discendus est » (375-377). — b) *Vita Malchi*, 10 (PL, XXIII, 60, A) : « Haec ego vobis narravi *senex* » (387 ?). — c) *Epist.* LXXXIV, 3 : « Iam *canis* spargebatur caput (en 386)... perrexi tamen Alexandriam, audivi Didymum. » — d) *Epist.* LX, 1 : « Reliquit senes » (en 396). — e) *Apol.* I, 30 (PL, XXIII, 422, A) : « Nunc *cano* et *recalvo capite* » (401). — f) *Epist.* CVII, 13 : « Balbutientia *senex* verba formabo » (en 401-402). — g) *Apol.* III, 3 (459, B) : « Qui

de *sene senex* tanta confingis » (402). — h) *Ibid.*, III, 9 (464, B) : « *Duos senes* inter se propter haereticos digladiari. » — i) *Epist.* CV, 5 : « Provocas *senem* » (en 403). — k) *Epist.* CXII, 22 : « Ut quietum *senem* olimque veteranum militare non cogas... » (403). — l) *Comm. in Amos*, II, préface (PL, XXV, 1021-1023) : inconvénients et avantages de la *senectus*. « Quamobrem, Pammachi, *cano* mecum iam *capite* » (en 406). — m) *Epist.* CXXVIII, 5 : « Post neces amicorum luctumque perpetuum infanti *senex* longo postliminio scriberem » (en 413).

Si l'on appliquait à ces textes la chronologie de Prosper, il s'ensuivrait que, au temps de ses études de grammaire, à la mort de Julien l'Apostat, quand Jérôme se qualifie tout naturellement de *puer* et d'*adulescentulus*, il aurait eu déjà environ trente-deux ans (331-363). De même pour son voyage sur les bords du Rhin, qui peut se placer approximativement en 366-370, il aurait, selon Prosper, de trente-cinq à quarante ans. Or, là encore, il se qualifie d'*adulescentulus*. C'est le même terme qu'il emploie ou ceux à peu près synonymes, en plus faible ou en plus fort, de *paene puer*, *puerilis*, *adulescens*, *in adulescentia*, *iuvenis*, lorsqu'il est question du séjour au désert, en 375-377, à un moment où, d'après Prosper, il aurait de quarante-quatre à quarante-six ans. Le même terme d'*adulescens* revient non seulement pour le séjour à Constantinople, en 379-381, mais pour celui de Rome (382-385) et même pour la vie à Bethléem, lors des premières traductions sur l'hébreu (388-392). A ces diverses périodes [1], Jérôme aurait eu respectivement de quarante-huit à cinquante, de cinquante et un à cinquante-cinq et jusqu'à soixante ans. Il est vrai qu'à cette dernière date et même pour le désert, il se qualifie aussi de *senex* [2].

---

[1] Sous Constance (337-361) : *infantia* (1 : a, b) ; — études à Rome (363) : *parvulus* (2 : d), *puer* (2 : c, e, g, k, l), *adulescentulus* (3 : c, i) ; — séjour sur le Rhin et à Trèves : *adulescentulus* (3 : d) ; — au désert (374-377) : *puerilis* (3 : h), *paene puer* (3 : e), *adulescentulus* (3 : b, r), *adulescens* (3 : e), *in adulescentia* (3 : h), *iuvenis* (3 : h ; 4 : a, b) ; — à Constantinople (379-382) : *in adulescentia* (3 : m, o, t) ; — à Rome (382-385) : *adulescens* (3 : n), *in adulescentia* (3 : s).

[2] *Supra*, 5 : b, a. Ainsi le premier emploi de *senex* se retrouverait dès 375-376, si l'on adopte une conjecture très vraisemblable de l'édition de Hilberg, mais dans un sens tout à fait relatif et familier qui ne comporte aucune conclusion sur l'âge réel.

Cela prouve que, contrairement à ce que croit Vallarsi [1], loin de s'en tenir rigoureusement au comput pythagoricien dans l'emploi des noms désignant les âges, Jérôme use d'une certaine liberté. Il résulte cependant de ces constatations l'impossibilité morale d'admettre que Jérôme apprît encore la grammaire à trente ans passés, et qu'il songeât à se qualifier d'*adulescens* en rappelant une période où il aurait déjà franchi le cap de la cinquantaine. De même la naissance de la sœur de Jérôme se plaçant vers 361 (*supra*, 3 : a) et celle de son frère vers 364 (il avait trente ans environ en 394 ; *supra*, 2 : f), il y aurait, avec la chronologie de Prosper, 30 et 33 ans de différence entre Jérôme et les deux autres enfants nés des mêmes parents (*Epist.* LXVI, 14 : « parentum communium »).

Ces considérations s'imposent avec plus de force si l'on ajoute que, de l'aveu même de Jérôme, loin d'avoir été mis tardivement aux études, il y fut appliqué presque dès le berceau : « In latino paene ab ipsis incunabulis inter grammaticos et rhetores et philosophos detriti sumus [2]. » On ne risquera donc guère de se tromper en adoptant pour lui le cycle ordinaire de l'éducation libérale. C'est, en effet, l'une des matières où les usages imposent une certaine uniformité et où l'écart possible n'est guère que de quelques mois, d'un ou deux ans tout au plus. L'éducation d'alors, on le sait [3], comprenait une période d'instruction élémentaire pendant laquelle l'enfant apprenait à lire, à écrire et à compter. De douze à seize ans, il était confié au grammairien qui l'initiait à l'étude théorique de la langue, mais surtout lui faisait lire, en les commentant lui-même, les historiens et les poètes. A partir de seize ans jusqu'à vingt, l'étudiant fréquentait les cours du rhéteur et du maître de philosophie. Tel était le cycle normal des études. Sa durée est confirmée par une loi de Valentinien, publiée au temps même où, vraisemblablement, Jérôme venait

---

[1] *Vita sancti Hieron.* II, 2 (PL, XXII, 9).

[2] *In Iob ex Hebraeo*, préface (PL, XXVIII, 1082, B) ; cfr *supra*, 2, d : *parvuli*.

[3] Cfr DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des Antiquités*, au mot *Educatio*, t. II, p. 483 : « L'enfant entré vers sept ans à l'école primaire venait aux environs de douze à treize ans chez le grammairien. Il faisait partie des *iuvenes* à seize ans, quand il en sortait pour passer à l'école du rhéteur. »

de finir ses études. S'il avait encore été sur les bancs, elle l'aurait inexorablement atteint. C'est la loi de 370, interdisant aux étudiants étrangers à Rome d'y prolonger leur séjour pour leur éducation au delà de leur vingtième année, sous peine d'expulsion [1]. Il est bien évident que cette mesure supposait qu'à cet âge le cours régulier des études était achevé. On peut donc, en toute sécurité, partir de ces présupposés pour déterminer la chronologie des premières années de Jérôme et, par suite, la date de sa naissance.

Un texte sur Julien l'Apostat offre ainsi une base solide d'argumentation : « Dum adhuc essem puer et in grammaticae ludo exercerer... ac subito in ipso persecutionis ardore Iuliani nuntiatus esset interitus [2]. » Jérôme, en juin 363, était encore élève de grammaire et n'avait donc pas atteint sa seizième année. Ce texte est corroboré par les passages où il est question de Victorinus, que Jérôme connut à Rome en même temps que le grammairien Donat. A la différence de ce dernier, il ne le revendique jamais comme son maître. C'est que, en vertu de la loi de Julien interdisant aux professeurs chrétiens d'expliquer les auteurs profanes, Victorinus avait dû abandonner sa chaire de rhétorique dès l'année 362, quelques mois avant la mort de Julien. Or, Jérôme abordait au plus tôt les études de rhétorique à l'automne de 363, ainsi qu'il ressort du texte qui vient d'être cité. Grâce à cette date ferme, on peut établir la chronologie suivante : Jérôme commence ses études de grammaire dans la capitale vers 359, sous Constance, à douze ans. Après les quatre années usuelles (359-363) il étudie la rhétorique et la philosophie (363-367). C'est au cours de cette dernière étape qu'il demande et reçoit le baptême, aux environs de sa vingtième année. On obtient ainsi l'année 347 comme date très vraisemblable et la plus satisfaisante pour sa naissance. On peut descendre encore, si l'on suppose que l'année

---

[1] Loi du 12 mars 370 (*Codex Theodos.* XIV, 9, 1 ; édit. MOMMSEN et MEYER, t. I, p. 786) : « Quicumque ad Urbem discendi cupiditate veniunt... His sane qui sedulo operam professionibus navant, usque ad vicesimum aetatis suae annum, Romae liceat commorari. Post id vero tempus qui neglexerit sponte remeare, sollicitudine praefecturae, etiam impurius ad patriam revertatur. »

[2] *In Habacuc*, III, 14 (PL, XXV, 1329, A), vers 392, avant le *De Viris*.

363 n'est pas la dernière où il étudia la grammaire ; on ne saurait guère remonter plus haut. L'harmonie est facile à établir entre cette date et les expressions de Jérôme déjà signalées. Il est vraiment *puer* ou *adulescentulus*, lors de ses études romaines, puisqu'il a de douze à vingt ans. Il est âgé de vint à vingt-quatre ans lors du voyage à Trèves, de vingt-sept à trente pendant le séjour au désert. Il atteint seulement la quarantaine quand, pour la dernière fois, à propos des premières années de son séjour à Bethléem, il parle de son *adulescentia*.

La supériorité de cette chronologie sur celle qui résulte des données de Prosper est manifeste. On ne se laissera guère arrêter par les termes de la correspondance entre Jérôme et Augustin. Ils ne s'étaient jamais vus. Quand Augustin devint évêque, Jérôme était célèbre depuis longtemps. Ils ont donc pu se faire illusion sur la différence d'âge qu'il y avait entre eux et qui, d'après notre manière de calculer, serait réduite à sept ans. L'apparence chétive de Jérôme dut, d'ailleurs, contribuer à donner le change à ses contemporains. Il était de ces gens de petite santé qui souvent parviennent plus facilement que d'autres à la longévité, tout en paraissant vieux avant l'âge. Cela expliquerait que Jérôme ait survécu non seulement à des personnes de sa génération, comme Rufin ou Pammachius, mais même à de notablement plus jeunes, comme Eustochium et sa belle-sœur Laeta, mère de la jeune Paula.

Il parle cependant de ses cheveux blancs dès 386 [1], c'est-à-dire au moment où, selon la chronologie adoptée, il aurait eu trente-neuf ans. Vers le même temps, il se qualifie déjà de *senex*. On se rendra compte que cela ne saurait constituer une objection sérieuse, si on se rappelle qu'il a gardé de ses études de rhétorique un penchant incontestable à l'exagération et que, d'autre part, il a vécu, après cette date, au moins trente-trois ans : il est resté *senex* fort longtemps. On peut donc abandonner la date de naissance fixée par Prosper et rajeunir sans remords Jérôme d'une

[1] *Epist.* LXXXIV, 3 : « Iam canis spargebatur caput..., perrexi tamen Alexandriam, audivi Didymum. » Cette visite se place en 386, sur la fin du voyage en Égypte, en été.

quinzaine d'années. Quand la mort l'atteignit, en 419 ou en 420, il avait ainsi soixante-douze ou soixante-treize ans passés. Au surplus, la qualification de *senex*, pour des personnes qui n'ont pas encore atteint la cinquantaine, n'a rien d'exceptionnel dans la langue latine.

II. Séjour à Trèves, à Stridon et à Aquilée

En acceptant comme probables les conclusions précédentes, on aurait pour les études de grammaire, les dates 359-363, pour la rhétorique et la philosophie, 363-367. D'autre part, on ne peut reculer au delà de 374 le départ pour l'Orient. C'est donc entre ces limites extrêmes qu'il faut placer d'abord le voyage à Trèves et sur les bords du Rhin, mentionné par Jérôme tout de suite après les *romana studia* [1], puis le séjour probable à Stridon et celui d'Aquilée. La *Chronique* le confirme en mettant à l'année 10 de Valens (374) la mention du *chorus* [2] des clercs d'Aquilée. Entre ces limites on ne peut rien fixer de plus précis. Le séjour à Trèves dut être assez long, si l'on en juge par les travaux de copie auxquels s'est livré Jérôme.

III. Le premier séjour en Orient

1. — *Date du départ.*

Jérôme ne donne aucune date précise, mais nous disposons de plusieurs synchronismes sur lesquels, malheureusement, l'on n'a pas, non plus, toute la précision désirable. Ils concernent surtout les faits et gestes d'Evagrius, connus par ce qu'en disent Jérôme et saint Basile, et ceux de Rufin mentionnés par Jérôme encore et par Palladius.

a) Evagrius. — Il accueille Jérôme à Antioche. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il a quitté l'Occident avant lui, Jérôme ayant fait de longs détours. Si la lettre I, 15, à Innocentius, est à prendre au sens littéral : « Auxentium Mediolani incuban-

[1] *Epist.* III, 5.
[2] PL, XXVII, 697-698; édit. Helm, p. 247.

tem huius excubiis sepultum paene antequam mortuum », Evagrius ne serait parti pour l'Orient qu'après la mort d'Auxence, survenue en 374, à une date inconnue avant décembre, où eut lieu l'élection de son successeur saint Ambroise. Cela paraît bien le sens naturel du texte et l'on n'a, quoi qu'on dise, donné, en dehors de ce sens, aucune explication satisfaisante de cette phrase. Sans doute Auxence fut condamné vers 370 par un synode romain; mais Valentinien s'étant opposé à ce que la sentence fût suivie d'effet, on ne voit guère en quoi il y aurait lieu de féliciter Evagrius de ce succès à rebours, ni même quel titre on pourrait invoquer pour justifier sa présence et son intervention auprès de l'empereur, comme pour les autres cas rapportés. Il s'agirait donc de quelque mesure prise aussitôt après la mort d'Auxence et ayant pour but de ruiner définitivement l'action arienne à Milan.

Ces données sont à confronter avec celles que fournit la correspondance de saint Basile. En effet, à son retour en Orient, Evagrius passa par Césarée pour s'acquitter d'une mission que lui avait confiée le pape saint Damase et causer avec lui de la conduite à adopter à Antioche, divisée par le schisme. La date de la lettre CXXXVIII, 2 (PG, XXXII, 580), où Basile rend compte de cette entrevue à saint Eusèbe de Samosate, est elle-même à déterminer par divers synchronismes sur lesquels les historiens ne s'accordent pas. Je ne vois pas de raison convaincante pour abandonner la date : printemps 374, que j'ai adoptée dans *Le Schisme d'Antioche* (p. 158 et suiv. et p. 330-331).

b) Rufin. — Il ressort des lettres de saint Jérôme que le départ de Rufin pour l'Orient est postérieur au sien, mais l'a suivi d'assez près puisque Rufin est déjà en Égypte avant l'arrivée de Jérôme au désert. Les historiens adoptent des dates diverses : 372, 373, 374, 375. Tout cela est encore à étudier de près, ainsi que les rapports de Rufin avec Mélanie, en Égypte et en Palestine.

2. — *Ouvrages de cette période.*

a) Lettres. — *Epist. I, ad Innocentium, de muliere septies percussa.* D'habitude on la date d'une époque antérieure, pendant le

séjour de Jérôme dans la Haute Italie. Le nœud de la question est l'interprétation à donner à la phrase sur Auxence dont il a été question précédemment. S'il faut la prendre au sens obvie, la lettre est au plus tôt de l'année 374, date de la mort d'Auxence. Mais même s'il fallait donner un autre sens à la phrase, parce qu'il serait démontré que déjà, en 373, Evagrius se trouvait en Orient, cela laisserait toute liberté pour mettre quand même en 374 la composition de cette lettre. Je n'insisterai pas sur la manière dont il est parlé de Verceil, ce qui suppose un certain éloignement (*Epist.* I, 3). Comme rien dans la lettre ne vise une situation déterminée, et que, d'autre part, il y est question d'une certaine rouille du style par suite d'une longue inaction littéraire, il est assez naturel de penser au temps où, après son long voyage, Jérôme était en relations plus suivies avec Innocentius et Evagrius, les deux seuls amis dont il soit question dans la lettre. Innocentius étant déjà mort au milieu de l'été, quand Jérôme écrit à Rufin, avant son départ pour le désert, on ne peut reculer la date au delà de la première moitié de 375.

Epist. II, ad Theodosium et ceteros anachoretas intrinsecus commorantes. — Communément on identifie ce Théodose avec le fondateur du monastère de Rhossos, sur lequel Théodoret a conservé d'intéressants détails (*Hist. religiosa*, X; PG, LXXXII, 1388-1393). Ce n'est qu'une conjecture, assez plausible d'ailleurs, en l'absence de toute indication plus précise. La lettre ne donne comme détail significatif que celui d'un site, déserté par les habitants et devenu l'emplacement du monastère. Cela fait donc naturellement penser à l'Orient. Toutefois on pourrait aussi songer à quelque monastère situé en Occident, sur les bords du Rhin, en Pannonie ou dans la Dalmatie romaine. Cela paraît mieux répondre aux indications d'ordre psychologique que contient la lettre, mais moins bien à la description matérielle. Si c'est en Orient, l'existence d'un texte latin de la lettre n'offre pas plus de difficulté que celle de la lettre XVII au prêtre Marc. Jérôme aura fait traduire sa lettre en grec. La date, dans ce cas, est la période antérieure au départ pour le désert.

Epist. III, IV et V. — Ces trois lettres sont en liaison étroite.

Zöckler et, à sa suite, M. Grützmacher ont pensé qu'entre la troisième et la quatrième, une lettre avait été écrite à Rufin qui serait celle dont parle la cinquième. C'est une supposition qui n'est pas nécessaire. Voici comment on peut se représenter les faits. Dès que Jérôme a la certitude de la présence de Rufin en Orient, il lui écrit la lettre III, puis il attend une occasion pour la lui faire parvenir. Entretemps il apprend qu'il est question de la venue de Rufin à Jérusalem avec Mélanie. Il écrit donc la lettre IV à Florentinus, en le priant de faire tenir à Rufin la lettre III, à laquelle il ne change rien. Manifestement les deux supposent que Jérôme n'est pas encore rentré en relations directes avec Rufin. La lettre V est une réponse à la lettre (perdue) de Florentinus, motivée par la lettre IV, et où ce dernier informait Jérôme que le bruit de la venue de Rufin à Jérusalem était controuvé. Comme cette lettre mentionne expressément le changement survenu dans la situation de Jérôme, par suite de son séjour au désert, qui dans sa pensée est définitif, il s'ensuit que ces lettres écrites dans un court intervalle de temps, — puisque les relations entre Jérusalem et Antioche devaient être aussi fréquentes que rapides, — se placent, les deux premières peu avant, et la dernière peu après le départ de Jérôme pour Chalcis, toutes dans la seconde moitié de 375, Jérôme faisant allusion aux chaleurs de l'été dans la lettre III à Rufin.

Les *lettres* VI, VII, VIII, IX, XI, sont sûrement des premiers mois de solitude, et, sans doute, écrites vers le même temps. La VI[e] mentionne le départ d'Héliodore pour l'Occident ; la VII[e] parle en termes exprès du séjour au désert et fait allusion à la direction à donner à la sœur de Jérôme, comme la lettre VI. La VIII[e] mentionne la lettre à laquelle répond la VII[e]. La IX[e] suppose Héliodore déjà arrivé dans sa patrie. La XI[e] débute ainsi : « Chartae exiguitas indicium solitudinis est. » Comme elle est adressée à des religieuses d'Haemona, on peut supposer que c'est par la même occasion que Jérôme écrit au moine Antonius (*Epist.* XII), lui aussi d'Haemona, et au sujet des mêmes réclamations, d'autant plus qu'il lui a déjà écrit, dit-il, au moins dix fois. La lettre XIII, à sa tante Castorina, peut aussi vraisem-

blablement se placer en ce temps, car elle fait allusion à une lettre écrite l'année précédente et restée sans réponse, sans doute au cours de quelqu'une des maladies dont Jérôme fut atteint pendant l'année de son séjour à Antioche (374-375). Les *lettres* XIV, XV, XVI, XVII, écrites elles aussi du désert, s'échelonnent dans cet ordre et, selon toute apparence, datent de l'année 376. La dernière peut être du début de 377, puisqu'elle annonce le départ pour le printemps et demande un court délai jusque là. Je ne vois aucune raison pour retarder ce départ jusqu'en 378 ou 379 : la querelle des hypostases sévissait depuis longtemps. La réponse de Rome au sujet du schisme d'Antioche et notamment de Vital, dut être connue dès 376. Les disputes auxquelles fait allusion la lettre XVII n'ont pu, dans l'état d'esprit où était Jérôme, se prolonger de longues semaines.

b) Vita Pauli et Epist. X. — La date de la lettre dépend de celle de la *Vita Pauli* ; celle-ci de l'authenticité d'un texte du chapitre VI (PL, XXIII, 21, B). Malheureusement il n'y a pas encore d'édition critique de ce texte qui présente des variantes notables : « Iesum testor et sanctos angelos eius, in ea heremi parte quae iuxta Syriam Saracenis iungitur et vidisse me monachos *et videre* e quibus unus... vixit (vivit) alter... sustentabatur (sustentatur). » La leçon *et videre* est absente de plusieurs manuscrits et aussi de la traduction grecque, qui cependant conserve les autres verbes au présent comme plusieurs manuscrits latins. Elle ne paraît pas justifiée; on attendrait l'une ou l'autre des expressions *vidisse* ou *videre*, mais non les deux à la fois. Le présent, même dans l'hypothèse du seul *vidisse* primitif, se justifie comme signifiant que Jérôme croit encore vivants ceux auxquels il fait allusion. Toutefois le *vivit* ne s'accorde guère avec le détail précis des trente années d'inclusion dans la citerne. Je crois donc la leçon *vidisse* seule primitive et par suite la *Vita Pauli* postérieure au séjour de Jérôme au désert. Dès lors il est impossible de se prononcer avec certitude sur le moment où est écrite la lettre X, à Paul de Concordia. Elle peut dater du second séjour à Antioche et aussi de Constantinople, un peu avant le temps où Jérôme traduit la *Chronique* d'Eusèbe

qui mentionne déjà la *Vita Pauli* [1]. Les divers travaux de cette époque peuvent être compris sous la dénomination générale de *merces orientales* auxquelles la lettre fait allusion (n. 3). Les livres qu'il demande dans cette lettre semblent en rapport avec le projet d'*Histoire ecclésiastique*, dont il parle au début de la *Vita Malchi* [2], ou avec la *Chronique*.

c) Commentaire sur Abdias, perdu. — La date de 375 est attestée d'une manière précise par le passage où Jérôme raconte l'histoire de ce premier essai d'exégèse (Commentaire sur Abdias, préface; PL, XXV, 1098, B) : « Hoc est illud tempus... quando ego et Heliodorus carissimus pariter habitare solitudinem Syriae Chalcidis nitebamur. » C'est confirmé par ce que Jérôme rapporte de ses dispositions pour la lecture et l'étude de l'Écriture Sainte, au moment du songe, c'est-à-dire en ce temps là-même, au plus tôt, puisque j'admets que cet épisode ne s'est pas passé au désert, mais avant le départ, au cours d'une des graves maladies qui ont suivi de près l'arrivée de Jérôme à Antioche. Héliodore n'étant jamais allé au désert avec saint Jérôme, le *nitebamur* fait allusion seulement aux discussions tenues à ce sujet par les deux amis. Divers auteurs, ne tenant pas compte de ces textes, mais seulement d'une donnée qui leur paraît précise, remontent jusqu'au séjour à Aquilée et fixent vers 366 la date de ce premier commentaire, parce que, dans celui de 396, il écrit (préface; *Ibid.* 1098, A) : « Non diffiteor per hosce *triginta* annos in eius opere me ac labore sudasse. Clemens est pater; cito revertentem filium suscipit. » Tout ce passage roule non sur l'activité exégétique, mais sur le travail de conversion et de rapprochement avec Dieu, qui remonte, en effet, à 366, date aux environs de laquelle doit se fixer le moment où Jérôme reçut le baptême. Comme on l'a vu, d'après la chronologie qui me paraît le plus en rapport avec les faits, en 366, Jérôme étudiait la rhétorique et la philosophie et c'est précisément au cours de ces

[1] PL, XXVII, 687-689; édit. Helm, p. 240; à l'occasion de la mort de saint Antoine.

[2] PL, XXIII, 53, B.

études qu'il se donne lui-même comme entré dans l'Église.

d) ALTERCATIO LUCIFERIANI ET ORTHODOXI. — La date de l'*Altercatio* est controversée, surtout depuis quelques années. M. Grützmacher, en particulier [1], tient pour l'époque du second séjour à Rome (382-386) et de préférence pour le début. En fait, le dialogue en lui-même ne fournit aucune indication suffisamment précise. Il faut donc s'en tenir aux arguments externes dont vainement on cherche à éluder la force. C'est saint Jérôme lui-même, dans son autobiographie (*De Viris*, CXXXV), qui, s'inspirant de l'ordre chronologique pour l'énumération de ses ouvrages, au moins pour les périodes, place l'*Altercatio* après la lettre à Héliodore, avant la *Chronique*, les Homélies sur Ézéchiel et sur Jérémie traduites à Constantinople, la lettre XVIII, tous travaux antérieurs au séjour à Rome. Il faudrait des raisons bien fortes pour nous faire abandonner ces indications dues à l'auteur lui-même et acceptées pour le reste de la notice. Or, on n'en donne aucune. Plusieurs reposent sur cette idée fausse que le livre n'avait aucune utilité pour l'Orient, tandis qu'à Rome, où les Luciférien étaient assez remuants, ce travail venait à point. Mais c'est oublier qu'aucun des travaux composés par Jérôme à Antioche ou à Constantinople, ou plus tard à Bethléem, n'avait d'intérêt direct pour les Orientaux. Il est évident que, les écrivant en latin, Jérôme visait exclusivement le public occidental. Dès lors, dire que telle expression comme *mastruca* ou *montenses* n'avait aucune chance d'être comprise à Antioche, c'est raisonner en dehors de la question. La *Chronique* parle elle aussi des *montenses*. En revanche, on pourrait relever comme indice pouvant légèrement corroborer l'origine orientale, outre des rencontres d'expression avec les œuvres de cette époque, le fait que le luciférien s'appelle d'un nom grec Helladius et surtout que, lorsqu'il est question de l'origine des évêques, il est dit : « Revera de Platonis et Aristophanis sinu, in episcopatum adleguntur» (n. 11; PL, XXIII, 166, A), ce qui est plus naturel, surtout la mention d'Aristophane, sur les lèvres d'un Grec. De

[1] *Hieronymus*, t. I, p. 51-59.

même il est assez longuement question d'*Hilarius Ecclesiae romanae diaconus*, expression assez étrange si le dialogue avait lieu à Rome. L'imperfection littéraire du traité correspond parfaitement à la date que lui assigne la notice du *De Viris*. Quant aux emprunts, en particulier ceux faits à Tertullien, ils mériteraient une étude d'ensemble s'étendant à toute l'œuvre hiéronymienne.

3. — *Relations avec Apollinaire.*

Je place les relations suivies de saint Jérôme avec Apollinaire lors du second séjour à Antioche, parce que : 1) pendant le premier, il fut presque constamment malade, et d'ailleurs ce séjour dura seulement quelques mois ; — 2) surtout Jérôme ne semble pas avoir été alors assez maître de la langue grecque pour tirer profit des conférences d'Apollinaire. Au désert il se prévaut de son ignorance sur ce point, pour dénoncer le manque de charité de ses adversaires, et l'assimile à celle du syriaque. La grande raison qui fait avancer la date de ces relations, c'est qu'il y a quelque chose de choquant à lui voir fréquenter si assidûment un hérétique condamné par l'Église. Mais lui-même semble avoir voulu prévenir cette objection quand, parlant de cette fréquentation, il fait remarquer qu'il n'a jamais admis alors son *contentiosum super sensu dogma* (*Epist.* LXXXIV, 3). Dès 374-375, Apollinaire était tout aussi déconsidéré comme hérétique que trois ans plus tard. Les mêmes raisons d'abstention, si elles étaient valables, s'imposaient. Il faut, pour s'expliquer l'attitude de Jérôme, tenir compte d'un double fait : d'une part les susceptibilités étaient peut-être moins grandes alors qu'aujourd'hui au sujet de ces relations d'ordre scientifique, et d'autre part Apollinaire bénéficiait non seulement du renom que lui valait son érudition, mais aussi du fait qu'il avait été intrépide défenseur de la foi de Nicée contre l'arianisme, la grande hérésie d'alors. On remarquera qu'il s'agit de la part d'Apollinaire d'un enseignement suivi, qui comportait la lecture détaillée de la Bible avec explication des passages difficiles, ce qui demande un temps assez considérable.

4. — *Relations avec les Nazaréens de Bérée.*

La date 377-379 paraît la plus naturelle : Jérôme connaît assez d'hébreu pour transcrire l'évangile attribué à saint Matthieu. D'autre part, on n'a pas connaissance d'un autre séjour plus tardif à Antioche qui lui aurait donné la facilité de fréquenter les Nazaréens de Bérée. La plus ancienne citation de cet apocryphe par saint Jérôme est au commentaire sur la lettre aux Éphésiens (V, 4; PL, XXVI, 520, A), en 388-389. Il a pu alors consulter déjà l'exemplaire de la bibliothèque de Césarée.

IV. Le séjour à Constantinople (379-382)

Il n'est pas possible de fixer une date précise pour le départ d'Antioche. C'est seulement entre 379 (à cause de saint Grégoire de Nazianze, arrivé à Constantinople cette année) et 380 qu'on a le choix. La *Chronique* s'arrête à la mort de Valens (378). Elle est déjà citée dans la lettre XVIII, antérieure au concile de 381. On peut en fixer la date à 380. Les *traductions des homélies d'Origène sur Jérémie*, puis, après un certain laps de temps, celles *sur Ézéchiel* sont de la même période comme l'indique la dédicace à Vincent, auquel est aussi dédiée la *Chronique*. Tillemont[1] retarderait celle d'Ézéchiel jusqu'après 386, à cause de la mention de Didyme, dans la préface. Mais déjà Didyme est signalé honorablement dans la *Chronique*[2] et, dès 384, Jérôme travaillait à la version de son traité sur l'Esprit-Saint. On remarquera que cette préface sur Ézéchiel fait, comme la lettre XVIII (n. 16, fin), allusion à une maladie d'yeux qui rend difficile le travail continu. Il n'y a donc aucune raison pour abandonner l'ordre indiqué par la notice du *De Viris*, où ces traductions sont mentionnées entre la *Chronique* et le *De Seraphim*. Il faut fixer à la même époque la *version* des *neuf homélies sur Isaïe*. Cette date est controversée. Vallarsi et Bardenhewer reportent cette traduction peu après 392, à cause du silence du *De Viris*. Grützma-

[1] *Mémoires*, t. XII, p. 54.
[2] PL, XXVII, 695-696; édit. Helm, p. 246.

cher [1] la met avant celle des homélies sur Jérémie et Ézéchiel, à cause du style plus embarrassé. La remarque est juste; le style est en effet moins brillant, mais alors le silence de la préface *ad Vincentium* est peu explicable. Il semble préférable de penser que ces homélies ont été traduites peu après, à un moment où soit la maladie, soit le travail ne laissaient pas à Jérôme sa pleine liberté d'allure. Les retarder jusqu'au delà de 392 n'est guère compatible avec la facilité acquise alors par Jérôme et son état d'esprit. On ne s'expliquerait point l'absence de toute allusion dans le commentaire sur Isaïe. Il y a quelques coïncidences matérielles d'expression avec *Epist.* XVIII, sur la vision d'Isaïe.

Quant à ce *traité* personnel *sur la vision d'Isaïe* (*Epist.* XVIII, Vallarsi; XVIII A, Hilberg), il est évidemment postérieur à cette traduction dont il reprend certaines idées, mais antérieur au concile de 381 (mai), puisque saint Grégoire de Nazianze quitta Constantinople à ce moment. Saint Jérôme a indiqué lui-même la date et l'occasion de la composition (*In Isaiam*, VI, 1; PL, XXIV, 91-92): « De hac visione ante annos circiter triginta, cum essem Constantinopoli et apud virum eloquentissimum Gregorium Nazianzenum, tunc eiusdem urbis episcopum, sanctarum Scripturarum studiis erudirer, scio me brevem dictasse subitumque tractatum ut et experimentum caperem ingenioli mei et amicis iubentibus oboedirem. » Cette date est confirmée par la lettre LXXXIV, 3, à Pammachius et à Oceanus, en 399, où il est dit : « Habetur liber in manibus, ante XX annos editus. »

La date du second *traité sur la vision d'Isaïe* (*Epist.* XVIII, 17-21, Vallarsi; XVIII B, Hilberg) n'est pas facile à déterminer. Il est postérieur au précédent qu'il cite (n. 20 ou 4) : « De comparatione Isaiae et Moysi quomodo alius ministerium recusarit, alius ultro se offerens dura perpessus sit, in alio loco disputavimus. » On y constate plus d'aisance. On peut y voir avec assez de vraisemblance des notes rédigées postérieurement, soit quand Jérôme présenta son premier traité au pape Damase

[1] *Hieronymus*, t. I, p. 56-57.

(d'où le titre *ad Damasum*, que les manuscrits donnent aux deux traités), soit plutôt à Constantinople même, comme essai d'un autre genre d'exégèse. L'absence de toute allusion à l'*hebraica veritas* montre bien qu'il appartient à cette période primitive.

V. Le séjour à Rome (382-385)

Les dates extrêmes sont faciles à fixer. On a vu (t. I[er], p. 75) que saint Jérôme s'est rendu à Rome à l'occasion du concile de 382. Il a dû arriver, en compagnie de saint Épiphane et de Paulin, avant l'hiver 382. Quant au départ en août 385, il a donné lui-même l'indication précise dans son *Apologie*, III, 22 (PL, XXIII, 473, B): «Mense augusto, flantibus etesiis.» L'année résulte de l'*Epist.* XLV, 2: «Paene certe triennium cum eis vixi», depuis son arrivée. Le retour des évêques en Orient est fixé au printemps 383, par la lettre CVIII, 6, à propos de Paula: «Tandem exacta hieme, aperto mari, redeuntibus ad ecclesias episcopis.» Il est peu probable que Jérôme ait composé quoi que ce soit avant ce départ, occupé qu'il dut être par le concile et aussi par les relations que lui imposaient l'amitié de ces évêques et sa propre situation.

Pour déterminer la chronologie de cette période, le plus sûr est de procéder du connu à l'inconnu [1]. Les données certaines sont les suivantes :

a) Le départ définitif de Rome en août 385 : il est précédé de peu de la lettre XLV adressée à Asella, lettre d'adieu aux amis de Rome.

b) La date de la mort de Damase, 11 décembre 384. On placera donc avant toutes les œuvres dédiées à Damase et les lettres en connexion avec elles.

c) La date de la dernière loi (*Codex Iustin.* I, 54,5; édit. KRUEGER, p. 159) adressée à Praetextatus (9 septembre 384), mort consul désigné pour 385, donc entre cette date et le 1 jan-

[1] J'ai démontré dans le BLE, 1918, p. 320-21, que le principe de classification adopté par Vallarsi, pour la chronologie des lettres (ordre du psautier), est contredit par leur contenu.

vier de cette année [1]. Les lettres XXIII et XXXIX, où il est fait mention de l'éloge funèbre de Praetextatus par Paulina sa femme, sont donc à placer entre le 9 septembre et le 11 décembre. puisqu'il n'y est fait aucune allusion à la mort de saint Damase. On l'attendrait, au moins dans la longue lettre XXXIX, à Paula. La lettre XXIV est écrite deux jours après la XXIII[e].

d) On peut serrer la date de plus près, d'après une autre donnée fournie par les lettres XXX et XXXI. Celle-ci, envoyée en même temps que la précédente, est écrite pour la fête de saint Pierre, 29 juin. Il s'agit bien de l'année 384 : la lettre XXX se termine par une salutation à Blésilla et à Eustochium, « tirunculas nostras. » Elle est donc postérieure à la conversion de la première à la vie parfaite. Blésilla n'a pas vécu plus de quatre mois après cet événement (*Epist.* XXXIX, 3) : « Nunc vero cum, propitio Christo, ante quattuor ferme menses, secundo quodam modo se propositi baptismo laverit »; *ibid.*, 7 : « Ego in tribus mensibus consecuta sum. » On ne peut donc songer à l'année 385; ni à 383, à cause de la mention de la mort de Praetextatus dans la lettre XXXIX, 2, postérieure de peu à la mort de Blésilla et non pas, comme d'autres éloges funèbres, écrite un ou deux ans après. Par suite, la mort de Blésilla est environ d'octobre 384; celle de Léa doit avoir précédé de peu. Celle de Praetextatus qui leur est antérieure doit se fixer en septembre. La lettre XXXVIII, racontant la maladie et la conversion définitive de Blésilla, est antérieure de peu à la lettre XXX, du 29 juin 384, où cette conversion est supposée : « tirunculas nostras ». A la rigueur cependant cette expression pourrait se justifier, avant la conversion définitive, mais il faudrait alors placer la maladie et la conversion en juillet-août, et la mort survenue entre trois et quatre mois après, en novembre, l'éloge funèbre de Blésilla étant toujours fixé avant le 11 décembre, à cause du silence sur la mort de Damase.

e) L'*Epist.* XXXII fait allusion aux lettres XXX et XXXI comme tout récemment écrites, elle est donc du début de juillet

---

[1] Voir RAUSCHEN, *Jahrbücher....*, p. 177, 5.

384. Mais comme elle mentionne un travail urgent, d'après des livres appartenant aux Juifs : « iampridem cum voluminibus Hebraeorum editionem Aquilae confero », on peut en rapprocher la lettre XXXVI à Damase, où il semble bien que l'on assiste au début même de ce travail (XXXVI, 1) : « Cum subito Hebraeus intervenit deferens non pauca volumina quae de synagoga quasi lecturus acceperat. » Dans les deux, Jérôme se réclame de ce travail de transcription (XXXVI, 1) ou de collation (XXXII) pour excuser son retard à répondre. On semble donc autorisé à placer la lettre XXXVI quelques semaines avant la XXXII[e], où le travail est dit commencé *iampridem*. Jérôme en donne le détail assez considérable : déjà ont été revisés ainsi les Prophètes, Salomon, le Psautier, les Rois; il en est à l'Exode, et passera ensuite au Lévitique. L'*Epist.* XXXVI est une réponse à XXXV.

f) La lettre XXXI mentionne le *pristinus libellus* qu'est l'épître XXII. Cela demande plusieurs mois d'intervalle, au plus tard le printemps de la même année 384. Mais la lettre XXII mentionne déjà l'*Adversus Helvidium*. Il faut le renvoyer en conséquence au début de cette année ou mieux à l'année précédente sans aucune indication plus précise de temps (*Epist.* XXII, 22) : « In eo libro quem *adversus Helvidium* de beatae Mariae perpetua virginitate edidimus. » Sans doute la lettre XXII parle de Blésilla d'une manière qui laisserait entendre qu'elle est déjà gagnée à la vie parfaite (n. 15) : « Molestias nuptiarum et incerta coniugii domestico exemplo didicisti cum soror tua Blaesilla, aetate maior sed proposito minor, post acceptum maritum, septimo mense viduata est... et quamquam secundum pudicitiae gradum teneat tamen quas illam, per momenta, sustinere aestimas cruces, spectantem cotidie in sorore quod ipsa perdiderit. » Ceci n'est pas une objection sérieuse aux conclusions précédentes, car la lettre XXXVIII reconnaît qu'il y eut un certain flottement dans la ferveur de Blésilla. La maladie de 384 eut pour effet de supprimer complètement cette négligence (n. 2) : « Redolebat aliquid neglegentiae. » La lettre XL, 2, *de Onaso*, fait une allusion formelle à l'*Epist.* XXII, 27 : « Placet mihi de larvis, *de noctua*, *de bubone*, de Niliacis ridere portentis »; cfr *Epist.* XXII, 27, fin : « Ut ad infantiam redeant, imitantur

noctuas et bubones.» Il semble légitime de conclure que cette lettre ne doit pas avoir été écrite bien longtemps après celle qui est critiquée, donc vers le milieu de 384. C'est encore la lettre XXII que vise la XXVII[e], adressée aussi à Marcella, mais en même temps la version nouvelle des Évangiles (n. 1), présentée comme toute récente : « Ad me repente perlatum est quosdam homunculos mihi detrahere cur adversus auctoritatem veterum et totius mundi opinionem aliqua in evangeliis emendare temptaverim »... (n. 2) : « unum miser locutus sum quod virgines saepius deberent cum mulieribus esse quam cum masculis. » On a affaire ici aux premières critiques contre la traduction hiéronymienne des Évangiles : « Post priorem epistulam (XXVI)..., ad me repente perlatum est... » Il faut donc placer celle-ci peu après la lettre XXII, car les critiques au sujet de cette lettre sont plus anciennes et plus universelles (*Epist.* XXVII, 2) : « totius oculos urbis offendi, cunctorum digitis notor. » Tout cela reporte donc au printemps de 384.

g) Cette lettre XXVII, au début, rappelle la lettre précédente XXVI, *sur les noms hébreux* : « post priorem epistulam in qua de hebraeis verbis pauca perstrinxeram ad me repente perlatum est. » Il est naturel d'y joindre la série des lettres de même inspiration, XXVIII, *de diapsalmate*, amorcée par l'*Epist.* XXVI, 5 : « Vellem tibi aliquid et de *diapsalmate* scribere et de *ephod*... nisi... et tibi aviditatem magis dilatae deberent facere quaestiones. » Il est évident que Marcella s'est hâtée de répondre à cette invitation peu déguisée. De là avec la lettre XXVIII, la XXIX[e] sur l'*éphod*. La XXV[e] sur les noms divins est écrite après la XXIX[e], sinon elle serait rappelée au n. 3 : « Ia quippe apud Hebraeos unum de decem Dei nominibus est. » Cfr *Epist.* XXV, *De X nominibus Dei.*

h) La date attribuée à la lettre XXXV, du pape Damase, et à la réponse de Jérôme, *Epist.* XXXVI, est confirmée par ce qu'il y dit de son projet de traduction du traité de Didyme sur le Saint-Esprit, traduction déjà commencée et qu'il n'acheva qu'à Bethléem, l'ayant interrompue à la mort de Damase (11 décembre 384). Si la lettre était de 383, on ne comprendrait guère qu'il eût tenu si longtemps ce travail sur le métier et ne l'eût point terminé.

i) Pour les autres lettres et travaux, aucune indication précise n'est fournie et l'on peut seulement conjecturer que la traduction des homélies sur le Cantique remonte à l'année 383, comme les lettres XIX et XX sur *Hosanna*, certainement antérieures à la lettre XXVI, où ce nom devrait être mentionné avec les autres semblables, et la lettre XXI sur l'enfant prodigue, placées d'ailleurs par Jérôme au début des travaux de Rome, dans sa notice du *De Viris*. C'est aussi alors, ou après celle des Évangiles, que l'on peut placer la revision du Psautier (*Ps. romanum*).

k) La date de la *lettre à Presidius* (cfr tome I[er], p. 101-102) sur le cierge pascal, au cas où elle serait authentique, est déterminée par l'allusion à la mort de Gratien (août 383) : un an entier ne s'est pas encore écoulé depuis lors : « Necdum annus completus est quo principem Gratianum, prodente exercitu suo, ante foeda captivitas, dehinc miserabilior oppressit interitus [1]. »

l) Je rapporterais plutôt à l'année 385, après la mort de Damase, la lettre XXXIII, dont la finale contre le clergé romain est si amère et paraît trahir l'exaspération de la lutte qui se poursuit de plus belle, maintenant que le protecteur de Jérôme est mort : « Haec quare scripserim et... cito sed non cauto sermone dictaverim, potestis intellegere, si Epicuros et Aristippos cogitetis. » La lettre XXXIV est antérieure à cette lettre XXXIII, qu'elle aurait dû mentionner (n. 1), si celle-ci existait déjà. Elle rappelle en effet le catalogue des œuvres d'Origène, dressé par Pamphile, la lettre XXXIII le transcrit tout au long. C'est sans doute vers le même temps (385) qu'il faut placer les lettres qui restent, adressées à Marcella : XXXVII, XLI, XLII, XLIII, XLIV.

On trouvera le tableau récapitulatif des résultats obtenus, à la table des *Regesta*.

VI. Du départ de Rome au "De Viris illustribus" (385-392)

Les œuvres de cette période nous sont surtout connues par

---

[1] Édit. MORIN, l. 149-151 ; voir tome I, p. 101, n. 3.

la notice autobiographique du *De Viris* (chap. CXXXV). Mais il ne semble pas qu'à l'intérieur de la période, elle suive strictement l'ordre chronologique. En combinant ces données avec celles des préfaces et les rares renseignements fournis par ailleurs, on obtient les résultats brièvement signalés dans la *Biographie*. Le travail le plus ancien doit être la *Vita Malchi*. Il fait allusion à la fois à la rouille, due à une longue inaction littéraire, et à la malveillance, cause de cette inaction, en même temps qu'à la fuite vers la solitude (tome I^er^, p. 130). Il paraît assez naturel d'admettre que saint Jérôme a d'abord terminé les travaux commencés à Rome : la traduction du *traité de Didyme sur l'Esprit-Saint* et le *commentaire sur l'Ecclésiaste*. La préface du premier respire l'atmosphère de bataille : le vaincu y exhale, dans sa préface, ses rancœurs contre la Babylone qu'il a quittée pour rentrer dans sa vraie patrie, Jérusalem. Pour l'*Ecclésiaste* on dispose d'une chronologie plus précise. Jérôme dit lui-même, au début de la préface, qu'il écrit environ cinq ans après la maladie et la mort de Blésilla (384) (PL, XXIII, 1009, C) : « Ante hoc ferme quinquennium », c'est-à-dire vers 388-389. Je place ensuite les *commentaires sur saint Paul*, pour lesquels manque tout témoignage positif, uniquement parce qu'ils me paraissent dénoter un progrès réel dans l'art du commentateur, par rapport au traité sur l'Ecclésiaste. On a vu que les préfaces indiquent elles-mêmes comme ordre véritable, non celui de la notice du *De Viris:* Galates, Éphésiens, Tite, Philémon, mais, sans intervalle bien prolongé entre eux : Philémon, Galates, Éphésiens, Tite.

Pour les autres ouvrages la seule donnée précise concerne la traduction des *homélies d'Origène sur saint Luc*. La préface vise le commentaire de saint Ambroise sur le même évangéliste. D'après les recherches de M. Schenkl, le dernier éditeur des œuvres d'Ambroise [1], il n'a paru qu'après l'automne de 388 ; d'après M. Wilbrand [2], en 387. Comme on peut supposer que la lecture n'en a pas été faite aussitôt à Bethléem et que la traduction a pris un certain temps, il semble que la date de 389 réponde à

[1] CSEL, t. XXXII, IV, préface, p. VIII.

[2] *Historisches Jahrbuch*, article cité, t. XLI, 1921, p. 9-11.

toutes les données du problème. Or, saint Jérôme affirme qu'il interrompt son travail sur les *Questions hébraïques*, pour cette traduction. D'autre part, les *Questions* sont composées parallèlement avec l'*Onomasticon* et la traduction du *Liber locorum* d'Eusèbe. Ces trois ouvrages ont dû paraître presque simultanément, puisqu'ils renvoient les uns aux autres, au passé. Cependant les préfaces indiquent comme ordre réel de publication : *Onomasticon*, *Liber locorum* et *Quaestiones*. En effet, la préface de l'*Onomasticon* dit du second : « quem editurus sum », et des *Quaestiones* : « nunc in manibus habeo », ce qui semble indiquer un état de composition moins avancé. Quant aux revisions d'après les Septante, elles sont antérieures à la traduction d'après l'hébreu dont les préfaces y renvoient. Si je mets les *libri Salomonici* et les *Paralipomènes* avant les *Psaumes* et *Job*, c'est que la préface de ce dernier suppose plusieurs revisions de ce genre, déjà effectuées (PL, XXIX, 62, B) : « Et unumquemque lectorem *solita* praefatione commoneo et in principiis librorum eadem semper annectens rogo ut ubicumque videritis, etc. » au sujet des signes diacritiques. La revision des Psaumes contient une phrase analogue (PL, XXIX, 118-119) : « Unde *consueta* praefatione commoneo... ut quae diligenter emendavi cum cura et diligentia transferantur. » Quant aux traductions sur l'hébreu, elles sont antérieures aux commentaires sur les petits Prophètes qui les utilisent. Contrairement à l'opinion commune, qui met en tête, à cause du *prologus galeatus*, celle de Samuel et des Rois, il me paraît résulter de la préface de la traduction d'Isaïe (PL, XXVIII, 771, B) que celle-ci est antérieure : « Nemo cum prophetas versibus viderit esse descriptos metro eos aestimet apud Hebraeos ligari et aliquid simile habere de psalmis vel operibus Salomonis sed, quod in Demosthene et Tullio solet fieri, ut per cola scribantur et commata, qui utique prosa et non versibus conscripserunt, nos quoque, utilitati legentium providentes, interpretationem novam novo scribendi genere distinximus. » Il pose donc ici le principe général et cela explique naturellement pourquoi les autres livres de la Bible, y compris ceux de Samuel et des Rois, sont écrits de la même manière. L'hypothèse de dom Cottineau (*Miscellanea Geronimiana*, p. 60) qui attribue à

Cassiodore cette dernière application du système, parce qu'il tient ces livres traduits les premiers, à cause du *prologus galeatus*, est d'autant moins recevable, qu'elle est en contradiction formelle avec les assertions mêmes de Cassiodore, qu'il cite p. 59, n. 2 (*De Inst. divin. litt.*, XII; PL, LXX, 1124, C) : « Meminisse autem debemus memoratum Hieronymum *omnem translationem suam* in auctoritate divina, sicut ipse testatur, propter simplicitatem fratrum, colis et commatibus ordinasse. » Cfr encore préface, *ibid.* 1109, C. Par suite aussi est antérieure la traduction des autres Prophètes. La préface de Daniel en apporte une nouvelle preuve pour ce qui est dit des livres de la Bible (PL, XXVIII, 1294 B) : « In tres siquidem partes omnis ab eis scriptura dividitur, in legem, in prophetas, in hagiographa, id est in V et VIII et in XI libros, *de quo non est huius temporis disserere.* » Si Jérôme l'avait déjà fait, dans le *prologus galeatus*, il y renverrait, au lieu d'employer cette formule. Il est possible aussi que la traduction du Psautier soit antérieure. Une phrase peut l'indiquer (PL, XXVIII, 1125, A; édit. LAGARDE, p. 3, l. 31) : « Rursum me obtrectatorum latratibus tradidi. » Elle peut faire allusion aux critiques de la revision des Évangiles, ou indiquer que c'est le second essai de traduction sur l'hébreu, après les Prophètes. La phrase de la préface de Samuel (PL, XXVIII, 557 B) : « lege ergo primum Samuel et Malachim meum », ne constitue pas une objection irréfutable. Cela paraît confirmé par le fait que déjà, lors du *De Viris*, Sophronius a traduit en grec le Psautier qui lui était dédié et les Prophètes. Il est vrai que, par rapport aux Septante, ils étaient plus nouveaux que les livres historiques.

Les commentaires ont été composés en dernier lieu, dans la mesure où saint Jérôme ne travaillait pas simultanément à ces diverses œuvres, ce qui était certainement l'ordinaire. On le conclut légitimement de leur place dans la notice du *De Viris* et aussi de la récapitulation, au début du livre sur Jonas, où ces commentaires sont signalés comme interrompus pendant trois ans par d'autres travaux dont le premier est le *De Viris* (PL, XXV, 1117, B). Saint Jérôme donne des énumérations différentes pour l'ordre suivi :

De Viris, CXXXV (PL, XXIII, 719, A) : Michée, Sophonie, Nahum, Habacuc, Aggée.

Prolog. in Ionam (PL, XXV, 1117, B) : Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée.

In Amos, III (*Ibid.* 1057, C) : Nahum, Michée, Sophonie, Aggée, Habacuc.

C'est celle-ci qui est la vraie, car là-même, l'auteur explique nettement qu'il n'a pas suivi l'ordre régulier pour ces traductions : « Non enim a primo usque ad novissimum, iuxta ordinem quo leguntur, sed ut potuimus et rogati sumus, ita eos disseruimus, etc. » Les *Commentarioli in Psalmos* sont antérieurs à la traduction du Psautier, comme il ressort de la controverse, sur le psaume II, avec Rufin (JÉRÔME, *Apol.* I, 19; PL, XXIII, 413, A B) : « Illud quoque carpere dicitur quod secundum psalmum interpretans... dixerim in Commentariolis meis... et rursum omne psalterium in romanum vertens sonum, quasi immemor expositionis antiquae, posuerim... »; (413, C D) : « Et qui in Commentariolis... dixeram... in ipso corpore (la traduction) dixerim... ». Ce traité, en dépit de l'utilisation d'une version latine qui ne s'identifie avec aucune des versions hiéronymiennes et qui peut être une traduction directe sur le grec des Septante, faite par saint Jérôme à mesure qu'il dicte ses remarques, est postérieur au séjour de Rome, puisqu'il mentionne la fréquentation de la bibliothèque de Césarée (*Anecd. Mareds.*, t. III, 1, p. 5, l. 16) : « Nam ἑξαπλοῦς Origenis in Caesariensi bibliotheca relegens semel tantum scriptum repperi. » Les *VII tractatus* sur les psaumes X-XVI sont mentionnés dans la notice du *De Viris*, entre la traduction des homélies sur saint Luc et la *Vita Malchi*. Celle-ci est suivie de la *Vita Hilarionis* sur laquelle on n'a aucune autre donnée chronologique.

Cette même notice ajoute qu'au moment où écrit saint Jérôme, il y a : « multa alia de opere prophetali, quae nunc habeo in manibus et necdum expleta sunt. » Il composait ses commentaires en première ébauche puis, au moment de la transcription définitive, les dédiait avec la préface correspondante.

VII. Le "De Viris illustribus"

La formule employée par saint Jérôme, à propos du *De Viris* (préface), et de la lettre XLVII à Desiderius : « usque ad XIV Theodosii imperatoris annum » ou « usque ad XIV annum Theodosii principis », ne permet pas de décider si l'ouvrage a été composé cette année là-même (392) ou au début de la suivante. Le rapprochement avec la formule analogue, mais plus précise, de la préface du III[e] livre d'Amos (PL, XXV, 1057, C) : « *praesenti anno*, qui VI consulatus Arcadii Augusti et Anicii Probi fastis nomen imposuit », rend plus probable la dernière hypothèse (393).

Divers suppléments au *De Viris* étudiés par le P. Feder [1], et par lui attribués à saint Jérôme lui-même, énumèrent de différentes manières certains ouvrages publiés ensuite ou omis dans le *De Viris*. Ils ne renseignent guère au point de vue chronologique, sauf les notices très courtes A et B. Mais les œuvres elles-mêmes fournissent des éléments suffisants de solution.

VIII. La controverse origéniste [2]

1. — *Première phase : démêlés avec Jean de Jérusalem* (393-396).

L'éloge magnifique d'Origène au chapitre LIV du *De Viris*

[1] Dans *Biblica*, t. I, 1920, p. 500-513 ; voir plus bas, note T, I.

[2] Depuis que les pages qui suivent ont paru dans le BLE, 1922, p. 116-126, j'ai pu prendre connaissance du mémoire de M. Holl et des remarques complémentaires de M. Jülicher (*Die Zeitfolge des ersten origenistischen Streits* et *Bemerkungen zu der Abhandlung des Hrn. Holl*, dans les *Sitzungsber. der Kg. Preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1916, IX, p. 226-275). Je réserve pour une autre occasion la critique détaillée de ces travaux. M. Jülicher aurait pu augmenter le nombre de ses remarques justifiées sur ce travail de M. Holl, à qui il a fait trop de crédit. Une utilisation plus complète des textes de saint Jérôme et de Rufin aurait épargné à ce dernier quelques méprises de conséquence. Je signale seulement certains points. Le texte de la lettre LXXXII, 9, se rapporte non à une lettre antérieure perdue, mais aux numéros précédents de cette même lettre LXXXII. Comme le contexte le montre à l'évidence, la lettre vise non une venue problématique de Théophile en Palestine, mais l'accueil fait à Théophile par ses propres moines en Égypte. Jérôme, *Apol.* III, 23 ; PL, XXIII, 474, A : il s'agit non d'une réconciliation postérieure d'Épiphane et de Rufin, mais du baiser de paix échangé entre eux, lors de la venue d'Épiphane

(*de immortali eius ingenio non tacens*) [1], l'absence de toute réserve, les dures expressions employées contre ses adversaires (*tanta in eum debacchatus est insania* : Démétrius) empêchent de faire remonter les débuts de la controverse avant la publication de ce traité, 392 fin ou 393. Les synchronismes aident à fixer la date des divers événements, non sans difficulté, à cause du vague réel de certaines affirmations qui paraissent précises. Les termes *biennium*, *triennium* n'ont pas toujours une valeur rigoureuse

---

à Jérusalem et des incidents avec Jean. Les explications données pour faire dater de 382 les treize ans dont il est question (*Contra Iohannem Hierosol.* XLI ; PL, XXIII, 393, A) ne sont pas convaincantes. Aucun document ne mentionne la présence de Paulin à Constantinople, pour le concile de 381 ; la présidence de son rival Mélèce suffisait à l'en tenir écarté. A ce moment d'ailleurs saint Grégoire de Nazianze qui allait démissionner n'aurait trouvé certes ni le temps ni la liberté d'esprit pour commenter l'Écriture à Jérôme. Celui-ci avait dû y arriver plus tôt et y séjourner assez longtemps pour s'y livrer à ses études et aux premiers travaux personnels d'exégèse. M. Holl oublie que l'*Epist.* XVIII, A (ad Damasum), ainsi que l'atteste Jérôme lui-même, date de ce temps et a été composée non à Rome, mais à Constantinople. L'année 395, pour les événements que je fixe à 396, n'est pas justifiée. La date donnée par l'éclipse (6 avril) est trop éloignée de celle de la Pentecôte (21 mai) pour qu'on puisse lui appliquer le texte de saint Jérôme. Le silence dont il est question dans la lettre LXVI, 1, vise deux ans écoulés depuis la mort de Paulina et se rapporte uniquement à cette mort, non à toute correspondance avec Pammachius. Quant au texte (Jérôme, *Apol.* III, 10 ; PL. XXIII, 464, D) : « libri enim tui quos limasti *per triennium* disertiores sunt », il a en vue non la traduction du *Periarchon*, mais l'*Apologie* de Rufin. Dès lors tombent toutes les conséquences tirées par M. Holl. Il s'est plus étrangement encore mépris sur le texte qui précède immédiatement : « Negotiator orientalium mercium qui et hinc deportata vendere necesse habebat *et ibi emere quae huc rursus adveheret.* » Ce dernier membre de phrase aurait dû avertir qu'il n'était nullement question de Rufin, par allusion au songe de Macaire, mais bien d'un marchand venu d'Orient et qui repartait dans deux jours. M. Jülicher a tort de nier qu'il y ait eu deux lettres écrites en Orient par Anastase, l'une en 401, à Jean de Jérusalem, l'autre en 402, *in Orientem*. Il identifie les deux, alors que saint Jérôme les oppose très nettement et d'une manière qui ne laisse aucun doute possible. Il n'y a qu'à relire Jérôme (*Apol.* III, 20 et 21 ; PL, XXIII, 471-472) : « Esto praeteriti anni ego epistulam finxerim (le n. 20 roule tout entier sur cette lettre à Jean). Recentia ad Orientem scripta quis misit ? » Il a raison de refuser de voir une citation d'une lettre à Venerius dans la seconde partie de la lettre à Jean : l'hypothèse de Vallarsi est devenue caduque par suite de la découverte de la lettre authentique à Venerius et M. Holl paraît oublier que des demandes de renseignements à Rome sur Rufin se comprennent beaucoup mieux venant de Jérusalem que de Milan. Aquilée où se trouvait Rufin, était plus près de Milan que de la capitale. C'est plutôt Venerius qui aurait pu sur ce sujet renseigner Anastase.

[1] PL, XXIII, 665, C.

et sont susceptibles d'une certaine élasticité, selon que l'on inclut ou non dans l'énumération l'année de départ et l'année d'arrivée. *Biennium* pourra ainsi s'étendre sur une durée d'au moins deux années, ou viser seulement l'année précédente ou suivante; de même *triennium.*

Sous le bénéfice de ces remarques, on peut admettre qu'il faut fixer à l'année 393 le début de la controverse. Il résulte de l'*Apologia Hieronymi* [1] que l'incident d'Atarbius est antérieur à la venue de saint Épiphane à Jérusalem et n'a aucun rapport avec elle. Or Épiphane était présent aux environs de la fête de Pâques [2]. C'est donc plusieurs semaines avant qu'il faut placer la signature par saint Jérôme du formulaire d'Atarbius, et, dans les semaines qui suivirent Pâques, les divers incidents qui ont marqué la présence d'Épiphane à Jérusalem. L'année est donnée par le *Contra Iohann. Hierosol.* [3] : « Ille per totum exinde triennium suas iniurias devorat privataque simultate contempta, fidei tantum correctionem postulat. » Dans ce texte il ne s'agit pas du tout d'un silence absolu d'Épiphane, ce qui jetterait dans des difficultés inextricables pour mettre d'accord cette assertion avec les faits connus par ailleurs, mais du silence sur les injures personnelles. Épiphane n'a relevé, jusqu'au moment où Jean de Jérusalem écrit son *Apologie*, que les griefs fondés sur la foi. On a donc un *triennium* entre les incidents de Jérusalem et l'*Apologie* de Jean qui ne peut être fixée qu'à l'été de 396 : d'où la date de 393 pour ces incidents, y compris celui d'Anablatha lorsqu'Épiphane déchira le voile où était peinte l'image du Christ. A ce moment les relations n'étaient pas encore rompues entre les deux évêques (*Epist.* LI, 9) : « Quando simul pergebamus ad sanctum locum qui vocatur Bethel. »

On a eu tort d'unir chronologiquement à ces incidents celui de l'ordination de Paulinien : saint Jérôme dit expressément qu'il eut lieu *multo post tempore* [4], et le récit détaillé d'Épiphane

---

[1] III, 33 (PL, XXIII, 431, C D).
[2] *Contra Iohann. Hierosol.* X et XIII (PL, XXIII, 363 et 365).
[3] XIV (PL, XXIII, 366, B).
[4] *Contra Iohann. Hierosol.* IX (PL, XXIII, 363, D).

sur ce sujet le confirme pleinement. Il déclare que c'est un an après son séjour à Bethléem, c'est-à-dire après les incidents de Pâques avec Jean, que l'ordination eut lieu (*Epist.* LI, 1, fin) : « Post haec scripsimus ad sanctos presbyteros monasterii et ceteros fratres et increpavimus quare non scripsissent super eo cum, ante annum, multos eorum queri audissem cur non haberent etc. » C'est donc aux premiers mois de 394 que cette ordination a eu lieu, puis les plaintes de Jean à ce sujet et l'Apologie écrite d'Épiphane, traduite peu après, alors qu'elle avait reçu une large publicité, par saint Jérôme pour le compte d'Eusèbe de Crémone (*Epist.* LI). Jean n'ayant rien répondu, c'est alors aussi (394, été) qu'il faut placer les lettres répétées d'Épiphane invitant les moines de Jérusalem et de Bethléem à rompre avec leur évêque [1]. La traduction de la lettre d'Épiphane eut lieu dans les six mois qui suivirent la publication ; sa divulgation, quelque dix-huit mois plus tard (*Epist.* LVII, 2) : « Ante hoc ferme biennium miserat Iohanni episcopo... Res ita anno et sex mensibus transiit. » Il faut cependant compter dans l'intervalle de ce *biennium*, le temps écoulé entre la divulgation et le moment où Jérôme écrit la lettre LVII, alors que sa traduction a été non seulement discutée à Jérusalem, mais envoyée à Rome avec un commentaire défavorable et a fait depuis l'objet d'une communication de Pammachius. Les deux années écoulées portent, si l'on donne au *ferme* une valeur assez large, à fin 395 (394-395) ou plus strictement aux premiers mois de 396.

Grâce au *Contra Iohannem* et à la lettre LXXXII à Théophile, dont Vallarsi a bien vu que c'étaient des documents se rapportant à la même période, il est facile de fixer les événements de cette année 396. Vallarsi a eu le tort de donner à ces deux documents la date de 399, par une fausse interprétation de certains synchronismes. Il est sûr qu'ils sont antérieurs à la réconciliation. Or celle-ci eut lieu avant le départ de Rufin pour l'Occident. L'année de ce départ est indiquée de la façon la plus nette

---

[1] *Contra Iohan. Hierosol.* XXXIX (PL, XXIII, 392, B).

par saint Jérôme [1] : « Paulinianus et Eusebius post annum vestrae navigationis profecti sunt. » La date du départ d'Eusèbe est bien connue : c'est Pâques 398. Rufin a donc quitté l'Orient au printemps de 397. Et la lettre LXXXII à Théophile et le *Contra Iohannem* sont donc antérieurs [2]. De plus, ces deux documents étant parallèles, il est facile de voir que la lettre est postérieure au traité, qu'elle résume par endroits. Psychologiquement elle représente un état d'esprit un peu différent et plus disposé à la conciliation. Alors que le traité insiste sur le côté dogmatique de la querelle et témoigne d'une opposition à peu près irréductible à l'égard de Jean, la lettre, tout en mentionnant les griefs dogmatiques, n'y insiste pas et ne met en cause sérieusement que l'arrogance de l'évêque vis-à-vis des moines. Elle offre la paix si des conditions acceptables sont proposées. Dans le traité, il n'est fait allusion qu'aux événements des années 393-396. Tout roule sur les incidents de Jérusalem en 393, et l'ordination de Paulinien en 394. Il y est explicitement question d'un *triennium* écoulé depuis le début de la querelle (393-396). Certaines données avaient fait penser à 399 : le commentaire sur l'Ecclésiaste (389 ?) est composé dix ans plus tôt ; il y a treize ans écoulés depuis que Jérôme et Vincent ont des relations avec Jean (évêque depuis 386) [3]. Il faut y voir des nombres approximatifs ou des défaillances de mémoire. Cette date est absolument incompatible avec le contenu de l'ouvrage et le ton qui respire la bataille dans toute son ardeur.

Il résulte du *Contra Iohann. Hierosol.* XLII : « ante paucos menses circa dies Pentecostes » [4], que le traité a été composé à l'automne ou au début de l'hiver de 396 : la Pentecôte étant, cette année-là, le 1er juin. La lettre LXXXII a dû suivre de quelques

---

[1] *Apol.* III, 24 (PL, XXIII, 475, C).

[2] Sur la question de la publication du *Contra Iohannem*, voir note complémentaire L.

[3] *Contra Iohann.* XVII, fin : « Ante annos ferme decem in commentario Ecclesiastae et in Explanatione Epistulae ad Ephesios. » — *Ibid.*, XLV : « Satis multo dormisti tempore qui post annos tredecim haec loqueris » (PL, XXIII, 369, B, et 393 A).

[4] PL, XXIII, 395, C.

semaines. D'autre part à la même année, d'après les affirmations du traité, il faut rapporter la médiation d'Archélaüs qui eut lieu aux environs de Pâques (13 avril): « instabat dies Paschae [1] », deux mois après, la légation du prêtre Isidore, envoyé par Théophile [2], légation qui a duré plusieurs semaines : il y a eu des démarches répétées auprès des moines de Bethléem. La composition de l'*Apologie* de Jean, après l'échec des pourparlers, a dû prendre elle aussi du temps (juin-juillet). Or, trois mois avant cette légation, était tombée aux mains de Vincent la lettre d'Isidore à Rufin, donc en mars [3]. Isidore repart pour Alexandrie avec l'*Apologie* de Jean, qui est envoyée aussi à Rome. C'est alors qu'Épiphane a dû en réponse écrire à Sirice [4] et, de Rome, Pammachius écrit à Jérôme pour lui demander une réplique [5]. Vers octobre ou novembre, Jérôme compose le *Contra Iohannem Hierosolymitanum.*

Théophile n'était pas resté inactif au reçu de l'*Apologie* de Jean. Satisfait de son contenu, il prépare une lettre considérable sur la paix et l'envoie aux moines, vers la fin de l'année. En tout cas, la réponse de Jérôme (*Epist.* LXXXII) est postérieure au *Contra Iohannem.* Il faut donc la mettre en 396 (fin), ou aux premières semaines de 397, avant le départ de Rufin pour l'Occident, précédé de la réconciliation des adversaires. Rufin est seul mentionné dans les passages qui en traitent, mais le fait que la réconciliation a lieu à l'église de l'Anastasie, à Jérusalem, indique bien que Jean y participait. D'ailleurs la lettre LXIV, 8, à Fabiola, qui doit être fixée au printemps de 397, parle de la paix rétablie sans restriction : « Nos in Ephrata tandem pace reddita. »

2. *Deuxième phase : la querelle avec Rufin* (397-402).

Le texte cité plus haut, qui fixe à un an avant le départ de

---

[1] *Contra Iohann.* XXXIX (391, D).

[2] *Ibid.*, XXXIX (392, A) : « Post duos ergo menses tandem exspectatus venit Isidorus. »

[3] *Ibid.*, XXXVIII (390, A) : « Litterae quae ante tres menses legationis ad vos directae erant. »

[4] *Ibid.* fin (396, A) : « Et nuper ad Romanae Urbis Pontificem. »

[5] *Ibid.*, I (355,B) : « Sed provocatum litteris tuis et ardore fidei. »

Paulinien et d'Eusèbe celui de Rufin, doit être pris, comme il est naturel, avec son sens plénier. C'est donc vers Pâques que Rufin, en avril 397, quitte la Palestine. Cette date concorde entièrement avec ce que l'on sait de son activité cette année et celle qui suit. Puisque, d'après la préface du III^e^ livre du *Periarchon* [1], c'est pendant le carême qu'il a composé la traduction des deux premiers livres, laquelle est postérieure de quelque temps à celle de l'*Apologie* d'Origène par Pamphile et à l'opuscule sur l'altération des écrits du docteur alexandrin, il est évident que la version du *Periarchon* doit se rapporter à l'année 398. Les deux ouvrages qui l'ont précédée, écrits peu de temps après l'arrivée de Rufin à Rome, comme il résulte de la préface [2], sont de la seconde moitié de 397. La traduction des livres III et IV du *Periarchon*, ainsi que l'indique la préface qui les précède, est composée après Pâques, mais avec assez de lenteur. Elle n'était pas terminée avant l'été de 398.

Pendant ce temps, Eusèbe parti de Palestine en avril a dû arriver à Rome en mai ou juin. Il s'y est lié de nouveau avec Rufin qu'il fréquente. La traduction n'était pas encore mise au net pour la publication définitive quand il se la procure et la livre à Pammachius. C'est vraisemblablement en automne que se placent ces faits. Quelque temps après, Rufin part pour Aquilée avec des lettres de communion données par Sirice. Il se plaint que l'on ait attendu son départ pour l'accuser au lieu de lui communiquer de vive voix les griefs [3]. Pammachius et Oceanus écrivent à Jérôme à ce sujet (*Epist.* LXXXIII). D'Aquilée, Rufin écrit lui aussi pour se plaindre d'eux et de leurs alliés, soit à la fin de cette année soit au début de 399, peu de temps après son arrivée. Il y a toute chance que ce soit l'autre Rufin, parti de Palestine au printemps de 399, et qui se rend à Milan par Rome, qui y apporte les trois ouvrages de Jérôme écrits à cette occasion. Les deux premiers ont réclamé pour leur composition un certain temps : ce sont la traduction littérale du

---

[1] PG, XI, 247-250; édit. KOETSCHAU, p. 193-194; cfr tome I^er^, p. 233.
[2] PG, XVII, 539-542.
[3] RUFIN, *Apol.* I, 20 (PL, XXI, 558, C D).

Periarchon, composée pendant l'hiver de 398-399, quand Jérôme relève d'une maladie de près d'un an, la lettre LXXXIV, à Pammachius et Oceanus en réponse à la lettre LXXXIII, véritable apologie, et la lettre LXXXI, à Rufin. Alors interviennent les démarches infructueuses des amis de Jérôme auprès de Sirice et les démonstrations publiques de mécontentement de Marcella (*Epist.* CXXVII, 9), puis la propagande antiorigéniste d'Eusèbe à travers l'Italie (été 399). Rufin, mécontent de la divulgation de la lettre LXXXIV et ignorant la lettre LXXXI, qu'on a interceptée, se met à préparer une *Apologie*. La chronologie établie jusqu'à présent confirme donc pour la mort de Sirice les conclusions de Mgr Duchesne [1]. Celle-ci est du 26 novembre 399, non de 398.

Divers groupes de documents se rapportent aux temps du pape Anastase, successeur de Sirice ; d'abord ceux qui concernent l'intervention de Théophile. De nombreuses lettres la mentionnent dans la correspondance de saint Jérôme, en particulier un groupe de courts billets, LXIII et LXXXVI-LXXXIX. La date de ces quatre derniers est à fixer en 400, puisqu'ils font allusion à l'expédition de Nitrie et à l'expulsion des Longs Frères comme récentes. Elles eurent lieu au début de 400 [2]. D'autre part, ils ne font aucune allusion à la synodique envoyée en septembre aux évêques de Palestine. La lettre LXXXVIII est postérieure au retour de Vincent, qui s'est effectué après l'arrivée à Rome d'une lettre de Théophile au pape Anastase vers Pâques. La lettre LXXXIX peut être contemporaine de cette lettre au pape et apportée par le même messager, qui se rend à Rome, mais d'abord, avec l'assentiment de Théophile, passe par Bethléem. C'est comme l'a reconnu Vallarsi, corrigeant dans sa préface l'ordre adopté dans l'édition, la lettre la plus ancienne [3]. Le voyage de Théodore suit de près l'exil des Longs Frères [4].

---

[1] *Liber Pontificalis*, t. I, Chronologie, p. CCL-CCLI.

[2] DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, t. III, p. 56-58.

[3] PL, XXII, p. LXXVI : « Ordo tamen praeposterus, in eo quod LXXXIX Theophili ceteris praeponenda videatur. »

[4] *Epist.* LXXXIX : « Vidit enim cuncta monasteria Nitriae et referre potest continentiam et mansuetudinem monachorum, quomodo, exstinctis et fugatis Origenis sectatoribus, pax Ecclesiae reddita sit. »

Théophile fait allusion ensuite aux origénistes cachés de Palestine qui motivent sa lettre d'avertissement. La lettre LXXXVII revient sur ces deux thèmes, mais la réponse LXXXVIII est postérieure au retour de Vincent. Les envoyés de Théophile en Palestine reçoivent de Jérôme un bon témoignage pour leur zèle victorieux contre l'hérésie, en même temps que Vincent, rentré l'avant-veille, fait connaître le très heureux effet à Rome de la lettre que Théophile y avait envoyée au printemps. Concurremment à cette lettre avaient agi les efforts de Marcella et de ses amis : Anastase avait été convaincu de la nocivité d'Origène (*Epist.* CXXVII, 10). La lettre LXXXVI de Jérôme à Théophile, complète les renseignements de la LXXXVIII[e] sur la Palestine. Les frères Priscus et Eubulus y ont pourchassé jusque dans leurs repaires les *reguli* hérétiques. Tout cela se passe pendant l'été de 400.

Reste la lettre LXIII dont la date est difficile à fixer. Par la forme comme par le contenu, elle est en rapport étroit avec le groupe précédent, notamment avec la lettre LXXXVI. L'une et l'autre font allusion à la longue interruption de la correspondance entre Jérôme et Théophile, du fait de ce dernier [1]. On ne saurait donc mettre entre ces deux lettres l'intervalle de quatre ans qu'adopte Vallarsi, fixant la lettre LXIII à 397 et la LXXXVI[e] à 401. En fait, comme la lettre LXIII trouve que le zèle de Théophile a besoin d'être excité contre les origénistes, il faut simplement la placer quelque temps avant la lettre LXXXIX, aux derniers mois de 399. L'allusion au respect des canons paraît viser l'affaire de l'évêque Paul chassé par Théophile et accueilli par Jérôme à Bethléem, antérieurement à l'exode des Longs Frères [2], ou quelque autre affaire analogue. Il ne s'agit pas de l'ordination de Paulinien. Après la réconciliation de Jérôme avec Jean, Théophile, encore origéniste et ami du prêtre Isidore, avec qui d'ailleurs correspondait Rufin, aura tenu ri-

[1] *Epist.* LXXXVI, 1 : « Nuper tuae Beatitudinis percepi scripta emendantia vetus silentium », allusion aux lettres LXXXIX et LXXXVII. — *Epist.* LXIII, 1 : « Meminit Beatitudo tua quod eo tempore, quo nobiscum tacebas, nunquam ab officiis meus sermo cessaverit. »

[2] JÉRÔME, *Apol.* III, 17 (PL, XXIII, 469-470).

gueur à Jérôme de son attitude antérieure et n'aura repris les relations avec lui qu'en 399, au moment où il songeait à accomplir son évolution antiorigéniste. C'est, semble-t-il, la seule solution qui accorde tous les éléments en cause.

A Rome, entre Pâques et le 15 août 400, date de la mort de Simplicien, évêque de Milan, Anastase, convaincu par les démarches de Théophile, s'y associe, condamne les écrits d'Origène et invite son collègue de Milan à faire de même, puis, après la mort de Simplicien, intime la même direction à Venerius son successeur. A cette dernière date, il notifie également la condamnation portée par l'autorité impériale prohibant la lecture des écrits d'Origène. Théophile, de son côté, continue sa propagande antiorigéniste et recrute des auxiliaires pour le soutenir et faire pression sur l'évêque de Constantinople où les Longs Frères sont déjà arrivés en septembre 400 (*Epist.* XC). Avant les *Encaenia*, il envoie à ce sujet une synodique aux évêques palestiniens et à ceux de Chypre (*Epist.* XCII). Une lettre particulière est adressée à saint Épiphane, qui marque la reprise des relations avec lui (*Epist.* XC). Je ne m'explique pas pourquoi Mgr Duchesne [1] place cette lettre en 401 (fin) ou 402 (début). Elle fait allusion à la fois à l'expédition de Nitrie et à la synodique, comme à des faits tout récents. Elle demande la réunion d'un synode sur l'initiative d'Épiphane : c'est celui que vise la lettre XCII. La date n'est donc point sujette à discussion. La lettre est contemporaine de celle adressée aux Palestiniens et à laquelle ceux-ci répondent entre le 14 et le 22 septembre 400 (*Epist.* XCIII et XCIV, de Denys de Lydda, qui signe aussi la précédente). Épiphane communique la nouvelle à Jérôme (XCI) et celui-ci, sur l'invitation d'Épiphane ou de Théophile, traduit tout le dossier (XC-XCIV) et l'envoie à Rome. La traduction est antérieure à l'*Apologie* de 401 [2], qui la mentionne. Il y a toute vraisemblance qu'elle a été faite en automne 400.

---

[1] *Histoire ancienne de l'Église*, t. III, p. 59, n. 3.

[2] *Apol.* I, 12 (PL, XXIII, 406, D) : « Et epistulae papae Theophili et Epiphanii et aliorum episcoporum quas nuper ipsis iubentibus transtuli. »

La lettre de Rufin à Anastase, pour se défendre[1], était depuis quelques semaines, sinon quelques mois, entre les mains du pape. Elle est mentionnée, elle aussi, dans la même *Apologie*, qui consacre la plus grande partie du second livre à la réfuter. Quant à l'*Apologie* en deux livres de Rufin, contre Jérôme, les indications de celui-ci, dans sa réponse, le fixent à 401. Elle circule seulement sous le manteau et n'est pas encore éditée, quand Jérôme lui oppose sa propre *Apologie* (voir le début où il s'en plaint). La date de cette première *Apologie* de Jérôme est incontestablement 401. Il a déjà traduit les lettres de Théophile et des autres évêques. Elle est postérieure aux rescrits impériaux[2]. Elle connaît déjà la lettre d'Anastase, en réponse à Jean de Jérusalem, qui est de l'année même[3]. Cette date est confirmée par ce que rapporte la seconde *Apologie*, qui est de 402 et où il est de nouveau question de cette lettre à Jean comme écrite l'année précédente[4]. Cela concorde avec les deux ans écoulés depuis que Rufin est à Aquilée[5], et les deux ans depuis la lettre LXXXIV[6] : on a 399-401. Il y a dix ans depuis la publication du *De Viris*[7] et dix-huit depuis celle du Commentaire sur l'épître aux Éphésiens[8]. Cette dernière date est évidemment inexacte, car elle nous mène à 404 au plus tôt (387-406). Jérôme avait déjà traduit la lettre pascale de 401 (*Epist.* XCVI).

La seconde *Apologie* de Jérôme (ou livre III du *Contra Rufinum*) est sûrement de 402 et cela est important pour la chronologie pontificale. Il y a environ trois ans que circule à Rome la lettre LXXXIV, de 399[9]. Elle est postérieure à l'*Apologie*

---

[1] PL, XXI, 623-632.

[2] *Apol.* I, 12 (PL, XXIII, 406, D) . « Quae de Alexandria et de Aegypto Origenistas pelli iubent. »

[3] *Apol.* II, 14 (PL, XXIII, 437, A) : « Quod prudentissime papa Anastasius, in epistula quam contra te scribit ad episcopum Ioannem. »

[4] *Apol.* III, 21 (*Ibid.* 472, C) : « Esto praeteriti anni ego epistulam finxerim.» *Ibid.*, III, 38 (484, B): « ut huius quoque anni contra te epistulae probant. »

[5] *Apol.* II, 2 (*Ibid.* 426, A).

[6] *Ibid.*, I, 24 (417, C).

[7] *Ibid.*, II, 23 (446, C).

[8] *Ibid.*, I, 22, (416, B).

[9] *Ibid.*, III, 38 (484, A).

de Rufin, parue après trois ans (399-401), et à la lettre qu'il a écrite à Jérôme, en réponse à sa première *Apologie* [1]. Jérôme a traduit, outre les lettres de Théophile de 399 et la pascale de 401, dirigée contre Origène, celle de 402 (*Epist.* XCVIII), où il est question d'Apollinaire et d'Origène [2]. Or l'on sait par la lettre XCVII, 1, à Marcella et à Pammachius, que la lettre pascale de 402 a été envoyée à Rome *primo vere*. L'*Apologie* est donc postérieure de quelque temps. A cette date Anastase était encore vivant. L'*Apologie* le connaît toujours comme tel [3]. On a vu plus haut qu'il lui attribue pour l'année précédente la lettre à Jean de Jérusalem. Anastase envoie une nouvelle lettre cette année aux Orientaux [4]. Il est donc impossible d'admettre avec Mgr Duchesne [5] qu'Anastase est mort le 19 décembre 401. Il semble même que l'*Apologie* de Jérôme, étant assez postérieure à la lettre XCVII, envoyée au début du printemps, c'est-à-dire en mars, au plus tôt, et affirmant que le pape est encore vivant, il faille rejeter aussi la date d'avril adoptée par certains auteurs et s'en tenir pour la mort au 19 décembre 402, Innocent lui succédant le 21 décembre. C'est la chronologie de Prosper qui cette fois serait exacte. Les combinaisons reposant sur les chiffres, d'ailleurs non concordants, des catalogues ne peuvent prévaloir contre ces faits incontestables.

C'est la fin de la controverse proprement dite. On peut y rattacher cependant la traduction de la lettre pascale de 404,

---

[1] *Apol.* III, 8 (PL, XXIII, 463, D).

[2] *Apol.* III, 16 (PL, XXIII, 468, C D): « Duas synodicam (399) et paschalem (401) eius (Théophile) epistulas contra Origenem illiusque discipulos et alias adversus Apollinarium et eundem Origenem (402), *per hoc ferme biennium* interpretatus sum.... *Aliud* operum eius nescio me transtulisse. » L'opuscule antiorigéniste sur la vision d'Isaïe serait donc postérieur à cette date s'il était de Théophile.

[3] *Epist.* XCVII, 4 : « Cui multos imprecamur annos. » — *Apol.* III, 21 (PL, XXIII, 472, B C: « Siricii in Domino dormientis profers epistulam et viventis Anastasii dicta contemnis. »

[4] *Ibid.*, III, 21 (472,C): « Esto *praeteriti anni* ego epistulam finxerim. Recentia ad Orientem scripta quis misit? In quibus papa Anastasius tantis te ornat floribus ut, cum ea legeris, magis te velle defendere incipias quam nos accusare.» *Ibid.* III, 38 (484, B : « Sin autem eius est ut *huius quoque anni* contra te epistulae probant. »

[5] *Liber Pontificalis*, t. I, p. CCI.I.

faite avec un peu de retard, à cause de la mort de Paula (27 janvier 404), sans doute vers le milieu de l'année (*Epist.* C, avec la lettre d'envoi XCIX, à Théophile). La lettre XCIV, à ce même Théophile, annonce un nouveau livre traduit; s'il n'est pas le pamphlet contre saint Jean Chrysostome, ce serait la lettre pascale de 405, bien que la traduction soit de 406. Cela ressort de l'allusion à l'invasion des Isauriens en Syrie et en Palestine (405) et à l'hiver de 405-406, accompagné d'une famine cruelle. Le brouillon rédigé pendant le carême n'a pu être mis au net, à cause d'une grave maladie survenue. Le livre avait donc été envoyé l'année précédente avant l'invasion isaurienne.

IX. Autres événements et écrits pendant la controverse origéniste

La lettre XLVI doit être postérieure à la mort d'Albina, mère de Marcella, apprise par Jérôme entre le commentaire sur Philémon et celui sur les Galates [1]. Il n'y a plus d'obstacle qui la retienne loin des Lieux-Saints. Le supplément de Bamberg au *De Viris*; mentionne cette lettre comme œuvre de Jérôme. Elle serait ainsi postérieure au livre. Mais l'optimisme qui s'y manifeste sans réserve pour la vie monastique en Palestine doit la faire placer assez tôt après l'établissement définitif à Bethléem des amies de Marcella. La lettre XLVII à Desiderius, ne connaît aucun ouvrage nouveau depuis le *De Viris* (*Ibid.*, 3). Elle est donc antérieure à l'*Adversus Iovinianum*. Les lettres XLVIII, XLIX et L visent les critiques soulevées par l'*Adversus Iovinianum*. Elles lui sont postérieures de quelques mois. Ce dernier est signalé, soit par les suppléments du *De Viris*, soit par la préface du commentaire sur Jonas [2], comme suivant immédiatement le *De Viris*, au début du triennium qui part de l'achèvement des premiers commentaires sur les petits Prophètes (393-396).

---

[1] *Comm. in... Galatas*, préface (PL, XXVI, 307, A); vers 388-389.
[2] PL, XXV, 117, B.

La lettre LII, à Népotien, se donne elle-même (n. 17) comme écrite dix ans après la XXII[e], à Eustochium : « Post annos decem rursus Bethleem ora reserare » (384-394). La LIV[e], «ad Furiam », est écrite deux ans environ après l'*Adversus Iovinianum* (*Ibid*)., 18): « Scio me ante hoc ferme biennium edidisse libros contra Iovinianum », en 395. La LV[e], *ad Amandum*, est antérieure au commentaire sur saint Matthieu (398), qui devrait être mentionné à propos de la première question (*Ibid*., 1). Elle est à placer entre 393 et 397. La traduction, sur l'hébreu, d'Esdras et de Néhémie, postérieure de peu à celle des Prophètes, annonce le *Liber de optimo genere interpretandi* (fin 395) auquel Jérôme travaillait peut-être déjà : « latiori operi reservamus [1] ». Sur les lettres à Paulin LIII et LVIII et la nécessité de modifier l'ordre adopté par Vallarsi et de revenir à celui des manuscrits, on peut voir plus loin la note I. Vigilance qui portait à Jérôme la lettre LVIII eut, pendant son séjour à Bethléem, une discussion avec Paulinien, Vincent et Oceanus (*Epist*. LXI, 3). Ce dernier s'y trouvait avec Fabiola [2]. Ils partent lors de l'invasion des Huns en 395. La lettre LIX, à Marcella, est postérieure à l'*Adversus Iovinianum*, cité au n. 2. On n'a pas d'autre donnée sur sa date. L'éloge de Népotien (*Epist*. LX), écrit en été (*Epist*.LXXVII,1), est compris dans les œuvres du *triennium* de 393-396 dont parle la préface au commentaire de Jonas. Comme il est postérieur à la mort du ministre Rufin (27 novembre 395) il faut le placer en été 396. La *traduction des Paralipomènes* cite le *Liber de optimo genere interpretandi* [3]. Après la lettre LX vient, cette même année 396, le commentaire sur Jonas, qui ouvre la nouvelle série, et celui sur Abdias. Après la réconciliation avec Jean de Jérusalem, au début de 397, la lettre LXIV, à Fabiola (n. 8): « tandem pace reddita »; la LXV, à Principia, cette même année, puisque le Commentaire du Cantique des Cantiques que Jérôme promet à la fin (n. 22) et que Principia lui a demandé, n'a pu être

[1] Préface (PL, XXVIII, 1404, A).
[2] Jérôme, *Apol*. III, 4 (PL, XXIII, 460, A).
[3] Préface (PL, XXVIII, 1325) : « Scripsi *nuper*», ce qui laisse une certaine marge, avant 398.

composé à cause de la longue maladie qui le saisit fin 397 [1].

La date de la lettre LXI, à Vigilance, dépend de celle de la lettre LVIII, puisque c'est à son retour de Palestine que Vigilance se mit à déblatérer sur le compte de Jérôme. On peut la fixer à la seconde moitié de 395 ou au début de 396. La lettre LXII, à Tranquillinus, date de 396 d'après Vallarsi. M. Grützmacher la reporte avant l'arrivée de Rufin à Rome, qu'il place à tort au printemps de 398. Elle exprime les mêmes idées que la lettre LXXXV, à Paulin, et en partie dans les mêmes termes; mais, comme il n'y a aucune allusion à la querelle du *Periarchon*, bien qu'Oceanus soit félicité de son zèle antiorigéniste (« Origenis multos errore deceptos » avec l'exagération habituelle de la polémique), il semble assez normal de placer la lettre après la publication de l'*Apologie* de Pamphile par Rufin (automne 397) et avant celle du *Periarchon* (398). Auparavant, on ne voit pas ce qui aurait pu provoquer un mouvement origéniste: seules les traductions de saint Jérôme l'auraient alimenté. Vallarsi a rapproché la lettre à Tranquillinus de la vive réplique à Vigilance au sujet d'Origène (*Epist.* LXI); mais il semble que l'état des choses n'est pas le même. La lettre à Vigilance est une apologie purement personnelle et parle des faits passés à Bethléem, non à Rome : Oceanus y est mentionné pour son séjour à Bethléem, au temps où il s'y trouvait avec Fabiola et où Vigilance y vint comme envoyé de saint Paulin de Nole (394-395). La date probable de la lettre à Tranquillinus est donc de la fin de 397 ou de la première moitié de 398.

La lettre LXVI, à Pammachius, sur la mort de sa femme Paulina, est contemporaine du voyage de Paulinien (n. 14), qui eut lieu un peu après Pâques 398.

Le premier séjour d'Héraclius, avec une lettre de l'évêque Amabilis demandant un commentaire littéral sur les visions d'Isaïe, ainsi que celle à Castricianus, qu'Héraclius remporte à son départ, sont de 397, car l'année suivante Héraclius revient avec une nouvelle lettre d'Amabilis et une de Vital, à laquelle

[1] Préface sur saint Matthieu (PL, XXVI, 22, A).

Jérôme répond en mentionnant le commentaire[1]. Cette lettre est écrite après le carême de 398, au sortir d'une maladie de trois mois. La LXXI[e] suit de près (n. 7 : *nuper*) elle aussi le commentaire. Au même temps se rapportent le *Commentaire sur S. Matthieu* destiné à occuper les loisirs d'Eusèbe de Crémone sur le navire qui le ramène en Occident, au temps de Pâques 398 (préface), la lettre LXXIII à Evangelus (n. 10), la traduction des trois *Livres salomoniens* sur l'hébreu. Celle de l'*Octateuque* est mentionnée dans la lettre LXXI, 5, comme déjà en chantier. La lettre LXX répond à une lettre de Rome, écrite après l'arrivée de Rufin [2]. On peut la mettre en automne 397 ou aux premiers mois de 398, la maladie de Jérôme ayant dans l'intervalle interrompu son travail. La lettre LXIX à Oceanus est écrite avant l'*Apologie* de Jérôme (I, 32), donc avant 401, mais après le séjour d'Oceanus à Bethléem (395). Celle à Rufin, prêtre de Rome, la LXXIV[e], est de la fin de 398, au sortir de la longue maladie de douze mois. Les lettres LXXV et LXXVI, de peu postérieures à la LXXI[e], doivent être de 399. L'éloge de Fabiola, LXXVII, est composé quatre étés (n. 1) après celui de Népotien (396) et un *biennium* après celui de Paulina (398). Il est donc de l'été de 400. La lettre LXXVIII a été envoyée en même temps. L'éloge de Nebridius, postérieur à la mort de Gildon (398), antérieur aux tribulations de saint Jean Chrysostome, est probablement assez rapproché de la mort de Nebridius. Les conseils auraient été superflus, si Salvina était déjà la chrétienne fervente de 403. D'autre part, il doit être postérieur à l'éloge de Fabiola, sinon il eût été mentionnée au début de celui-ci, avec ceux de Népotien et de Paulina. Il est donc de 400 (fin) ou de 401 (*Epist.* CXXIX.)

La date de la lettre CVI est difficile à fixer. Elle est postérieure à la traduction des Psaumes sur l'hébreu (avant 393), comme en fait foi un passage auquel on n'a pas assez prêté attention (n. 86) : « denique ex Hebraeo vertentes ita diximus » : ce passé indique bien qu'il s'agit d'une version déjà existante. La phrase de l'*Epist.* CVII, 2 : « Hunni discunt psalterium »,

[1] *Epist.*, LXXII, 4 : « Nuper interpretatus sum. »
[2] JÉRÔME, *Apol*, I, 30 (PL, XXIII, 421, B).

ne saurait être envisagée comme une allusion certaine à la lettre CVI (Vallarsi), puisque les correspondants auxquels cette lettre CVI est adressée ne sont pas des Huns, mais des Gètes (n. 1) : « Quis hoc crederet ut barbara Getarum lingua hebraicam quaereret veritatem et dormitantibus immo contendentibus Graecis, ipsa Germania Spiritus sancti eloquia scrutaretur ?» Les synchronismes concernant Avitus et Firmus nommés dans cette lettre ne donnent pas de résultat décisif : Avitus est mentionné dans la lettre LXXIX, à Salvina, qui est de 400. Il reçoit de Jérôme la lettre CXXIV, vers 408-409 (n. 1) ; « Ante annos circiter decem sanctus vir Pammachius ad me cuiusdam schedulas misit quae Origenis Periarchon interpretata volumina continerent.» Cet envoi est de 398 ou du début de 399. Avitus devait être connu des deux destinataires de la lettre CVI (n. 2 et 86 et habitait probablement Constantinople, puisque c'est lui qui intervient pour obtenir de Jérôme l'éloge de Nebridius (*Epist.* LXXIX). Les deux Gètes Sunnia et Fretela devaient appartenir à un monastère des environs. Firmus, le porteur de la lettre, est mentionné encore dans la correspondance avec saint Augustin : *Epist.* CXV (anonymement, édit. Hilberg) et CXVI, 1, 404-405. En 416 il est envoyé à Ravenne pour les affaires d'Eustochium et de Paula (*Epist.* CXXXIV).

La lettre CVII est écrite avant la longue maladie de Paula, en 402-403, sinon il en serait question au n. 13. Elle est même antérieure à la destruction du temple païen de Gaza, laquelle est de 401 (n. 2) : « Marnas Gazae luget inclusus et eversionem templi iugiter pertimescit ». Elle doit donc être de 400. La jeune Paula n'est mentionnée comme présente à Bethléem qu'en 416, au printemps (*Epist.* CXXXIV).

X. La correspondance avec saint Augustin

Je crois utile de mettre d'abord sous les yeux du lecteur le tableau de cette correspondance avec la numérotation des éditeurs de saint Jérôme et de saint Augustin, l'*incipit* de chaque lettre et les dates que j'ai adoptées, comparées à celles des Mauristes, éditeurs de saint Augustin, et de Vallarsi.

Éd. Hier.	Éd. Aug.	Aut.	Incipit.	Maur.	Vallarsi	Cavallera
56	28	Aug.	Numquam aeque	394-395	394-395	394-395
67	40	Aug.	Habeo gratiam	397	397	397-399
101	67	Aug.	Audivi pervenisse	402 *	402 *	402-403
102	68	Hier.	In ipso profectionis	402 *	402 *	402-403
103	39	Hier.	Anno praeterito	397 *	403	397-399
104	71	Aug.	Ex quo coepi	403 *	403	403
105	72	Hier.	Crebas ad me	403-404	403	403
110	73	Aug.	Quamvis existimen	404 *	404 *	404
111	74	Aug.	Sicut praesens	404 *	404 *	404
112	75	Hier.	Tres simul epistulas	404 fin	404 fin	404
115	81	Hier.	Cum a sancto	405 *	405	404-405
116	82	Aug.	Iampridem caritati	405 *	405	404-405
131	166	Aug.	Deum nostrum	415	415	415
132	167	Aug.	Quod ad te scripsi	415	415	415
134	172	Hier.	Virum honorabilem	416	416	416
141	195	Hier.	Omni quidem	418 *	418 *	418
142	123	Hier.	Multi utroque	410 fin *	418 *	418
143	202	Hier.	Sanctus Innocentius	419 fin *	419 fin	419 été

La lettre LVI est antérieure à l'épiscopat d'Augustin, qui est généralement fixé à l'année 396, Augustin ayant été ordonné prêtre en 391. La date de la lettre LXVII, postérieure à la précédente, ne peut être fixée par le contenu de la lettre elle-même. On y lit seulement (n. 8) : « Scripseram iam hinc aliquando ad te epistulam quae non perlata est quia nec perrexit cui perferendam tradideram. » Elle dépend de la date de la lettre CV, 1 : le moine Sisinnius, dit Jérôme, avait trouvé un exemplaire de cette lettre LXVII, « ante hoc ferme *quinquennium.* » Les Mauristes et Vallarsi fixent la lettre CV à 403 ou 404 et remontent pour la lettre LXVII à 397. On peut s'arrêter à 399. Cela cadrerait mieux peut-être avec les données de la controverse origéniste qui, en 399, bat son plein. La réponse de Jérôme est dans le sens des lettres à Vigilance, à Tranquillinus et à Paulin de Nole (n. 9) : « Recta et vera quae invenerimus approbare atque laudare, falsa vero et prava improbare atque reprehendere. » En somme, il n'y a pas de raison décisive pour opter entre 397, 398 ou 399 (cfr *Epist.* CIII). La lettre CI est de 402 ou 403. La réponse de Jérôme, *Epist.* CII, suivit immédiate-

ment : « In ipso profectionis articulo sancti filii nostri Asterii hypodiaconi, Beatitudinis tuae ad me litterae pervenerunt quibus satis facis te contra parvitatem meam librum Romam non misisse. » Or au n. 3, il est question de l'envoi par Rufin à Jérôme de son *Apologie* et de la courte réplique qu'y a déjà faite Jérôme. C'est le livre III de l'*Apologie*, qui date du milieu de l'année 402. Comme il est fait également allusion à la longue maladie de Paula (morte le 26 janvier 404), il semble que l'on ait le choix entre la fin de l'année 402 et l'année 403, quelques mois seulement avant la lettre CV, où il est encore question des renseignements fournis par Sisinnius, lettre qu'il faudrait ainsi encore mettre en 403, nulle allusion n'étant faite à la mort de Paula.

La date de la lettre CIII est controversée. Les Mauristes la fixent à 397; Vallarsi à 403, surtout à cause de la mention d'Asterius et de Presidius; le premier étant déjà mentionné dans la lettre CII, il faudrait admettre un second voyage à six ans d'intervalle, si la lettre CIII est de 397. Si elle est de 403, le contenu peut s'appliquer aux ennuis causés à Jérôme soit par la maladie de Paula, soit par la lutte antiorigéniste. Il est cependant difficile d'admettre que la lettre CIII vise la lettre CII. On s'attendrait dans ce cas à des détails plus précis, d'autant plus qu'il ne semble pas qu'il faille mettre un an et plus entre la lettre CII et la lettre CV et qu'entre les deux, il n'y a guère place pour la lettre CIII. Celle-ci est antérieure à la lettre CXI, où Presidius, encore diacre lors de la lettre CIII, est déjà évêque. Il faut donc la placer entre 396 et 404, et plus probablement avant la lettre CI, c'est-à-dire avant 402. Je crois même que les Mauristes ont tout à fait raison. Il faut la mettre à la même époque que la lettre LXVII : toutes les deux font allusion à une même lettre de Jérôme. Il suffit de comparer les textes de l'*Epist.* CIII, 1 : « Anno praeterito per fratrem nostrum Asterium hypodiaconum dignationi tuae epistulam miseram promptum reddens salutationis officium », et de l'*Epist.* LXVII, 1 : « Habeo gratiam quod pro subscripta salutatione, plenam mihi epistulam reddidisti sed breviorem multo quam ex te vellem suscipere. » La date de la lettre LXVII oscillant entre 397 et 399, c'est

aussi à l'une de ces trois années que l'on peut attribuer la lettre CIII, de préférence peut-être à 398, plus d'un an après l'élévation d'Augustin à l'épiscopat, alors que Jérôme relevant de maladie et de santé languissante n'est pas encore brouillé de nouveau avec Rufin. La lettre LXVII semble avoir été écrite aussitôt après réception de la lettre perdue de Jérôme; la CIII[c], quelques mois plus tard.

Les lettres suivantes se succèdent dans le même chassé-croisé un peu compliqué, les lettres CIV et CV datent de 403, les lettres CX, CXI, CXII, CXV et CXVI ne sont que de quelques mois postérieures aux précédentes puisque, quand il écrit la lettre CXVI, Augustin n'a pas encore reçu de réponse à la lettre CX, bien que la lettre CXV lui donne l'assurance que Jérôme l'a reçue. En réalité, c'est la lettre CXV elle-même qui était la réponse. Toutefois, comme il n'y est fait aucune allusion à l'abattement qui a suivi la mort de Paula, il faut ou les placer encore en 403, mais le *iampridem* par où débute la lettre CXVI n'y est guère favorable, ou les renvoyer à la seconde moitié de 404. Il faudrait être mieux renseigné sur les occasions qui s'offraient de correspondre entre l'Afrique et Bethléem pour préciser davantage. La lettre CXVI clôt cette série. Les lettres CXXXI, CXXXII et CXXXIV, se rapportant au voyage d'Orose en Orient, se datent, les deux premières du début de 415 et l'autre du printemps de 416. La lettre CXLI est de 418 et fait allusion à la résistance victorieuse opposée par Augustin aux condescendances du pape Zosime, avant la *Tractoria* (été 418). L'allusion à la mort d'Eustochium fixe la date de la lettre CXLIII à l'année 419, lors du retour d'Innocentius en Afrique, au printemps ou plutôt en été. Quant à la lettre CXLII, si énigmatique, elle s'avère postérieure à la *Tractoria* de Zosime, par ce qu'elle dit de la condamnation des hérétiques et date en conséquence de la seconde moitié de 418.

XI. De l'année 404 à 417

Un premier point fixe pour cette période est donné par la date de la mort de Paula (26 janvier 404), précédée d'une longue

maladie. Son *epitaphium* (*Epist.* CVIII) doit être de 404. Habituellement saint Jérôme n'écrit ces éloges funèbres qu'un certain temps après la mort; mais la présence près de lui d'Eustochium, à qui la lettre est adressée, a dû hâter le moment de la composition. Dans la lettre CXXVII, il s'excuse d'avoir attendu un *biennium* pour envoyer à Principia l'éloge de Marcella. La seule donnée fournie par la lettre CVIII est (n. 32) que la douleur d'Eustochim et la sienne étaient toujours très vives : « Nunc tibi librum ad duas lucubratiunculas eodem quem tu sustines dolore dictavi, nam quotiescumque stilum figere volui et opus exarare promissum totiens obriguerunt digiti. » La date probable semble donc la seconde moitié de 404. A cette année il faut rapporter encore, avec les lettres XCIX et C, dont il a été déjà question à propos de Théophile, la traduction des documents ascétiques coptes (voir *infra*, note O) et la lettre CIX contre Vigilance, écrite deux ans avant le traité, dont la date est fixée à la fin de 406, par la mention de Sisinnius [1] : « In altera epistula quam ante hoc ferme biennium sancto Ripario presbytero scripseram »; au n. 17 (*Ibid.* 352, B), il est fait mention de Sisinnius. Antérieure au *Contra Vigilantium* de quelque temps est la lettre CXVII, « ad matrem et filiam »; car au n. 3, Jérôme rapporte les critiques dont elle fut l'occasion [2].

Le séjour de Sisinnius à Bethléem en 406 sert de point fixe pour dater un certain nombre d'écrits. Un premier voyage en 402-403, pendant la maladie de Paula, est attesté par la lettre CII. Le second est l'objet de nombreuses allusions et, ce qui est plus rare chez saint Jérôme, corroboré par une date officielle [3] : « Praesenti anno qui sexti consulatus Arcadii Augusti et Anitii Probi fastis nomen imposuit, Exsuperio Tolosanae Ecclesiae pontifici *Zachariam* et eiusdem urbis Minervio et Alexandro monachis *Malachiam* prophetam interpretatus sum. Statimque, recurrens ad principium voluminis, *Osee* et *Ioel* et *Amos* tibi (Pammachius) negare non potui. » Sisinnius est

---

[1] *Contra Vigil.* IX (PL, XXIII, 347, C).
[2] PL, XXIII, 341. B.
[3] *Comm. in Amos*, III, prologue (PL, XXV, 1057, D).

mentionné à cette occasion dans les trois préfaces du commentaire de Zacharie [1], dans l'*Epist.* CXIX, 1 et 12, à Minervius et Alexandre, dans le *Contra Vigilantium* [2]; toujours à propos de la mission de charité qu'il doit remplir en Égypte et qui lui fait avancer son départ de Bethléem, où il devait rester d'abord jusqu'à l'Épiphanie. Il était arrivé à l'automne [3]. La lettre CXVIII, postérieure à la conversion monastique de Pammachius et de Paulin de Nole, mais antérieure à l'épiscopat de ce dernier (409), peut être rapportée, avec Vallarsi, à l'année 406, à cause des allusions aux dévastations qui ont accompagné l'invasion de Rhadagaise en 405. Comme je l'ai montré ailleurs [4], la lettre CXXI a été composée avant la CXX[e] qui y fait allusion (n. 12) : « De quo diximus in alia quaestione » : c'est la question X de la lettre CXXI, à Algasia, et non la lettre CXIX, comme le conjecture M. Hilberg. Les deux lettres furent d'ailleurs rapportées de Palestine à leurs destinataires, par le même messager Apodemius. Leur date commune 407 résulte de l'allusion au commentaire sur Amos (fin 406) et du silence sur l'invasion vandale de 408. On peut y joindre la lettre CXXII où il est fait mention d'Hédybia, destinataire de la lettre CXX et qui avait dû écrire en même temps au sujet de Rusticus. Les dévastations barbares signalées se placent dans le même contexte chronologique.

L'allusion à la trahison de Stilicon, livrant l'Italie au barbare Alaric, et au rachat de Rome, fixe à 409 la lettre CXXIII à Agérochia. Avant la prise de Rome (août 410), il faut placer la publication du *Commentaire sur Daniel*, postérieur à la fin des petits Prophètes (406) et antérieur à celui d'*Isaïe*, commencé en 408 et achevé avant le désastre romain. Il est donc de 407 et celui d'Isaïe de 408-409. Après cette date intervient le commentaire sur Ézéchiel commencé en 410, interrompu lors de la catastrophe romaine, repris en 411 et interrompu à nouveau après

[1] PL. XXV, 1416, C; 1453, D; 1455, A; 1497).
[2] PL, XXIII, 352, B.
[3] PL, XXV, 1415.
[4] BLE, 1921, p. 150-151.

le troisième livre, puis définitivement continué en 412. Marcella étant morte au début de 411 (et non en 410, puisqu'il faut lire [1] *post aliquot menses* et non *dies*, après le sac de Rome), son éloge funèbre, écrit après un *biennium* [2], date au plus tôt du début de 413. C'est l'année proposée par Vallarsi. La lettre CXXVI, à Marcellinus et Anapsychia, doit être plutôt de la fin de 411 que de 412. Elle répond à une lettre venue d'Afrique où Marcellinus s'était rendu, comme commissaire impérial, pour présider la fameuse conférence entre catholiques et donatistes, qui se tint à Carthage les 2, 3 et 8 juin 411 : *Epist.* CXXVI, 1 : « Tandem ex Africa vestrae litteras unanimitatis accepi. » Et un peu plus loin : « Certe habes ibi virum sanctum eruditum Augustinum episcopum qui viva, ut aiunt, voce docere te poterit. » Saint Jérôme ayant écrit plusieurs fois avant de connaître le séjour en Afrique de Marcellinus, il est probable que celui-ci aura répondu dès les premiers mois de son arrivée. Il est possible que Fabiola (la jeune) et Oceanus, dont il est fait mention, fussent alors non à Rome mais en Afrique, où ils se seraient réfugiés avec beaucoup d'autres à l'occasion de l'invasion de l'Italie et de la prise de Rome par Alaric : « Duos itaque libros misi sanctae filiae meae Fabiolae, quorum exempla, si volueris, ab ipsa poteris mutuari... Oceanus, cui vos cupitis commendari tantus et talis est et sic eruditus in lege Domini ut absque nostro rogatu instruere vos possit. » Rapprochées du texte sur saint Augustin déjà cité, ces phrases semblent bien indiquer qu'il s'agit de la présence en Afrique et de relations de vive voix et non pas de correspondance avec Oceanus et Fabiola. Il est question dans la lettre (n. 2) d'une invasion de la Syrie et de la Palestine, qui a obligé Jérôme à interrompre son commentaire d'Ézéchiel après le troisième livre. Il semble bien que le *diu tacui* du n. 2 se rapporte exclusivement à l'année 410 et à une partie de 411, qui serait désignée alors par *hoc autem anno*, visant la deuxième moitié de cette année. La manière dont il est parlé de saint Augustin semble aussi indiquer que Jérôme ne

[1] *Epist.* CXXVII, 14.
[2] *Epist.* CXXVII, 1 ; la lettre CXXVIII est postérieure au sac de Rome.

croit pas ses correspondants en relations suivies avec lui. Il semblerait étrange que Marcellinus n'eût rien dit de ces rapports si, comme l'insinue Vallarsi, c'était sur le conseil d'Augustin qu'il avait écrit à Jérôme. Les deux témoignages de saint Augustin cités à l'appui, ne concordent pas absolument. La lettre CXC, 20, de 418 (PL, XXXIII, 864), dit formellement qu'en effet c'est après avoir consulté Augustin et sur son conseil que Marcellinus avait écrit à Jérôme, mais la lettre CLXVI (JÉRÔME, CXXXI, 8), qui est du moment même ou du moins antérieure de trois ans à la précédente, est beaucoup moins affirmative et montre clairement que c'était une conjecture d'Augustin (PL, XXXIII, 724) : « Nam quando scripserit (Marcellinus) nescio. » Il semble donc plus probable que l'ordre des faits est le suivant : question de Marcellin à Jérôme, réponse et renvoi à Augustin, lequel avoue son incertitude. La lettre CLXVI dit : « Me inconsulto facere voluit. » Si l'hypothèse de Vallarsi est vraie, la date devrait être reportée à 412. La lettre CXXV à Rusticus, le moine, est postérieure à la mort de Rufin (411) et convient ainsi à la fin de cette année ou mieux à l'année suivante (n. 18).

La seconde préfecture de Dardanus datant de 413, et la lettre CXXIX, qui lui est adressée, étant déjà mentionnée comme récemment publiée, au premier livre du commentaire sur Jérémie [1] : « edidi nuper parvum libellum de terra repromissionis », la date ne peut être que 414. De même pour la lettre CXXX, à Démétriade, postérieure à la mort d'Heraclianus, exécuté en septembre 413, écrite pendant la composition du livre XIII sur Ézéchiel, terminé certainement en 414, et composée trente ans après l'épître XXII à Eustochium (384-414). Je rapporterais volontiers au même temps la lettre CXL, à Cyprien. Vallarsi la met en 417 (préface [2]) ou en 418 (note à la lettre), parce que la manière calme dont il est parlé des erreurs pélagiennes dénote le temps où, les hérétiques expulsés de Palestine, Jérôme lui-même écrit que tout est tranquille (*Epist.* CXXXIX, qui selon

[1] Chapitre III, 18 (PL, XXIV, 704, A ; édit. REITER, p. 47, 25).
[2] PL, XXII, p. XCI.

moi est de 419). Il ne nie pas cependant qu'on peut aussi la placer au début de 416, avant l'agression dont Jérôme fut l'objet. En réalité il faut remonter encore plus haut, avant l'entrée de saint Jérôme d'une manière active dans la controverse, ou au moins vers le temps de la lettre CXXXIII, à Ctésiphon. Il suffit de lire les commentaires sur Jérémie et les lettres de 417-419 pour se rendre compte de la différence. Jusqu'au bout Jérôme, une fois entré dans la lutte, a continué de prêcher la guerre à outrance contre l'erreur qui se dissimule. La lettre CXXXIII, à Ctésiphon, antérieure aux *Dialogues* contre les Pélagiens, est citée comme récente par Orose, au concile de Jérusalem, en juillet 415. Vallarsi la met au début de 415, Garnier [1] à la fin de 413 ou au début de 414. Les lettres CXXXV, CXXXVI et CXXXVII, du pape Innocent, se rapportant à l'affaire des moines pélagiens persécuteurs de Jérôme, qu'il a connue par l'évêque Aurélien de Carthage, sont antérieures au 12 mars 417, date de la mort du pape, et postérieures au synode africain de la fin de 416, qui ignore encore les attentats perpétrés contre Jérôme; de même Augustin, encore au début de 417. Vallarsi les place avec raison en février où, à Rome, on ignorait encore la mort de Jean de Jérusalem, survenue en janvier 417.

En dehors des lettres et en plus des commentaires déjà signalés, il faut mentionner les *Dialogues* contre les Pélagiens, dont Orose au concile de Jérusalem (juillet 415) affirme qu'ils sont en cours de composition. Ils sont déjà signalés par Jérôme lui-même comme récemment publiés, dans la lettre CXXXIV, 1, qu'Orose emporte en Afrique au printemps de 416. Ils sont donc des derniers mois de 415. Le *Commentaire* sur Jérémie a été mis en train après celui sur Ézéchiel, entre la lettre à Ctésiphon, déjà publiée et les *Dialogues* qui étaient seulement en vue, en 415 ou à la fin de 414. Les *Dialogues* n'existent pas encore lorsque Jérôme écrit la préface du livre IV. Le commentaire dut être interrompu lors de l'agression qui expulsa, pour un temps, Jérôme de son monastère. Il ne fut jamais repris. Les raisons

[1] PL, XLVIII, 538, D.

que donne Jérôme, en 417-419, pour expliquer sa répugnance à la composition : infirmités, maladies, deuils, l'engagèrent assez vite à renoncer à le finir. La date du remaniement du commentaire sur l'Apocalypse de Victorin est absolument incertaine.

XII. Les dernières lettres et la mort (417-419)

La date de la mort de saint Jérôme est controversée. On est en présence de deux affirmations qui paraissent toutes deux remonter à l'époque même de l'événement ou à peu près. L'année 420 est donnée par Prosper, mais son autorité, quoi qu'il soit contemporain, est médiocre, à cause de ses multiples erreurs en ce genre et là même, puisque l'âge qu'il donne à Jérôme est en désaccord avec la date qu'il a assignée plus haut pour sa naissance [1]. L'année 419 est indiquée par la Vie *Hieronymus noster*, de mince autorité comme on le verra [2]. Cependant, de même que, pour la liste des écrits de Jérôme, l'on y constate une exactitude dénotant l'utilisation de sources sérieuses, on peut penser que la date si précise : 12e année de Théodose le Jeune, très différente de la fantaisiste chronologie de la *Légende dorée*, qui fixe la mort à 398, repose sur un document officiel ou quelque chose d'analogue, par exemple, à la finale de l'éloge funèbre de Paula [3].

Je sais bien qu'on a concilié très ingénieusement ces données de Prosper et de la Vie en faisant remarquer que, dans le comput des années impériales, à côté de la numération officielle, comptant exactement les années du règne à partir du moment de l'accession au trône, il y a des exemples d'une manière de compter qui fait débuter la première année du règne du 1er janvier suivant l'intronisation. L'on aurait ainsi pour Théodose le Jeune, appelé à régner le 1er mai 408, coïncidence absolue entre la 12e année comptée à partir de 409 et la date du con-

[1] Voir *supra*, p. 3, au début de la chronologie.
[2] Voir note complémentaire T, p. 137-140.
[3] *Epist.* CVIII, 34.

sulat de 420, indiquée par Prosper [1]. Mais il y a peu d'apparence que ce soit là autre chose qu'une solution de fortune pour parer à une difficulté. Si la date de Théodose est empruntée à un document de nature officielle, il y a toute chance que l'on y aura suivi la manière légale de compter les années impériales et non pas l'autre. Quoi qu'il en soit, on peut faire provisoirement abstraction de l'une et l'autre de ces données et examiner si les autres documents concernant saint Jérôme permettent d'arriver, sur ce point, à un résultat décisif.

La question a été en grande partie renouvelée par la publication de quatre lettres inédites de saint Jérôme faite, en 1910, par dom De Bruyne, dans la *Revue Bénédictine* [2]. Ces lettres portent, dans la récente édition de Vienne, les numéros CLI-CLIV. Le R. P. Vaccari les a étudiées spécialement du point de vue qui nous occupe et y a trouvé un argument qu'il croit décisif en faveur de la date donnée par Prosper et qui, jusqu'au bollandiste Stilting, était communément adoptée par les érudits. Elles complètent admirablement la correspondance des dernières années de Jérôme et doivent y être replacées pour prendre toute leur signification. Par le contenu comme par la brièveté, elles sont à rapprocher des lettres CXXXVIII, CXXXIX, CXLI, CXLII, CXLIII. S'éclairant ainsi mutuellement, ces lettres permettent d'arriver à plus de précision sur le problème soulevé. Les lettres CLI et CLII sont adressées au même Riparius, auquel est envoyée la lettre CXXXVIII; la CXXXIX[e] a pour destinataire Apronius; les CXLI[e], CXLII[e] et CXLIII[e] saint Augustin, la CLIII[e] le pape Boniface, la CLIV[e] Donat. On doit admettre comme écrites à peu près en même temps les lettres où il est parlé en termes semblables de la mort d'Eustochium. Ce sont la CLIV[e], 2 : « Sanctae et venerabilis domnae Eustochiae nos vehementer dormitio contristavit », — la CLIII[e] :

---

[1] VACCARI, *S. Girolamo*, Rome, 1921, p. 133, où il renvoie à ses travaux antérieurs.

[2] *Revue Bénédictine*, t. XXVII, p. 1-11 ; *Quelques lettres inédites de saint Jérôme*. L'une de ces lettres, la CLIV[e], *ad Donatum*, avait déjà été publiée, mais d'après un seul manuscrit, le moins ancien, par le P. ANTOLIN, O. S. A.

« Haec sola res (l'annonce de l'élévation au pontificat de Boniface) dolorem nostrum super dormitione sanctae ac venerabilis virginis Christi Eustochiae mitigavit », — la CLI[e], 2 : « Nos sanctae ac venerabilis virginis Christi Eustochiae repentina dormitio admodum contristavit et paene conversationis nostrae mutavit statum », — la CXLIII[e], 2 : « Vel ingruentibus morbis vel dormitione sanctae et venerabilis filiae vestrae Eustochiae ita doluisse ut propemodum contemnendos putarem » (les livres du diacre pélagien Annianus). — Entre ces lettres, il ne saurait y avoir qu'un intervalle de quelques semaines, quand elles n'ont pas été confiées au même messager. Elles appartiennent toutes à l'année 419. La lettre CXLII, au contraire, est écrite du vivant d'Eustochium : « Praecipue sanctae et venerabiles filiae tuae (Eustochium et sa nièce Paula) suppliciter te salutant. »

A la mort du pape Zosime, deux compétiteurs se disputèrent la succession (fin décembre 418) [1]. Ils firent, pendant quelque temps, chacun de leur côté, actes de souverains pontifes, mais le désordre qui en résulta obligea l'autorité impériale à intervenir et, en attendant la tenue d'un concile qui réglerait définitivement la situation, à éloigner de Rome les deux adversaires. Eulalius ayant enfreint la défense, Boniface fut aussitôt reconnu comme seul légitime successeur de Zosime et fit son entrée à Rome le 10 avril 419. Peu après son élévation définitive, il profita du voyage du prêtre Innocentius à Bethléem pour faire part à son vieil ami Jérôme de cet événement. On a déclaré qu'il fallait [2] mettre entre cette lettre et celle de Donat, dénonçant à Jérôme la trop grande mansuétude de Boniface à l'égard des Pélagiens, l'intervalle de plusieurs mois, ou même d'une année, comme si Donat avait dû attendre assez longtemps avant de se plaindre. C'est oublier que les zélotes ne sont guère patients et que, d'ailleurs, en janvier-février, avant la réunion du premier concile, Boniface eut l'occasion de montrer ses

[1] Cfr DUCHESNE, *Liber Pontificalis*, t, I, p. 228-229.

[2] Sur les questions soulevées par ces lettres, voir l'article cité de dom DE BRUYNE et l'ouvrage du P. VACCARI, chapitre VI: *Le ultime lettere*, reproduisant en substance deux articles de la *Civiltà Cattolica*, 1918, II, p. 202-216 et 503-513 : *Un prossimo centenarioo la morte di san Girolamo*.

tendances. La manière dont Jérôme parle, dans sa réponse à Donat (*Epist.* LIV), de la mort d'Eustochium, indique qu'elle était assez récente et, dès lors, que celui-ci s'était vite alarmé. Eustochium, en effet, a dû mourir aux premières semaines de 419, sinon à la fin de 418. Le post-scriptum de la lettre CLIII, à Boniface, s'explique beaucoup mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, si l'on suppose que cette lettre et celle à Donat, — lesquelles, d'ailleurs, font toutes deux allusion à la disparition d'Eustochium, — ont été envoyées à Rome, et, par suite, écrites en même temps et visent la même situation, au lieu d'être séparées par un intervalle de plusieurs mois et presque d'une année.

En réalité, voici comment on peut reconstituer la série des faits. Boniface, pendant les premières semaines de son pontificat, essaie de ramener les égarés par une attitude miséricordieuse. Cela inquiète Donat qui se méfie des Pélagiens. Le passé a suffisamment montré que l'on ne gagne rien avec eux par la voie de la douceur. Profitant, lui aussi, du passage d'Innocentius, à qui Boniface a confié une lettre pour Jérôme, ou d'une autre occasion semblable, vers le même temps, il écrit ses doléances à Jérôme. Celui-ci répond par le même courrier à l'un et à l'autre, selon qu'ils en ont besoin. A Donat, il prêche le calme : il faut faire crédit au nouveau pape. Le temps viendra d'employer la sévérité si la douceur se montre inefficace. A Boniface, au contraire, en conformité avec l'avertissement reçu de Donat, il conseillera discrètement plus d'énergie. C'est toute la raison d'être du post-scriptum écrit de sa propre main à la lettre CLIII.

Les deux lettres sont ainsi parfaitement cohérentes et se suffisent. Il n'est pas besoin de faire quelque violence aux textes sur la mort récente d'Eustochium, pour reculer la lettre à Donat jusqu'à la fin de 419 ou au début de 420. Mais, du même coup, tombe l'argument cru décisif pour écarter le 29 septembre 419 comme date de la mort de saint Jérôme. Dans les six mois qui précèdent (avril-septembre), il y a largement place pour l'envoi des lettres de Boniface et de Donat, ainsi que pour les réponses de Jérôme. La manière dont il parle, dans l'épître à Donat, de faire confiance à Boniface, indique que l'on est encore aux premiers temps du pontificat.

Il est vrai que la date de 420 serait requise par une autre lettre envoyée à Rome en même temps que la lettre à Donat, la CLI^e, à Riparius, qui serait certainement de 420 [1]. C'est ce qu'il faut voir de plus près. On possède trois lettres de Jérôme à ce Riparius, pour cette période : les CXXXVIII^e CLI^e, CLII^e. Les trois le félicitent de son zèle contre les Pélagiens et l'encouragent vigoureusement à continuer la lutte. La lettre CLI se date d'elle-même par l'allusion à la mort d'Eustochium et au désarroi moral qui en a été la suite. Elle est donc à placer avec les lettres précédentes CLIII et CLIV et la lettre CXLIII, à saint Augustin et à Alypius, dans les premiers mois qui suivent cette mort. Il n'y a guère apparence que, dix mois ou un an après, Jérôme parle sur ce ton de la mort inattendue d'Eustochium. Il aurait eu le temps de parer aux conséquences [2].

Il est question du diacre Théon, et non du prêtre Innocentius comme messager de Jérôme; mais rien n'empêche qu'entre avril et septembre 419, il y ait eu plusieurs occasions pour celui-ci de faire porter ses lettres à Rome. Sans doute, la lettre CLII parle expressément du voyage d'Innocentius et, dès lors, ferait double emploi avec la précédente, si l'on maintenait pour celle-ci la date que je viens de dire. Bien plus, il y aurait contradiction. La lettre CLI est, en effet, un rappel à l'ordre : Riparius n'a pas donné signe de vie depuis longtemps et l'on risque ainsi de voir s'interrompre ce commerce d'amitié récemment commencé et cette correspondance qui se réduit à de rares lettres chaque année [3]. Jérôme ignore même si Riparius est encore à Rome et où il compte se rendre. Or, la lettre CLII exprime une vive satisfaction des nouvelles reçues par l'intermédiaire d'Innocentius, de Rome par conséquent, et suppose une période

---

[1] VACCARI, *op. cit.* p. 128-132. Dom DE BRUYNE, dans son édition, a interverti l'ordre suivi par les manuscrits, où la lettre CLII précède la CLI^e. M. HILBERG l'a suivi. Le P. VACCARI place chronologiquement la CLII^e la première, avec raison, mais nous différons sur les dates respectives des deux lettres.

[2] Les textes se rapportant à cette mort sont donnés plus haut, p. 57-58.

[3] *Epist.* CLI, 2 : « Ut saltem rara scriptio per annos singulos non pereat. » Il me paraît excessif de déduire de ce texte qu'il n'y avait de chaque côté qu'une lettre écrite par an. Le *rara* s'explique par opposition à une correspondance assidue comme celle dont il est question à propos de Marcella (*Epist.* CXXVII, 8).

toute différente. Elle se tait complètement sur la mort d'Eustochium.

On peut faire à cette objection une première réponse qui ne manquerait pas de probabilité. C'est d'admettre que le diacre Théon a quitté Bethléem au printemps, avant l'arrivée d'Innocentius. Jérôme, sans nouvelles depuis longtemps, écrit à son ami ses incertitudes sur son sort. Peu de temps après arrive Innocentius avec des renseignements tout frais. Jérôme écrit de nouveau pour féliciter Riparius du bon travail fait et deviser de l'avenir. Ces circonstances expliqueraient l'exception apparente faite à la « rara scriptio per annum », signalée par Jérôme comme la règle de cette correspondance.

Pourtant, il ne me paraît pas douteux que la lettre CLII est antérieure de quelques mois à la lettre CLI et vise une situation du pélagianisme différente. En 419, Jérôme n'aurait pu écrire qu'il ignorait si Julien ou ses amis avaient composé quelque chose, promettant d'essayer une réfutation si leurs élucubrations tombaient entre ses mains. La lettre CXLIII, à saint Augustin, contemporaine de la lettre à Boniface, et donc du milieu de 419, indique que, dès avant la mort d'Eustochium, grâce à Eusèbe de Crémone, Jérôme était en possession de la réplique du diacre pélagien Annianus à son *Dialogue* de 415. La lettre CLII est manifestement postérieure de peu à la révolte de Julien d'Éclane et des dix-sept évêques qui l'ont suivi (418) : « De furore autem Iuliani et sociorum eius... magnopere non cures. » Et, en effet, c'est cette date 418, qu'il faut adopter.

Une phrase de la lettre CXLIII, à Augustin, donne la clef véritable de l'énigme et permet de tout concilier. En réalité, Innocentius a fait, deux années de suite, le voyage aux Lieux-Saints, en 418 et en 419. La lettre CLII se rapporte au premier voyage et non au second. Voici comment s'exprime Jérôme, au début de la lettre CXLIII : « Sanctus Innocentius presbyter qui huius sermonis est portitor, *anno praeterito*, quasi nequaquam Africam reversurus, mea ad Dignationem vestram scripta non sumpsit. » Et, à la fin : « Has litterulas de sancta Bethleem sancto presbytero Innocentio tradidi perferendas. » Le double voyage est donc indubitable. D'autre part, la date de la lettre

CXLIII est aussi incontestablement 419 et non 420. L'allusion à la mort d'Eustochium et à la peine de la jeune Paula le prouve : « Neptis vestra Paula miserabiliter deprecatur ut memores eius sitis. » Le deuil est encore tout récent. De même, les louanges pour le triomphe remporté par Augustin sur l'hérésie : « Nunc maxime quia cooperatoribus et auctoribus vobis haeresis caelestiana iugulata est. » Jérôme vise la condamnation portée par Zosime, sur les réclamations énergiques des évêques africains, la fameuse *Tractoria* et les mesures impériales qui s'y rattachent.

La lettre CLI contient une autre donnée qui, si elle était moins mystérieuse, contribuerait à éclairer sur la date de la lettre. Il y est question d'un personnage, patron et associé du maître Pélage (à Jérusalem), que le Seigneur Jésus a tué du souffle de sa bouche. Il reste pour tous un exemple du danger encouru à lutter contre la foi catholique et à vouloir saper les fondements de l'Église. Malheureusement l'énigme est jusqu'ici insoluble.

On comprend donc sans peine comment, en 418, informé par Innocentius des faits et gestes de Riparius à Rome, Jérôme n'est pas embarrassé pour lui écrire. Au contraire, en 419, sans nouvelles récentes, il se demande si son correspondant, qui semble avoir porté en plusieurs lieux la bonne parole contre l'hérésie, est encore à Rome et où il compte se rendre pour l'avenir. Quant à la lettre CXXXVIII, l'expulsion de Pélage de Palestine, qui y apparaît comme récente, puisque ses complices s'attardent encore à Joppé, et les détails donnés sur le changement d'habitation, par suite de l'agression de 416, montrent assez qu'elle est antérieure aux autres et doit se placer en 417. Les persécutions dont Jérôme et ses amis furent l'objet se prolongèrent assez longtemps pour qu'il y fasse allusion encore en 419, à propos d'Eustochium, morte « in ipso confessionis ardore » et exilée de son propre monastère. C'est le même état qui est décrit dans la lettre CXXXIX à Apronius. Il y est question du prêtre Innocentius, mais cela doit viser le voyage de 419 plutôt que celui de 418, puisque la tempête, en Palestine, est apaisée, à la suite sans doute de l'événement mystérieux que rappelle la lettre CLI, sans que les ruines matérielles soient encore relevées.

On ne possède aucun autre document ou écrit de Jérôme postérieur à ceux qui viennent d'être examinés et dont l'origine est antérieure au 29 septembre 419. Rien ne s'oppose donc à ce que ce jour soit considéré comme la vraie date de la mort de saint Jérôme. A la placer en septembre 420, on se trouve en présence d'une brusque interruption de la correspondance de saint Jérôme, si active même à une époque où il se plaint de l'âge, des infirmités et des maladies, le réduisant à l'impuissance et ne lui permettant qu'avec peine de dicter de courts billets. Ce silence absolu et prolongé succédant soudain à ces relations épistolaires, non seulement entretenues mais provoquées [1], n'a qu'une seule explication satisfaisante : c'est que la mort avait glacé cette main et ce cœur, ardents jusqu'au bout à la lutte contre les ennemis du Christ.

---

[1] Voir notamment la lettre CLI et la joie que Jérôme manifeste dans les autres (CLIV en particulier) des nouvelles concernant la vaillance de ses fils dans la lutte.

NOTES

COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTE A

LA PATRIE DE SAINT JÉRÔME [1]

La question est passionnément discutée depuis le quinzième siècle. Avant d'examiner les diverses hypothèses, il importe de présenter les textes qui dominent toute la matière. L'essentiel est celui du *De Viris*, CXXXV, dans la notice autobibliographique de saint Jérôme : « Hieronymus natus patre Eusebio, oppido Stridonis, quod, a Gothis eversum, Dalmatiae quondam Pannoniaeque confinium fuit. » On peut l'éclairer par deux autres qui en une certaine manière le précisent : *Comm. in Sophoniam*, I, 2 (PL, XXV, 1341, A), vers 391 : « Testis Illyricum est, testis Thracia, testis in quo ortus sum solum, ubi, praeter caelum et terram et crescentes vepres et condensa silvarum, cuncta perierunt. » — *Epist.* LXVI, 14 : « Compulsi sumus fratrem Paulinianum ad patriam mittere ut semirutas villulas quae barbarorum effugerunt manus et parentum communium cineres (Hilberg; *alii* : census) venderet. »

De ces trois textes, il résulte qu'avant l'année 392-393, date du *De Viris*, la patrie de saint Jérôme avait été totalement détruite par une invasion des Goths (probablement celle de 376-378), de sorte qu'il n'en restait, pour ainsi dire, aucune trace. Seuls quelques champs avaient échappé et continuaient à être cultivés. Cette patrie était l'*oppidum* de Stridon. *Oppidum* indique qu'il s'agissait sans doute d'une bourgade et non d'une cité proprement dite, mais d'une bourgade fortifiée. Stridon n'est mentionnée par aucun écrivain ancien. L'identifier avec Sidron de

---

[1] Sur cette question et notamment sur l'histoire des controverses, voir, avec les réserves nécessitées par la thèse de l'auteur, le mémoire de Mgr Bulic : *Stridone luogo natale di S. Girolamo*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920, p. 253-330, avec la discussion du P. Vaccari, *San Girolamo*, Rome 1921 (*La patria e la famiglia*, p. 7-25); BLE, 1921, p. 228-229. On trouvera dans le mémoire la bibliographie du sujet. Depuis, la *Scuola Cattolica* a publié une série d'articles de M. Miroslav Premvou, reprenant la thèse pannonienne, mais d'une manière fort voisine de l'identification adoptée ici (*Della patria di S. Girolamo*, 1921, série V, vol. XXIII, pp. 235-246, 287-295); cfr p. 295 : « da tutte queste indicazioni appare evidente, che dobbiamo cercare Stridone a sud o a sud est di Lubiana. »

Strabon est du pur arbitraire. La suscription « Domnus Stridonensis », dans les listes du concile de Nicée, n'est pas authentique.

On a cru récemment pouvoir trouver dans une inscription le mot de l'énigme, refusé par les historiens et les géographes de l'antiquité. Dans l'inscription que Petkovic avait transcrite sur son carnet :

FIVISIVIERSALV
IAIASEISIPIDO
VEVSESOEIEPM
IVAVIT

et qu'Alacevic a publiée en 1882, Mgr Bulic [1] a proposé de lire :

FINES INTER SALV
IATAS ET STRIDO
NENSES DETERM
INAVIT

En conséquence, il a pensé qu'il fallait chercher Stridon aux environs de l'endroit où l'inscription a été découverte. Il l'a localisée à Grahovopolje en Bosnie, tout près de la frontière de la Dalmatie actuelle, non loin de Glamoc. Mais qui ne voit que cette lecture est seulement une des nombreuses interprétations possibles de l'énigmatique SIPIDOVEVSES et n'a aucune valeur démonstrative ? Tout au plus pourra-t-on examiner la conjecture, si elle est d'accord avec les données essentielles du problème, telles qu'elles ressortent des textes de saint Jérôme.

Il ne reste donc que l'étude des textes de saint Jérôme pour nous renseigner sur la position de sa patrie. Elle est définie par ces mots : « quod Dalmatiae quondam Pannoniaeque confinium fuit. » Il n'est point douteux que le *quondam* doit s'expliquer par le *a Gothis eversum* qui précède et vise la situation de Stridon immédiatement avant sa destruction. Sinon le renseignement serait complètement inutile aux lecteurs de Jérôme. Nous avons d'ailleurs un parallèle décisif : « Moguntia, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est ». Cette phrase est écrite par Jérôme, en 409, trois ans seulement après la prise de Mayence (*Epist.* CXXIII, 16). Il n'y a donc aucune difficulté à ce que le même auteur ait pu appliquer *quondam* à un état de choses antérieur de plus d'une dizaine d'années, pour Stridon. Viser, sans autre explication, une situation antérieure à Auguste et plus d'une fois modifiée depuis, aurait été sans profit et incompréhensible pour les lecteurs du *De Viris*. Stridon était donc au IV^e^ siècle le *confinium* de la Dalmatie et

[1] En 1898, dans son mémoire : *Wo lag Stridon, die Heimat des hl. Hieronymus (Festschrift für Otto Benndorf*, p. 276-280).

de la Pannonie. Que signifie au juste cette expression *confinium?* Elle doit avoir un sens très précis, sinon Jérôme irait contre son but. Il ne s'agit pas d'un point quelconque de la frontière commune de la Dalmatie et de la Pannonie, frontière extrêmement étendue. Le lecteur serait dans ce cas fort mal renseigné : *Confinium* ne peut avoir ici que le sens, déjà signalé par Du Cange dans son Glossaire, de « coin », de point de rencontre de deux pays avec un troisième vers lequel les deux précédents convergent[1]. Ainsi l'a compris avec raison Vallarsi. Il a conclu qu'il fallait chercher ce *confinium* sur la frontière orientale d'Italie, au point où, au IV^e^ siècle, venaient aboutir ensemble les frontières de la Dalmatie et de la Pannonie. « Satis ut sentio est si utramque provinciam neutri ipsa adscripta terminaret (il se trompe d'ailleurs sur le sens de quondam)... Confinium illud itaque Dalmatiae ad quod notat S. Pater positam patriam suam Stridonem in extremo Liburniae ad occasum limite omnino quaerendum est. Eo nimirum fines Pannoniae

---

[1] Ce sens ressort de ces trois textes que j'emprunte au *Thesaurus linguae latinae*, s. v. *confinium :* OVIDE, *Metam.* XII, 39-40 : « Orbe locus medio est inter terrasque fretumque | Caelestesque plagas, triplicis *confinia* mundi » ; LACTANCE, *De opificio Dei*, X, 4 (PL, VII, 41, A ; édit. BRANDT, t. II, p. 33, l. 9) : « (Oculi) ex quorum *confinio* nasus exoriens et veluti aequali porrectus iugo » ; Ps. AGENNIUS, *Commentum de controversiis*, dans le *Corpus Agrimensorum romanorum* (édit. THULIN, t. I, Leipzig, 1913, p. 68, l. 10-11) : « Si enim loca sacra aedificabantur, quam maxime apud antiquos in *confinio* constituebantur, ubi trium vel quattuor possessionum terminatio conveniret. » Chez saint Jérôme le mot est surtout employé : 1) dans la *Vulgate*, *Num.* XXXIV, 4 et 9 ; *Deut.* III, 16 ; *Iosue* XIII, 4 et XVI, 6 ; *Iudic.* XI, 18 ; *I Par.* VI, 54 ; *Ierem.* XLIX, 32 ; *Ezech.* XLV, 9 ; XLVII, 16 et 20. Il y est synonyme de *termini* ou de *fines*. — 2) dans la version du *De locis* d'Eusèbe : a) avec le même sens, pour traduire l'*ὅριον* du texte grec, s. v. Acrabbi, Asadada (PL, XXIII, 866, B ; édit. KLOSTERMANN, p. 15, l. 10 et 13) : « Sed et *confinium* Amorrhaeorum Acrabbim dicitur, de quo loco non exterminavit alienigenas tribus Nephtalim... Asadada, *confinium* Iudae respiciens ad Aquilonem. » — b) Dans un sens analogue à celui que je signale pour Stridon (*Ibid.*, 925, A, et p. 99, l. 22-25) : « Thabor terminus Zabulon. Est autem mons in medio Galileae... qui *confinium* quoque inter tribum Issachar et Neftalim fuit. » Dans le texte grec le terme *ὅριον* répond à la fois à *terminus* et à *confinium* (*Ibid.*, 906, A ; p. 89, l. 7-9) : « Icoc sortis Nefthalim in *confinio* trium tribuum, id est, in tribu Zabulon ad australem partem, in tribu Aser ad occidentem, porro in tribu Iudae ad solis ortum. » Le grec a *Εἰκώκ. κλήρου Νεφθαλείμ συνάπτει τῷ Ζαβουλὼν,... καὶ τῷ Ἀσὴρ, καὶ τῷ Ἰούδᾳ.* Ces deux textes sont extrêmement intéressants à rapprocher de celui du *De Viris* puisque, on le voit, ils réalisent nettement le cas d'un lieu appartenant à une tribu et dite *confinium* ou *in confinio* de deux ou de trois autres. Je ne discute pas le fond, la leçon *Iuda* étant évidemment fautive, dans le texte de *Iosue* XIX, 34, auquel fait allusion la dernière citation (dans la vulgate, Hucuca). Voir VIGOUROUX, *Dictionnaire de la Bible*, s. v. Hucuca.

superioris quae exinde ad septentrionem vergit incurrunt. Istria porro contermina utrique regioni est, atque huius quidem initio versus Ocram montem... Stridonem collocari recta ratio persuadet. Ita et Pannonius et Dalmata, verius fortasse etiam Italus » (*S. Hieronymi vita*, I, 1 ; PL, XXII, 7-8).

La Dalmatie d'aujourd'hui est donc complètement hors de cause, comme ne pouvant constituer ce *confinium* et n'étant nulle part en contact avec la Pannonie romaine. Par suite, il n'y a rien à tirer de l'inscription étudiée par Mgr Bulic. Toute identification qui éloigne du massif des Alpes Juliennes, méconnaît les données essentielles du problème et de ce fait seul mérite d'être écartée : ainsi la thèse dite pannonienne, cherchant Stridon au confluent de la Save et du Danube, dans l'île de Mur.

Ces conclusions fondées sur la seule étude du texte du *De Viris*, sont complètement confirmées par l'examen des autres passages de saint Jérôme susceptibles d'éclairer le problème. Ce sont notamment les lettres familières groupées au début de la correspondance et qui se rapportent au premier séjour en Orient. Elles sont adressées à des amis ou à des parents. A plusieurs reprises, il y est question de la patrie de saint Jérôme ou de ses parents et amis d'enfance. Or, il est remarquable qu'elles nous amènent uniquement sur le terrain déjà indiqué par la notice du *De Viris*. Il n'y est question que du territoire qui s'étend : à l'ouest, au delà d'Aquilée, laquelle joue dans cette correspondance le rôle principal ; au nord, vers la ville d'Haemona, aujourd'hui Lubiana (Laybach) ; au sud, il est quelquefois question des îles de Dalmatie, c'est-à-dire, comme le contexte l'indique, des îles du Quarnero. C'est à l'évêque, aux clercs ou aux moines d'Aquilée que Jérôme confie le soin spirituel de sa jeune sœur, qui, à Stridon, ne peut trouver dans le *sacerdos* (évêque ou prêtre) Lupicinus, le guide spirituel nécessaire. Il est évident que Stridon est dans le voisinage assez immédiat d'Aquilée pour que pareille direction soit efficace. Cela explique que déjà c'est un sous-diacre d'Aquilée qui a le premier gagné à Dieu l'âme de la jeune fille. De même, c'est à un moine et à des vierges d'Haemona que Jérôme s'adresse pour protester contre certaines imputations calomnieuses, desquelles il fait appel au tribunal de Dieu. Enfin son ami d'enfance, Bonose, s'est retiré dans les îles du Quarnero pour s'y livrer à la vie érémitique. Tout cela converge et nous amène à chercher Stridon sur ce territoire. Cela aussi explique pourquoi, lorsqu'il est envoyé par son frère, pour réaliser ce qui reste de la fortune paternelle, Paulinien, qui n'a sans doute pas de dépenses inutiles à faire, doit passer par Aquilée et même y séjourner quelque temps (*Epist.* LXXXI, 2, à Rufin) : « Frater meus Paulinianus necdum de patria reversus est et

puto quod eum Aquileiae apud sanctum papam Chromatium videris. »

Il faut donc s'en tenir à la solution déjà proposée par Vallarsi et qu'il résume ainsi : « Stridone quae civitas in Dalmatiae olim Pannoniaeque confinio ad Italiae potius limitem videtur pertinuisse, certe quidem non longe ab Aquileia atque Haemona, nobilissimis Italiae urbibus, aberat » (*S. Hieronymi vita*, I, IV, PL, XXII, 13).

On peut sans s'attarder davantage rejeter non seulement la thèse dalmate, telle que l'a formulée Mgr Bulic, ou la thèse pannonienne, de Dankó par exemple, mais aussi la thèse istrienne, en tant qu'elle localise à Sdregna l'antique Stridon. Pour satisfaire aux données du problème, il faut remonter plus au nord, entre Aquilée et Haemona.

J'estime inutile une réfutation détaillée, ainsi que le relevé des fausses interprétations de textes, sur lesquelles on appuie de multiples assertions erronées concernant la langue ou la nationalité du saint. Les plus obvies sont les étymologies par à peu près, qui sont le plus clair fondement des prétentions de la plupart des lieux, pour lesquels on a revendiqué l'honneur d'être la patrie de saint Jérôme. Pour la question ethnographique, il suffira de remarquer que saint Jérôme, tout en désignant par *patria* le lieu de sa naissance, a évité soigneusement toute expression à sens ethnographique. Il ne s'est réclamé ni de la Dalmatie,— c'est Palladius seul qui l'en fait originaire, — ni de la Pannonie, mais seulement de Rome et de la latinité. En dehors du patriotisme local, comme d'autres, nombreux en ce temps-là, il n'a point connu le patriotisme provincial, mais seulement le patriotisme impérial. Rome était le centre de sa vie de citoyen, comme elle l'était de sa vie religieuse.

C'est par suite d'une étrange méprise qu'on a voulu en faire un Slave, en interprétant à contre-sens un texte où il est exclusivement question de la langue latine. Une erreur du même genre a fait conclure, de ce que saint Jérôme raconte sur ses difficultés d'écolier, que le latin n'était pas sa langue maternelle, comme si les écoliers de tous les pays n'aimaient pas le jeu et n'avaient pas à compléter et à régulariser à l'école les éléments appris en famille ! Saint Jérôme désigne les Latins comme *homines meae linguae*, le latin comme étant *sermo domesticus*, *patrius*, *nostra lingua*. La langue vulgaire parlée en Italie, en Dalmatie et en Pannonie, est pour lui *gentilis barbarusque sermo*. De cela, des noms de sa famille, tous grecs ou latins, de son peu d'attachement à ses compatriotes et de son insistance à se réclamer de Rome comme de sa véritable patrie, on serait tenté de conclure à une origine latine, mais la conclusion, si vraisemblable qu'elle soit, dépasserait sans doute les prémisses.

NOTE B

LES DÉSORDRES DE JEUNESSE

Saint Jérôme a souvent fait allusion à des fautes de jeunesse. On croit communément qu'il lui est même arrivé de se laisser aller au désordre, après son baptême. L'un de ses plus récents historiens, M. Grützmacher, rapprochant ces aveux du passage où Jérôme raconte ses promenades dominicales aux catacombes, va jusqu'à parler de la vie en partie double que l'étudiant romain aurait menée [1]. Avant de discuter ces allégations, il importe de grouper les textes :

Epist. II : « Hoc mea fecere delicta ne consortio beatorum insereretur obsessum omni crimine caput... ego sum ille prodigus filius... necdum coepi prioris a me luxuriae blandimenta repellere et quia paululum non tam desivi a vitiis quam coepi velle desinere nunc me novis diabolus retibus ligat. »

Epist. III, 1 : « Illud os quod mecum vel erravit aliquando vel sapuit... »

Epist. IV, 2 : « Ego cunctis peccatorum sordibus inquinatus... mihi in sepulcro scelerum jacenti. »

Epist. VI, 2 : « Heliodorus... meis sceleribus fugatus abscessit. »

Epist. VII, 3 : « Nos pristina contagione sordentes... ego in scelerum meorum sepulcro iacens et peccatorum vinculis colligatus dominicum de evangelio exspecto clamorem : Hieronyme, veni foras. »

Ibid. 4 : « Scitis ipsi lubricum adulescentiae iter, in quo et ego lapsus sum... »

Epist. XI : « Nulla cum ancillis Dei et peccatoribus sociatio. »

Epist. XV, 2 : « Et quia pro facinoribus meis ad eam solitudinem commigravi. »

Epist. XVI, 2 : « Ne putes alterius hanc de me fuisse sententiam; quid mererer ipse constitui. »

Epist. XXII, 30 : « Post lacrimas quas mihi praeteritorum recordatio peccatorum ex imis visceribus eruebat. » Cfr *Ibid.* : « O quotiens in heremo constitutus.... putavi me romanis interesse deliciis... ille igitur ego qui ob gehennae metum tali me carcere ipse damnaveram... saepe choris intereram puellarum... mens desideriis aestuabat, in frigido corpore et... sola libidinum incendiis bulliebant. »

Epist. XLV, 1 : « Licet me sceleratum quidam putent et omnibus flagitiis obrutum et pro peccatis meis etiam haec parva sint » (en août 385, lors de son départ définitif de Rome).

---

[1] *Hieronymus*, t. I, p. 134-136.

Epist. XLVIII (XLIX, HILBERG), 20: « Virginitatem autem in caelum fero non quia habeo,sed quia miror quod non habeo; ingenua et verecunda confessio est quo ipse careas id in aliis praedicare. »

Epist. CXXV, 2 : « Quasi doctus nauta post multa naufragia rudem conor instruere vectorem. » Cfr déjà *Epist.* XIV, 6: « Nec ego non integris rate vel mercibus quasi ignaros fluctuum doctus nauta praemoneo sed quasi nuper naufragio eiectus in littus timida navigaturis voce denuntio. »

Contra Iohann. Hierosol. XLI (PL, XXIII, 393, A B; de lui et de Vincentius) : « Urbes celeberrimas deseruimus... ut in agris et in solitudine adulescentiae peccata deflentes... »

D'autre part, *Epist.* LII, 1: « Dum essem adulescens (au désert), immo paene puer et *primos impetus* lascivientis aetatis heremi duritia refrenarem. »

De tous ces textes se dégage une première conclusion incontestable: dans sa jeunesse, saint Jérôme se laissa aller aux désordres d'une vie sensuelle, et le souvenir de cette période de sa vie excitait en lui avec un très vif regret, la crainte des jugements de Dieu et l'appréhension de rechutes, contre lesquelles il cherchait un abri dans la solitude, sans parvenir à le trouver aussi assuré qu'il l'aurait désiré. D'autre part, il saute aux yeux que les termes employés se ressentent fortement des habitudes littéraires de l'auteur; les exagérations familières de sa pensée y apparaissent avec évidence et il y aurait injustice à lui en refuser le bénéfice. Il parle en général de sa vie passée sans faire aucune distinction. Il semble même affirmer, dans sa lettre à Florentinus[1], où il oppose sa misère morale à la ferveur de son ami Rufin, que cette vie de désordre a continué après son baptême, mais les expressions sont assez vagues et, comme Vallarsi l'a déjà remarqué[2], elles ne dépassent pas ce que l'on retrouve sous la plume de saints dont l'innocence est incontestable. On ne s'expliquerait guère que saint Jérôme, ayant retardé le moment de recevoir le baptême si longtemps, se soit décidé tout à coup à le recevoir, sans s'être résolu, comme on le faisait en pareil cas, à rompre définitivement avec un passé coupable. De ces textes on ne peut vraiment rien conclure de décisif en ce qui concerne la vie après le baptême.

Il est vrai, on a cru en découvrir un où Jérôme avouerait expressément ces fautes. C'est un passage de l'épître XVIII, composée à Constantinople en 381 et où Jérôme commente la vision d'Isaïe (chapitre VI). Ce texte, cependant, ne prouve rien : comme on va le voir, Jérôme, à cet

---

[1] JÉRÔME, *Epist.* IV, 2.

[2] *S. Hieronymi vita*, II, 11 (PL, XXII, 16).

endroit, ne fait que démarquer Origène dont il avait traduit, peu auparavant, les homélies sur cette même vision [1]:

ORIGÈNE	JÉRÔME
Esaias sanctus erat et ideo tantum labia eius purgata sunt quia labiis tantum id est sermone deliquerat. Ego vero non sum talis ut possim dicere quod solum immunda labia habeo sed metuo ne immundum cor habeam, immundos oculos, immundas aures, immundum os : quandiu in omnibus istis pecco, totus immundus sum; si videro mulierem ad concupiscendum, iam moechatus sum eam in corde meo : ecce immundos oculos habeo; si de pectore meo exeant cogitationes pessimae... ecce cor immundum habeo... Timeo ne currens ad mala immundos pedes habeam... Quis ergo me mundat? Quis lavat pedes meos? Iesu veni... sed quid aio *lava pedes meos*? Petrus potuit hoc dicere qui non habuit necesse nisi tantum ut pedes eius lavarentur, totus quippe mundus erat. Ego potius, cum semel lotus sim, illo indigeo baptismate de quo Dominus ait : *Ego aliud baptisma habeo baptizari.*	Esaias est iustus; tantum in sermone peccaverat; ideo sola labia habebat immunda. Ego vero qui et oculis video ad concupiscendum et manu scandalizor et pede et omni membrorum parte delinquo, immunda habeo omnia et quia semel spiritu baptizatus, tunicam pollui, secundi baptismatis purgatione, id est ignis, indigeo.

Le parallélisme est complet. Saint Jérôme précise seulement le sens de la citation faite par Origène. Il n'y a pas trace ici de confession personnelle, mais seulement une application oratoire que chaque auditeur ou lecteur peut se faire et qui ne nous renseigne pas plus sur la vie d'Origène que sur celle de son plagiaire. En l'absence d'autre texte plus probant, il faut renoncer à accuser Jérôme d'infidélité aux promesses de son

[1] PG, XIII, 235-236, *Homilia V in Esaiam*, II, 2; JÉRÔME, *Epist.* XVIII, 11.

baptême. On sait le sérieux ordinaire de ces conversions d'alors, accomplies à l'âge d'homme, souvent retardées précisément pour laisser aux passions le temps de se calmer. La ferveur même avec laquelle Jérôme embrassa presque aussitôt la vie monastique ajoute encore à l'invraisemblance de pareilles chutes. Ses visites dominicales aux catacombes [1] avec des compagnons *eiusdem propositi* ne se concilient guère avec des habitudes de vie dissolue.

NOTE C

LE PREMIER DÉPART POUR L'ORIENT ET SA CAUSE

I. Dans sa lettre à Julien, diacre d'Aquilée, saint Jérôme écrit : « Non solum quid agatur in patria sed an ipsa patria perstet ignoro. Et licet me sinistro Hibera excetra rumore dilaniet, non timebo hominum iudicium habiturus iudicem meum. » Il est évident d'après cela qu'il est brouillé avec sa famille, puisqu'il n'en a aucune nouvelle et que la remarque est faite immédiatement après les recommandations concernant sa sœur. Peut-être lui reprochait-on de l'avoir décidée, avec le diacre d'Aquilée Julien, à se consacrer à Dieu. Dans sa lettre XVI, 2, au pape Damase, il dit encore : « Inimicus incessabilis post tergum secutus est. » Sur le départ lui-même et la façon brusque dont il intervint, au moins quant à Aquilée, la lettre à Rufin s'exprime ainsi (*Epist.* III, 3) : « Postquam me a tuo latere subitus turbo convolvit, postquam glutino caritatis haerentem impia distraxit avulsio. » Il faut en rapprocher les passages des lettres XI et XII, adressées à Haemona et où il est manifestement fait allusion à des difficultés pareilles et aux mauvais bruits répandus sur le compte de Jérôme. La lettre XI, aux religieuses, insiste sur la nécessité de ne point juger avant le temps et en appelle au tribunal de Jésus-Christ; la lettre XII, au moine Antoine, insiste sur l'humilité chrétienne, en opposant la condescendance de Jésus-Christ à l'orgueil du pharisien et à son mépris pour le publicain.

On pourrait peut-être se représenter ainsi les choses. Jérôme ayant provoqué le mécontentement de sa parenté par ses projets d'ascétisme et son action spirituelle sur sa jeune sœur, et se voyant en butte à des attaques auxquelles sans doute il répondait vertement, dégoûté par une telle attitude, résolut de brusquer la situation en s'éloignant subitement

[1] Cfr *Comm. in Ezech.* XL (PL, XXV, 375, A; *supra*, p. 15, n. 2). La fin de cette note re produit *Hieronymiana* du BLE, 1918, p. 316-317.

de son pays, sans avoir encore une idée bien arrêtée sur ce qu'il ferait. Un passage de la lettre à Héliodore (XIV, 3) et un autre de celle à Eustochium (XXII, 30) sembleraient indiquer qu'il y eut des adieux émouvants. Je pense toutefois qu'ils exposent seulement les sentiments intimes de Jérôme. Dans le premier, il dit qu'il a connu lui aussi les déchirements de la séparation d'avec sa famille ; dans le second, qu'il s'en est séparé, comme on sacrifie ce qui est le plus cher, pour aller militer à Jérusalem. Toutefois, ce qui rend insuffisante l'explication donnée plus haut sur les attaques dont il était l'objet, c'est que c'est dans les milieux adonnés à la piété qu'il fut spécialement diffamé, ainsi qu'il résulte de la correspondance avec Haemona et avec Rufin. Le mot *excetra* est un terme qui revient ailleurs pour désigner les diffamateurs de saint Jérôme, par une allusion classique, dont l'origine m'échappe [1]. Évidemment il faut en conclure que les vipères ibériennes avaient très mauvaise réputation.

II. Sur le voyage lui-même, saint Jérôme donne les détails suivants (*Epist.* III, 3) : « Tandem in incerto peregrinationis erranti, cum me Thracia, Pontus, atque Bythinia totumque Galatiae vel Cappadociae iter et fervido Cilicum terra fregisset aestu, Syria mihi velut fidissimus naufrago portus occurrit. » — Ce texte, écrit peu après les événements, est évidemment celui qui doit faire foi sur les intentions de saint Jérôme au moment de son départ. Il ne semble pas qu'on ait donné jusqu'ici à l'incise : *in incerto peregrinationis erranti*, toute l'importance qu'elle mérite. Elle exclut absolument toute idée de voyage concerté d'accord avec Evagrius ou des compagnons de voyage. Ceux qu'on lui donne, en dépit du silence des textes, n'interviennent dans ses lettres qu'à propos de son séjour à Antioche. C'est là qu'il fréquente non seulement Evagrius son

---

[1] Le *Thesaurus linguae latinae* n'a point encore le mot *excetra*. Pour le sens figuré, Freund indique trois textes: PLAUTE, *Casina*, III, 5, 19, « Excetra tu, | Ludibrio, pessuma, adhuc quae me habuisti » (il s'agit de la servante Pardalisca) ; *Pseudolus*, I, 2, 82, « Ain, excetra tu, quae tibi amicos tot habes tam probe oleo onustos » (une *meretrix*) ; TITE LIVE, XXXIX, 11, « Illius excetrae delenimentis et venenis imbutum » (l'affranchie Hispala). Je ne sais si ces trois exemples autorisent à conclure qu'*excetra* au sens figuré signifie toujours « vipère, femme intrigante et méchante » et par suite à voir une femme visée par Jérôme soit dans l'*hibera excetra* de l'*Epist.* VI, soit dans les deux autres textes où *excetra* est pris au sens figuré : *Praef. in comm. Habacuc*, II (PL, XXV, 1307, A) : « Sibilet igitur excetra et Sardanapallus insultet » (en 392) ; *Praef. in versionem Ezrae ex hebraeo* (PL, XXVIII, 404, A) : « Licet et excetra sibilet » (en 395). Dans ces deux derniers textes certains manuscrits lisent *hydra* ou *serpens*. Vallarsi y voit une allusion à Rufin. On lit encore (*Epist.* CXLVII, 8, ad Sabinianum) : « At tu, bonae spei columen, excetrae stimulis inflammatus » (année incertaine). Il semble qu'ici *excetra* garde son sens propre de vipère. Jérôme fait allusion au ressentiment que lui garde Sabinianus.

hôte, mais Innocentius, Hylas, Nicéas, Héliodore. Rien dans les dires de saint Jérôme ne laisse supposer qu'il ait voyagé en compagnie d'Evagrius. La manière même dont il s'exprime sur la Syrie insinue clairement le contraire : « fidissimus portus occurrit. » C'est ce que Vallarsi a bien vu (*S. Hier. vita*, II ; PL, XXIII, 23). En revanche, il admet que saint Jérôme avait pour compagnon Innocentius. Je ne vois pas sur quel texte il se fonde. Il est plus naturel de penser que celui-ci avait accompagné son ami Evagrius et que Jérôme les a retrouvés ensemble à Antioche, où ils sont « ses deux yeux ». Hylas, serviteur de Mélanie, a pu y venir également, à l'occasion des confesseurs égyptiens du voisinage, qu'elle faisait sans doute subsister, comme ceux de Diocésarée. Héliodore n'était pas d'abord à Antioche. Il s'y rendit de Jérusalem, où l'avait conduit un pèlerinage accompli dans de pénibles conditions. Le doute n'est possible que pour Nicéas, Jérôme lui écrivant : « communis quam habuimus peregrinationis aliquando suspiria ; si amas rescribe. » Il a pu le rencontrer au cours d'une des étapes. Il ressort du contexte qu'il s'était lié avec ce sous-diacre d'Aquilée surtout en Orient : « Tu modo a nobis abiens recentem amicitiam scindis potius quam dissuis », opposant sa conduite à celle de ses autres amis d'Aquilée.

NOTE D

LE SONGE DE SAINT JÉRÔME

M. de Labriolle a publié sur le songe de saint Jérôme, dans *Miscellanea Geronimiana* (p. 227-235), une étude destinée à montrer les attaches étroites de ce morceau de littérature avec des récits semblables de l'antiquité profane ou chrétienne. Ses conclusions ne sont pas très nettes, mais, quelque part qu'il faille faire à l'artifice, on s'abuserait tout à fait si l'on croyait pouvoir inférer des récits rappelés que Jérôme a inventé de toutes pièces cet événement. Les passages où il s'en occupe dans la controverse avec Rufin (tome I^er^, p. 29-31 et 276), loin de favoriser cette hypothèse, confirment expressément la réalité du songe. Jérôme ne pense pas à la nier. Il agit comme pour le récit de son démêlé avec les Apollinaristes. Ne pouvant contester le fait, il s'efforce d'en atténuer l'importance, sans se soucier de se mettre par là en contradiction avec lui-même. Autant auparavant il avait exagéré la valeur de cet avertissement, autant maintenant il l'exténue. Mais, ce qui seul importe, dans les raisonnements ironiques qu'il développe à ce sujet, il n'écrit pas un mot d'où l'on puisse inférer qu'il a fait un conte. Le travail de M. de Labriolle est à compléter par les pages de Collombet sur le même objet[1]. Celui-ci cite un pas-

[1] *Histoire de saint Jérôme*, t. I, p. 122-143.

sage de saint Augustin, beaucoup plus important encore que celui qu'allègue M. de Labriolle, car il offre une réplique exacte du songe de saint Jérôme et dans des conditions telles qu'il ne paraît pas possible d'y voir la moindre influence littéraire ou un artifice quelconque. Il dénote, comme de nombreux textes d'autres écrivains, que les visions, songes et inspirations intérieures, jouaient alors, dans la vie pratique des chrétiens, un rôle considérable et qui mériterait d'être étudié *ex professo*.

Voici le texte du sermon CCCVIII (PL, XXXVIII, 1409-1410), où saint Augustin raconte à son peuple ce qui est advenu à un de leurs compatriotes : « Aliquid dicam quod nunquam dixi caritati vestrae in hoc populo, quod contigit in hac ecclesia. Fuit hic homo quidam simplex, innocens, bene fidelis, a multis vestris id est Hipponensibus, immo ab omnibus, cognitus, Tutuslymeni vocatus. Tutumlymeni quis vestrum non novit qui cives estis ? Ab illo audivi quod dico. Nescio quis negavit ei vel quod commendaverat, vel quod ei debebatur, et hominis fidei se commisit. Commotus provocavit eum ad iusiurandum. Iuravit ille, iste perdidit, sed isto perdente ille penitus periit. Dicebat ergo ille Tutuslymeni, homo gravis et fidelis, ipsa nocte exhibitum se fuisse ad iudicem et, cum magno impetu atque terrore, se pervenisse ad praesidentem excelsum quemdam et admirabilem virum, cui parebat officium similiter excelsorum, iussum fuisse perturbatum retro revocari et interrogatum fuisse his verbis : Quare provocasti hominem ad iurationem quem sciebas falsum esse iuraturum ? Respondit ille : Negavit mihi rem meam. Responsum est illi : Et nonne melius erat ut rem tuam quam exigebas perderes quam animam hominis istius falsa iuratione perimeres ? Prostratus iussus est caedi. Caesus est tam graviter, ut in dorso evigilantis vestigia plagarum apparerent. Sed dictum est illi postquam emendatus est : Parcitur innocentiae tuae, de cetero cave ne facias. »

La genèse du songe dans les deux cas peut se rapporter aux mêmes causes d'ordre psychologique et religieux.

NOTE E

LA VERSION PAR SAINT JÉRÔME DES HOMÉLIES D'ORIGÈNE SUR JÉRÉMIE, ÉZÉCHIEL ET ISAÏE

La version des quatorze homélies d'Origène sur Jérémie se trouve dans PL, XXV, 585-692, celle des quatorze autres sur Ézéchiel, *ibid.* 691-786. La préface à ce dernier recueil est mise en tête des homélies

sur Jérémie (*Ibid.* 585-586). Les neuf homélies sur Isaïe se trouvent dans PL, XXIV, 901-936. Sur ces homélies, on peut consulter W. A. BAEHRENS : *Überlieferung und Textgeschichte der lateinisch erhaltener Origeneshomilien zum Alten Testament* (TU, t. XLII, 1), Leipzig, 1916; chapitre VIII, *Die Überlieferung und Textgeschichte der Iesaia-, Ieremia- und Ezechielhomilien in Hieronymus' Übersetzung*, p. 207-231.

I. *Homélies sur Jérémie.*

Saint Jérôme y fait allusion, dans la préface aux homélies sur Ézéchiel, en ces termes : « Post quatuordecim homilias in Hieremiam quas iampridem confuso ordine interpretatus sum [1]. » En effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau dressé par M. Klostermann [2], pour voir combien le mot *confuso* est justifié. A suivre le texte du prophète, il faut classer les homélies dans l'ordre suivant : I, XIII, XIV, V, VI, VIII, VII, IX, X, XI, XII, IV, III, II. Jérôme a omis les homélies originales : III, V, VI, VII, XV, XII, XIX, XX. On n'a que la version latine pour deux homélies [3]. La lettre VIII parmi les *Spuria* [4] n'est autre, comme l'a signalé M. Klostermann, que l'homélie V (VIII d'Origène) du recueil hiéronymien. L'éditeur ajoute avec raison qu'il est instructif, en présence de ce fait, de relire les appréciations portées sur le caractère de la pièce : « Cetera, quod et Erasmo notatum est, ne pilum quidem Hieronymianae dictionis habet nec ullum vestigium pectoris illius.» C'est vrai de Jérôme auteur peut-être; de Jérôme traducteur, c'est tout différent. M. Klostermann a étudié en détail la version hiéronymienne dans les TU, t. XVI, 3 (1897), p. 19-31, et dans *Origenes Werke*, t. III, p. XVI-XXIII (1901).

L'édition Klostermann indique les variantes principales entre le texte et la traduction hiéronymienne. En tenant compte aussi des autres, on constate que les erreurs de traduction ne sont pas fréquentes. Le plus souvent, il faut signaler de légères omissions : un mot, une incise; Jérôme a paraphrasé ou voulu rendre plus clair ou donner plus de couleur et de brillant. Parfois aussi, il amortit la vivacité de l'original, supprime un appel direct aux auditeurs [5], abrège notablement. L'essentiel à observer, avec Klostermann, est qu'on ne trouve pas trace des remaniements dogmatiques dont parle Rufin. La lecture suivie et comparative des deux textes ne m'a point paru justifier l'impression, —

---

[1] PL, XXV, 585, A.
[2] *Origenes Werke*, t. III, p. XVII.
[3] DE LA RUE, XX, XXI; KLOSTERMANN, XXI, XXII.
[4] PL, XXX, 116-122.
[5] Par exemple, homélie I, 7.

qualifiée par Klostermann lui-même de subjective, — que Jérôme aurait été plus négligent vers la fin de sa tâche. Je note seulement que l'homélie V paraît dans l'ensemble rendue avec plus de fidélité que l'homélie IV. On trouvera dans Klostermann [1] une série de passages où, grâce à la version hiéronymienne, on peut amender le texte grec. Naturellement, seule l'édition critique de cette version préparée par M. Baehrens, permettra d'arriver à des conclusions définitives.

II. *Homélies sur Ézéchiel.*

« Has quatuordecim in Ezechielem (homilias) per intervalla dictavi [2]. » Après une première homélie commentant le début de la prophétie, on a une série suivie : hom. II-V : chap. XIII-XIV; hom. VI-XII : chap. XVI-XVII; hom. XIII : chap. XXVIII; hom. XIV : chap. XLIV. Il n'est presque rien resté du texte original d'Origène. La comparaison de la version hiéronymienne avec les fragments tirés des chaînes donne des résultats variables : tantôt il y a accord absolu, tantôt parenté moins étroite, mais encore assez intime, tantôt certaines divergences qui montrent en Jérôme une assez large liberté, tantôt des différences telles que le texte grec doit être considéré comme un résumé ou un remaniement : on sait combien le texte des chaînes est sujet à caution.

III. *Homélies sur Isaïe.*

Plus encore que pour les homélies sur Jérémie, il pourrait être parlé ici de *confuso ordine* [3]. Une note qui précède l'homélie V laisse entendre qu'il en était ainsi déjà dans l'original : « Haec allocutio in graeco perperam valde fuit, ideo iuxta sensum et ordinem non etiam iuxta verba translata [4]. » Jérôme n'a certainement rien fait pour y porter remède, pas même pour rapprocher les homélies qui traitent d'un sujet commun. Elles devraient être dans l'ordre suivant : hom. III, chap. IV; hom. V sur VI, 1-6; et hom. VI sur VI, 8-10, qui se complètent; hom. I qui reprend brièvement l'hom. V sur Ozias; hom. IV sur VI, 2-7, revient aussi sur des points déjà touchés dans l'homélie I; l'hom. IX reprend le sujet de l'hom. VI : le début seul est conservé; elle s'étendait, à en juger par le titre, jusqu'au début du chap. VII. L'hom. II la suit immédiatement (chap. VII). Les deux dernières sont isolées : hom. VII sur Isaïe VIII, 18-19; hom. VIII sur X, 10-14. Le traité sur

[1] TU, t. XVI, 3, p. 28-31.
[2] Préface *ad Vincentium* (PL, XXV, 585, A).
[3] PL, XXIV, 901-936.
[4] *Ibid.* 916, B.

le chapitre VI d'Isaïe publié par dom Amelli [1], dirigé contre Origène, contient huit fragments de l'hom. I, en une version latine différente de la précédente et qui apparaît plus littérale. La comparaison avec les versions de Jérémie et d'Ézéchiel laisse l'impression que celle d'Isaïe est la moins satisfaisante. Peut-être est-ce la raison pour laquelle Jérôme n'a jamais fait allusion à ce travail. Les altérations de nature dogmatique, dont parle Rufin [2], se retrouvent dans ces fragments. Il faut en signaler une autre [3]. L'authenticité de cette traduction, un moment contestée par Vallarsi, qui s'est rétracté, est mise hors de doute par le témoignage de Rufin.

NOTE F

L'ANECDOTON D'AMELLI SUR ORIGÈNE ET LE CHAPITRE VI D'ISAÏE [4]

Dans ses *Anecdota Maredsolana* [5], dom Morin a donné une nouvelle édition critique d'un texte anonyme, publié en 1901, au Mont-Cassin, par dom Amelli, sous ce titre : *S. Hieronymi Stridonensis presbyteri, tractatus contra Origenem de visione Esaiae* [6]. La préface d'Amelli, reproduite en substance dans un article des *Studi religiosi* [7], décrit les manuscrits et leur contenu, puis étudie la question d'auteur. Dom Amelli s'est efforcé de montrer que ce traité, d'abord composé en grec par saint Jérôme, n'est autre que le *Tractatus brevis et subitus* [8], écrit à

---

[1] Voir la note complémentaire suivante.

[2] *Apol.* II, 27 (PL, XXI, 606-607).

[3] *Ibid.* 603, D.

[4] Cette note a paru d'abord dans *Hieronymiana*, 2e série, 1 (BLE, 1921, p. 140-146).

[5] *Anecd. Mareds.* t. III, III, p. 103-122.

[6] Le titre continue : *quem nunc primum ex codd. mss. Casinensibus A. M. Amelli, in lucem edidit et illustravit*, Montecassino, 1901. Ces manuscrits sont cotés 345 et 342. Le premier date des environs de 1050, d'après dom Morin ; il est mutilé au début. Le second serait de Pierre Diacre, d'après le même éditeur ; en tous cas, il remonte au XIIe s. ; il donne le début qui, dès la ligne 26, se soude au texte du ms. 345, sur lequel il a été évidemment copié.

[7] *Un trattato di S. Girolamo scoperto nei codici di Montecassino*, dans les *Studi religiosi*, t. I, 1901, p. 193-204.

[8] *Comm. in Isaiam* (PL, XXIV, 91-92) : « De hac visione ante annos circiter triginta, cum essem Constantinopoli et apud virum eloquentissimum Gregorium Nazianzenum... S. Scripturarum studiis erudirer, scio me brevem dictasse subitumque tractatum ut et experimentum caperem ingenioli mei et amicis iubentibus oboedirem. Ad illum itaque libellum mitto lectorem. »

Constantinople avant le retour de Jérôme [1] en Occident (382) et jusqu'alors identifié avec la lettre XVIII. L'article des *Studi* était daté du 10 mai 1901. Dès le 14, M. Giuseppe Mercati achevait un travail, publié en juillet par la *Revue Biblique* [2], où étaient réfutées ces deux thèses. Il émettait, en finissant, un doute sur l'attribution à Jérôme, mais ajoutait que si de nouvelles recherches ou de nouveaux manuscrits démontraient l'authenticité hiéronymienne, on verrait que ce n'étaient point là les prémices des études bibliques de saint Jérôme, mais un fruit tardif, mûri pendant ou après les acerbes polémiques au sujet d'Origène [3]. De son côté, dom Morin préparait, vers le même temps, une dissertation qui parut dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* en octobre [4], où il réfutait le sentiment de dom Amelli sur les rapports entre la lettre XVIII et ce nouveau traité, et maintenait que la lettre XVIII était bien le *brevis tractatus* de Constantinople. Puis, analysant les sentiments de saint Jérôme pour Origène et s'appuyant sur la parenté entre le traité et les lettres de Théophile, traduites par saint Jérôme, il concluait que ce nouvel ouvrage devait être l'un de ces *tractatus* adressés par Jérôme à son auditoire habituel de Bethléem. De là son silence sur l'existence de cette œuvre : « Cette allocution a dû être prononcée par Jérôme au plus fort de la lutte contre l'origénisme, vraisemblablement en 402, alors qu'il était occupé à traduire, ou venait de traduire, la lettre pascale de Théophile d'Alexandrie pour cette même année [5]. » Revenant, l'année suivante, dans la même revue, sur le doute exprimé par Mercati [6], dom Morin démontrait, par une série de rapprochements avec d'autres œuvres de saint Jérôme, que celle-là aussi était bien de son style. Il confirmait la date proposée en remarquant qu'un « nombre relativement considérable de traits parallèles sont fournis par les lettres et traductions composées par saint Jérôme entre les années 400 et 404 [7]. » Réponse était faite ensuite à quelques difficultés de M. Mercati.

Je ne sache pas que, depuis, l'ouvrage ait fait l'objet d'une étude critique. Déjà, en 1903, dans la préface de ses *Anecdota*, dom Morin se félicitait que, pour ses deux conclusions, paternité hiéronymienne et

---

[1] Cfr tome I[er], p. 75.

[2] *Il nuovo trattato di S. Girolamo sulla visione d'Isaia* (t. X, p. 385-392).

[3] L'article se terminait par quelques notes de critique textuelle sur l'édition d'Amelli.

[4] *Le nouveau traité de saint Jérôme sur la vision d'Isaïe, édité par dom Ambr. Amelli* (t. II, 1901, p. 810-827).

[5] *Ibid.* p. 825; cfr p. 820-821.

[6] *Pour l'authenticité du traité sur la vision d'Isaïe, récemment publié sous le nom de saint Jérôme* (t. III, 1902, p. 30-35).

[7] *Ibid.* p. 33.

date fixée aux environs de 402, « *cuncti demum assensu accepere* » [1]. Aussi, en 1913, dans ses *Études, Textes et Découvertes*, se contentait-il d'enregistrer qu'il avait établi l'authenticité et la date approximative du traité [2]. Dès 1901, cependant, dans un bref compte rendu publié par la *Literarische Rundschau* [3], M. Diekamp avait indiqué ce qui me paraît être la vraie solution de la question, au moins pour l'essentiel.

***

Dans les manuscrits, le traité se présente comme une œuvre anonyme, après les homélies d'Origène sur les Juges. La paternité hiéronymienne ne saurait cependant être mise en question. Dom Morin a multiplié les rapprochements entre ce traité et les œuvres authentiques et, s'ils ne sont pas tous d'égale valeur, par leur masse cependant ils forment un argument décisif [4]. La lecture du traité ne laisse aucun doute sur ce point. Toutefois, il faut nuancer cette appréciation plus qu'il n'a été fait jusqu'ici. Il est incontestable qu'on retrouve dans le traité anonyme la langue, la syntaxe et, dans une certaine mesure, le style de saint Jérôme ; mais il n'est pas moins sûr que l'on n'a point affaire à sa manière d'écrire ordinaire, au style de ses ouvrages personnels. Nulle part de ces courtes phrases, à incises brèves, à répétitions fréquentes, au développement rapide et vif, que l'on retrouve même dans les *Tractatus*, pourtant plus négligés. La phrase du traité, toujours soignée, bien entendu, a une tout autre allure. Elle est souvent plus longue, plus compliquée, moins dégagée. La période y est plus ample et plus lente, singulièrement apparentée avec celles des traductions hiéronymiennes. Saint Jérôme y parle sa langue, y conserve ses expressions préférées, mais sa phrase est coulée dans un moule différent.

Dom Morin voit dans l'opuscule un *Tractatus* analogue à ceux qu'il a publiés sur les Psaumes et les Évangiles. Ce serait, en ce cas, un *tractatus*, c'est-à-dire un sermon, bien différent des autres et par le ton et par le style : le *nos* solennel y règne à peu près exclusivement au lieu de l'*ego* primesautier. Rien de la familiarité et de la simplicité ordinaires. On y verrait, avec bien plus de raison, un traité proprement dit. En revanche, il est singulier que les citations bibliques soient tirées des *Septante*, sans aucune de ces allusions à la *veritas hebraica* chères à saint

---

[1] *Anecdota Maredsolana*, t. III, III, p. XIX.

[2] Num. 27, p. 22-23. Cfr BARDENHEWER, *Geschichte*, t. III, 1912, p. 643; SCHANZ, t. IV, 1, 1914, p. 485.

[3] XXVII[e] année, p. 293-295.

[4] *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III, 1902, p. 30-32.

Jérôme, et que la manière d'alléguer l'Écriture et, en particulier, saint Paul, soit moins conforme à l'usage de Jérôme. Où il dit habituellement *Apostolus*, *Paulus*, *Paulus Apostolus*, nous avons souvent *Sanctus Paulus*, *Beatus Apostolus*. Il y a surtout nombre d'expressions, — des hellénismes, comme dit dom Morin, — qui ne s'expliquent naturellement que si le texte latin représente une traduction faite sur un original grec. Le développement lui-même est assez différent de celui que présentent d'ordinaire les écrits personnels de Jérôme. On sait qu'il s'attarde peu aux exposés dogmatiques et s'attache davantage au côté critique ou moral. Il préfère les dossiers de textes aux longs commentaires spéculatifs.

Quant à l'antiorigénisme, celui du traité est, d'une manière continue, de couleur beaucoup plus foncée que celui de Jérôme, même à la période aiguë. Jamais celui-ci n'a nié la science d'Origène et il ne peut avoir écrit cette phrase du *Tractatus* : *Vir, ut putant, eruditissimus*[1]. Il y a eu, assurément, de l'incohérence dans son attitude et de la contradiction dans ses jugements, mais pas à ce point. Faut-il rappeler qu'au moment même où il aurait été dans cette crise de violence sans mesure, il écrivait à saint Paulin de Nole : « Praeterea quia docto viro loquor et tam divinis scripturis quam saeculi litteris erudito, illud Dignationem tuam admonitam volo, ne me putes in modum rustici balatronis cuncta Origenis reprobare. » Aussi, un peu plus haut, lui a-t-il signalé que, sur une des questions soulevées par Paulin, dans ces livres du *Periarchon*, « quos nuper Pammachio nostro iubente interpretatus sum, Origenes fortissime respondit[2]. » Il n'a d'ailleurs jamais cessé de s'inspirer des travaux exégétiques du savant alexandrin et de cultiver sa méthode d'interprétation, tout en se gardant plus que par le passé des idées suspectes. Ses lettres à Vigilance et à Tranquillinus insistent comme celle à Paulin sur la distinction à faire entre l'érudition et les erreurs[3]. Aussi des applications nettement condamnées dans le *Tractatus* sont-elles tranquillement soutenues par Jérôme dans le commentaire sur Isaïe, postérieur de quelques années[4]. L'explication ingénieuse de dom Morin n'est pas suffisante pour ôter toute valeur aux objections faites ci-dessus. Pour lui, dans le traité, nous sommes évidemment au plus fort de la lutte contre l'origénisme. « L'esprit de Jérôme est un volcan en travail. Dans le commentaire on sent bien encore le grondement sous les cendres, mais enfin la lave est déjà notablement refroidie; le saint homme fait de louables efforts pour garder la juste mesure, autant que la chose

[1] *Anecdota Maredsolana*, t. III, III, p. 103, l. 15.
[2] *Epist.* LXXXV, 4 et 3 (édit. Hilberg, p. 137 et 136).
[3] *Epist.* LXI, LXII, LXXXV et aussi LXXXIV, 2-3, à Pammachius.
[4] Voir l'annotation de dom Morin.

est compatible avec son impétueuse nature [1]. » En réalité, son attitude n'a guère varié et la lutte contre les Pélagiens le montre bien. Il continue à utiliser et à louer Origène exégète, mais ne manque aucune occasion de témoigner sa réprobation pour le dogmatiste. En somme, la nuance antiorigéniste du *Tractatus* répond beaucoup moins à la manière de Jérôme qu'à celle de Théophile, d'Épiphane ou, plus anciennement, d'Eustathe et de Méthode.

Dès lors, il semble qu'une solution réponde seule pleinement à toutes les données du problème en faisant à chacune des thèses en présence sa juste part : le traité sur la vision d'Isaïe est de la plume de Jérôme, mais ce n'est qu'une de ces traductions que sa complaisance ne savait pas refuser à ses amis d'Orient. L'œuvre originale a été écrite en grec, peut-être par Théophile, peut-être par quelque autre. L'hypothèse de Théophile paraît plausible à première vue. « Dom Amelli fait remarquer qu'il existe de singuliers points de contact entre le traité publié par lui et l'épître XCVIII, laquelle n'est autre chose que la lettre pascale de Théophile d'Alexandrie, de l'an 402, traduite par saint Jérôme lui-même. Les ressemblances de langage sont telles, toujours d'après l'éditeur, que le traité doit nécessairement dépendre de la lettre ou la lettre du traité [2].» Dom Amelli conclut que Théophile aurait emprunté à l'écrit de Jérôme, publié selon lui vingt ans auparavant. Il faudrait plutôt se demander, pense Dom Morin, « si, par aventure, le *Tractatus* n'aurait pas été écrit ou improvisé précisément vers le même temps qu'a été faite la traduction de l'épître de Théophile. Qui n'a appris par sa propre expérience combien les esprits les moins à court d'expressions sont enclins à se répéter partiellement lorsqu'il leur faut manifester de différents côtés à la fois les mêmes idées, les mêmes sentiments dont leur âme est remplie ? A ce compte, ce ne serait pas Théophile, mais Jérôme lui-même qui se serait inspiré de Jérôme [3]. » Ne serait-ce pas plutôt Théophile qui aurait continué à être identique à lui-même ? On peut, par exemple, rapprocher ce qui est dit au sujet de Dieu et des créatures, de ce que, sur le même sujet, contient la lettre pascale C, et qui lui valait les compliments de son propre traducteur [4]. Sans doute, nous n'avons pas affaire ici à une lettre pascale. Théophile peut avoir écrit autre chose : un sermon ou même un traité, comme il semble que soit réellement l'opuscule en question.

[1] *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 819-820.

[2] *Ibid.* p. 820.

[3] *Ibid.* p. 820.

[4] *Epist.* XCIX, 2. — Cfr *Tractatus*, édit. MORIN, p. 110 et suiv. et *Epist.* C, 10 (de Théophile), dans la collection des lettres de saint Jérôme.

Cependant l'attribution à Théophile ne me paraît pas s'imposer. Les rapprochements de style s'expliquent suffisamment, pour le plus grand nombre, par l'identité de traducteur. Pour le fond, il est un passage caractéristique du *Tractatus* qui semble s'accorder malaisément avec la doctrine de Théophile dans ses lettres pascales. Celui-ci énumère les différentes catégories d'anges et admet entre elles une véritable hiérarchie. Or, dans le *Tractatus*, un passage extrêmement curieux et, à en juger par le *De Angelis* de Petau, absolument unique et, dès lors, singulièrement important en la matière, s'élève avec violence contre l'audace d'Origène à établir entre les anges des distinctions et à déclarer que les Chérubins sont les plus saints d'entre eux. L'auteur semble n'avoir pas assez de termes pour flétrir une entreprise aussi sacrilège [1]. On pourrait penser à saint Épiphane; le ton du *Tractatus* est assez dans sa manière. Cela expliquerait pourquoi saint Jérôme aurait accepté de traduire ce morceau, comme, quelques années plus tôt, il avait traduit la lettre contre Jean de Jérusalem [2]. On pourrait aussi songer à un autre antiorigéniste fougueux, mort depuis longtemps, mais dont le souvenir était cher à saint Jérôme, à celui qu'il appelait *Eustathius noster* [3]. On a de lui, contre Origène, le violent opuscule *Sur la Pythonisse*; rien n'empêche de penser que, parmi les *infinitae epistulae*, connues de Jérôme, quelqu'une s'identifiât avec le *Tractatus*. Celui-ci débute et finit brusquement et, par ses invectives, comme par son attitude à l'égard de l'allégorie, se rapproche assez de sa manière. Toutefois la traduction d'une œuvre due à un antiorigéniste encore vivant se comprend plus facilement.

NOTE G

LES CIRCONSTANCES DU DÉPART DE ROME

J'écris dans le texte, tome I[er], p. 117 : « Il semble même qu'il y eut alors une réunion ecclésiastique, soit officielle, soit officieuse, où sa cause fut

---

[1] Pour Théophile, voir surtout la lettre XCVIII, 12, en entier (édit. Hilberg, p. 196). Pour le *Tractatus*, voir pp. 114-119, surtout 116-119; par exemple p. 116, l. 19 : « Porro Origenes de caelestibus disputans et arbitrum se faciens uniuscuiusque spiritualium sanctitatis et de Seraphim temeraria voce pronuntiat : His enim nihil sanctius novimus inter ea quae sunt », etc.; surtout p. 117, l. 26 : « Stultae temeritatis est aliquem velle decernere quae inter Cherubim et Seraphim diversitas sit, cum haec solius Dei scientiae reservetur »; p. 118, l. 18 : « Utraque sancta sunt, sed quae maiora Deus viderit. » Comparer avec les textes rassemblés par Petau, *De Angelis*, II, 1 et suiv.

[2] *Epist.* LI; cfr *Epist.* LVII, ou *De optimo genere interpretandi*.

[3] *Epist.* LXXIII, 2.

examinée et ne trouva aucun défenseur. Cette attitude le décida au départ. » Voici les textes sur lesquels s'appuie cette conjecture, concernant le départ de Jérôme pour l'Orient : il y en a deux qui s'éclairent l'un l'autre.

Le premier est de Jérôme lui-même [1] : « Ecce olla illa, quae in Hieremia post baculum cernitur a facie Aquilonis, coepit ardere et Pharisaeorum conclamavit senatus et nullus scriba vel fictus (?) sed omnis, quasi indicto sibi praelio doctrinarum, adversum me factio coniuravit. Ilico ego velut postliminio Hierosolymam sum reversus. » Au début il avait dit : « Cum in Babylone versarer. » — Les deux mots sont symboliques, car il n'avait pas encore été à Jérusalem. Le texte *nullus scriba vel fictus* n'est pas sûr. J'y vois le sens : aucun scribe, aucun personnage éclairé, même seulement d'apparence, rien que des incompétents (*imperitiae factio*). Quoi qu'il en soit de cette interprétation, le sens général est clair : le *senatus Pharisaeorum* désigne une assemblée du clergé romain; cfr la lettre XXXIII, 5 (en parlant d'Origène) : « Roma ipsa contra hunc cogit senatum. » L'expression *Pharisaeorum*, qui revient, dans la lettre CXXVII, 9, avec le même sens : *Pharisaeorum turbata est schola* (à propos des discussions à Rome au sujet du Pélagianisme et de l'attitude des autorités), pour irrespectueuse qu'elle soit, ne l'est pas davantage que la désignation de Rome par le mot de Babylone, qui reparaît alors plus d'une fois sous sa plume; cfr la lettre XLV, 6, au moment de partir d'Ostie : « Ora autem ut de Babylone Hierusalem regrediar. »

Le second texte ne semble pas avoir été suffisamment remarqué ni expliqué jusqu'ici. Il est de Rufin dans sa lettre en réponse à la première *Apologie* de Jérôme et rapporté par celui-ci dans sa réplique [2] : « Contra me furibundus iactaris et loqueris : « Numquid et ego non possum enarrare tu quomodo de Urbe discesseris ? Quid de te in praesenti iudicatum sit ? Quid postea scriptum ? Quid iuraveris ? Ubi navem conscenderis ? Quam sancte periurium vitaveris ? Poteram pandere, sed plura servare statui quam referre. » Saint Jérôme répond plus loin : « Vide quantum te timeam. Si vel parvam schedulam contra me Romani episcopi aut alterius Ecclesiae protuleris, omnia quae in te scripta sunt mea crimina confitebor », et plus haut : « Quid autem de me iudicatum sit et quid postea scriptum nolo taceas, praesertim cum habeas tibi testimonium scripturarum et ego non verbis tuis quae simulare potes et impunito iactare mendacio sed scriptis ecclesiasticis arguendus sim. » Ici saint Jérôme semble bien épiloguer sur les mots, comme plus d'une fois,

---

[1] Préface *In Didymum de Spiritu Sancto* (PL, XXIII, 102-103).

[2] *Apol.* III, 21 (PL, XXIII, 473, A).

dans cette polémique. On peut conclure qu'il n'y a pas eu de document officiel, mais une communication verbale et un engagement oral pris. Il ne faut pas atténuer la valeur du mot *iudicatum*, dont le sens juridique est attesté par saint Jérôme lui-même. L'éditeur n'a pas vu que *scripturarum* désigne non l'Écriture Sainte, mais des documents officiels, des écritures. Il y a peut-être encore une allusion aux mêmes circonstances mystérieuses dans ce texte énigmatique de la *Vita Malchi*, 1 (PL, XXIII, 53) : « Si vituperatores mei saltem fugientem me et inclusum persequi desierint », et quelques lignes plus haut : « silere quippe me fecit cui meus sermo supplicium est. »

NOTE H

SAINT JÉRÔME ET LA BIBLIOTHÈQUE DE CÉSARÉE

Sur la bibliothèque de Césarée, voir *De Viris*, LXXV (PL, XXIII, 683, C-685, A) : « Pamphilus... tanto divinae bibliothecae amore flagravit ut maximam partem Origenis voluminum sua manu descripserit quae usque hodie in Caesariensi bibliotheca habentur. » — *Ibid.*, LXXXI (689, A) : « Eusebius Caesareae Palaestinae episcopus, in scripturis divinis studiosissimus et bibliothecae divinae cum Pamphilo martyre diligentissimus pervestigator. » — *Ibid.*, CXIII (707, A) : « Euzoius, adulescens Caesareae eruditus est et eiusdem urbis postea episcopus, plurimo labore corruptam iam bibliothecam Origenis et Pamphili in membranis instaurare conatus est. » Cfr *Epist.* XXXIV, 1. — Sur le contenu, les Hexaples, en particulier, *Comm. in... Titum*, III, 9 (PL, XXVI, 595, B) : « Unde et nobis curae fuit omnes veteris legis libros, quos vir doctus Adamantius in Hexapla digesserat, de Caesariensi bibliotheca descriptos, ex ipsis authenticis emendare, in quibus et ipsa hebraea propriis sunt characteribus verba descripta et graecis litteris tramite expressa vicino. Aquila etiam et Symmachus, Septuaginta quoque et Theodotio suum ordinem tenent. Nonnulli vero libri et maxime hi qui apud Hebraeos versu compositi sunt, tres alias editiones additas habent, quam quintam et sextam et septimam translationem vocant. Haec immortale illud ingenium suo nobis labore donavit ut non magnopere pertimescamus supercilium Iudaeorum. » Cfr *De Viris*, LIV (PL, XXIII, 665, B) : « Quis ignorat et quod (Origenes) tantum habuerit in Scripturis studii ut etiam hebraeam linguam contra aetatis gentisque suae naturam ediscere et exceptis LXX interpretibus alias quoque editiones in unum congregaret, Aquilae scilicet Pontici proselyti et Theodotionis Ebionaei et Symmachi eiusdem dogmatis qui in... Praeterea quintam et sextam et septimam editionem, quas etiam nos de eius bibliotheca

habemus, miro labore repperit et cum ceteris editionibus comparavit.» — *Comm. in Psalmos*, I (*Anecdota Maredsolana*, t. III, 1, p. 5) : « *Non sic* in hebraeis voluminibus non habetur sed ne in ipsis quidem LXX interpretibus, nam ἑξαπλοῦς Origenis in Caesariensi bibliotheca relegens semel tantum scriptum repperi. » — Sur l'Évangile selon les Hébreux, *De Viris*, III (PL, XXIII, 613, B) : « Porro ipsum hebraicum habetur usque hodie in Caesariensi bibliotheca quam Pamphilus martyr studiosissime confecit; » et, *Dialogus adversus Pelagianos*, III, 2 (PL, XXIII, 570, B) : « Quod et in Caesariensi bibliotheca habetur. » — Jérôme y a aussi consulté l'*Apologie* d'Origène (*Apol.* III, 12; PL, XXIII, 465, D) : « In Caesariensi bibliotheca Eusebii sex volumina repperi.»

NOTE I

LA CORRESPONDANCE AVEC SAINT PAULIN DE NOLE [1]

La correspondance de saint Jérôme contient trois lettres adressées à saint Paulin de Nole. La dernière (*Epist.* LXXXV) est postérieure à la traduction hiéronymienne du *Periarchon* (399); les deux autres (*Epist.* LIII et LVIII) remontent aux premiers temps de la conversion et du monachisme de saint Paulin (394-396). Les manuscrits placent la lettre LVIII avant la LIII[e]. Une phrase de la lettre LIII a déterminé à considérer celle-ci comme la plus ancienne : « Frater Ambrosius tua mihi munuscula perferens detulit et suavissimas litteras quae *a principio amicitiarum* fidem iam probatae fidei et veteris amicitiae praeferebant [2]. » On a conclu de ce *principium amicitiarum* qu'il s'agissait de la première lettre écrite à saint Jérôme par Paulin. Rien n'oblige à une interprétation aussi restrictive et l'on pourrait soutenir que, pour parler comme il fait, Jérôme suppose, au contraire, un échange de lettres qui a d'abord fait naître l'amitié; la lettre reçue en a apporté l'expression si confiante que cette amitié naissante a déjà tout l'abandon d'une vieille intimité. En fait, si on lit attentivement ces deux lettres et si on les compare, on est amené à conclure que la lettre LVIII est antérieure à la lettre LIII. Le début de la lettre LVIII est caractéristique. Manifestement, c'est la première prise de contact. Le ton y est cérémonieux : Jérôme renvoie à son correspondant les politesses qu'il a reçues. Paulin est au début de sa vie nouvelle. Il s'agit de l'encourager et de le gagner définitivement à la cause à la fois de l'ascétisme et de l'Écriture. Mais si,

---

[1] Cette note a paru d'abord dans *Hieronymiana*, 2[e] série, 3 (BLE, 1921, p. 148-150).

[2] *Epist.* LIII, 1. Cfr la préface de Vallarsi (PL, XXII, LXI).

sur le premier point, Jérôme est fort catégorique, tout en le dissuadant vivement de songer à Jérusalem pour s'y établir, sur le second il se contente d'exprimer un souhait, de suggérer à Paulin l'idée que son talent, — qu'il loue en des termes extrêmement élogieux, — trouvera là une magnifique matière où s'exercer. Paulin, charmé et conquis, a dû répondre en manifestant son enthousiasme pour les perspectives ouvertes à ses yeux. Une seconde lettre de Jérôme, devenu plus familier et, par suite, plus à son aise pour dire nettement sa pensée, trahit maintenant la crainte que le néophyte en exégèse ne veuille aller trop vite. Elle est tout entière consacrée à traiter cette idée qu'il faut un maître en toute science et pour l'Écriture plus encore. C'est pourquoi Jérôme parcourt en détail l'Ancien et le Nouveau Testament pour caractériser chaque livre et à la fois exciter la curiosité de Paulin, mais aussi par la difficulté entrevue lui inculquer la nécessité de venir étudier près de lui, afin de profiter au mieux du talent que Dieu lui a confié. Il y a, sans doute, changement de pensée au sujet du voyage en Orient, par rapport à la lettre précédente, mais le changement s'explique assez naturellement. De même, le silence gardé maintenant sur Thérasia et la moindre insistance sur ce qui concerne l'ascétisme, avec cependant une exhortation très pressante à se débarrasser au plus vite en une fois de sa fortune pour se donner à Dieu tout entier. Si, au contraire, on garde la chronologie ancienne, on est dans un imbroglio inextricable. Saint Jérôme commence par parler longuement à Paulin de la sainte Écriture, par l'inviter de la façon la plus pressante à venir près de lui, puis, sans autre explication, dans la lettre qui suit, il le détourne du mieux qu'il peut de venir aux Lieux-Saints, où le moine trouve plus de difficultés encore qu'ailleurs pour le recueillement et les observances de sa vie religieuse. Il consacre à peine quelques lignes à l'étude de l'Écriture pour lui apprendre « quo in scripturis sanctis calle gradiaris », c'est-à-dire que « nitet quidem et fulget etiam in cortice sed dulcius in medulla est. » Vraiment, on ne se douterait pas qu'il a consacré des pages à ce même sujet dans une lettre précédente. Il n'y a donc qu'à modifier l'ordre jusqu'ici adopté et à retenir comme témoignage le plus ancien de l'amitié de Jérôme pour saint Paulin la lettre LVIII. Celle-ci, répondant à de premières ouvertures de la part de Paulin, a été très chaude dans ses expressions de sympathie. Elle est apportée à Paulin par Vigilance qui, selon les recommandations de son auteur, a commenté de vive voix les fraternelles dispositions de Jérôme. Paulin, si enclin déjà, on le voit par toute sa correspondance, à rechercher l'amitié des saints personnages de son temps, a été pleinement conquis par ces vifs témoignages d'affection. A son tour, il a répondu par une lettre où il témoigne sa gratitude, sa confiance, son désir de mettre en pratique les conseils reçus en se livrant à l'étude de l'Écriture. Jérôme, ravi de sa conquête, mais crai-

gnant que, laissé à lui-même, l'autodidacte inexpérimenté ne gaspille son temps et son talent, croit utile de lui montrer plus en détail les difficultés de la tâche et, par suite, la nécessité de venir à Bethléem étudier près de lui. Paulin eut sans doute ses raisons pour décliner l'offre. En fait, son esprit n'était point de la même trempe que celui de Jérôme et le disciple d'Ausone se serait, sans doute, malaisément transformé en exégète et en hébraïsant.

NOTE K

LA MÉDIATION D'ARCHÉLAÜS ET LA LÉGATION D'ISIDORE

I. *Médiation d'Archélaüs.* Il faut tenir compte en ce qui concerne la médiation d'Archélaüs qu'elle ne nous est narrée que par l'une des parties, Jérôme [1], en des termes qui, on va le voir, ne sont point faits pour inspirer une confiance absolue dans l'impartialité du récit : « Quando per virum disertissimum et christianissimum Archelaum comitem, qui sequester pacis erat, condictus locus foederis fuit, nonne hoc in primis postulatum est, ut futurae concordiae fides iaceret fundamenta ? Pollicitus est esse se venturum. Instabat dies Paschae, frequens monachorum turba convenerat, exspectabaris in loco, quid faceres nesciebas. Repente mandasti aegrotare nescio quam, illo die te non posse venire. Ludione an episcopus haec loquitur ? Pone verum esse quod dicis: propter unius mulierculae delicias, ne te absente doleat caput, fastidium sustineat, stomacho perfrigescat, Ecclesiae causam neglegis ?... Rescribit Archelaus, monet altero et tertio die manere, si vellet venire. At ille occupatus, muliercula enim vomere non cessavit, dum nauseam evasisset, nostri penitus oblitus est. » C'est très amusant et cela évoque invinciblement le souvenir de certaines plaidoiries de Cicéron, mais ce n'est sans doute pas toute la vérité. Jérôme n'aurait probablement pas admis que l'on parlât sur ce ton de son abattement, lors de la grave maladie et de la mort de Paula. Cfr tome I[er], p. 293-295.

II. *Légation d'Isidore.* Elle nous est connue par les allusions de Jean dans son *Apologie* et de Jérôme dans le *Contra Iohann. Hierosol.* XXXVII-XLI, la lettre LXXXII, et son *Apologie*, III, 16. Il y a accord entre les témoignages sur les démarches faites, désaccord sur ce qui s'est dit. Les fragments de l'*Apologie* de Jean sont cités aux chapitres

---

[1] *Contra Iohann. Hierosol.* XXXIX (PL, XXIII, 391-392).

XXXVII-XXXIX et XLI du *Contra Iohannem*, qui les discute. La lettre LXXXII adressée directement à Théophile est naturellement beaucoup plus réservée sur le compte d'Isidore que le *Contra Iohannem*.

A. — *La lettre d'Isidore à Rufin* [1] (mars 396) : « Alioquin et litterae manu eius (d'Isidore) scriptae quae, ante tres menses legationis (en mars 396), ad vos (Migne : nos) directae erant, portantis errore (j'adopte cette correction de Vallarsi, au lieu du texte : « portantes errorem » et de la correction injustifiée de Wastel, « portantes terrorem », préférée cependant par Vallarsi), Vincentio presbytero redditae sunt, quae usque hodie ab eo tenentur. » *L'Apol. Hieron.* III, 16 (*Ibid.* 468-469), est plus précise sur le destinataire : « Cave (Rufin) ne irascatur is tibi qui, contra papam Epiphanium ad te epistulas dirigens, hortabatur ut permaneres in fidei veritate et non mutares ullo terrore sententiam. Quae epistula holographa tenetur ab his ad quos perlata est. » — Le *Contra Iohannem* ajoute : « Quibus (litteris) cohortatur ducem exercitus sui ut super petram fidei stabili persistat gradu, nec nostris naeniis terreatur. Pollicetur se, antequam legationis esset ulla suspicio, venturum Hierosolymam et ad adventum suum ilico adversariorum cuneos proterendos. »

B. — *Le choix d'Isidore. Apologie* de Jean de Jérusalem [2] : « Misisti religiosissimum hominem Dei, Isidorum presbyterum, virum potentem tam ex ipsa incessus et habitus dignitate quam divinae intellegentiae, curare etiam eos qui animo vehementer aegrotant. Cum ergo huc venisset et accessisset ad nos tribus vicibus et admovisset tam divinae sapientiae tuae quam propriae intellegentiae habentia medicinam verba, nec profuit alicui nec profuit ei quisquam. » — Voici en revanche comment le jugeaient Jérôme et son parti, *Contra Iohannem Hierosol.* XXXVII : « Iste Isidorus, qui in caelum tuis laudibus extollitur, idipsum infamatur Alexandriae quod tu Hierosolymae, ex quo non legatus advenisse videtur sed socius »; — et après l'épisode de la lettre remise à Vincent (*Ibid.*, XXXVIII) : « Rogo te, lector, qui hoc scribit antequam veniat, qui tibi videtur ? Adversarius an legatus ? Iste est homo divinae intellegentiae tam potens... ut, quasi spiritualis Hippocrates, languorem animarum nostrarum sua potuerit praesentia mitigare.... Curet se tali medicamine qui etiam alios curare consuevit. Nobis illa intellegentia pro Christo stultitia est. Libenter nostra rusticitate languemus, ne collyrio vestro impie videre discamus. » Après avoir cité les remerciements de Jean à Théophile, il ajoute : « Recte gratias agis, nisi enim venisset Isidorus, tu in tota Palaestina tam fidelem sodalem non invenisses » (390, C). — *Ibid.*, XXXIX (391, A) : « Qui Theophili episcopi

[1] *Contra Iohann. Hierosol.* XXXVII (PL, XXIII, 390).

[2] Dans le *Contra Iohann. Hierosol.* XXXVII (PL, XXIII, 390, A).

mandatum nobis loquebatur, litteras ad nos ab eo missas noluit reddere cumque diceremus : Si legatus es, redde legationis epistulas, si epistulas non habes, quomodo legatum te probabis ? Respondit se habere quidem litteras ad nos, adiuratum tamen ab Hierosolymorum episcopo ne nobis eas redderet. » — *Epist.* LXXXII, 9 : « Denique quam pacificas et ad concordiam pertinentes per Isidorum presbyterum litteras nobis miseris, hinc probamus quod illas qui pacem velle se iactant reddere noluerunt. »

C. — *Les tentatives de conciliation. Apologie* de Jean de Jérusalem[1] : Jérôme et les siens, d'après Jean, « secreto et coram omnibus, frequentissime et sub iurisiurandi testificatione, satis ei (Isidore) fecerunt quod numquam de nobis ambiguitatem habuerint fidei, dicentes : Quomodo eo tempore, quando communicabamus ei, nunc similiter eumdem affectum habemus de ratione fidei. » A cela Jérôme répond (*Ibid.*; 391, C) : « O apertum impudensque mendacium ! o testimonium pro se nec Catoni creditum !... Alicuine dictum est aut tibi alicubi mandatum est quod, sine satisfactione fidei, communionem tuam subiremus ? » La contradiction n'est pas absolue, puisque Jean parle du passé et Jérôme de l'avenir. Pour le passé il a bien été dit quelque chose d'analogue à ce que rapporte Jean, car là même (392, B), Jérôme ajoute, en parlant de l'entrevue avec Isidore : « Cum enim obiceret nobis quare ei communicastis, si haereticus erat ? audivit ab omnibus : Communicavimus, nihil de haeresi suspicantes » (Jean : numquam de nobis ambiguitatem aliquam habuerint fidei). C'est, ajoute-t-il, la lettre d'Épiphane qui les a fait changer d'avis. Il continue naïvement : « Haec sunt quae fratrum turba respondet non, ut tu argumentaris, ex eo te non esse haereticum quia aliquando non dictus sis. Hac enim ratione aegrotare non debebit qui ante aegrotationem sanus fuit. » Mais alors Jean serait devenu subitement hérétique, du fait des accusations d'Épiphane ? De tout cela il ressort que, sans la campagne de ce dernier, la Palestine n'eût pas été troublée et que l'origénisme ne s'y manifestait guère. C'est d'ailleurs ce qu'affirmeront ses évêques en 400, dans leur réponse à Théophile (*Epist.* XCIII). Où Jérôme a raison, c'est quand il trouve que Jean tire une conclusion fausse, pour le présent, des sentiments que les moines ont eus pour lui dans le passé. Mais ici encore l'avenir devait montrer que l'opposition n'était pas aussi irréductible qu'elle pouvait le paraître. La profession de foi, divulguée par Jean dans son *Apologie*, était trop nette pour ne pas finir par rassurer saint Jérôme, quand saint Épiphane ne fut plus près de lui pour souffler la défiance.

Sur la discussion à propos de Paulinien, un fragment de Jean dans le

[1] Dans le *Contra Iohann. Hierosol.* XXXIX (PL, XXIII, 391, B).

Contra Iohann. Hierosol. XLI (en fait XL ; PL, XXIII, 392, B C) : « Videntes se reprehendi, cum propter caritatem atque concordiam concederentur eis omnia, hoc autem solum expeteretur ut, licet ab aliis contra regulas ordinati essent, tamen subicerentur Ecclesiae Dei, ut non scinderent eam atque proprium sibi facerent principatum, in hoc non acquiescentes coeperunt proponere de fide et omnibus notum facere quod si non arguerentur hi qui cum Hieronymo erant, nihil culparent in nobis, sin autem arguerentur erroris et culpae, cum penitus non queant de huiusmodi quaestionibus disputare, satisfactionem errati proprii non invenientes, ad ista confugerent, non quo sperarent nos posse convinci sed famam nostram laedere niterentur. » Saint Jérôme (*Ibid.*, XLI-XLIII), ne conteste pas que les faits se soient passés ainsi, il se contente de répondre : « Si causa discordiae non ex dissensione fidei est sed ex Pauliniani, ut dicis, ordinatione descendit, quae tanta stultitia est volentibus occasionem dare, nolle respondere... si ordinationis causa est, stulte facis, de fide interrogatus, tacere ; si fidei, stulte praetendis ordinationem. » Puis il proteste contre cette tyrannie dont on l'accuse ; il ne sait ce que c'est et il rejette sur Jean la responsabilité de la division dans l'Église : « Quis scindit Ecclesiam ? Nos quorum omnis domus, Bethleem, in ecclesia, communicat (il n'y avait donc pas excommunication absolue) an tu qui aut bene credis et superbe de fide taces, aut male et vere scindis ecclesiam ? » Il raconte que, peu de mois auparavant, aux fêtes de la Pentecôte (1^er^ juin 396), lors d'une éclipse qui faisait redouter la fin du monde, ils ont présenté quarante catéchumènes pour le baptême aux prêtres de Bethléem, alors que, dans leur monastère, cinq prêtres auraient pu exercer eux-mêmes leur prérogative et baptiser.

NOTE L

LA PUBLICATION DU *CONTRA IOHANNEM HIEROSOLYMITANUM*

M. Brochet [1] signale une allusion à ce traité dans une lettre de saint Augustin à Oceanus (*Epist.* CLXXX, 5 ; PL, XXXIII, 779), en 416, où il est fait mention d'un traité de saint Jérôme sur la résurrection qui, d'après lui, ne serait autre que le *Contra Iohannem*, à cause du long développement sur ce sujet (n. 23-36) : « Nescio sane quem librum eiusdem hominis Dei quem presbyter Orosius attulit tuaeque Dilectioni describendum dedit ubi de resurrectione carnis praeclare disputare laudatur iam nobis peto non differas mittere. »

[1] *Les ennemis de saint Jérôme*, p. 150.

Toutefois, on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt soit de la lettre CXIX à Minervius et Alexandre (en 406), qui roule exclusivement sur ce sujet, soit de la lettre CVII, 23, où Jérôme rapporte une réfutation qu'il fit de ces erreurs à Bethléem au cours d'une discussion avec un origéniste. Faisant allusion à un texte de sa première préface au *Periarchon*, Rufin écrit, en 401, dans son *Apologie*, I, 16 (PL, XXI, 552-553) : « Haec autem idcirco in praefatione commonui ne forte calumniatores *iterum* se criminandi putent invenisse materiam; quod dixi *iterum* illa est causa quia iam sancti episcopi Iohannis epistulam de fide ad sanctum Theophilum scriptam criminati sunt quando corpus humanum aliud nescio quid fingentes esse quam carnem, idcirco *iterum* posui. » L'allusion est claire ici au *Contra Iohann. Hierosol.* XXV-XXVIII (PL, XXIII, 375-380) : « Illud diligenter observa et caute relegens numera quod novies resurrectionem nominans *corporis* ne semel quidem *carnis* inseruit suspectumque tibi sit quod de industria praetermisit (375, B). Haec est omnis causa cur in expositione fidei tuae ad decipiendas aures ignorantium novies *corpus* et ne semel quidem *carnem* nominas, dum homines putant te carnes in corporibus confiteri et idem *carnem* esse quod *corpus* » (379, A). — De même, 380, A. — La préface du *Periarchon*, que Rufin rappelle, est du printemps 398. L'auteur connaissait donc à cette date le *Contra Iohannem* et sans doute l'avait déjà lu avant son départ de Palestine, un an auparavant. Il suppose connue cette réplique à l'*Apologie* de Jean, à laquelle il se refère. Il est même probable que Rufin y fait déjà allusion dans sa préface à la traduction de l'*Apologie d'Origène*, publiée quelques mois auparavant (PG, XVI, 541-542) : il y vise les mêmes critiques au sujet de la résurrection : « Carnis vero resurrectionem, non per aliquas *praestigias*, *sicut nonnulli calumniantur*, dicimus sed hanc ipsam carnem in qua nunc vivimus, resurrecturam credimus, non aliam pro alia, nec corpus aliud quam huius carnis dicimus. Sive ergo corpus resurrecturum dicimus, secundum Apostolum dicimus, hoc enim nomine usus est ille, sive carnem dicimus, secundum traditionem symboli confitemur... Stulta enim adinventio calumniae est corpus humanum aliud putare esse quam carnem... Haec *in Hierosolymis*, in Ecclesia Dei, a sancto sacerdote eius Ioanne praedicantur, haec nos cum ipso et dicimus et tenemus. » C'est donc, on le voit, une réponse directe aux accusations portées contre Jean. Jérôme avait fait siennes ces accusations. Cfr, outre les passages déjà cités, *Contra Iohann. Hierosol.* II (*Ibid.* 556, B) : « Quasi super ova et aristas inter theatrales *praestigias* pendenti gradu incedere. » *Ibid.*, XXXVI (388, C) : « Qui ita imperitorum lactas animas et resurrectionem casso nomine ventilas. » Écrivant pour des Latins, Rufin songeait avant tout aux accusations écrites en latin. M. Brochet, il est vrai, pense que cela peut se rapporter à des critiques orales, mais c'est

une supposition qui ne tient pas assez compte de coïncidences verbales et l'*iterum* de la préface suppose un écrit antérieur.

NOTE M

RUFIN LE SYRIEN

Ce Rufin est donné comme le premier auteur de l'hérésie pélagienne en Occident par un contemporain, Marius Mercator [1] : « Hanc ineptam et non minus inimicam rectae fidei quaestionem, sub sanctae recordationis Anastasio, Romanae Ecclesiae summo Pontifice, Rufinus quondam (GARNIER : quidam) natione Syrus, Romam primus invexit et ut erat argutus, se quidem ab eius invidia muniens, per se proferre non ausus, Pelagium gente britannum monachum tunc decepit eumque ad praedictam apprime imbuit atque instituit impiam vanitatem. » Caelestius l'avait déjà équivalemment déclaré au concile de Carthage en 411, en réponse à une interrogation du diacre Paulin de Milan (MANSI, IV, 290, D): « Caelestius dixit: Dixi de traduce peccati me dubium esse, ita tamen ut cui donavit Deus gratiam peritiae consentiam quia diversa ab eis audivi qui utique in Ecclesia catholica constituti sunt episcopi. Paulinus diaconus dixit : Dic nobis nomina eorum. Caelestius dixit : Sanctus presbyter Ruffinus Romae, qui mansit cum sancto Pammachio. Ego audivi illum dicentem quia tradux peccati non sit. Paulinus diaconus dixit: Et aliquis alius? Caelestius dixit: Audivi et plures dicere. Paulinus diaconus dixit: Dic nomina ipsorum. Caelestius dixit: Non tibi sufficit unus sacerdos [2] ? » Les deux témoignages se complètent et ne laissent aucun doute sur l'identité du personnage. Il s'agit du prêtre Rufin, envoyé de Bethléem en Occident par saint Jérôme, en 399 : « in causa Claudii, post triennium missus » (*Apol.* III, 24; PL, XXIII, 475, C), et considéré par Rufin d'Aquilée comme l'un des « chiens » lancés à sa poursuite ou l'un des « iacula venenata » (*ibid.*) dardés contre lui. Pammachius lui donnait à Rome l'hospitalité, du temps où il poursuivait auprès du pape Anastase la condamnation de l'origénisme.

Rien ne montre mieux le parti pris dont Rufin d'Aquilée a été l'objet de la part de certains historiens ecclésiastiques et non des moindres, comme Baronius et Noris, que l'insistance avec laquelle, se méprenant sur les données de saint Jérôme, ils ont voulu identifier Rufin le Syrien,

[1] *Commonitorium adversus haeresim Pelagii*, édit. BALUZE, p. 2; édit. GARNIER, dans PL, XLVIII, 111, A.

[2] Extrait conservé par saint Augustin dans le *De gratia Christi*, I, 113 (PL, XLIV, 386-387).

l'hôte de Pammachius, et Rufin d'Aquilée, qui avait quitté Rome du vivant du pape Sirice, qu'Anastase ne voulait point connaître et que Pammachius dénonçait à Jérôme dès 398 pour sa traduction du *Periarchon*[1]. Fontanini a réfuté cette erreur dans son histoire littéraire d'Aquilée[2]. Auparavant le P. Garnier, éditeur de Mercator, s'était prononcé dans le même sens, mais avec des précautions, caractéristiques de l'état d'esprit auquel il avait affaire[3].

NOTE N

L'EXACTITUDE DE RUFIN

Dans son livre sur les ennemis de saint Jérôme, M. Brochet résume ainsi les accusations portées par saint Jérôme sur son ancien ami (p. 393) : « Tantôt il fustige et tantôt il raille la fausse simplicité de Rufin, son hypocrisie, sa pleine conscience de ses actes et de leur portée, ses mensonges éhontés, son impudence, son audace, son aplomb, ses manœuvres sans scrupule, son acharnement contre lui, la fertilité de ses inventions et son obstination dans la calomnie, ses menaces furieuses et puériles, son habileté à circonvenir les simples, ses feintes continuelles, ses équivoques, ses précautions, ses dérobades, ses embarras, ses contradictions, le vague de ses allégations, l'inexactitude de ses citations, l'inanité de ses commérages, la faiblesse de sa culture et le peu de solidité de son jugement. » En dépit de quelques réserves, M. Brochet lui-même, loin d'infirmer sérieusement cette appréciation si défavorable à Rufin, l'a plutôt aggravée encore, par les résultats auxquels l'a conduit sa méthode qui est « l'analyse minutieuse », non seulement « des démarches publiques », mais aussi « des pensées secrètes » telles qu'il a cru pouvoir les déceler à travers les documents de la querelle. A sa suite, M. Grützmacher, sans être aussi favorable à saint Jérôme, a porté un jugement fort sévère sur Rufin et accepté pour l'essentiel la thèse de M. Brochet sur le complot origéniste. J'estime que le livre de M. Brochet est, pour une large part, gravement partial et inexact et totalement erroné dans son essai de reconstitution psychologique. Dans le fouillis d'accusations dont on a lu plus haut la liste, il est facile de distinguer

[1] Voir, entre autres, le violent chapitre de Noris, *Historia Pelagiana*, I, 2, Louvain, 1702, p. 5-13.

[2] Reproduite sous forme de *Vita Rufini*, II, 18 et 20 (PL, XXI, 271-277, et 292-294).

[3] *Marii Mercatoris opera*, Paris, 1673, p. 130-133 (dans PL, XLVIII, 261-266), Dissertat. I, 3 : De Rufino quem Caelestius pro magistro agnovit.

deux groupes. Les unes sont des procès de tendance, des appréciations subjectives qui échappent en grande partie à tout contrôle, parce qu'elles mettent en jeu les intentions et supposent une confiance absolue dans les affirmations de saint Jérôme, dont le caractère passionné et les habitudes invétérées de rhétorique outrancière ne permettent pas, on l'a vu, d'accepter sans réserve les dires, surtout quand il s'agit d'affaires personnelles et de polémique. L'autre groupe est plus accessible à la confrontation, il s'agit d'accusations dont on peut vérifier en très grande partie le fondement, puisque les pièces du procès sont encore largement à notre portée. Sous diverses formes : accusations de calomnies, de mensonges, de contradictions, de vague dans les allégations ou d'inexactitudes dans les citations, c'est au fond le même grief qui revient : Rufin sciemment ou non, selon les cas, ne dirait que rarement la vérité.

Cette accusation, répétée sous tant de formes et inlassablement reproduite, est-elle fondée ? Il peut sembler paradoxal de se le demander. Pourtant la question doit se poser, car tout accusé a droit à n'être condamné que sur preuves et Rufin peut se plaindre qu'en son affaire la haute autorité de Jérôme, auprès de la postérité, lui a considérablement nui et a ruiné une réputation qui ne méritait pas un sort aussi rigoureux. En effet, s'il est une qualité qui frappe au premier abord dans l'*Apologie* de Rufin, et son *De adulteratione librorum Origenis*, c'est l'abondance et la précision de la documentation. Cette première impression, contraire aux accusations rapportées ci-dessus, est-elle confirmée par une étude rigoureuse des documents ? C'est ce qu'il est facile de voir en examinant les principales allégations des deux parties.

1. - Pour l'attitude de Jérôme à l'égard d'Origène, dans sa lettre LXXXIV, 3, de 399, en réponse à la préface du *Periarchon*, Jérôme écrit : « Obiciunt mihi quare Origenem laudaverim. Ni fallor, duo loca sunt : praefatiuncula ad Damasum in omeliis canticorum et prologus in libro Hebraicorum nominum. Quid ibi de dogmatibus ecclesiae dicitur ? etc. » Tout le développement, qui se prolonge, revient à ceci : je n'ai loué que deux fois Origène et encore c'était l'exégète non le théologien (*laudavi interpretem non dogmatisten*). Rufin répond dans son *Apologie* [1] en citant textuellement dix passages différents où Jérôme, avant la controverse origénienne, a loué Origène, sans restriction, bien plus en déclarant, comme dans la lettre XXXIII, 5, que sa condamnation a eu lieu : « non propter dogmatum novitatem, non propter haeresim, ut nunc adversum eum rabidi canes simulant. » Rufin aurait pu augmenter encore le chiffre de ses références. Du moins toutes celles qu'il donne

[1] Rufin, *Apol.* II, 13-22 (PL, XXI, 596-602).

sont exactes et ont le sens qu'il leur attribue. L'inexactitude n'est pas de son côté et l'on s'explique mal une pareille défaillance de la mémoire chez saint Jérôme qui l'avait fort bonne; voir les textes, note Q.

2. - Saint Jérôme s'est, à plusieurs reprises, défendu d'avoir professé l'origénisme, et renvoyait pour le prouver aux commentaires sur l'Ecclésiaste et sur l'épître aux Éphésiens. Sa bonne foi n'est pas en question, pas plus ici qu'ailleurs; mais c'est un fait que l'impression laissée précisément par la lecture de ces commentaires, surtout du second, c'est qu'il y a trop subi l'influence d'Origène et, en dépit de rares passages où il fait des réserves, en d'autres, ceux-là précisément que relève Rufin, a inconsciemment exposé des idées origénistes. Les textes cités par Rufin sont exacts et les laborieuses explications de Jérôme, avec la part de vérité qu'elles contiennent, ne donnent pas pleine satisfaction (cfr TILLEMONT, *Saint Jérôme*, a. XLVIII; *Mémoires*, t. XII, 1707, p. 114-116). En tout cas, Rufin ne peut être accusé de falsifier les textes ou de calomnier Jérôme.

3. - Il en est de même de l'accusation concernant les Septante. Les points de vue des deux adversaires sont différents, mais tous deux ont raison et Rufin ne peut être accusé de mauvaise foi. Le fait qu'il relève est exact. Il est certain que l'activité exégétique de saint Jérôme s'est exercée tout entière, en dépit de ses protestations, en un sens défavorable aux Septante et a très heureusement réagi contre l'autorité exagérée qui leur était accordée dans la plupart des milieux chrétiens. Il s'est sans doute défendu dans ses préfaces de les attaquer, mais l'impression laissée par les nombreuses critiques qu'il leur fait, au cours de ses explications et de leur confrontation avec les autres traducteurs, leur est généralement défavorable. Sur ce point Rufin a raison. Son opposition d'ailleurs ne vient pas nécessairement de la mauvaise volonté. L'exemple de saint Augustin qui, jusqu'au bout, s'opposa à l'introduction dans l'Église, comme texte officiel, de la version de Jérôme, prouve qu'il pouvait y avoir de bonnes raisons à alléguer par ceux qui n'approuvaient pas l'œuvre de Jérôme : esprits à courte vue, mais non nécessairement malveillants. L'*Apologie* de Rufin expose ces raisons qui sont sérieuses et expliquent la durée et l'étendue d'une opposition qui était inévitable. Elle rend plus méritoire la persévérance de Jérôme dans un travail que seule la postérité devait apprécier à sa juste valeur.

4. - Plusieurs problèmes d'ordre littéraire ont été posés par la controverse. C'est ici surtout que saint Jérôme a multiplié les accusations de faux volontaires, ou d'altération de documents. Il reproche à Rufin d'avoir mutilé la lettre d'Origène à ses amis d'Alexandrie et d'en avoir ainsi faussé le sens. Pour le prouver, il la reproduit tout entière (*Apol.* II, 18; PL, XXIII, 440-442). Après avoir lu sa réplique et relu le texte de Rufin, dont il n'attaque pas l'exactitude matérielle, on est bien obligé

de convenir que la première partie de la lettre ne modifie en rien le sens donné par Rufin à la seconde et que celle-ci constitue réellement une protestation d'Origène contre les falsifications dont son œuvre est l'objet de la part d'adversaires peu scrupuleux (*De adulter. librorum Origenis*; PG, XVII, 624-626). Il y a chez Rufin certaines attributions littéraires qui sont erronées; mais, contrairement à ce que déclare Jérôme, elles ne proviennent pas de la mauvaise foi de Rufin, se cherchant des patrons, mais de son manque de critique. Il n'invente pas les attributions, il les reçoit telles que l'opinion courante mal informée les connaît. C'est la supériorité de Jérôme de ne pas s'en laisser imposer, encore que son parti pris de tout trouver à blâmer chez son adversaire l'induise lui aussi en erreur. Ainsi :

a) Pour le traité attribué à saint Cyprien sur la Trinité. Ce qu'affirme Rufin, sur l'ouvrage lu à Constantinople, est exact, comme vient de le montrer le P. Delehaye [1].

b) Rufin n'a pas davantage inventé l'attribution par Épiphane de six mille volumes à Origène (JÉRÔME, *Apol.* II, 13; PL, XXIII, 504, A; 22, *Ibid.* 445, D-446, B); Épiphane lui-même s'exprime ainsi (*Adversus haereses*, LXIV, 63; PG, XLI, 1177, C) : « Εἰ γάρ ἐστιν ἀληθές, ὃ περὶ σοῦ ᾄδεται, ὅτι ἑξακισχιλίους βίβλους συνεγράψω. « Il a pu y avoir malentendu sur la pensée d'Épiphane, mais le chiffre vient bien de lui.

c) L'incident le plus fameux en ce genre est celui qui concerne l'*Apologie* d'Origène par Pamphile. A diverses reprises, du vivant de Rufin et après sa mort, encore en 415, lors de la controverse pélagienne, avec une persévérance qui démontre sa bonne foi, Jérôme n'a cessé d'affirmer que l'ouvrage est d'Eusèbe seul, celui-ci affirmant que son ami Pamphile n'a rien écrit. Il dénonce Rufin comme auteur de la fraude qui l'attribue à Pamphile, afin d'assurer à l'origénisme le patronage d'un martyr. Rufin lui-même semble avoir été décontenancé par la vigueur de cette négation et finit par mettre en doute la paternité de Pamphile. Sa bonne foi cependant ne pouvait sérieusement être contestée, car Jérôme reconnaît qu'avant le *De Viris*, où il attribue l'ouvrage à Pamphile, il ne le connaissait que d'après un manuscrit à lui prêté par Rufin. Qui admettra comme vraisemblable ce qu'il affirme là, que Rufin avait dès lors, c'est-à-dire, à un moment où il n'y avait pas de controverse origéniste, voulu faire un faux? D'ailleurs, la question est réglée depuis longtemps en faveur de Rufin. C'est par suite d'une distraction que Jérôme a pu s'obstiner dans cette accusation, puisque

---

[1] *Cyprien d'Antioche et Cyprien de Carthage*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXXIX, 1921, p. 327-328.

Eusèbe, dans son *Histoire Ecclésiastique*[1], déclare expressément que Pamphile et lui ont composé ensemble cette Apologie. M. Bardenhewer [2], se basant sur divers textes, estime même que, pour les cinq premiers livres (dont le premier seul traduit par Rufin), Eusèbe n'a joué que le rôle de conseiller. De fait, la préface est au singulier comme émanant exclusivement du saint martyr.

d) Semblablement pour l'*Anulus* de Sixte. La confusion entre le philosophe pythagoricien et le pape du même nom est antérieure à Rufin qui avait déjà entre les mains une recension chrétienne interpolée de l'ouvrage. Sa critique est en défaut, non sa bonne foi, incriminée à tort.

e) Jérôme lui reproche encore d'avoir dans l'*Historia monachorum* fait œuvre de partisan et inventé des moines qui n'ont point existé. On voit par cette accusation qu'il regardait cet ouvrage comme un original. Or aujourd'hui on admet qu'il n'est que la traduction d'un récit publié en grec par Timothée diacre d'Alexandrie : le texte grec renferme les chapitres incriminés par saint Jérôme [3].

D'une manière générale partout où le contrôle est possible, l'épreuve tourne au profit de Rufin. Il a fait de la polémique, c'est entendu, et utilisé les documents en vue de sa défense, mais on ne peut en citer un seul qu'il ait volontairement faussé. Si sa critique laisse à désirer, son exactitude au cours de cette polémique est incontestablement supérieure à celle de son adversaire.

NOTE O

LA TRADUCTION DES ÉCRITS ASCÉTIQUES COPTES

Les circonstances où fut composée cette version sont indiquées dans la préface (PL, XXIII, 61) : « Quamvis acutus gladius et levigatus, si diu in vagina conditus fuerit, sordescit rubigine et splendorem pristini decoris amittit. Unde et ego maerens super dormitione sanctae et venerabilis Paulae, non quo contra praeceptum apostoli facerem sed quo

---

[1] VI, 33, 4 (édit. SCHWARTZ, t. II, p. 588; PG, XX, 593, B) : Ἐκ τῆς πεπονημένης ἡμῖν τε καὶ τῷ καθ' ἡμᾶς ἱερῷ μάρτυρι Παμφίλῳ ἀπολογίας.

[2] *Geschichte*, t. II, p. 290.

[3] Cfr. BARDENHEWER, *Geschichte*, t. III, p. 104 (§ 9, 6) et p. 555 (§ 37, 3, l). Il y résume les vues de Preuschen, qui tient le texte grec pour une traduction du latin de Rufin (*Palladius und Rufinus*, Giessen, 1897) et celles de dom Butler pour qui le grec est l'original (Appendix I, dans *The Lausiac history of Palladius*, *Texts and Studies*, VI, 1, Cambridge, 1898, p. 257-277, notamment sur l'auteur p. 276-277).

multorum incisa illius morte refrigeria sustinerem, accepi libros ab homine Dei Silvano presbytero mihi directos quos ille Alexandria missos susceperat, ut etiam iniungeret transferendos. Aiebat enim quod in Thebaidis coenobiis et in monasterio Metanoeae, quod de Canopo in Paenitentiam felici nominis conversione mutatum est, habitarent plurimi Latinorum qui ignorarent aegyptiacum graecumque sermonem, quo Pachomii et Theodori et Orsiesii praecepta conscripta sunt. Itaque quia diu tacueram et dolorem meum silentio devoraveram, urgebant autem missi ad me, ob hanc ipsam causam, Leontius presbyter et ceteri cum eo fratres, accito notario, ut erant de aegyptiaca in graecam linguam versa, nostro sermone dictavi ut et tantis viris imperantibus oboedirem et bono, ut aiunt, auspicio longum silentium rumperem, reddens me pristinis studiis et sanctae feminae refrigerans animam quae monasteriorum semper amore flagravit et quod visura erat in caelo hic in terris meditata est, venerabilis quoque virgo filia eius Eustochium haberet quod sororibus agendum tribueret nostrique fratres Aegyptiorum hoc est Tabennensium monachorum exempla sequerentur. »

Il ne sera pas hors de propos d'observer que Rufin avait déjà adapté les deux règles de saint Basile à l'usage des moines d'Occident, sur la demande de l'abbé du monastère de la Pinaie (*Sancti Basilii regula ad monachos*; PL, CIII, 485-554). Sur la fin de sa préface, il disait à l'abbé : « Tui sane sit officii etiam aliis monasteriis exemplaria praebere ut secundum instar Cappadociae omnia monasteria eisdem et non diversis vel institutis vel observationibus vivant. » Les monastères de Jérôme ne pouvaient évidemment pas s'inspirer de l'œuvre de Rufin et l'on sait que la mémoire de saint Basile lui-même était médiocrement sympathique à saint Jérôme (cfr tome I[er], p. 66, n. 4). On voit comment, en dépit de toutes les hostilités, les frères ennemis se rencontraient sur le même terrain, pour faire œuvre analogue et transmettre à l'Occident les richesses intellectuelles et spirituelles de l'Orient.

La traduction de saint Jérôme comprend les pièces suivantes (PL, XXIII, 61-100) :

1. - *Praefatio* qui, en plus des détails donnés plus haut, précise l'organisation de chaque monastère (61-66).

2. - *Regula sancti Pachomii* (65-86) : exordium praeceptorum, 1-142; praecepta et instituta, 143-159; praecepta atque iudicia, 160-176; praecepta ac leges, 177-194.

3. - *Monita Pachomii* (85-86).

4. - *SS. PP. Pachomii et Theodori epistulae et verba mystica* (87-100) : huit lettres de Pacôme, une de Théodore; trois séries de *verba*.

A compléter par *Doctrina atque tractatus patris nostri Orsiesii* (PL, CIII, 453-476), non reproduits au tome XXIII. Voir la bibliographie

dans BARDENHEWER, *Geschichte*, t. III, p. 83-87; LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme pakhomien*, p. 111 et suiv., 268 et suiv. La préface indique que c'est le premier travail exécuté par Jérôme après la mort de Paula. La lettre XCIX ne dit point le contraire puisqu'il ne s'agit pas d'Écriture Sainte.

NOTE P

LES TRIBULATIONS DE SAINT JÉRÔME

Les ouvrages de saint Jérôme sont remplis de plaintes sur les déboires auxquels l'expose son métier d'écrivain. Tantôt il les prévoit et comme les appelle, tantôt il les signale le poursuivant, dès qu'il a publié une nouvelle œuvre et s'acharnant à ruiner son influence et à décourager sa bonne volonté. Il n'est pas toujours facile de savoir à quelle réalité répondent ces plaintes, dans quelle mesure son esprit soupçonneux n'amplifia pas les attaques et surtout à quels personnages il avait affaire : Jérôme les désigne volontiers par des pseudonymes empruntés à l'antiquité classique et, quand il est plus moderne, l'on n'est guère plus avancé à cause du vague des allusions. C'est sous le bénéfice de ces observations que je recueille ici les principaux passages où ces plaintes se font entendre. Elles constituent un des traits essentiels de sa physionomie morale et littéraire. Je mentionnerai aussi en passant les diverses épreuves auxquelles il fut en butte. Comme dans le cours de l'exposé historique plusieurs de ces textes ont été cités et commentés, je me contenterai pour ceux-là de rappeler l'endroit (tome I) où on les retrouvera.

1. - Sur les difficultés à Stridon même, p. 24.

2. - A Haemona, avec le moine Antonius et les vierges, p. 48.

3. - Avec sa tante Castorina, pendant plusieurs années, p. 48-49.

4. - Sur la cause de la brusque séparation d'avec Rufin, et du premier voyage en Orient, note complémentaire C.

5. - Les difficultés au désert (376-377), la querelle des hypostases, p. 50-55.

6. - Premières escarmouches littéraires à l'occasion de la *Vita Pauli* (vers 380), les adversaires contestant l'existence de son héros; préface de la *Vita Hilarionis*, p. 132-133.

7. - La préface de la *Chronique*, traduite d'Eusèbe (381), prévoit les critiques (édit. HELM, p. 5-6) : « Nec ignoro multos fore qui solita libidine detrahendi omnibus, quod vitare non potest nisi qui omnino nihil scribit, huic volumini genuinum dentem infigant. Calumniabuntur tempora, convertent ordinem, res arguent, syllabas eventilabunt et quod accidere plerumque solet, neglegentiam librariorum ad auctores referent. Quos, cum possem meo iure repercutere ut si displicet non legant,

malo breviter placatos dimittere ut graecorum fidem suo auctori assignent et quae nova inseruimus de aliis probatissimis viris libata cognoscant. »

8. - A Rome, attaques pour ses descriptions des abus dans la vie chrétienne, p. 113-121.

9. - Parallèlement, pour sa traduction des Évangiles, *ibidem*.

10. - Attaques diverses motivant son départ de Rome en 385, voir note complémentaire G.

11. - Attaques pour sa revision de l'ancienne version latine d'après les Septante (c. 387-92) : prévues dans la préface du *Psalterium Gallicanum* et des Paralipomènes, elles sont affirmées (peut-être par allusion aux critiques pour la version nouvelle des Évangiles) dans celle de Job :

a) *Praef. in Psalterium* (*Gallicanum*; PL, XXIX, 120) : « Non ambigo multos fore qui vel invidia vel supercilio malint contemnere videri praeclara quam discere et de turbulento magis rivulo quam de purissimo fonte potare. » — b) *In Paralipomenon iuxta LXX* (PL, XXIX, 403-404) : « Orationum itaque vestrarum adiutus auxilio misi librum benevolis placiturum, tamen invidis displiciturum esse non ambigo. Optima enim quaeque, ut ait Plinius, malunt contemnere et invidere plerique quam discere. Si quis in hac interpretatione voluerit aliquid reprehendere interroget hebraeos, suam conscientiam recolat, videat ordinem textumque sermonis et tunc nostro labori, si potuerit, detrahat. » — c) *Praef. In Iob ex LXX* (PL, XXIX, 61-62) : « Si aut fiscellam iunco texerem aut palmarum folia complicarem ut in sudore vultus mei comederem panem et ventris opus sollicita mente tractarem, nullus morderet, nemo reprehenderet. Nunc autem quia, iuxta sententiam Salvatoris, volo operari cibum qui non perit et antiquam divinorum voluminum viam sentibus virgultisque purgare, mihi genuinus infigitur; corrector vitiorum falsarius vocor et errores non auferre sed serere. Tanta est enim vetustatis consuetudo ut etiam confessa plerisque vitia placeant dum magis pulchros habere malunt codices quam emendatos. »

12. - La préface de la *Vita Hilarionis* (vers 388-392), rappelant les critiques de la *Vita Pauli*, en prévoit de contraires pour celle-ci, p. 132-133.

13. - A diverses reprises, Jérôme justifie son travail contre des attaques générales portant soit sur le fond soit sur la forme et revendique le droit pour le moine au labeur scientifique intellectuel :

a) Préface au *Comm. in... Ephesios* (PL, XXVI, 439-440) : « Miror quosdam exstitisse qui aut ipsi se inertiae et somno dantes nolint quae praeclara sunt discere aut ceteros, qui id studii habent, reprehenden-

dos putent. Quibus cum possim districtius respondere et breviter eos vel offensos dimittere vel placatos, multo esse melius Scripturas legere quam augendis et cumulandis opibus inhiare, illud dicam quod vel apud iniquissimum iudicem obtineam, placere mihi otium meum et solitudinem omni celebritate iucundiorem videri. Et quomodo ego non reprehendo, non damno quod faciunt, ita illos ineptias mihi debere concedere. Parum eloquens sum; quid ad te? Disertiorem lege. Non digne graeca in latinum transfero? Aut graecos lege, si eiusdem linguae habes scientiam aut, si tantum latinus es, noli de gratuito munere iudicare et, ut vulgare proverbium est, « equi dentes inspicere donati ». Numquid te, manu conserta, in ius traho quia nostra non scribas? Me imperitior quisque lecturus est; tua forsitan dicta si scripseris Tullius admirabitur. Numquid aut Tertullianus beatum martyrem Cyprianum aut Cyprianus Lactantium aut Lactantius Hilarium deterruit a scribendo? Taceo de ceteris minutalibus qui mecum in libris suis garriunt. Nisi et parva fuerint, magna eminere non possunt... Quamobrem obsecro tam vos, qui in praesentiarum estis, quam sanctam Marcellam, unicum viduitatis exemplar, ne facile maledicis et invidis opuscula mea tradatis neque detis sanctum canibus et margaritas mittatis ante porcos. Qui cum bona imitari non queant, quod solum facere possunt, invident. Quibus obsecro respondeatis ut figant ipsi stilum, tria, ut dicitur, verba coniungant, sudent paululum, experiantur semetipsos et ex labore proprio discant ignoscere laborantibus. »

b) Préface du *De nominibus hebraicis* (PL, XXIII, 772) : « Non quo studium meum insolenter extollam sed quod sudoris conscius ad lectionem eorum provocem nescientes. »

c) Préface des *Hebraicae Quaestiones in Genesim*. La préface entière est à lire (PL, XXIII, 935-938) : « Qui in principiis librorum debebam secuturi operis argumenta proponere, cogor prius respondere maledictis, Terentii quippiam sustinens qui comoediarum prologos in defensionem sui scaenis dabat. Urgebat enim eum Luscius Lavinius nostro Luscio similis et quasi publici aerarii poetam furem criminabatur. Hoc idem passus est ab aemulis et Mantuanus vates ut, cum quosdam versus Homeri transtulisset ad verbum, compilator veterum diceretur. Quibus ille respondit magnarum esse virium clavam Herculi extorquere de manu. Sed et Tullius qui in arce eloquentiae romanae stetit rex oratorum et latinae linguae illustrator, repetundarum accusatur a graecis. Non mirum ergo si contra me parvum homunculum immundae sues grunniant et pedibus margaritas conculcent cum adversus doctissimos viros et qui gloria invidiam superare debuerant livor exarserit. Verum hoc illis merito accidit quorum in theatris, curia, contione, pro rostris eloquentia perto-

nabat. Semper enim in propatulo fortitudo aemulos habet « feriuntque summos fulmina montes ». Me vero procul ab urbibus, foro, litibus, turbis remotum sic quoque, ut Quintilianus ait, latentem invenit invidia. Unde lectorem obsecro, si quis tamen haec quoque, « si quis captus amore leget », ut in libris *Hebraicarum Quaestionum*, quos in omnem Scripturam sanctam disposui scribere, non quaerat eloquentiam, non oratorum leporem sed magis inimicis pro nobis ipse respondeat novo operi veniam concedendam. Ut enim nos humiles atque pauperculi nec habemus divitias nec oblatas dignamur accipere ita et illi noverint non posse se notitiam Scripturarum id est divitias Christi cum mundi pariter habere divitiis... Neque vero LXX interpretum, ut invidi latrant, errores arguimos nec nostrum laborem illorum reprehensionem putamus... Ad extremum, quod etiam obtrectatores nostros placare potest, peregrinae merces tantum volentibus navigent. »

14. - Les derniers mots de la préface précédente font allusion aux critiques soulevées par l'attitude défavorable de Jérôme, à l'égard des Septante. Il y revient désormais dans presque toutes les préfaces de sa traduction sur l'hébreu, désignant en termes voilés ses adversaires qu'il appelle parfois ses « amis », d'où l'on pourrait conclure que, avant même la brouille provoquée par l'origénisme, il y avait escarmouches à ce sujet entre Rufin et lui. Mais peut-être, est-ce aussi à d'autres cercles, de Rome même, qu'il fait allusion. Quoi qu'il en soit, Rufin dans son *Apologie* (II, 32-37; PL, XXI, 611-616) résumera les griefs formulés à ce propos. Réponse de Jérôme : *Apol.* II, 24-35 (PL XXIII, 448-456). Plus tard, dans la préface du *Dialogue* contre les Pélagiens, c'est Palladius qu'il rend directement responsable de ces attaques (PL, XXIII, 497, B) : « Palladius... conatus est... novam translationis hebraicae mihi calumniam struere. » Les premières préfaces (vers 388-392) annoncent les critiques, les autres les présentent comme en effet formulées :

a) Préface à la traduction d'Isaïe, qui paraît la plus ancienne (PL, XXVIII, 772-774) : « Nec ignoro nos quoque patere morsibus plurimorum qui, stimulante invidia, quod consequi non valent despiciunt. Sciens ergo et prudens in flammam mitto manum, et nihilominus hoc a fastidiosis lectoribus precor ut, quomodo Graeci post LXX translatores, Aquilam et Symmachum et Theodotionem legunt, vel ob studium doctrinae suae, vel ut LXX magis ex collatione eorum intellegant, sic et isti saltem unum post priores habere dignentur interpretem. Legant prius et postea despiciant, ne videantur non ex iudicio sed ex odii praesumptione ignorata damnare... Quem (Christum) quanto plus amatis, o Paula et Eustochium, tanto magis ab eo petite ut pro ob-

trectatione praesenti qua me indesinenter aemuli laniant, ipse mihi mercedem restituat in futuro. »

b) Préface à la traduction de Jérémie (*Ibid.* 848-850) : « Pro his omnibus maledicta ab aemulis praestolantes, quibus me necesse est per singula opuscula respondere. Et hoc patior quia vos cogitis. Ceterum ad compendium mali, rectius fuerat modum furori eorum silentio meo ponere, quam cottidie, novi aliquid scriptitantem, invidorum insaniam provocare. »

c) Préface à la traduction d'Ézéchiel (*Ibid.* 939-940) : « Si autem amici mei et hunc subsannaverint, dicite eis quod nemo eos compellat ut scribant. Sed vereor ne illud eis eveniat quod graece significantius dicitur, ut vocentur φαγολοίδοροι id est manducantes sannas. »

d) Préface à la traduction de Daniel (*Ibid.* 1293-94) : « Veru anteposito easque iugulante subiecimus, ne videremur apud imperitos magnam partem voluminis detruncasse... Praesentium quippe iudiciis non satis moveor qui in utramque partem aut amore labuntur aut odio... »

e) *In Psalmos ex hebraeo (Ibid.* 1125-28) : « Unde impulsus a te cui et quae possum debeo et quae non possum, rursum me obtrectatorum latratibus tradidi maluique te vires potius meas quam voluntatem in amicitia quaerere... Interroga quemlibet hebraeorum et liquido pervidebis me ab aemulis frustra lacerari qui malunt contemnere videri praeclara quam discere. Nam cum semper novas expetunt voluptates et gulae eorum vicina maria non sufficiunt cur in solo studio Scripturarum veteri sapore contenti sunt? Nec hoc dico quod praedecessores meos mordeam aut quidquam de his arbitrer detrahendum quorum translationem diligentissime emendatam olim meae linguae hominibus dederim... Quod opusculum meum si in graecum ut polliceris transtuleris ἀντιφιλουείκων τοῖς κατασύρουσιν, et imperitiae meae doctissimos quosque viros testes facere volueris dicam tibi illud Horatianum : « In silvam ne ligna feras. » Nisi quod hoc habebo solamen si in labore communi intellegam mihi et laudem et vituperationem tecum esse communem. »

f) *In libros Samuelis et Malachim (Ibid.* 557-558) : « Quae cum ita se habeant, obsecro te, lector, ne laborem meum reprehensionem aestimes antiquorum... Et cum intellexeris quod antea nesciebas vel interpretem me aestimato, si gratus es, vel paraphrasten, si ingratus... Sed et vos famulae Christi... rogo.. ut contra latrantes canes qui adversus me rabido ore desaeviunt et circumeunt civitatem atque in eo se doctos arbitrantur si aliis detrahant, orationum vestrarum clypeos opponatis. »

g) *In Iob (Ibid.* 1079-84) : « Cogor per singulos Scripturae divinae libros adversariorum respondere maledictis, qui interpretationem meam reprehensionem LXX Interpretum criminantur... Discant igitur obtrec-

tatores mei recipere in toto quod in partibus susceperunt... (1082, A) Audiant quapropter canes mei idcirco me in hoc volumine laborasse non ut interpretationem antiquam reprehenderem sed ut... quanto magis... ego vel a fastidiosis vel a malignis lectoribus non debeo reprobari... Eligat unusquisque quod vult et studiosum me magis quam malevolum probet. »

h) *In Ezram* (PL, XXVIII, 1401-1404) : « Accedunt ad hoc invidorum studia qui omne quod scribimus reprehendendum putant et interdum, contra se conscientia repugnante, publice lacerant quae occulte legunt, in tantum ut clamare compellar et dicere : *Domine libera animam meam a labiis iniquis et a lingua dolosa*... Frustra autem, ut ait quidam, niti neque aliud fatigando nisi odium quaerere, extremae dementiae est. Itaque obsecro vos, mi Domnion et Rogatiane carissime, ut privata lectione contenti, librum non efferatis in publicum, nec fastidiosis ingeratis cibos vitetisque eorum supercilium qui iudicare tantum de aliis et ipsi facere nihil noverunt... Vos legite de his exemplaribus quae, nuper a nobis edita, maledicorum cottidie linguis confodiuntur... Quid interpretem laniant ?.. Porro aliud est si, clausis, quod dicitur, oculis, mihi volunt maledicere, et non imitantur graecorum studium ac benevolentiam qui post LXX translatores, iam Christi Evangelio coruscante, Iudaeos et Ebionitas Legis veteris interpretes, Aquilam videlicet, et Symmachum, et Theodotionem, et curiose legunt et per Origenis laborem in Ἑξαπλοῖς Ecclesiis dedicarunt. Quanto magis Latini grati esse deberent quod exsultantem cernerent Graeciam a se aliquid mutuari !... Itaque licet et excetra sibilet « victorque Sinon incendia iactet », numquam meum iuvante Christo, silebit eloquium, etiam praecisa lingua balbutiet. Legant qui volunt, qui nolunt abiciant. Eventilent apices, litteras calumnientur, magis vestra caritate provocabor ad studium quam illorum detractione et odio deterrebor. »

i) *In Paralipomenon* (PL, XXVIII, 1325-28) : « Cur me non suscipiant latini mei qui, inviolata editione veteri, ita novam condidi ut laborem meum Hebraeis et, quod his maius est, Apostolis auctoribus probem ?... Haec pace veterum loquor et obtrectatoribus meis tantum respondeo qui canino dente me rodunt, in publico detrahentes, legentes in angulis iidem et accusatores et defensores, cum in aliis probent quod in me reprobant : quasi virtus et vitium non in rebus sit sed cum auctore mutetur. Ceterum memini editionem LXX translatorum olim de graeco emendatam tribuisse me nostris nec inimicum debere aestimari eorum quos in conventu fratrum semper edissero... (Verba dierum) mihimetipsi et meis iuxta Ismeniam canens, si aures surdae sunt ceterorum. »

k) *In Pentateuchum* (PL, XXVIII, 147-152) : « Periculosum opus certe et obtrectatorum meorum latratibus patens qui me asserunt in

LXX interpretum suggillationem nova pro veteribus cudere, ita ingenium quasi vinum probantes, cum ego saepissime testatus sim me pro virili portione in tabernaculo Dei offerre quae possim nec opes alterius aliorum paupertate faedari... Quid igitur ? damnamus veteres ? Minime.. sed post priorum studia, in domo Domini, quod possumus laboramus... Audi igitur aemule, obtrectator ausculta; non damno, non reprehendo LXX sed confidenter cunctis illis Apostolos praefero... Quid livore torqueris ? quid imperitorum animos contra me concitas ? Sicubi in translatione tibi videor errare, interroga Hebraeos, diversarum urbium magistros consule. Quod illi habent de Christo tui codices non habent... Verum haec contra invidos. »

l) *In Iosue (Ibid.* 462-464) : « Et ut in primis, quod saepe testatus sum, sciat me non in reprehensionem veterum nova cudere sicut amici mei criminantur sed pro virili parte offerre linguae meae hominibus, quos tamen nostra delectant, ut pro Graecorum, Ἑξαπγοῖς, quae et sumptu et labore maximo indigeant, editionem nostram habeant... Unde cesset arcuato vulnere contra nos insurgere scorpius et sanctum opus venenata carpere lingua desistat vel suspiciens si placet vel contemnens si displicet, memineritque illorum versuum... Quae enim audientis aut ligentis utilitas est nos laborando sudare et alios detrahendo laborare ? dolere iudaeos quod calumniandi eis et irridendi christianos sit ablata occasio et Ecclesiae homines id despicere immo lacerare unde adversarii torqueantur ?... Haec dicimus ne omnino calumniantibus tacere videamur. »

m) *In Esther (Ibid.* 1435-36) : « Nec affectamus laudes hominum nec vituperationes expavescimus, Deo enim placere curantes minas hominum penitus non timemus, quia Deus dissipat ossa eorum qui hominibus placere desiderant et secundum Apostolum, qui eiusmodi sunt servi Christi esse non possunt. »

n) *In Tobiam* (PL, XXIX, 25-26) : « Arguunt enim nos (Hebraeorum studia) et imputant nobis contra suum canonem latinis auribus ista transferre. Sed melius esse iudicans Pharisaeorum displicere iudicio et episcoporum iussionibus deservire, institi ut potui. »

o) Le commentaire sur Daniel (préface; PL, XXV, 493-494), en 407-408, revient une dernière fois sur la question : « Ignoscant invidi labori meo qui volui habere nostros, quod Graeci in Aquilae et Theodotionis ac Symmachi editionibus lectitant. Et si illi in tantis divitiis doctrinarum non contemnunt studia hominum Iudaeorum, cur latina paupertas despiciat hominem christianum ? Cuius si opus displiceat certe voluntas respicienda est. »

15. - Les critiques formulées à l'occasion de l'*Adversus Iovinianum* et l'accusation de condamner le mariage, p. 161-164.

16. - Les attaques sur sa méthode de traduction motivées par la version de la lettre LI, de saint Épiphane, et réfutées dans le *De optino genere interpretandi*, p. 216-219. Ces attaques se confondent partiellement avec celles qui ont pour objet la traduction de la Bible, par laquelle il supplante les Septante.

17. - Les accusations d'origénisme portées par Vigilance, p. 221-222.

18. - Les difficultés avec Jean de Jérusalem, livre IV, chapitre 1.

19. - A cette occasion, le décret d'exil obtenu par Jean contre lui, p. 219.

20. - La querelle des citations d'auteurs profanes soulevée par le rhéteur Magnus (*Epist.* LXX) et reprise par Rufin (*Apol.* II, 3 et suiv.), p. 188-198 et 266.

21. - La querelle avec Rufin au sujet d'Origène, livre IV, chapitre 2. La polémique de Rufin se fait l'écho des diverses critiques adressées à Jérôme, notamment pour son attitude à l'égard des Septante et des écrivains ecclésiastiques, comme saint Ambroise.

22. - Les difficultés passagères avec Théophile d'Alexandrie, p. 270-271.

23. - La polémique avec saint Augustin au sujet des Septante, de la traduction sur l'hébreu et du conflit de Céphas et de Paul à Antioche, p. 297-306.

24. - Les critiques occasionnées par les commentaires de Jérôme sur l'Écriture. Elles sont rappelées dans les préfaces de presque tous, le plus souvent d'une façon générale, soit pour l'objet de la critique, soit pour ses auteurs, parfois avec plus de précision. Je laisse de côté les remarques n'intéressant que la qualité du style, auquel on voudrait une tenue plus littéraire.

a) Le reproche le plus curieux est celui auquel fait allusion la préface du commentaire de Sophonie (avant 393; PL, XXV, 1338), où Jérôme explique pourquoi il écrit pour des femmes. Il y revient au début de la lettre LXV, à Principia, puis dans la préface du livre XII du commentaire sur Isaïe (en 408-409; PL, XXIV, 410-411) : « Nonnullos fore arbitror qui hoc ipsum quod ad te, Eustochium, sermonem facio obtrectationi patere contendant, non considerantes Holdam et Annam ac Debboram, viris tacentibus, prophetasse et in servitute Christi nequaquam differentiam sexuum valere sed mentium. »

b) Quant aux adversaires, la préface du commentaire d'Habacuc (avant 393) en désigne un expressément. On y a vu Rufin, mais alors il faudrait en conclure qu'à cette date, avant la controverse origéniste, il y avait déjà brouille entre les deux amis, ce qui est démenti par l'épisode d'Atarbius (tome I, p. 205-206). Il est plus sûr d'avouer notre ignorance, comme lorsqu'il s'agit d'autres personnages au nom fictif :

« Sibilet igitur *excetra* et *Sardanapallus* insultet, turpior vitiis quam nomine, nos coeptum carpamus iter. »

c) Déjà quelques mois auparavant, la préface du commentaire de Michée (PL, XXV, 1189) contenait cette déclaration générale : « Semper invidis respondemus, quia non cessat invidia et librorum nostrorum exordia aemulorum maledicta confutant, qui vulgo iactant me sterilis ieiunique sermonis quasdam ineptias scribere et, cum loqui nesciam, tacere non posse. Itaque obsecro vos, o Paula et Eustochium, ut ad huiuscemodi latratus aures et infamiam, ut dicunt, meam orationibus adiuvantes, impetretis mihi, iuxta Apostolum, adapertiones oris mei... Moneo autem tauros pingues qui circumdederunt me ut quiescant et desinant maledicere, malefacta ne noscant sua quae proferentur post si pergent laedere. »

d) Lorsqu'en 396, Jérôme reprend, avec Jonas et Abdias, le travail interrompu, il se contente de faire remarquer (préface de Jonas; PL, XXV, 1117, C) que, s'il est amené à critiquer la méthode de ses prédécesseurs, ce n'est pas pour les dénigrer et se faire valoir à leurs dépens.

e) Mais, en 406, avec le commentaire sur Zacharie et les suivants, recommencent les plaintes sur l'hostilité toujours en éveil (préface au livre I; PL, XXV, 1497-98) : « Ne cursus noster aliquo praepediatur errore et malevolis iusta sit occasio detrahendi qui ad hoc solum linguam se habere putant ut proximos lacerent et duritiam frontis attritae verborum rabie consolentur. »

f) De même au début d'Osée *(Ibid.* 820) : « Quos tamen, ut simpliciter et non superbe, sicut quidam amicorum meorum (Rufin) semper insibilat, tuae prudentiae fatear. » Puis il parle de ceux, juifs et chrétiens, « qui in hoc se doctos arbitrantur si in tabernis medicorum de cunctorum operibus detrahant ». La préface au second livre passe comme une revue d'ensemble des diverses espèces d'adversaires (*Ibid.* 859-861) : « Qui saepe navigat aliquando patitur tempestatem, qui viam frequenter ingreditur aut sustinet latronum impetus aut certe metuit, omnique in arte, tam gloria quam obtrectatio secundis adversisque ventis oritur dum aut amici plus merito laudant aut inimici plus iusto detrahunt, rarumque invenias qui in utramque partem non favore aut odio sed rerum aequitate ducatur. Quod mihi in Scripturarum explanatione sudanti accidere video. Alii enim quasi parva contemnunt et quidquid dixerimus contracta nare despiciunt; alii odio nominis nostri non res sed personas considerant, magisque aliorum silentium quam nostrum studium probant. Sunt qui audacter nos facere asserant quod arripuismus opus quod nullus ante nos latinorum tentare ausus est. Quidam in eo se disertos arbitrantur et doctos si alieno operi detrahant et non quid ipsi possint sed quid nos non possimus diiucident. Tu autem, Pammachi, qui nos facere praecepisti hoc, necesse est ut fautor sis

imperii tui, et Amafinios ac Rabirios nostri temporis, qui de graecis bonis latina faciunt non bona et homines eloquentissimos ipsi elingues transferunt (Rufin), evangelico calces pede hydramque (var. viperam) et scorpium, iuxta fabulas poetarum, aduras cauterio, solea conteras et scyllaeos canes ac mortifera carmina sirenarum surda aure pertranseas... Dum enim vivimus... videntur amicorum prodesse studia et nocere aemulorum opprobria. » Au début du livre III du même ouvrage, il se félicite d'avoir en Pammachius un défenseur fidèle et puissant (*Ibid.* 903-905) : « Magisque te laudantem quam adversarios detrahentes metuo. Illis enim aemulatio detrahit fidem et non tam iudices quam accusatores vocanti sunt... Tu debes propheticum illud dicere : « A quatuor ventis caeli veni, spiritus », ut celeri cursu varios insidiantium scopulos transeuntes, merces dominicas, ex omni parte saeviente naufragio, ad portus tutissimos perferamus. »

g) C'est encore Rufin qui est visé la même année au début du commentaire sur Joël *(Ibid.* 948, B) : « Insurgat licet scorpio et arcuato vulnere ferire conetur tu comes itineris et excantator venenatorum morsuum. »

h) L'année suivante (407), Jérôme commentait Daniel. Dans la préface (PL, XXV, 493-494), il fait de nouveau l'apologie de sa traduction sur l'hébreu. Mais ayant inauguré une nouvelle forme de commentaire, en se contentant d'expliquer les versets importants, cette méthode provoqua des réclamations qui la lui firent abandonner pour la suite. La difficulté provoquée par l'application de la statue à l'empire romain est mentionnée dans la préface au livre X sur Isaïe, où Jérôme attribue l'accusation à Rufin (PL, XXIV, 350-351) : « Audio praeterea scorpium, mutum animal et venenatum, super responsione quadam commentarioli mei in Danihelem prophetam nescio quid mussitare, immo ferire conari in suo pure moriturum. Cuius naenias et lugubres cantilenas necdum mihi proditae sunt et idcirco dilata responsio. » La préface au livre XI *(Ibid.* 377-378) donne ces renseignements : « Quod si in expositione statuae pedumque eius et digitorum discrepantia, ferrum et testam super romano regno interpretatus sum, quod primum forte dein imbecillum Scriptura portendit, non mihi imputent sed prophetae. Neque enim sic adulandum est principibus ut sanctarum Scripturarum veritas neglegatur nec generalis disputatio unius personae iniuria est. Quae cum benigno meorum studio caveretur, Dei iudicio repente sublata est ut amicorum in me studia et aemulorum insidiae monstrarentur. »

k) Ce commentaire sur Isaïe (408-409), avec ses nombreuses préfaces revient plusieurs fois sur le thème des critiques malveillants. Ainsi au début du livre IX, après avoir rappelé que, *variis molestiis occupati*, il dicte, *per intervalla* (PL, XXIV, 313-314), il annonce la reprise du commentaire : « Transimus ad nonum librum non absque morsu et

obtrectationibus invidorum qui, ignorantes quid audiant, quid loquantur, de eo audent iudicare quod nesciunt et ante despiciunt quam probent eruditosque se aestimant et disertos si de cunctis scriptoribus detrahant. Quorum livorem et mussitationem garrulam contemnentes, Dei poscamus auxilium et psalmistae imprecatione dicamus : *Dissipa gentes quae bella volunt* » (Ps. LXVII, 31). La préface au livre XI (*Ibid.* 377-378) rappelle que : « Difficile immo impossibile est placere omnibus. » Les uns le trouvent trop long, les autres trop court. Celle du livre XII (*Ibid.* 409-410) insiste sur la partialité que l'on apporte dans les jugements, chacun trouve des admirateurs : « Igitur et noster Luscius Lavinius (Rufin ?) fruatur testibus immo fautoribus suis vincatque multitudine quia forsitan ingenio. Mihi sufficit paucorum testimonium ». C'est que, comme il le dit au début du livre XIV (*Ibid.* 477) : « Nequaquam nec hominum famam atque rumusculos sed Dei iudicium pertimescens. » Le livre XV où il explique le chapitre LIV, dont le texte diffère dans l'hébreu et dans les Septante, lui donne l'occasion de revenir une fois encore sur la vieille querelle et de porter un nouveau défi à ses adversaires (*Ibid.* 513-514) : « Sic aemuli nostri doceant assumpta aliqua de LXX testimonia quae non sunt in hebraeorum libris et finita contentio est. »

Enfin au dernier livre, le XVIII[e], il récapitule, avec une certaine amertume, toutes ces difficultés (*Ibid.* 628-629) : « Haec magnopere praecavemus et pressius loquimur, scientes inter serpentes et scorpiones ambulandum, qui mordent et feriunt in abscondito. De quibus et Ecclesiastes : *Si momorderit*, inquit, *serpens in silentio, nihil eo minus habet qui occulte detrahit* (Eccl. X, 11) et huius pater : *Sedens adversus fratrem tuum loquebaris et adversus filium matris tuae ponebas scandalum. Haec fecisti et tacui, existimasti inique quod ero tui similis; arguam te et ponam contra faciem tuam* (Ps. XLIX, 20-21), ut quae in aliis criminaris ipse habere docearis. Si cui autem explanationum in prophetas displicet longitudo, audiat labore multo me pauciora dixisse quam rei obscuritas flagitat. » Voir sur le même sujet la lettre CXIX, 11, si vive contre ses critiques, plus bas, p. 131, note S, 4.

25. - Il y aurait à mentionner les tribulations et épreuves d'ordre extra-littéraire qui, au cours de ces années, s'abattirent nombreuses sur Jérôme : infirmités habituelles de l'estomac, des yeux, etc., maladies graves et longues (à deux reprises, en 398 et en 408 : celle-ci l'oblige à interrompre son commentaire sur Isaïe, ainsi qu'en témoigne la préface du livre XIV (cfr tome I, p. 313) ; deuils qui se multiplient à mesure que Jérôme avance dans la vie et dont le plus cruel est la mort de Paula en 404, puis surtout la grande catastrophe de Rome, en 410, avec les meurtres qui l'accompagnent, la mort de Pammachius et de Marcella.

Tout cela lui fait interrompre pour quelque temps son travail; cfr p. 325-328.

26. - Le commentaire sur Ézéchiel y fait allusion :

a) Il rappelle les misères des réfugiés que la charité de Jérôme soulage à Bethléem (préface au livre VII; PL, XXV, 199) : « Nec iactamus, ut quidam forsitan suspicantur, fratrum susceptionem, sed morarum causas simpliciter confitemur. »

b) Cependant la mort de Rufin n'a point fait cesser les critiques malveillantes : la préface au livre VI le constate avec amertume (*Ibid.* 165-167) : « Putabam quod, medio serpente confosso, non reviviscerent hydrae novella plantaria et, iuxta fabulas poetarum, Scylla mortua, nequaquam in me Scyllaei saevirent canes, qui latrare non cessant, et haereticis Dei percussis manu ne tentarentur, si fieri potest, etiam electi Dei, haeresis ipsa non moritur, hereditariis contra nos odiorum suorum catulis derelictis, qui nostra simulantes, genitricis antiquae et pellacis Ulyssis venena non deserunt, labiaque tantum melle circumlinunt et iuxta eloquia scripturarum mollierunt verba sua super oleum ipsi autem sunt iacula ignita quae scuto fidei repellenda simul et exstinguenda sunt. Haec dixi, filia Eustochium, ut laborantem me in opere prophetali et haereticis resistentem orationibus iuves. »

La préface au livre XIII (*Ibid.* 405) reparle des critiques, d'ordre littéraire ou scientifique, d'envieux impuissants : « Aemulorum maledicta praevenio, qui non quid ipsi possint sed quid ego non possim considerant et cum nostra diiudicent sua iudicanda non praebent, nunquam in agone pugnantes sed de pugnantibus otioso, immo superbo animo iudicantes. Facile est dare dictata de populo et singulos ictus calumniari ac de alieno ridere sanguine et ubi vulnus infligi debuit, imperiti lanistae more disserere. »

27. - Lorsqu'en 414, Jérôme se met à composer son dernier commentaire, celui sur Jérémie, la lutte contre le pélagianisme ne lui paraît pas exiger encore l'ardeur dont témoignent ses dernières lettres. Il croit devoir user de ménagements pour les personnes, afin d'éviter de donner prétexte à l'accusation de jalousie; mais déjà Pélage est fustigé pour ses critiques, renouvelées de Rufin, au sujet du commentaire de Jérôme sur l'épître aux Éphésiens et celles qu'il emprunte aux vieilles accusations motivées par l'*Adversus Iovinianum*, préface du livre I (PL, XXIV, 680, A-682, A; édit. Reiter, p. 4-5) : « Ut novum ex veteri verumque pro corrupto atque falsato prophetam teneas, parvipendens obtrectatorum rabiem, qui non solum verba sed syllabas quoque nostrorum verborum calumniantur, in eo se scire aliquid arbitrantes, si de alienis operibus detrahant, ut nuper indoctus calumniator erupit, qui commentarios meos in epistulam Pauli ad Ephesios reprehendendos putat. Nec intelligit nimis stertens vecordia leges commentariorum, in

quibus multae diversorum ponuntur opiniones, vel tacitis vel expressis auctorum nominibus, ut lectoris arbitrium sit quid potissimum debeat decernere, quamquam et in primo eiusdem operis libro praefatus sim me vel propria vel aliena dicturum et ipsos commentarios tam veterum scriptorum esse quam nostros. Quod non videns praecursor eius Grunnius (Rufin) olim nisus est carpere. Cui duobus respondi libris, ubi quae iste quasi sua profert et alio iam calumniante purgata sunt, ut praeteream contra Iovinianum volumina in quibus dolet virginitatem nuptiis et nuptias digamiae, digamiam polygamiae esse praelatam. Nec recordatur stolidissimus et scotorum pultibus praegravatus nos in ipso dixisse opere... Legat eiusdem operis apologiam quam ante annos plurimos adversus magistrum eius gaudens Roma suscepit, et tunc animadvertet alienis se vocibus blasphemare et in tantum esse imperitum ut ne maledicta quidem habeat propria sed inimicorum etiam olim sepultorum contra nos utatur rabie. »

28. - Les préfaces des livres suivants du commentaire, surtout pour le III[e] et le IV[e], sont pleines des préoccupations causées par le pélagianisme. Les tribulations des dernières années à l'occasion de ces luttes et de la mort d'Eustochium ont été exposées dans le texte : il suffira d'y renvoyer (PL, XXIV, 757-758 et 793-795; édit. Reiter, p. 150-151 et 220-222).

29. - Nous ignorons si l'ouvrage composé contre Jérôme par Théodore de Mopsueste et qui est connu seulement par des fragments et par un résumé de Photius (*Bibliotheca*, cod. 177; PG, CIII, 513-520) fut publié du vivant de Jérôme ou seulement après sa mort. Il lui reprochait de soutenir que les hommes pèchent par nature et non par volonté et, à cette occasion, se faisait l'écho des critiques sur les Septante, la traduction selon l'hébreu, la revision des Évangiles, les éloges de l'Évangile araméen, attribué à saint Matthieu, la fréquentation des savants juifs (cfr les fragments traduits par Marius Mercator, dans PL, XXIII, 589-598, avec la préface de Vallarsi au *Dialogue* contre les Pélagiens, *Ibid.* 493-494, n. 3-4; Swete, *Theodori episc. Mopsuesteni... Commentarii*, t. II, p. 332-337).

NOTE Q

SAINT JÉRÔME ET ORIGÈNE

Il faut naturellement distinguer trois périodes pour l'étude de cette question : 1) avant, 2) pendant, 3) après la controverse origéniste.

1. — AVANT LA CONTROVERSE ORIGÉNISTE.

Cette période a été l'objet d'un débat contradictoire entre Jérôme

et Rufin. Le premier se rappelait avoir seulement parlé deux fois avec éloge d'Origène et encore en matière d'exégèse (*Epist.* LXXXV, 2) : « Ni fallor duo sunt loca in quibus eum laudavi : praefatiuncula ad Damasum in homilias Cantici canticorum et prologus in librum Hebraicorum nominum. Quid ibi de dogmatibus Ecclesiae dicitur ? » Rufin dans sa réplique lui opposa dix textes et où il n'était fait aucune réserve (*Apol.* II, 13 et suiv. ; PL, XXI, 596 et suiv.). En fait il est facile d'augmenter le nombre de ces citations et il est certain que si Jérôme a parfois tacitement corrigé diverses interprétations d'Origène, comme pour les deux séraphins de la vision d'Isaïe, il n'a mis, jusqu'au moment où éclate la controverse, aucune sourdine à ses éloges, même du point de vue dogmatique, ainsi qu'il résulte des textes qui suivent, donnés dans l'ordre chronologique.

1. - A Constantinople (379-382). — C'est dans les écrits de cette période que se rencontre pour la première fois le nom d'Origène. Jérôme dut sans doute à saint Grégoire de Nazianze, auteur, avec saint Basile, de la *Philocalie*, ce culte fervent dont témoigne la traduction de trente-sept homélies d'Origène (quatorze sur Jérémie, quatorze sur Ézéchiel, neuf sur Isaïe) et que met en relief la préface à la traduction des homélies sur Ézéchiel (PL, XXV, 583-586) : « Magnum est quidem, amice, quod postulas ut Origenem faciam latinum, et hominem, iuxta Didymi videntis sententiam, alterum post apostolos ecclesiarum magistrum, etiam romanis auribus donem. »

La *Chronique*, en plus des passages de l'original où il est question d'Origène, 10e et 16e année de Sévère, 8e et 11e d'Alexandre (PL, XXVII, 637-638, 641-644 ; édit. Helm, p. 212, 215), mentionne dans la préface, les Hexaples et Origène, à propos des vers hébreux (*Ibid.* 35-36 ; édit. Helm, p. 2-4). Le premier travail exégétique de Jérôme, la lettre XVIII sur les Séraphins d'Isaïe, s'inspire de près d'Origène, non sans indépendance, puisqu'elle rejette l'application de la vision à la Trinité. La seconde partie utilise les Hexaples pour les citations de Symmaque, Aquila et Théodotion.

2. - A Rome (382-385). — Les documents importants sont la préface des deux homélies d'Origène sur le Cantique, dont Jérôme dédie la version au pape Damase (p. 82) et la lettre XXXIII, consacrée à énumérer les travaux du grand alexandrin (p. 90-91).

Je n'en rappelle ici que les dernières lignes : « 5. Videtisne et graecos pariter et latinos unius labore superatos ? Quis enim unquam tanta legere potuit, quanta ipse conscripsit ? Pro hoc sudore quid accepit praemii ? Damnatur a Demetrio episcopo, exceptis Palaestinae et Arabiae et Phaenices atque Achaiae sacerdotibus, in damnationem eius

consentit orbis. Roma ipsa contra hunc cogit senatum, *non propter dogmatum veritatem, non propter haeresim*, ut nunc adversum eum rabidi canes simulant, sed quia gloriam eloquentiae eius et scientiae ferre non poterant et illo dicente omnes muti putabantur. »

En dehors, les lettres le mentionnent souvent :

Epist. XXXIV, 1 : Pamphile, en organisant la bibliothèque de Césarée, « tunc vel maxime Origenis libros impensius persecutus, Caesariensi ecclesiae dedicavit. Hic cum multa reperiret et inventorum nobis indicem derelinqueret, CXXVI psalmi commentarium et Phe litterae tractatum ex eo quod non inscripsit confessus est non repertum. Non quod talis tantusque vir, Adamantium dicimus, aliquid praeterierit, sed quod neglegentia posteriorum ad nostram usque memoriam non durarit. Hoc ideo dixi ut... ostenderem me de Origenis commentariis quid senserit non habere. » — *Ibid.*, 5. Les erreurs de saint Hilaire dans son commentaire sur les psaumes proviennent du prêtre Héliodore, « quo ille familiariter usus, ea quae intellegere non poterat quomodo ab Origene essent dicta quaerebat, qui quia in hoc psalmo commentarium Origenis invenire non potuit... »

Epist. XXXVI, 1 : « Nam et Origenes, in IV° Pauli ad Romanos ἐξηγητικῶν tomo, de circumcisione magnifice disputavit, et de mundis atque immundis animalibus in Levitico plura disseruit ut, si ipse invenire nihil possem, de eius tamen fontibus mutuarer. » — *Ibid.*, 9. Sur les sept vindictes de Caïn : « Sciens Origenem duodecimum et tertium decimum in Genesim librum de hac tantum quaestione dictasse. »

Epist. XXXVII, 3. Sur Rheticius d'Autun : « Rogo, non habuerat decem Origenis volumina », pour s'éclairer sur le sens du Cantique qu'il commentait ?

La lettre XLIII oppose le labeur infatigable d'Origène à la mollesse romaine : « Ambrosius, quo chartas, sumptus, notarios ministrante, tam innumerabiles libros vere Adamantius et noster Χαλκέντερος explicavit, in quadam epistula, quam ad eumdem de Athenis scripserat, refert numquam se cibos, Origene praesente, sine lectione sumpsisse, numquam venisse somnum nisi e fratribus aliquis sacris litteris personaret, hoc diebus egisse et noctibus ut et lectio orationem susciperet et oratio lectionem. » Nous savons par la préface à la traduction des homélies d'Origène sur saint Luc que, enthousiasmée par ce que Jérôme lui avait lu d'Origène, Blésilla avait ardemment souhaité lui voir traduire ses écrits sur les Évangiles (PL, XXVI, 219, A) : « Si quidem illud, quod olim Romae sancta Blaesilla flagitaverat, ut XXV tomos illius in Matthaeum et V alios in Lucam et XXXII in Ioannem, nostrae linguae traderem, nec virium mearum nec otii nec laboris est. »

3. - A Bethléem (385-93). — Dans cette période de grande activité littéraire, Origène reste le grand inspirateur, d'autant plus que la proximité de la bibliothèque de Césarée permet à Jérôme de profiter plus facilement de ses richesses (cfr note H, p. 88-89). Les commentaires sur l'Ecclésiaste et sur les quatre épîtres paulines s'en inspirent de très près et, on l'a vu, d'une manière qui provoquera plus tard de la part de Rufin des critiques, contre lesquelles Jérôme ne pourra se défendre que partiellement (Note N, 2). Origène est mentionné deux fois dans le commentaire sur l'Ecclésiaste, (PL, XXIII, 1049, B) comme maître de saint Grégoire le Thaumaturge, et (1050, B), pour une opinion particulière. — Le commentaire sur l'épître aux Galates signale, parmi les sources, Origène (PL, XXVI, 308, B) : « Quin potius in eo ut mihi videor cautior atque timidior, quod imbecillitatem virium mearum sentiens, Origenis commentarios sum secutus. Scripsit enim ille vir, in epist. ad Galatas Pauli, V proprie volumina et decimum Stromatum suorum librum commatico super explanatione eius sermone complevit; tractatus quoque varios et excerpta quae vel sola possint sufficere composuit. » Au verset 13 du chapitre V, Jérôme écrit : « Hunc locum, quia valde obscurus est, de decimo Stromatum libro transferre placuit ad verbum », et il transcrit pendant deux colonnes le texte origénien (*Ibid.*, 406, C-408, B). — C'est l'épître aux Éphésiens qui a donné occasion surtout à la polémique rappelée plus haut. Origène n'y est mentionné expressément qu'à la fin de la préface comme source (*Ibid.* 442, C) : « Sciatis Origenem tria volumina in hanc epistulam conscripsisse quem et nos ex parte secuti sumus. » — L'épître à Tite écrit le nom d'Adamantius à propos de la transcription des Hexaples, à la bibliothèque de Césarée (note H, p. 88). — Un peu plus tard Jérôme interrompt la composition des *Quaestiones hebraicae* pour traduire les trente-neuf homélies d'Origène sur saint Luc. Il en profite pour exalter dans sa préface l'auteur, au détriment de ses maladroits plagiaires (t. I, p. 142-144). Il a renoncé plus tard à tenir la promesse qu'il faisait là même, de traduire d'autres œuvres (PL, XXVI, 220, A) : « Tunc videre poteritis, immo per vos lingua romana cognoscet quantum boni et ante nescierit et scire nunc coeperit. » La préface des *Quaestiones hebraicae* s'achevait sur cette fière déclaration, à laquelle les faits allaient apporter un si cruel démenti (PL, XXIII, 938, A) : « De Adamantio autem sileo cuius nomen, si parva licet componere magnis, meo nomine invidiosius est, quod cum in homiliis suis, quas ad vulgum loquitur, communem editionem sequatur, in tomis, id est in disputatione maiori, hebraica veritate superatus, et suorum circumdatus agminibus, interdum linguae peregrinae quaerit auxilia. Hoc unum dico, quod vellem cum invidia nominis eius habere etiam scientiam scripturarum, flocci pendens

imagines umbrasque larvarum, quarum natura esse dicitur terrere parvulos et in angulis garrire tenebrosis. »

La préface du *Liber de nominibus hebraicis* ou *Onomasticon*, qui date du même temps, rend hommage elle aussi à Origène. Elle appuie sur son autorité l'attribution de cet *Onomasticon* à Philon, puis ajoute : « Novi Testamenti verba et nomina interpretatus sum, imitari volens ex parte Origenem, quem, post Apostolos, ecclesiarum magistrum nemo nisi imperitus negabit. Inter cetera enim ingenii sui praeclara monimenta, etiam in hoc laboravit ut quod Philo quasi Iudaeus omiserat, hic ut christianus impleret » (édit. DE LAGARDE, p. 1-2; PL, XXIII, 771-772). — Dans sa traduction de Daniel sur l'hébreu, Jérôme rappelle la controverse entre Origène et Jules Africain, au sujet de l'épisode de Susanne (PL, XXVIII, 1293, A) : « Quod Origeni quoque Africanus opposuit. » — La préface au livre II du Commentaire sur Michée répond à l'accusation de plagiat (PL, XXV, 1189-90) : « Nam quod dicunt Origenis me volumina compilare et contaminari non decere veterum scripta, quod illi maledictum vehemens esse existimant, eamdem laudem ego maximam duco, cum illum imitari volo quem cunctis prudentibus et vobis placere non dubito... Sed et Hilarius noster furti reus sit quod in psalmos quadraginta ferme millia versuum supradicti Origenis ad sensum verterit. Quorum omnium aemulari exopto neglegentiam potius quam istorum obscuram diligentiam. » Dans ces commentaires d'ailleurs, plus d'une fois, comme pour Aggée (II, 13 ; PL, XXV, 1399, B C), l'expression *quidam* cache une allusion directe à Origène, le plus souvent pour marquer un dissentiment. C'est ce que Jérôme a répondu à Rufin qui le querellait sur ce point.

Origène est mentionné à plusieurs reprises dans le Catalogue du *De Viris illustribus* (PL, XXIII, 601-720) : chapitre II, à propos de l'évangile des Nazaréens, « quo et Origenes saepe utitur. » — XXXVIII : « Constat Origenem, huius (Clément d'Alexandrie) fuisse discipulum. » — LVI : notice d'Ambroise. — LVII : de Tryphon, lui aussi « Origenis auditor, ad quem nonnullae eius exstant epistulae ». — LX : de Bérylle de Bostra : « ab Origene correctus », avec des détails sur leurs relations. — LXI : notice d'Hippolyte; Origène y est mentionné trois fois. — LXII : Alexandre de Jérusalem, ses lettres au sujet d'Origène et à Origène sont rappelées. — LXIII : la lettre de Jules Africain à Origène et la réplique (doctam) d'Origène sur Susanne. — LXV : sur saint Grégoire le Thaumaturge et ses relations avec Origène. — LXIX : Denys d'Alexandrie : « Origenis valde insignis auditor fuit »; son livres *ad Origenem de martyrio*. — LXXV : Pamphile. — LXXVI : « Pieriu, ut Origenes iunior vocaretur. » — LXXXI : Eusèbe de Césarée, Apologie d'Origène. — LXXXIII : Méthode et son livre contre Origène. — LXXXV : Eustathe d'Antioche, de même. — C : Hilaire de Poitiers :

emprunts à Origène, pour son commentaire sur les psaumes et celui de Job. — CXIII : Euzoius de Césarée restaure la bibliothèque d'Origène et de Pamphile, à Césarée. — CXXXV : ses propres traductions. — La plus importante est naturellement la longue et enthousiaste notice du chapitre LIV sur Origène lui-même, où il parle de sa gloire, de son *immortale ingenium*, de Démétrius, l'évêque d'Alexandrie qui « tanta in eum debacchatus est insania ut per totum mundum super nomine eius scriberet. »

La traduction de Job sur l'hébreu, de peu postérieure (*Epist.* XLIX/XLVIII, 4), fait appel à l'autorité d'Origène, soit à propos des Septante (PL, XXVIII, 1079, A), soit sur la nature de la poésie hébraïque (*Ibid.* 1082, A). — De même, cette lettre XLIX/XLVIII à Pammachius rappelle l'interprétation donnée par les Grecs, dont Origène, au chapitre de la I^e^ épître aux Corinthiens, sur le mariage. L'Apologie qui l'accompagne (*Epist.* XLVIII/XLIX, 13) fait allusion à la réfutation de Celse par Origène et, au n. 15, le signale parmi ceux qui ont écrit sur le nombre impair. Les *Commentarioli in Psalmos* se présentent eux-mêmes comme un supplément aux scolies du docte alexandrin (préface dans *Anecdota Maredsolana*, t. III, 1, p. 1-3) : « Non quo putem a me posse dici quae ille praeteriit sed quod ea quae in tomis vel in omiliis ipse disseruit vel ego digna arbitror lectione in hunc angustum commentariolum referam. » Origène y est deux fois mentionné nommément (Ps. XXII ; p. 7, 20) : « De ira Dei, et ipse Origenes creberrime disputavit. » — (Ps. IV, p. 12, 8) : « Cum vetustum Origenis hexaplum psalterium revolverem, quod ipsius manu fuerat emendatum. » Deux autres fois il est visé par l'expression *quidam*, à propos de l'opinion sur les âmes captives dans le corps. Elle est rapportée sans blâme ni approbation, à titre d'information (Ps. LXVIII ; p. 38, 8, et CXXXVI, p. 93, 15). Un autre passage (Ps. I ; p. 5, 15) parle de consultation des Hexaples d'Origène à Césarée même. L'ouvrage date sûrement d'avant la controverse, bien que le *De Viris* ne le mentionne point.

En somme, on le voit, jusqu'en 393, c'est-à-dire jusqu'au moment où, brusquement, l'intervention d'Atarbius (p. 205) va déclancher un changement d'attitude, Jérôme n'a rien écrit de défavorable à Origène. Si parfois il se sépare de lui, non seulement il ne songe pas à l'accuser d'hérésie, mais au contraire il déclare que ce n'est qu'un prétexte de gens envieux. Il est juste de reconnaître pourtant qu'il s'intéresse surtout à ses travaux scripturaires et ne semble pas encore avoir regardé de très près à l'œuvre dogmatique, notamment au *Periarchon*. C'est ce qu'il écrivait, dans sa seconde réplique à Rufin (*Apol.* III, 9 ; PL, XXIII, 464) : « Eodem fervore quo Origenem ante laudavimus nunc damnatum toto orbe damnemus... Erravimus iuvenes, emendemur senes... Ignosce mihi quod Origenis eruditionem et studium Scrip-

turarum, antequam eius haeresim plenius nossem, in iuvenili aetate laudavi (il avait quarante-cinq ans [347-392] au moins lorsqu'il écrivait le *De Viris*), et ego tibi dabo veniam quod Apologiam librorum eius cano scripseris capite » (en 399-401).

II. — PENDANT LA CONTROVERSE ORIGÉNISTE (393-404)

On peut distinguer pour cette époque trois genres d'écrits :

1. - Il y a ceux qui se rapportent directement à la polémique anti-origéniste, écrits personnels et traductions. Ce sont naturellement les plus violents contre Origène. Il faudrait citer en premier lieu, de ce point de vue, le traité sur la vision d'Isaïe, s'il était de Jérôme. J'ai exposé dans la note F, p. 81-86, pour quelles raisons j'estime que c'est seulement une traduction faite par lui. Les autres traductions sont mentionnées dans les chapitres consacrés à cette controverse. Comme œuvres originales, c'est surtout le *Contra Iohannem Hierosolymitanum*, qui fait écho aux attaques de saint Épiphane (cfr n. VII et suivants, où sont énumérées les huit principales erreurs d'Origène et réfutées plusieurs d'entre elles). Dès ce moment Origène est couramment traité d'hérétique. Ainsi la lettre LXXXII, 7, à Théophile, où Jérôme affirme qu'en traduisant Origène, « constantissime dogmatum abstuli veritatem », affirmation d'un bel optimisme; surtout la lettre LXXXIV et les *Apologies* contre Rufin; *Epist.* LXXXIV, 2 : « Simplex interpretatio atque doctrina simplici voce laudata est. Nihil ibi de fide, nihil de dogmatibus comprehensum est... Laudavi interpretem non dogmatisten, ingenium non fidem. » — Voir encore les lettres à Théophile, pour blâmer sa tiédeur (*Epist.* LXIII, 3) : « Super nefaria haeresi, quod multam patientiam geris... multis sanctis displicet », ou pour le louer de son zèle enfin réveillé (*Epist.* LXXXIX, LXXXVI, LXXXVIII). De même la lettre XCVII, 1, à Pammachius et à Marcella, en 402 : « Ubi haeresis quae sibilabat in mundo et me et papam Theophilum sui iactabat erroris ? »

2. - Le ton est moins enflammé dans une seconde catégorie de documents qui ont encore trait à la controverse origéniste, mais ne concernent pas la grande querelle avec Jean ou Rufin. Ce sont les lettres à Vigilance (*Epist.* LXI), à Tranquillinus (LXII), à Paulin de Nole (LXXXV), à saint Augustin (lettre perdue, mais dont Augustin, *Epist.* LXVII, 9, a conservé le sens). Elles disent toutes la même chose, déclarent qu'il faut distinguer entre le théologien et l'exégète, étudier ce dernier et se mettre en garde contre les erreurs du premier. C'est la vraie pensée de Jérôme et qui répond seule à ses sentiments intimes. Lui certes n'a jamais songé à nier l'érudition d'Origène, comme l'auteur du traité sur la vision d'Isaïe.

3. - La troisième catégorie d'écrits comprend ceux de cette période qui n'ont rien à voir avec la controverse et qui mentionnent Origène ou s'en inspirent. Elle est particulièrement intéressante pour constater ce qu'il y avait de factice pour une large part dans la polémique, et combien, laissé à lui-même, Jérôme aurait été éloigné des exagérations de Théophile et d'Épiphane. Il y aurait à étudier de près son exégèse qui continue à être pénétrée de celle d'Origène. Je me contente de signaler ici les passages où il le cite nommément. Les homélies sur les Psaumes sont instructives. Quelques-unes sont des *tractatus*, antérieurs au *De Viris* qui les mentionne. Jérôme y est encore favorable aux idées d'Origène, les signale sans réflexion ou qualification désobligeante. Ainsi, Ps. XV (*Anecdota Maredsolana*, t. III, III, p. 23, 14): « Porro quis alius asserit etc. », à propos de l'apathie. Au contraire un grand nombre de ces homélies se décèlent comme prononcées au fort de la controverse, par la vigueur avec laquelle est dénoncée l'*hérésie* : le mot est souvent redit. Ps. VII (p. 24) : « Ubi est diaboli paenitentia ? » — Ps. LXXVII (p. 67) : « Hoc solent dicere qui secuntur Origenis dogmata. » — Ps. LXXXIII (p. 39*) : « Veteris sumus historiae recordati ut haeresim fugeremus » (la préexistence des âmes). — Ps. LXXXVIII (p. 54*) : « Audi, haeretice, quod dicitur, etc. » et (p. 56*) : « Ne dicas, haeretice ». — Ps. LXXXIX (p. 107) : « Subrepit in hoc loco haeresis » et sur le même (p. 62*) : « In isto loco serpens sibilat. » — Ps. XCIII (p. 81*) : « Audi, haeretice. » — Ps. CXXXII (p. 250) : « Legi in cuiusdam libro de isto libro apocrypho suam haeresim confirmantis. »

En revanche, la version d'Esdras sur l'hébreu, de 395, rappelle le labeur d'Origène au sujet des Hexaples (PL, XXVIII, 1404, B); celle des Paralipomènes, son audace à insérer l'édition de Théodotion dans celle des Septante (*Ibid.* 1325, A). Le commentaire sur Abdias, du même temps, oppose les deux commentaires successifs d'Origène sur le Cantique des Cantiques. Jérôme y trouve une excuse pour l'imperfection de son premier travail sur Abdias (PL, XXV, 1098, C). La préface du premier commentaire sur Isaïe, à l'évêque Amabilis (PL, XXIV, 154), contient un blâme discret : « Quid igitur faciam ? Subeamne opus in quo viri eruditissimi sudaverunt, Origenem loquor et Eusebium Pamphili, quorum alter liberis allegoriae spatiis evagatur, et interpretatis nominibus singulorum ingenium suum facit Ecclesiae sacramenta, alter historicam expositionem titulo repromittens, interdum obliviscitur propositi et in Origenis scitaconcedit ? » — La lettre LXX, à l'orateur Magnus (n. 3), nomme Origène comme contradicteur de Celse et (n. 4) parle de ses dix livres de *Stromates* : « Christianorum et philosophorum inter se sententias comparans et omnia nostrae religionis dogmata de Platone et Aristotele, Numenio Cornutoque confirmans. » En 398, la lettre LXXI, à Lucinus, avoue timidement les anciennes

traductions : « Origenis et Didymi pauca transtulimus volentes nostris ex parte ostendere quid graeca doctrina retineret » L'opinion d'Origène, qui fait de Melchisédech un ange, est citée dans la lettre LXXIII, 2, à Evangelus (en 398). La même année Jérôme signale au début de son commentaire sur saint Matthieu (PL, XXVI, 20, B), qu'il a lu jadis d'Origène « in Matthaeum XXV volumina et totidem eius homilias, commaticumque interpretationis genus. » La lettre CVI, où il discute avec les deux clercs gètes sa revision du psautier selon les Septante, mentionne Origène à deux reprises, pour l'édition hexaplaire revue par Eusèbe (n. 6) et pour l'intercalation des additions de Théodotion, dans le texte des Septante (n. 7), fait que rappelle aussi la préface de la version du Pentateuque (PL, XXVIII, 148, A). Dans celle de Josué, de peu postérieure (*Ibid.* 464, A), Jérôme reproche à ses adversaires la partialité dont ils font preuve, en admirant les travaux d'Origène et d'Eusèbe et en refusant d'accepter les siens.

Comme on le voit, dans ses travaux scientifiques, rien ne laisse soupçonner qu'alors Jérôme est très étroitement associé à la campagne antiorigéniste. S'il n'y a plus trace de l'enthousiasme d'autrefois, il n'y a pas non plus les expressions désobligeantes des traités de polémique et des homélies familières sur les psaumes.

III. — APRÈS LA CONTROVERSE ORIGÉNISTE

La polémique avec Rufin eut comme conséquence une attitude plus précautionnée de la part de saint Jérôme au sujet d'Origène. Désormais, tout en continuant à s'inspirer de lui et à le citer, il se croira tenu de marquer plus nettement les dissentiments, parfois de le nommer explicitement et de signaler au passage, surtout dans ses écrits contre le pélagianisme, la part qu'il lui attribue dans les erreurs de son temps. C'est cependant sur l'autorité d'Origène qu'il s'appuie, dans la lettre CXII, 4, 6, 20, pour justifier son opinion sur l'incident de Paul et de Céphas à Antioche, contre les attaques de saint Augustin, tout en prenant seulement l'attitude de rapporteur. Sur quoi d'ailleurs Augustin lui faisait remarquer avec raison (*Epist.* CXVI=LXXXII, 23) : « Origenem vero ac Didymum reprehensos abs te in recentioribus opusculis tuis et non mediocriter nec de mediocribus quaestionibus, quamvis Origenem mirabiliter ante laudaveris. Cum his ergo errare puto quia nec te ipse patieris. » Le commentaire sur Zacharie, en 406, signale comme source dans sa préface (PL, XXV, 1418, A) les deux volumes écrits par Origène, « usque ad tertiam partem libri a principio ». Celui sur Malachie, du même temps, rapporte, d'abord sans en désigner plus clairement l'auteur, l'opinion d'Origène faisant de Malachie un ange (*Ibid.* 1541, B) :

« Nec putandum est, iuxta quorundam opinionem, angelum venisse de caelo et assumpsisse corpus humanum. » Mais un peu plus loin il écrit (*Ibid.* 1543-44, A) : « Scripsit in hunc librum Origenes tria volumina, sed historiam omnino non tetigit et more suo totus in allegoriae interpretatione versatus est, nullam Ezrae faciens mentionem sed angelum putans fuisse qui scripsit... Quod omnino non recipimus, ne animarum de caelo ruinas suscipere compellamur. » De même la préface du commentaire d'Osée (*Ibid.* 820, A) expose que Didyme fut prié par Jérôme de remplir les lacunes du commentaire d'Origène, car celui-ci « duo tantum scripsit volumina, vix tertiam partem a principio libri usque ad visionem quadrigarum. » La lettre CXIX, qui n'est qu'une sorte de chaîne, sur le texte de I *Cor.* XV, 5, cite (n. 9) Origène en ces termes fort honorables, ce qui est devenu rare : « Origenes, in tertio volumine ἐξηγητικῶν epistulae Pauli ad Thessalonicenses primae, post multa, quae vario prudentique sermone disseruit, haec intulit. » Suit un extrait, de l'étendue d'une colonne de Migne. Mais plus loin (n. 11), Jérôme se couvre par cette déclaration catégorique : « Si quis autem contrariae factionis inmurmurat quare explanationes eorum legam quorum dogmatibus non acquiesco, sciat me illud Apostoli libenter audire : *Omnia probate, quod bonum est retinete* (I *Thess.* V, 21) et Salvatoris vera dicentis : *Estote probati nummularii*... Ego et in adulescentia et in extrema aetate profiteor et Origenem et Eusebium Caesariensem viros esse doctissimos sed errasse in dogmatum veritate. » Il indique, dans la lettre CXXI, 6, qu'il n'a pu trouver le commentaire d'Origène sur la parabole des deux débiteurs et ignore s'il a jamais existé.

La prophétie de Daniel lui offre l'occasion de mettre encore à contribution son auteur favori. Il invoque son exemple pour justifier l'exclusion des parties deutérocanoniques (PL, XXV, 493, A), rappelle qu'il a emprunté à la version de Théodotion les additions aux Septante, le cite sur l'identification de la reine dont il est question au chapitre V, 10 (*Ibid.* 520, C), puis pour l'interprétation des soixante-dix semaines (*Ibid.* 549, B ; cfr l'allusion dans le commentaire d'Isaïe, au début du XI^e^ livre ; PL, XXIV, 377, B), enfin lui emprunte simplement le commentaire de l'épisode de Susanne et du dragon (PL, XXV, 580-584) : « Ponam breviter quid Origenes in decimo Stromatum suorum libro de Susannae et Belis fabulis dixerit. Cuius haec verba sunt quae locis suis subnotabis. »

Le long commentaire sur Isaïe ramène souvent la mention d'Origène. La préface (PL, XXIV, 21, A) signale qu'il a composé sur cette prophétie, « iuxta quatuor editiones, usque ad visionem quadrupedum, XXX volumina e quibus vicesimus sextus liber non invenitur », et divers autres traités. Il est blâmé, sans être nommé, au livre III (*Ibid.* 94, C),

pour son opinion sur les Séraphins : « Impie ergo quidam duo seraphim Filium et Spiritum sanctum intellegit. » — On l'appelle en témoignage, un peu plus loin, pour réfuter l'assertion que les Juifs auraient falsifié les Écritures (99, A); on indique qu'il a emprunté à Théodotion une addition aux Septante (101). Au livre VI (224,D), est relevée son erreur sur le démon : « Ubi sunt qui dant diabolo paenitentiam et dicunt illum posse mundari? » Vers ce temps est écrite la lettre CXXIV à Avitus, épilogue de la polémique contre Rufin. Elle constitue une préface qui doit servir d'antidote préventif à la lecture de la traduction hiéronymienne du *Periarchon*, dont Jérôme envoie un exemplaire correct à son correspondant. Çà et là, les erreurs sont caractérisées brièvement, 2 : « ut scias detestanda tibi in eis esse quamplurima et... inter scorpiones et colubros incedendum. » — 4 : « nefandam disputationem. » — 6 : « philosophorum deliramenta simplicitati ingerit christianae. » — 11 : « haec ab ecclesiis Christi damnanda interserit. » — 12 : « ad extremum intulit quod et cogitasse sacrilegium est. » — 13 : « rursumque blasphemans de Filio sic locutus est. » — 14 : « et ne parvam putaremus impietatem esse eorum quae praemiserat. » — Il conclut contre Rufin, 15 : « Cum haec se ita habeant, quae insania est, paucis de Filio et Spiritu sancto commutatis, quae apertam blasphemiam praeferebant, cetera ita ut scripta sunt protulisse in medium et impia voce laudasse, cum utique et illa et ista de uno impietatis fonte processerint? » La lettre CXXVI, 1, mentionne en passant l'opinion d'Origène sur l'origine des âmes. Les lettres CXXVII et CXXX font allusion à la controverse origéniste, en insistant sur le caractère d'hérésie, *Epist.* CXXVII, 9 : « haeretica in his provinciis exorta tempestas »; *Epist.* CXXX, 16 : « de Orientis partibus haereticorum saeva tempestas. »

L'apparition du pélagianisme donna occasion à saint Jérôme de rattacher assez artificiellement la nouvelle hérésie à l'ancienne, dans la lettre à Ctésiphon (*Epist.* CXXXIII, 3) : « Vis adhuc et alium nosse tui erroris principem? Doctrina tua Origenis ramusculus est. » Il renvoie au commentaire sur le psaume XV (cfr *supra*, p. 122, un passage des *Tractatus*). Il conclut : « Nec erubescas de societate talium, renuens eorum nomina quorum blasphemiis iungeris. » Aussi le commentaire sur Jérémie (PL, XXIV, 679-900), écrit sous l'empire des mêmes préoccupations, se montre-t-il fort sévère pour Origène. Le pélagianisme est « nova ex veteri haeresi (édit. REITER [1]. I, 17, 46, 56; V, 5; VI, 6; PL,

[1] Dans les citations qui suivent, l'édition Reiter est indiquée par les numéros de chaque livre, celle de Migne (qui n'a pas de numérotation analogue) par la colonne.

XXIV, 689, C; 698, D; 702, A; 834, A; 869, A). Olim in Origene et dudum in discipulis eius Grunnio (Rufin) Evagrioque Pontico et Iouiniano iugulata est » (préface du livre III; 757-758); cfr IV, 28 (807, B): « Nova quaedam immo iam vetera haereseos suae argumenta quaerentes.» Origène est mentionné, par son nom, comme le maître de Rufin et de Pélage (IV, 41; 817); Jérôme note expressément que, s'il le nomme, c'est parce qu'on lui a reproché de dissimuler sous les expressions *quidam* et semblables ses propres idées: « Quod ego causa benevolentiae facio ne aliquem certo nomine videar lacerare. Quia igitur benignitas versa est in calumniam nunc dico et illi qui mortuus est (Rufin) et isti qui vivit (Pélage) et haeresim illius instaurare conatur magistrum eorum Origenem hunc locum referre ad Christum... et non pertimescit ista commemorans. » — Cependant c'est là un fait isolé. Origène n'y gagne rien, car Jérôme le désigne partout d'une façon très reconnaissable, III, 19 (767, B): «Delirat in hoc loco qui regem Christum... intelligit.» — IV, 9 (799, B): « Nequaquam deliramenta quorumdam et captivitatem caelestis Hierusalem interpretantes. » — IV, 12 (800, C) : « Et hunc locum, stulte quidam ad caelestem referunt Hierusalem, quod ne semper ammoneam tantum hoc dixisse sufficiat, vitandam istiusmodi explanationem immo haeresim, quae manifesta subvertit et praestigias quasdam ecclesiis Christi conatur inducere. » — IV, 42 (818) : « Audet quispiam ad typum referre Christi. » — V, 2 (833, A) : « Delirat in hoc loco allegoricus semper interpres et vim cupiens historicae facere veritati, etc. » —V, 14 (836, D) : « Quod quidem pravus interpres, in bonam partem accipit. » V, 27 (839, C) : « Allegorici interpretes istum omnem locum ad cunctas referunt nationes », avec au n. 28 (840, A) la réfutation. — V, 46 (849, C) : « Hunc locum allegoricus interpres semper et historiae fugiens veritatem interpretatur de caelesti Hierusalem... hoc ille dixerit, ne defensores eius nobis calumniam faciant. Ceterum nos simplicem et veram sequamur historiam ne quibusdam nubibus atque praestigiis involvamur. » Un dernier passage (V, 66, 862, A) est des plus vifs : «Et in hoc loco delirus interpres somniat ruinam caelestis Hierusalem», une page résume cette idée (édit. REITER, p. 358-359; 862, A C). Il conclut : « Haec ille dixerit, quae cum audiant discipuli eius et Grunnianae familiae stercora putant se divina audire mysteria nosque qui ista contemnimus quasi pro brutis habent animantibus. »

C'est naturellement le même état d'esprit que reflète le *Dialogue* contre les Pélagiens, composé et publié dans l'intervalle. La préface (PL, XXIII, 495) signale qu'Origène a mêlé dans ses *Stromates* à la vérité ecclésiastique les erreurs de la vieille Académie et des Stoïciens sur l'*apathie*; puis relève une forme d'erreur qui lui est propre. Elle dit de Rufin (n. 2; *Ibid.* 497, B): « Qui non uni urbi sed orbi blasphemias Origenis et *Periarchon* libros quantum in se fuit intulit. » Plus loin

(I, 28; 522, B) Jérôme rejette la pénitence qu'Origène accorde au démon : « Quid ad nos qui et diabolum et satellites eius omnesque impios et praevaricatores dicimus perire perpetuo, et christianos, si in peccato praeventi fuerint, salvandos esse post poenas. » Ce n'est pas le lieu de discuter ce dernier texte.

Le changement de ton est manifeste, depuis que la nouvelle hérésie est intervenue : Jérôme en rend Origène et Rufin responsables presque plus encore que les Pélagiens.

N. B. Il n'est question dans cette note que de l'attitude de Jérôme à l'égard d'Origène, nullement de l'influence de ce dernier sur ses travaux scripturaires. Cette question capitale sera étudiée dans le prochain volume avec l'ampleur qu'elle mérite.

NOTE R

DIDYME ET SAINT JÉRÔME

Jérôme n'attendit pas de connaître personnellement Didyme pour le louer. Dans sa continuation de la *Chronique* d'Eusèbe, à la 8e année de Valentinien et de Valens (PL, XXVII, 695-696; édit. Helm, p. 246), il écrit : « Didymus Alexandrinus multa de nostro dogmate per notarios commentatur qui, post quintum nativitatis suae annum, luminibus orbatus, elementorum quoque ignarus fuit. » La préface des homélies d'Origène sur Ézéchiel (PL, XXV, 585) cite son mot sur Origène : « Hominem, iuxta Didymi videntis sententiam, alterum, post apostolos, ecclesiarum magistrum. » A Rome, Jérôme songe à traduire son traité sur le Saint-Esprit et invité par le pape Damase, auquel il compte le dédier, il se met à l'œuvre, mais découragé par la mort du pontife son protecteur, il attend pour mener à bonne fin le travail d'être retourné de Babylone à Jérusalem, c'est-à-dire de s'être installé à Bethléem (p. 134).

A ce moment, il avait déjà fait la connaissance du savant aveugle. Au cours de son voyage en Égypte en 386, il s'était arrêté à Alexandrie près d'un mois, pour s'y instruire sur l'exégèse, auprès de lui (cfr l'*Apologie* de Rufin, II, 12; PL, XXI, 594) : « Non totos XXX dies in tota vita sua Alexandriae, ubi erat Didymus, commoratus est. » Jérôme a parlé plusieurs fois de ce voyage : dans la préface au commentaire sur la lettre aux Éphésiens (PL, XXVI, 440, B) : « Nuper ob hanc causam vel maxime Alexandriam perrexi ut viderem Didymum et ab eo in Scripturis omnibus quae habebam dubia sciscitarer »; dans la lettre LXXXIV, 3 : « Iam canis spargebatur caput et magistrum potius quam discipulum decebat, perrexi tamen Alexandriam, audivi Didymum, in

multis ei gratias ago, quod nescivi didici, quod sciebam, illo diversum docente, non perdidi. » Aussi l'appelle-t-il son maître, dans la lettre L, 1, à Domnion : « Gregorium et Didymum in scripturis sanctis καθηγητάς habui », et un peu plus loin (n. 2) il le donne comme le type de la science scripturaire. Au commentaire sur Osée, il rappelle encore ce séjour (fin de la préface; PL, XXV, 819-820) : « Ante annos circiter viginti duos (on est en 406, ce qui donnerait soit 384, soit 385, en fait c'est 386) cum rogatu sanctae et venerabilis socrus, immo matris tuae (Pammachius) Paulae... essem Alexandriae, vidi Didymum et eum frequenter audivi, virum sui temporis eruditissimum. » La préface du commentaire sur Isaïe, dans le dernier passage où Jérôme ait écrit le nom de Didyme, en 408, lui donne, — fait unique depuis la controverse origéniste, — un amical souvenir (PL, XXIV, 21, A) : « Didymus, cuius amicitiis nuper (il y avait 22 ans) usi sumus. » Au cours de ces entretiens, dit Jérôme (*Comm. in Os.*; PL, XXV, 82), «rogavi eum ut quod Origenes non fecerat ipse compleret, et scriberet in Osee commentarios. Qui tres libros, me petente, dictavit, quinque quoque alios in Zachariam. » Ce dernier ouvrage est rappelé aussi dans la préface du commentaire sur Zacharie (PL, XXV, 1418, A) : « Didymus quinque explanationum libros me rogante dictavit, quos cum aliis tribus in Osee et mihi προσεφώνησεν, sed tota eorum exegesis allegorica fuit et historiae vix pauca tetigerunt. » Le *De Viris*, CIX (PL, XXIII, 705, A) rappelle déjà ces deux ouvrages : « In Osee ad me scribens commentariorum libros tres et in Zachariam, meo rogatu, libros quinque. » C'est sans doute à cette occasion qu'il apprit, soit de Didyme lui-même soit de son entourage, l'anecdote sur la visite à Didyme d'Antoine le Grand, qu'il racontait, pour le consoler, à l'aveugle Castricianus dans sa lettre LXVIII, 2 (cfr tome I, p. 169).

Ce séjour donna matière, au temps de la controverse origéniste, à une polémique entre lui et ses adversaires. Pour Didyme comme pour Origène, on lui reprochait d'avoir avec désinvolture renié ses anciennes amitiés. On citait une lettre écrite par lui à Didyme, dont les sentiments contrastaient avec ceux qu'il manifestait actuellement. Jérôme répondit (*Epist.* LXXXIV, 3) qu'il continuait à regarder Didyme comme son maître, au même titre qu'Apollinaire : cela ne comportait pas l'acceptation de leurs erreurs opposées : « Horum omnium frequenter in opusculis meis facio mentionem. Certe Apollinaris et Didymi inter se dogma contrarium est. Rapiat me ergo utraque turma altrinsecus, quia magistrum utrumque confiteor?... Et audet quispiam proferre litteras meas ad Didymum quasi ad magistrum : grande crimen discipuli si hominem eruditum et senem magistrum dixerim. Et tamen volo inspicere ipsam epistulam quae, tanto tempore in calumniam

reservata, nihil praeter honorem et salutationem continet. Inepta sunt haec et frivola.» Un peu plus tard Rufin reprit la question et lui reprocha de se vanter, en se réclamant de Didyme comme de son maître par excellence : il ne l'avait pas même entendu pendant un mois ! Lui au contraire avait été son auditeur plus de six ans : il ne cherchait pas pour cela à se faire valoir (*Apol.* II, 12 ; PL, XXI, 594-595). Jérôme dans sa réplique (*Apol.* III, 28 ; PL, XXIII, 478) ne conteste pas les faits. Il se contente de répondre ironiquement, en opposant les livres que Didyme lui a dédiés à ceux dont Rufin a été de son côté le destinataire : « Exstat liber Didymi ad te quo sciscitanti tibi respondit non eos (infantes) multa peccasse et ideo corporum carceres tantum eis tetigisse sufficere. Magister meus et tuus eo tempore quo tu ab eo ista quaerebas (quare moriuntur infantes cum propter peccata corpora acceperint) tres explanationum in Osee prophetam libros ad me, me rogante, dictavit. Ex quo apparet quid me, quid te docuerit. »

Il profite de cette polémique pour expliquer son attitude (*Ibid.*, 27 ; 477, B C) : « In Didymo et memoriam praedicamus et super Trinitate fidei puritatem ; sed in ceteris, quae Origeni male credidit, nos ab eo retrahimus. Magistrorum enim non vitia miranda sunt sed virtutes. » Un peu plus haut l'opposition entre Didyme et Apollinaire (*Ibid.*, 13 ; 467, B) lui a servi à démontrer que, contrairement à ce que Rufin affirme, lorsqu'il rapporte une opinion par les mots *quidam*, *alius*, ce n'est pas un *alibi* pour cacher ses propres doctrines : « Inter Apollinarium et Didymum explanationis, styli et dogmatum magna diversitas est. » Enfin elle lui donne l'occasion de préciser l'attitude de Didyme à l'égard d'Origène. Il ne s'est pas contenté d'expliquer les passages du *Periarchon* sur la Trinité ; il les a glosés, dans un bref commentaire, en les excusant par le fait qu'ils sont trop sublimes pour être compris de nous. Jérôme conjecture qu'il a mis aussi la main à l'*Apologie* d'Origène que Rufin n'a aucun droit d'attribuer à Pamphile. Eusèbe seul et Didyme peuvent en revendiquer la paternité (*Apol.* II, 11 ; PL, XXIII, 434, C) : « In primo libro ubi Origenes, lingua sacrilega, blasphemavit quod Filius Patrem non videat, tu (Rufin) etiam causas reddis, quasi ex persona eius qui scripsit et Didymi interpretaris σχόλιον in quo ille casso labore conatur alienum errorem defendere quod Origenes quidem bene dixerit sed nos simplices homines et cicures Enniani nec illius sapientiam nec tuam qui interpretatus es, intellegere possumus. » Un peu plus loin (*Ibid.*, 16 ; 438, C D), il ajoute quelques détails sur ce travail : « Quid respondebis pro Didymo qui certe in Trinitate catholicus est ? Cuius etiam nos de Spiritu sancto librum in latinam linguam vertimus. Certe hic in his quae ab haereticis in Origenis operibus addita sunt consentire non potuit et in ipsis *Periarchon* quos tu interpretatus es libris, breves dictavit commentariolos quibus non negaret ab Ori-

gene scripta quae scripta sunt, sed nos simplices homines non posse intellegere quae dicuntur et quo sensu in bonam partem accipi debeant persuadere conatur. Hoc dumtaxat de Filio et Spiritu sancto. Ceterum in aliis dogmatibus et Eusebius et Didymus apertissime in Origenis scita concedunt et quod omnes Ecclesiae reprobant catholice et pie dictum esse defendunt. » (*Ibid.*, III, 12; 465, D) : « Et hoc (in binam partem plerisque blasphemiis commutatis) vel Didymum vel te vel alium fecisse nescio quem. » C'étaient deux idées qu'il développait déjà, dans sa lettre LXXXIV, 10 et 11, écrite trois ans auparavant en 399.

Les divers passages où Jérôme fait encore allusion à Didyme peuvent servir à illustrer la notice qu'il lui a consacrée au chapitre CIX du *De Viris*. Jérôme le mentionne parmi ceux qui commentent toujours les traducteurs juifs avec les Septante (*Apol.* II, 34; PL, XXIII, 456, A), qui ont publié des écrits sur le nombre impair (*Epist.* XLVIII/XLIX, 19), qui ont commenté dans un sens plus défavorable encore que lui le chapitre de l'épître aux Corinthiens sur le mariage (*Epist.* XLIX-XLVIII, 3). Il donne un assez long extrait de son commentaire de l'*omnes quidem dormiemus* (*Epist.* CXIX, 5). Il le cite parmi les Grecs qui se sont occupés de Melchisédech, mais il remarque qu'il n'a fait que suivre l'opinion d'Origène (*Epist.* LXXIII, 2). C'est également le sixième commentateur grec des Psaumes (*Epist.* CXII, 20). Il rappelle qu'il l'a traduit, non seulement dans la notice du *De Viris* et l'*Apologie* (II, 16; 638, D), mais dans la lettre LXXI, 5, à Lucinus. Il le mentionne parmi ses sources pour le commentaire sur saint Matthieu (PL, XXVI, 20, B), sur l'épître aux Galates (*Ibid.* 309, A): « Didymum videntem meum »; sur celle aux Éphésiens (*Ibid.* 442, C) : « quosdam commentariolos edidisse. » Enfin il signale (PL, XXIV, 21, A) les dix-huit tomes qu'il a écrits sur Isaïe, depuis le chapitre XL, 3, jusqu'à la fin. Jérôme ignore s'il a commenté la parabole de l'économe infidèle (*Epist.* CXXI, 6, fin). La notice du *De Viris*, avec quelques autres indications, ajoute qu'au moment où Jérôme écrivait, Didyme avait achevé sa quatre-vingt-troisième année.

Comme Jérôme le citait à l'appui de son opinion, à titre d'information, dans sa controverse avec saint Augustin, sur l'épisode de Céphas et de Paul à Antioche, celui-ci fait remarquer que, comme pour Origène, après les blâmes si sérieux qu'il avait récemment infligés à leur doctrine, il devait sans doute maintenant se refuser à les invoquer pour garants (*Epist.* CXII, 4 et CXVI, 23).

NOTE S

RUFIN ET SAINT JÉRÔME APRÈS LA CONTROVERSE ORIGÉNISTE

Après la lettre particulière par laquelle Rufin répondit à l'*Apologie* de saint Jérôme, il rentra dans un silence, dont publiquement il ne sortit plus. Saint Jérôme le met en cause, à plusieurs reprises, pour lui attribuer la responsabilité des critiques qui le poursuivent, mais nous ne pouvons contrôler ces affirmations. Les ouvrages nombreux publiés par Rufin entre 402 et 411, date de sa mort, ne font absolument aucune allusion à ces querelles. Jérôme n'a point observé la même attitude. Voici dans l'ordre chronologique les principales allusions qu'il a faites à Rufin, depuis la cessation de la querelle origéniste:

1. - Correspondance avec saint Augustin; cfr tome I, p. 282-284 et 312-313.

2. - En 406, commentaire sur Osée (PL, XXV, 860, D). Le passage contient une allusion incontestable aux traductions que Rufin multipliait alors : « Tu autem Pammachi, qui nos facere praecepisti hoc, necesse est ut fautor sis imperii tui, et *Amafinios* ac *Rabirios* nostri temporis qui de Graecis bonis latina faciunt non bona et homines eloquentissimos ipsi elingues transferunt evangelico calces pede *hydramque* et *scorpium* iuxta fabulas poetarum aduras cauterio, solea conteras, et *Scyllaeos canes* ac mortifera carmina sirenarumque surda aure pertranseas. »

3. - La même année le commentaire sur Joël reprend la métaphore du scorpion, par allusion sans doute aux attaques sournoises frappant par derrière et non ouvertement (*Ibid.* 948, B): « Insurgat licet *scorpio* et arcuato vulnere ferire conetur, tu (Pammachius) comes itineris et excantator venenatorum morsuum... »

4. - Il y a toute chance pour que Rufin soit visé encore dans une lettre qui date de cette année 406 et où, après avoir protesté très vivement contre les critiques, qui ne lui laissent aucun repos, et revendiqué le droit de consulter sur chaque matière les hommes compétents, même s'il ne partage pas leurs idées dogmatiques, parce qu'ils peuvent avoir erré dans la foi, comme Origène et Eusèbe, mais n'en sont pas moins de grands savants, Jérôme demande (*Epist.* CXIX, 11): « Cur me lacerant *amici mei* et adversum silentem *crassae sues grunniunt*? Quarum omne studium est, immo scientiae supercilium, aliena carpere et sic veterum defendere perfidiam ut perdant fidem suam. » Son programme à lui est: « Antiquos legere, probare singula, retinere quae bona sunt et a fide Ecclesiae catholicae non recedere. »

5. - En 408, le commentaire sur Isaïe (PL, XXIV, 350, D) parle des critiques de Rufin à propos du passage de son commentaire sur Daniel touchant l'empire romain (cfr tome I, p. 322): «Audio praeterea *scorpium*, mutum animal et venenatum, super responsione quondam commentarioli mei in Danielem prophetam nescio quid mussitare, immo ferire conari, in suo pure moriturum, cuius naeniae et lugubres cantilenae necdum mihi proditae sunt. »

6. - Avant 410, la lettre CXXIV, à Avitus, donne à Jérôme l'occasion de blâmer une fois de plus Rufin pour sa traduction du *Periarchon*. Il ne le nomme pas, mais le désigne très clairement, n. 1 : « Ante annos circiter decem sanctus vir Pammachius ad me *cuiusdam* schidulas misit quae Origenis *Periarchon* interpretata volumina continerent, immo vitiata... ille qui scripsit. » — 15 : « Cum haec ita se habeant, quae insania est, paucis de Filio et Spiritu sancto commutatis,... cetera ut scripta sunt protulisse in medium et impia voce laudasse. »

7. - L'année suivante, 411, Jérôme venait d'interrompre le commentaire sur Ézéchiel, accablé par la prise de Rome et les deuils successifs qui lui enlevaient Pammachius, Marcella et d'autres amis romains, quand il apprit la mort de Rufin. Il la mentionne en ces termes dans sa préface (PL, XXV, 16-17) : « Verum quia tu (Eustochium) indesinenter hoc flagitas et magno vulneri cicatrix paulatim obducitur, *scorpiusque* inter Enceladum et Porphyrionem, Trinacriae humo premitur et *hydra* multorum capitum contra nos aliquando sibilare cessavit, datumque tempus quo non *haereticorum* respondere insidiis, sed Scripturarum expositioni incumbere debeamus, aggrediar Ezechielem prophetam. »

8. - Cette tranquillité escomptée ne fut pas aussi complète qu'il l'espérait. Il s'en plaint au début du livre VI (*Ibid.* 165) : « Putabam quod medio *serpente* confosso non reviviscerent *hydrae* novella plantaria et iuxta fabulas poetarum *Scylla* mortua (Rufin) nequaquam in me Scyllaei saevirent canes qui latrare non cessant et, *haereticis* Dei percussis manu, ne tentarentur, si fieri potest, etiam electi Dei (allusion aux saintes amitiés de Rufin comme celle avec Paulin de Nole); haeresis ipsa non moritur, haereditariis contra nos odiorum suorum *catulis* derelictis. »

9. - Un peu plus loin (173-174), à propos d'une citation des *Sentences* du pythagoricien Sextus, Jérôme, sans nommer Rufin, revient sur ses prétendus faux littéraires : « Quem librum *quidam* in latinam linguam transferens, martyris Xysti nomine voluit illustrare, non considerans in toto volumine, quod in duas partes frustra divisit, Christi nomen et Apostolorum omnino reticeri. Nec mirum si gentilem philosophum in martyrem et romanae urbis episcopum transtulerit, cum Eusebii quoque Caesariensis primum pro Origene librum Pamphili

martyris vocabulo commutarit, ut facilius tali laudatore libros impiissimos *Periarchon* Romanis conciliaret auribus. »

10. - Vers la fin du livre X (323, A), il fait allusion aux disciples de Rufin : « Et latini nostri immo invidi christiani et, ut apertius dicam, *Grunnianae* factionis heredes adversum nos latrant cur iuxta hebraicum disseramus. »

11. - Écrivant à Marcellinus, en 411 ou 412, sur la question de l'origine des âmes, Jérôme lui rappelle qu'il a exposé son opinion dans sa réfutation de l'*Apologie* adressée par Rufin au pape Anastase (*Epist.* CXXVI, 1) : « Super quo quid mihi videretur, in opusculis contra *Rufinum* olim scripsisse me novi, adversus eum libellum quem sanctae memoriae Anastasio episcopo Romanae Ecclesiae dedit, in quo lubrica et subdola immo stulta confessione, dum auditorum simplicitati illudere nititur, suae fidei immo perfidiae illusit, quos libros reor sanctum parentem vestrum habere Oceanum. Olim enim editi sunt multis Rufini libri adversus nos calumnias respuentes. »

12. - La lettre CXXV, 18, au moine Rusticus, trace de Rufin sous le nom devenu habituel à Jérôme, de Grunnius, cette caricature qui serait plaisante, si le trait final ne dépassait les bornes : « Testudineo *Grunnius* incedebat ad loquendum gradu et per intervalla vix pauca verba capiebat ut eum putares singultire non proloqui et tamen cum, posita mensa, librorum exposuisset struem, adducto supercilio contractisque naribus ac fronte rugata, duobus digitis concrepabat, hoc signo ad audiendum discipulos provocans, tunc nugas meras fundere et adversum singulos declamare. Criticum diceres esse Longinum censoremque romanae facundiae notare quem vellet et de senatu doctorum excludere. Hic bene nummatus plus placebat in prandiis nec mirum qui multos inescare solitus erat, factoque cuneo circumstrepentium garrulorum, procedebat in publicum, *intus Nero foris Cato*; totus ambiguus ut ex contrariis diversisque naturis unum *monstrum* novamque *bestiam* diceres esse compactam iuxta illud poeticum : prima leo, postrema draco, media ipsa chimaera. »

13-14. - La lettre sur Marcella (CXXVII, 9-10) et celle à Démétriade (CXXX, 16) rappellent la querelle soulevée par la publication du *Periarchon* : « *Haeretica* tempestas... navem plenam blasphemiarum romano intulit portui... tunc librorum *Periarchon* infamis interpretatio, tunc discipulus ὄλεθιος vere sui nominis, si in talem magistrum non impegisset... 10... Cernentes *haeretici*... nec posse latere quod multos deceperat, petunt et impetrant ecclesiasticas epistulas ut communicantes ecclesiae discedere viderentur... Damnationis *haereticorum* haec (Marcella) fit principium, dum adducit testes qui prius ab eis eruditi et postea ab haeretico fuerant errore correcti... dum acciti frequentibus litteris *haeretici* ut se defenderent venire non sunt ausi tan-

taque vis conscientiae fuit ut magis absentes damnari quam praesentes coargui maluerint. »

15. - Quand il écrivait à Démétriade, Jérôme avait déjà composé ou composait sa lettre CXXXIII à Ctésiphon. Mentionnant les livres d'Évagre le Pontique, il attaquait de nouveau la probité littéraire de Rufin (*Ibid.*, 3) : « Evagrius Ponticus hiborita qui scribit ad virgines, scribit ad monachos, scribit ad eam cuius nomen nigredinis (Melania) testatur perfidiae tenebras, edidit librum et sententias Περὶ ἀπαθείας quam nos impassibilitatem vel imperturbationem possumus dicere... Huius libros per Orientem graecos et interpretante discipulo eius *Rufino* latinos plerique in Occidente lectitant, qui librum quoque scripsit quasi de monachis multosque in eo enumerat qui numquam fuerunt, et quos fuisse describit origenistas et ab episcopis damnatos esse non dubium est, Ammonium videlicet et Eusebium et Euthymium et ipsum Evagrium, Or quoque et Isidorum et multos alios quos enumerare taedium est... Unum Iohannem in ipsius libri posuit principio quem et catholicum et sanctum fuisse non dubium est, ut per illius occasionem ceteros quos posuerat haereticos Ecclesiae introduceret. » Il revient ensuite longuement sur la question des *Sentences* de Sixte et de l'*Apologie* de Pamphile.

16. - C'est le même procès qu'il lui intente encore, en 415, au début du *Dialogue contre les Pélagiens* (PL, XXIII, 497, B) où il se défend de polémiquer contre ses adversaires par un sentiment de jalousie, comme on l'en accuse : « *Rufinus* non uni urbi sed orbi blasphemias Origenis et *Periarchon* libros quantum in se fuit intulit, ita ut Eusebii quoque primum librum defensionis Origenis, sub nomine Pamphili martyris, ederet et, quasi ille parum dixisset, novum pro eo volumen evomeret. Num invidemus ei quia respondimus, et (nec ?) tanta in eo eloquentiae fuere lumina ut me a scribendi atque dictandi studio deterrerent. »

17. - Le commentaire sur Jérémie, avec ses nombreuses allusions à l'hérésie pélagienne, donne à Jérôme une occasion plus fréquente de frapper des coups répétés sur Rufin, traité en père de cette nouvelle hérésie. A propos des attaques de Pélage contre son commentaire de l'épître aux Éphésiens, il rappelle la méprise semblable de Rufin (livre I, préface; PL, XXIV, 681, A; édit. Reiter, p. 4) : « Quod non videns praecursor eius *Grunnius*, olim nisus est carpere, cui duobus respondi libris, quae iste quasi sua profert et alio iam calumniante purgata sunt... ut ne maledicta quidem habeat propria sed *inimicorum* etiam olim sepultorum contra nos utatur rabie. »

18. - Au livre III, 1 (*Ibid.* 758, B; p. 151), on a vu une allusion à Rufin dans le passage comparant Pélage à Cerbère, où Jérôme déclare : « Spiritali percutiendus est clava ut, cum suo magistro Plutone, aeterno silentio conticescat. »

19. - De même, au livre III, 70 (*Ibid.* 786, C; p. 205-206), Rufin serait l'*anus delira*, laquelle « confingit posse hominem sine peccato esse si velit et facilia ei esse mandata. » Mais si Rufin peut être mis en cause, ne serait-il pas plus naturel de penser à Mélanie, par ailleurs si maltraitée dans l'épître à Ctésiphon ? Voir ci-dessus, n. 15.

20. - La préface du livre IV (*Ibid.* 793-795; p. 221) est claire. Elle affirme que la nouvelle hérésie a déjà été « iugulata olim in Origene et dudum in discipulis eius *Grunnio*, Evagrioque Pontico et Ioviniano. » Mais les nouveaux adversaires, « veteres magistrorum suorum calumnias concinnantes, in tantum elingues et miseri demonstrati sunt ut ne maledicere quidem suis verbis potuerint, quorum tunc temporis, editis adversum eos libris, naeniae confutatae sunt, quos qui legere voluerint liquido pervidebunt canes eos iuxta Isaiam (LVI, 10) esse mutos, qui latrare nesciunt, habentes quidem voluntatem mentiendi, sed artem fingendi et latrandi non habentes. »

21. - Au livre IV, 61 (*Ibid.* 817; p. 267-268), la mention d'un anneau rappelle à Jérôme le livre de Sixte publié sous ce titre par Rufin : « *Miserabilis Grunnius*, qui ad calumniandos sanctos viros aperuit os suum linguamque suam docuit mendacium », a traduit et publié ce livre païen « sub nomine sancti martyris Xysti... et solita temeritate et insania Anulum nominavit, qui per multas provincias legitur et maxime ab his qui ἀπαθείαν et impeccantiam praedicant.. Lectorem obsecro ut nefarium librum abiciat legatque si voluerit ut ceterorum philosophorum libros, non ut volumen ecclesiasticum. » Puis, sans autre connexion que la pensée de Rufin, il rappelle les critiques que celui-ci lui adressait au sujet des citations amenées par *quidam*, *alius*, etc. : « Quod et ipse *miserabilis Grunnius* et, post multos annos, discipulus Ioviniani et illius (Pélage) calumniati sunt et calumniantur. Nunc dico et illi qui mortuus est et isti qui vivit... »

22. - Au livre V, 61 (*Ibid.* 856, B; p. 347) : « Compulit me tractator indoctus et sectator *calumniae grunnianae* aperte ponere aliena vitia quae prius cum dissimulatione dicebam lectoris prudentiae derelinquens. »

23. - Enfin, V, 66 (*Ibid.* 862, C; p. 359), ayant résumé l'enseignement d'Origène sur la préexistence, Jérôme ajoute : « Quae cum audiunt discipuli eius et *Grunnianae familiae stercora* putant se divina audire mysteria. »

NOTE T

LES PLUS ANCIENNES VIES DE SAINT JÉRÔME

I. - La première en date des notices consacrées à saint Jérôme est celle que lui-même a composée comme CXXXV[e] et dernier chapitre du *De*

Viris (PL, XXIII, 715-720). Elle contient, avec des indications sur sa famille et sa patrie, la liste, dans l'ordre chronologique, des œuvres jusqu'à l'année 392. Certains manuscrits présentent des additions étudiées par le R. P. FEDER[1], où il voit la main même de Jérôme. Ce seraient des additions faites sur des exemplaires envoyés en hommage, à diverses reprises, après la composition de l'ouvrage. Elles se présentent sous trois formes :

I. - « Item post hunc librum dedicatum, Contra Iovinianum libros II et Apologeticum ad Pammachium. »

II. - « Adversus Iovinianum libros II, et ad Pammachium Apologeticum et Epitaphium (l'éloge funèbre de Népotien). »

III. - La troisième forme est beaucoup plus considérable et n'a été découverte jusqu'ici que dans le *Bambergensis* B. IV, 21, qui est d'ailleurs le manuscrit le plus ancien du *De Viris*. Le P. Feder le date du début du VI[e] siècle. Cette addition signale trente ouvrages nouveaux :

« Item post hunc librum dedicatum. In Iona lib. I, in Abdia lib. I, contra Iovinianum haereticum lib. II, et Apologeticum ad Pammachium, ad Nepotianum lib. I, Ephitafyum eiusdem Nepotiani presb. lib. I, ad Principiam virginem sacratam XLIIII psalmi explanationum lib. I, ad Fabiolam de cibis sacerdotum et de veste pontificis lib. I, ad Ocheanum de unius uxoris viro lib. I, ad Furiam de virginitate (sic) servanda lib. I, item ad Pammachium de optimo genere interpretandi lib. I, ad Damasum episc. Romanum, ad Paulum monachum, ad Paulum pbt. de studio scribturarum, ad Paulinum pbt. Campaniae, ad Domnionem monachum Romanum, ad Evangelum pbt. de Melchisedech, ad Sofronium praeinvectio in detractare pseudochristianum, ad Marcellam ex nomine Paulae de scs. locis, ad Sabinianum cohortatio ad paenitentiam, ad matrem et filiam in Gallias commorantes, ad Vigilantium pbtm, ad Desiderium, ad Ocheanum de morte Fabiolae, ad Laetam de institutione filiae, ad Magnum oratorem urbis Romae, ad Pammachium de morte Paulinae, defensionum contra accusatorem lib. III, in Zacharia propheta libros tres. »

Cette liste est intéressante à cause des titres qu'elle retient pour un certain nombre d'ouvrages et qui sont à comparer avec ceux des manuscrits. Le plus important est celui concernant la lettre à Marcella. Si, comme le pense le P. Feder, l'appendice est de Jérôme lui-même, on aurait une confirmation appréciable, par l'auteur lui-même, de ce que révèle la critique interne, à savoir que la lettre XLVI envoyée à Marcella par Paula et Eustochium, est l'œuvre de Jérôme. Parmi les écrits énumérés, un seul n'a pas été retrouvé, c'est celui *ad Sofronium*,

[1] *Zusätze zum Schriftstellerkatalog des hl. Hieronymus*, dans *Biblica*, t. I, 1920, pp. 500-513; tiré à part, Rome, 1920, 16 pages.

praeinvectio in detractare (*detractorem*) *pseudochristianum*. Je suis moins sûr que le P. Feder qu'il s'agisse ici du moine dont il est déjà question dans la lettre L à Domnion. Il n'y a aucun ordre et beaucoup d'arbitraire dans le choix des ouvrages. Le titre le plus surprenant, si la liste est de Jérôme, est celui *Ad Damasum episc. Romanum :* Jérôme aurait eu, en ce cas, une forte distraction, Damase étant mort en 384 et le catalogue du *De Viris* datant de 392, au plus tôt. J'avoue ne point voir de raison décisive pour lui attribuer ce fragment, qui est certainement de rédaction ancienne.

II. - Une seconde notice se présente sous l'autorité usurpée de Gennade, comme prologue de son *De Viris illustribus*, en tête de certains manuscrits [1] peu nombreux. En réalité, elle est tirée de la *Chronique* de Marcellin où cette notice se présente sous deux formes. Je suis de l'avis du P. Vaccari, pour qui la forme plus courte, *Usque hunc*, représente la première rédaction, remaniée et augmentée lorsque Marcellin a donné à sa *Chronique* une continuation. En effet la forme brève s'insère tout naturellement à l'année 392, où elle est placée, comme l'indiquent les premiers mots : *Usque hunc XIV Theodosii imperii annum.* L'autre notice a complété les renseignements sommaires de la première forme, en faisant précéder et suivre ceux-ci d'indications nouvelles : procédé analogue dans la notice de saint Jean Chrysostome, à l'année 398. Son importance lui vient de ce qu'elle a servi de canevas pour les vies ultérieures. Tandis que la forme brève est exacte, sauf peut-être l'*admodum senex*, pour l'âge au moment de la mort, la longue contient des erreurs notables qu'elle a transmises aux vies subséquentes.

III. - La Vie *Hieronymus noster* (BHL, 3869; PL, XXII, 175-184). C'est une amplification de la notice de Marcellin, comme l'indique l'*incipit*, à l'aide surtout des œuvres de Jérôme lui-même : récit du songe (177-178), lettre XXXV de Damase (180-181), textes sur l'étude de l'hébreu et du chaldéen (181-182). De nombreux détails sont directement empruntés aux œuvres. On notera au catalogue, à propos du psautier : « Verbum ad verbum exposuit eumque breviter disseruit et *enchiridionem* appellavit. Joannis revelationem disseruit. Plerasque praeterea Pauli epistulas » ; puis (183), cette donnée énigmatique : « iuris quoque consultus singularem tonantemque edidit librum. » On y a vu

[1] BHL, S. Hieronymus presbyter, n. 1; cfr VACCARI, *Le antiche vite di S. Girolamo*, I, La Cronaca di Marcellino, p. 1-4; LANZONI, *La leggenda di S. Girolamo*, p. 29-30, les deux dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920. Le texte de la notice dans l'édit. RICHARDSON, p. 57; édit. de la *Chronique* de Marcellin par MOMMSEN, p. 63 (*Auctores antiquissimi*, t. XI, dans les MGH).

la *Mosaicarum et romanarum legum collatio* [1]. Parmi les autres détails, empruntés ou mal venus, il faut signaler l'erreur chronologique qui place Jérôme d'abord à Rome comme prêtre, à 29 ans, dans le clergé romain où il reste trois ans. Un complot des prêtres et des moines, mécontents de ses attaques, l'oblige à partir pour Constantinople où il devient disciple de Grégoire de Nazianze, puis il gagne le désert de Syrie. Il y reste quatre ans. De là il va à Bethléem. Il y vit cinquante-six ans toujours infatigable au travail. Il meurt à quatre-vingt-huit ans et six mois. La récapitulation chronologique de la fin de la notice est altérée et partiellement en désaccord avec les données précédentes. Le P. Vaccari a cru pouvoir relever la trace de citations empruntées à un écrit antérieur, reconnaissables à la qualité du style, supérieur à celui de la Vie. Il y rapporte ce qui est dit de la fondation du monastère de Bethléem (180) et l'anecdote sur la corde qui servait à Jérôme vieilli et malade pour se soulever sur son lit (183). En fait la langue de ces passages est la même que celle du reste de l'ouvrage. L'auteur a des prétentions littéraires et recherche l'élégance de la diction et du nombre, sans réussir toujours à l'obtenir. Son style offre un curieux mélange de recherche et de gaucherie dans l'expression. Le texte laisse à désirer en plusieurs endroits, surtout aux deux dernières colonnes (183-184) où plusieurs interversions rendent inintelligible la suite du développement. La reconstitution exacte du récit demanderait des recherches spéciales dans les manuscrits. On peut rétablir provisoirement ainsi qu'il suit :

« Verum et contra Celsum.... imperitiam recognoscere. Dehinc Hieronymus librorum abundantia fultus, dictis suis Sancto Spiritui dedicatis, innumeris praeterea libris Apostolorum prophetarumque constructionibus (editis), immobilem catholicae Ecclesiae turrim etc. » jusqu'à la citation : « plurimis quippe... hostes fierent », empruntée à la préface du *Dialogue* contre les Pélagiens. Immédiatement après, il faut placer la phrase de la colonne précédente : « et post pauca » : « Nunc quoque mysterium... gloria mordear », laquelle en effet vient dans cette même préface, quelques lignes après la précédente (PL, XXIII, 497, A, où le texte original porte : « adversum eos autem », au lieu de « plurimus quippe », et 498 C, où se trouve la seconde citation). On peut admettre que la suite est celle que donne le texte courant : « Tanta denique lassitudine... exhiberet. » La phrase qui suit est altérée, mais semble à sa place : « Transeuntes in squalore corporis vocisque tenuitate dies plurimi. » Il faut ici reprendre à la colonne suivante : « Pergunt itaque ad visitan-

[1] Sur cet ouvrage, voir SCHANZ, § 946 (t. IV, 1, p. 359-362) ; BARDENHEWER, *Geschichte*, t. III, § 36, c, p. 506-508. On le désigne encore sous le nom de *Lex Dei*.

dum consolandumque Hieronymum, dum in labore esset identidem catholici seniores. Ad beatum quoque... debetur otium. » Ce développement sur saint Augustin pourrait à la rigueur venir immédiatement après les citations du *Dialogue* contre les Pélagiens. Il serait alors suivi de la phrase : « Tanta denique lassitudine », qui serait appelée assez naturellement par les derniers mots de la lettre à Augustin : « nobis debetur otium. » Quoi qu'il en soit, le reste de la notice suit naturellement comme conclusion : « Igitur Hieronymus, etc. » bien que le détail ait besoin çà et là d'être amendé.

Les notices du *Martyrologe* d'Adon et des *Triomphes* de Flodoard, qui suivent de très près la *Vita*, confirment cette manière de reconstituer le texte. Adon substitue, il est vrai, au catalogue de la *Vita* celui du *De Viris*, mais après avoir parlé de ce dernier ouvrage, il donne les autres publiés ensuite par saint Jérôme et, l'énumération finie, passe à l'anecdote sur la corde, qu'il transcrit littéralement, à l'exception du dernier membre de phrase (PL, CXXIII, 370-372). Flodoard est plus bref dans son résumé des œuvres, mais ne cite lui aussi l'anecdote qu'après (*De triumphis Christi et Palaestinae*, II, 7; PL, CXXXV, 517-520).

On ne peut que vivement regretter à ce propos la déplorable habitude de la plupart des anciens éditeurs des Pères qui, sous prétexte qu'il s'agissait d'ouvrages pseudépigraphes ou de basse époque, négligeaient de donner leurs soins aux *spuria* et œuvres analogues et en publiaient un texte quelconque. Aussi est-il impossible souvent, — et c'est le cas pour cette Vie et la suivante, — d'aboutir à des conclusions définitives, tant que fait défaut une édition critique. Certains passages, sur lesquels on pourrait s'appuyer pour fixer la date, s'avèrent comme des interpolations, par la comparaison des manuscrits. Ainsi pour cette *Vita*, le P. Vaccari concluait, avec beaucoup de vraisemblance, de la mention des deux commentaires sur les livres de Salomon, qu'il était question de celui sur le Cantique, qui est authentique, et de celui sur les Proverbes, lequel est incontestablement, comme il le démontre, du Vénérable Bède. La *Vita* serait donc au plus tôt de la seconde moitié du VIII[e] siècle [1]. Or le texte de la *Vita* contenu dans le ms. 478 de la Bibliothèque de Toulouse (début du XIV[e] s.), qui paraît avoir conservé de bonnes leçons, omet le passage : « duos libros Salomonis explanavit », ainsi que « sicut et de Spiritu sancto Didymi videntis librum ». L'argument reste donc au moins douteux. Les Bollandistes ont publié au Catalogue des manuscrits hagiographiques latins de la Bibliothèque de Bruxelles, une finale de la *Vita* (t. I, p. 94-95, cod. 104, n. 14) ainsi que les premières lignes du début. On y passe sans transition de

[1] VACCARI, dans *Miscellanea Geronimiana*, p. 5-7.

Vallarsi-Migne, 182, l. 24 : « commentatus est », à 184, l. 13 : « Igitur ». Le ms. de Toulouse lit la dernière phrase : « presbyter anno vigesimo nono et annis novem (celui de Bruxelles aussi) vixit apud Bethleem in proposito autem suo annis quinquaginta et mensibus sex. Omne igitur etc. ». Il omet la phrase « Dormivit... octobris » et la remplace par la finale : « regnante Domino etc. »

Cette *Vita*, anonyme dans les manuscrits, a été publiée par Mabillon et attribuée par lui à Gennade. Vallarsi rejette avec raison cette attribution. L'utilisation de la notice de Marcellin suffit à la faire écarter. La date est à fixer entre le VI[e] et le VIII[e] siècle, la *Vita* étant déjà utilisée par les martyrologes du IX[e]. Outre Adon qui la suit de près, le martyrologe de Rhaban Maur semble lui avoir emprunté la date de la mort, que celui de Bède prend encore à Prosper (quatre-vingt-onze ans). Rhaban donne à Jérôme quatre-vingt-huit ans seulement, comme la *Vita* (PL, CX, 1171; cfr XXII, 184).

Le martyrologe lyonnais, étudié par dom Quentin [1], semble bien s'en inspirer pour la date « nonagesimo octavo mense sexto », qu'il substitue à la date de quatre-vingt-onze ans adoptée par Bède. Or il est antérieur à 806. On a vu qu'Adon et Flodoard résument de près la *Vita*. Le texte ne fournit pas d'indication plus précise, puisque celle qu'a relevée le P. Vaccari demande confirmation.

IV. - La Vie *Plerosque nimirum* est publiée en deux recensions. La première (BHL, 3870) dans Vallarsi et Migne (PL, XXII, 201-214) représente un texte altéré par l'interpolation assez maladroite, à divers endroits, de la Vie précédente. Ainsi le texte « innumeris libris Apostolorum etc. », revient deux fois, emprunté d'abord à la notice de Marcellin (206), puis à la Vie *Hieronymus* (209). On y a rapproché, mais en intervertissant l'ordre, les deux textes pris au *Dialogue* contre les Pélagiens (209). Çà et là l'interpolation permet d'améliorer le texte de cette *Vita*. La seconde recension (BHL, 3871) donne seule le texte authentique, par exemple dans Mombritius. Elle apparaît comme un centon composé d'extraits de saint Jérôme et d'autres auteurs, Cassiodore, Cassien, Sulpice Sévère venant s'enchâsser dans la notice de Marcellin [2]. Deux additions sont caractéristiques : Une longue dissertation à propos de l'hérésie reprochée à Jérôme pour avoir dit que Dieu, malgré sa toute-puissance, ne peut restaurer la virginité perdue. L'auteur le justifie par un passage des Actes des saints Nérée et Achillée. Un peu plus loin il rapporte tout au long l'épisode du lion blessé par

[1] *Les martyrologes historiques*, p. 205.

[2] Voir dans VACCARI, *op. cit.*, p. 11, un spécimen de ces identifications pour le texte de Migne, XXII, 206-207.

une épine qui, par reconnaissance pour les soins reçus, se met au service du monastère de Bethléem (PL, XXII, 207-209 et 209-213). L'auteur ignore la *Vita* précédente comme il en est ignoré. Il affecte lui aussi une certaine recherche de style, avec plus d'érudition pédantesque, se manifestant par ses allusions à la langue grecque (surtout au début, *Ibid.* 202). Il suit, avec l'ordre, les erreurs de Marcellin. Il y ajoute. C'est lui qui le premier mentionne Jérôme comme *presbyter cardinalis* à Rome, d'où, dans la Vie suivante et dans la légende artistique, l'affirmation expresse du cardinalat proprement dit de saint Jérôme. Il le fait vivre au temps de Libère, puis à Bethléem au temps de Cyrille de Jérusalem; il le fait enfin mourir à quatre-vingt-onze ans, la 12e année d'Honorius.

La date de cette *Vita* est fixée *a parte ante*, par l'allusion expresse à l'itinéraire d'Antonin (*Ibid.* 213) : « Quod praesepe auro argentoque ornatum, sicut sanctus refert Antonius. » C'est le n. 29 de l'*Itinerarium* plus ou moins stylisé (édit. Geyer, p. 178). On est ainsi reporté après 570. Le P. Vaccari pense que l'épisode du lion est un emprunt direct à l'ouvrage de Jean Moschos, *Le Pré spirituel*, où une histoire analogue est racontée de saint Gérasime. Emprunt d'autant plus facile que Moschos se trouvait à Rome au début du VIIe siècle et y a composé son ouvrage. D'ailleurs, la citation des Actes des saints Nérée et Achillée et la mention des prêtres *cardinales* invitent à chercher la patrie de l'auteur anonyme dans la province de Rome. On serait ainsi amené à abaisser la date au VIIIe siècle, pour donner à la légende le temps de passer par une confusion de noms assez compréhensible de Gérasime à Géronime (p. 12-14). La démonstration est ingénieuse; je ne la trouve pas absolument convaincante. Il est bien vrai que parmi les légendes du lion monastique, celle qui se rapporte à Gérasime est la plus semblable à celle de Jérôme. Il y a cependant des différences essentielles, me semble-t-il. Ce n'est pas la même histoire, bien que l'une et l'autre aient originairement la même source commune. Toute la dernière partie sur l'attitude du lion après la mort de Gérasime est absente de la *Vita*; de même les circonstances soit de la rencontre primitive du lion, soit de la capture et de la reprise de l'âne, soit de l'attitude des marchands sont diverses. Une transformation si détaillée de la légende, après qu'elle a été fixée par l'écriture, comme c'est le cas pour Gérasime et Jean Moschos, paraît impossible dans un emprunt direct. L'auteur lui-même, dans un passage d'ailleurs énigmatique, et qui pourrait aider à la solution du problème du lieu d'origine de la *Vita*, se réclame d'une pure tradition orale. En effet, on est en présence d'un récit comme il en circulait par centaines dans les milieux monastiques sur les héros de l'ascétisme. Colportés de bouche en bouche, ils subissaient dans cette circulation perpétuelle des modifications incessantes, quant au héros et

quant aux circonstances. Des pèlerins ont pu mal entendre le nom du sujet primitif de l'historiette ou simplement, comme pour les Occidentaux Jérôme était le grand moine latin d'Orient, on lui aura attribué l'incident. A Rome, il est plus difficile de croire à la transformation *Gerasimus=Hieronymus*.

L'expression *presbyter cardinalis* pourrait fournir un autre principe de solution, s'il était vrai, comme l'admet M. Lanzoni[1], que les *presbyteri cardinales* apparaissent à Rome pour la première fois dans la seconde moitié du VIII[e] siècle. Mais cela n'est pas. L'expression *presbyter cardinalis*[2] (PL, XXII, 202[3]) a encore son sens générique et n'y équivaut pas purement et simplement à notre idée de cardinal, comme dans la *Vie* dont il va être question, où l'on attribue à saint Jérôme le titre de Sainte-Anastasie. Le fait de la compilation ne peut suffire à faire rejeter la *Vita* à l'époque carolingienne, car s'il est fréquent à cette époque, il n'est pas rare non plus auparavant. D'autre part, il ne paraît pas douteux que Pierre Diacre a en vue cette biographie dans la notice sur Sebastianus, au *De Viris illustribus*, IV (PL, CLXXIII, 1013, A). On l'a nié sans raison suffisante : la description répond parfaitement au contenu de notre *Vita* : « Sebastianus, Benedicti monachus, Hieronymi doctoris egregii vitam describens, legendam Ecclesiis tradidit, in qua quae ei a puero institutio (cfr PL, XXII, 201-202), quale in iuventute studium (202-203 : « Dum essem iuvenis miro etc. »), quae in senectute ei scientia fuerit (206-209), lucidissime satis demonstrat. » Malheureusement on n'a aucun détail sur ce Sebastianus qui, d'après la notice du *De Viris* et la place qu'elle y occupe, serait disciple immédiat de saint Benoît. La *Vita* serait donc de la seconde moitié du VI[e] siècle, l'itinéraire d'Antonin étant au plus tôt de 570. Le miracle est annoncé comme en rapport avec un monastère (*Ibid.* 209) : « Unius enim miraculi *huius monasterii* quoddam priscorum simile quod per succedentium relationem memoriae nondum oblivio abstulit et a religiosis viris qui caelestis patriae amore Bethleem fuere *huc* est delatum, huic compendioso necto sermoni. » D'un autre côté, il faut signaler une rencontre au moins curieuse entre le passage où l'auteur défend Jérôme au sujet de ce qu'il a dit à propos de la virginité et une discussion entre saint Pierre Damien et l'abbé du Mont-Cassin, Didier. Ce dernier y soutient la thèse identique à celle de la *Vita*. Pierre Damien, sans accuser d'hérésie Jérôme, déclare : « Numquam potuit mihi pla-

[1] Dans *Miscellanea Geronimiana*, p. 32, n. 5.

[2] Voir les textes recueillis par HINSCHIUS, *System des Kathol. Kirchenrechts*, t. I, II, 1869, § 32, p. 313-314, notes. L'expression remonte au VI[e] siècle.

[3] Un second texte (*Ibid.* 204) appartient à la Vie interpolée.

cere sententia » (*Opusc.* XXXVI, 1; PL, CXLV, 596, D). Il en donne aussitôt les raisons [1]. Je ne vois aucun motif de rejeter l'attribution à Sebastianus [2] et. en attendant des recherches plus étendues à faire dans les manuscrits, je m'en tiens aux détails que l'historien du Mont-Cassin a recueillis sur ce sujet [3] : « Floruit etiam Sebastianus (saec. I benedictino) S. Benedicti discipulus, auctor Vitae S. Hieronymi Ecclesiae doctoris, ut ex mss. bibliothecae nostrae codicibus, signatis num. 147 et 148 constat, quae etiam reperitur in mss. sublacensibus et reatensibus... Vita incipit *Plerosque nimirum* [4]. » Gattula fait remarquer là-même que Gérard Vossius a eu tort de voir dans ce Hieronymus, non le docteur de Bethléem, mais un disciple de saint Benoît. Si l'attribution doit être maintenue, il est possible que cette Vie soit antérieure à la précédente. Son auteur en tout cas suppose qu'il n'existe encore aucune biographie de saint Jérôme : c'est le sens de sa préface.

V. - Une brillante découverte du P. Vaccari a très heureusement simplifié les problèmes concernant la Vie *Beati Hieronymi vitam*, (BHL, 3873), postérieure aux deux précédentes, auxquelles elle fait allusion dans sa préface et qu'elle a utilisées directement. Il a trouvé la clef de l'énigme dans un passage que les éditeurs mettaient en italiques, comme une citation de saint Jérôme, et qui appartient à l'auteur (PL,

---

[1] Sur cette controverse, cfr A. ENDRES, *Petrus Damiani und die weltliche Wissenschaft* (*Beiträge zur Gesch. der Philos. des Mittelalters*, t. VIII, 3), Munster, 1910, p. 16-30 ; 4, Damianis Standpunkt in der Schrift : « De divina omnipotentia. » Cet écrit est de 1067.

[2] Contre l'attribution à Sebastianus, cfr VACCARI : *Un prossimo centenario o la morte di S. Girolamo*, dans la *Civiltà Cattolica*, 1918, vol. 2, p. 207-211.

[3] Cfr cet extrait de dom Gattula, dans STILTING, *De Sancto Hieronymo*, n. 21, AA. SS. *Septembris*, t. VIII, 1762, p. 422.

[4] La *Bibliotheca Casinensis*, t. III, 1877, fait connaître trois manuscrits qui contiennent cette vie, tous les trois du onzième siècle, les codd. CXLII (décrit p. 266), CXLVII (p. 302), CXLVIII (p. 306). Ce dernier, copié par le moine Martinus peccator, en l'an 1010, est le seul à faire mention de Sebastianus, au titre de la vie (p. 163 du codex) : *Vita et obitus beati. Iheronimi presbiteri. composita a Sebastiano monacho sanctissimi Benedicti.* Les deux autres ont simplement au titre (c. CXLII, p. 399 et c. CXLVII, p. 635) : *Vita vel obitus Sancti Jeronimi presbiteri.* Mais en marge dom Constantin Cajétan a ajouté, au premier : « per Sebastianum S. P. Benedicti discipulum» et au second : «per Sebastianum S.P.Benedicti discipulum ut observavi ex mss. Sublacensi et Reat. Ego Constantinus a Syracusis monachus Casinensis 1595 (*Ibid.*, p. 305). » La *Bibliotheca* qui rapporte encore cette dernière note à l'occasion du codex CXLII, p. 271, col. 2, donne la date 1597. Le rapport des trois manuscrits est à étudier. On a vu que dom Gattula ignore le codex 142, mais cite les deux autres en s'inspirant de la note de Cajétan.

XXII, 197,l. 1 et 10). Il a pu ainsi l'identifier avec Nicolas Maniacoria[1], diacre de l'église de Saint-Laurent in Damaso, au temps du pape Lucius III (1144-45). Ses travaux bibliques répondent parfaitement au signalement donné dans le passage indiqué. Cette *Vita* est une compilation des précédentes, avec en plus quelques traits légendaires et d'autres tirés des œuvres de saint Jérôme. Loin de corriger toujours les erreurs antérieures, Nicolas y ajoute parfois : il grossit par des apocryphes la liste des œuvres attribuées à Jérôme, il indique son titre cardinalice : Sainte-Anastasie, etc. [2]. Il est vrai qu'ici encore on est en présence d'un texte qui n'est pas toujours sûr.

VI. - La *Légende dorée*, au chapitre CXLVI, contient une notice sur saint Jérôme. Elle a été transcrite sous deux formes : avec un prologue, « Hieronymus dicitur a Gerar » (BHL, 3874), ou sans prologue, « Hieronymus Eusebii viri » (BHL, 3876). Celle-ci est publiée parfois sous le nom d'Eusèbe de Crémone. La Vie par Nicolas Maniacoria est ignorée, mais les deux précédentes sont mises à contribution. L'auteur complète les renseignements sur les circonstances du départ de Rome en s'appuyant sur l'autorité de Jean Beleth : Jérôme, trompé par l'obscurité, se serait rendu à l'église revêtu d'habits de femme qu'on aurait déposés près de son lit [3]. D'où scandale et résolution de fuir Rome.

VII. - Au XIV[e] siècle, avec le légendier du dominicain Pierre Calo et le *Hieronymianus* du jurisconsulte Giovanni d'Andrea, une place considérable est donnée à trois écrits étroitement apparentés, qui sont, depuis lors, copiés puis imprimés de nombreuses fois : l'*Epistula Eusebii Cremonensis de morte Hieronymi* (BHL, 3866), l'*Epistula sancti Augustini ad Cyrillum Hierosolymitanum de magnificentiis beati Hieronymi* (*Ibid.* 3867), et l'*Epistula Cyrilli ad Augustinum de miraculis Hieronymi* (*Ibid.* 3868). On peut y rattacher une courte pièce qui paraît provenir de la même officine, la *Translatio Romam* (*Ibid.* 3878). L'identité d'auteur pour la lettre du pseudo-Augustin et celle du pseudo-Cyrille saute aux yeux; le but aussi : propager la dévotion à saint Jérôme en lui attribuant un rang égal à celui de saint Jean-Baptiste. Ces deux écrits se donnent eux-mêmes comme intimement dépendants de celui du pseudo-Eusèbe. Mais la réciproque, en dépit de l'opinion courante, ne me semble pas assurée. Ce dernier travail, auquel se rattache la légende sur

---

[1] Sur le même, voir, outre ce qu'en dit le P. Vaccari (*Miscell. Geron.*, p. 15-18), la note de dom Wilmart, *Nicolas Manjacoria cistercien à Trois-Fontaines*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXXIII, 1921, p. 136-143.

[2] Voir, outre VACCARI, *loc. cit.*, LANZONI, *ibid.*, p. 34-35.

[3] Voir LANZONI, *Miscell. Geron.*, p. 36.

la dernière communion de saint Jérôme, me semble d'un auteur plus ancien et qui décrit un état des choses plus apparenté avec le XII[e] siècle et la période monastique qu'avec les débuts du XIV[e] et le rayonnement des ordres mendiants. Il est contemporain des controverses sur la présence réelle. Les termes techniques employés à ce propos ne permettent guère de le faire remonter au delà du XII[e] siècle. Les critiques à propos des temples trop somptueux rappellent les reproches faits aux clunisiens par les cisterciens. D'autre part, ce qu'il dit d'un nouveau genre de fornication qui s'établit sous le nom de *spiritualitas* et sur les prêtres concubinaires convient aussi à cette époque. Je relève dans le récit une manière d'utiliser l'Écriture en en faisant la trame même du développement, qui ne se retrouve point dans les deux autres apocryphes. Aucun des trois d'ailleurs n'a la moindre valeur historique. S'ils présentent quelque intérêt, c'est comme témoins d'un genre littéraire de contrebande et pour l'expression de certaines idées dogmatiques ou ascétiques curieuses, par exemple (PL, XXI, 290) la discussion sur le retard de la vision béatifique, si actuelle au début du XIV[e] siècle avec Jean XXII, la négation du Purgatoire (*Ibid.*), le passage hétérodoxe où est niée l'existence dans le Christ de deux volontés (297), la simonie (306), le jeu (311 et suiv.) et, dans le pseudo-Eusèbe, le long discours de Jérôme mourant, intéressant exposé de vie spirituelle, rappelant le discours de saint Antoine.

NOTE U

LES VIES MODERNES DE SAINT JÉRÔME [1]

1. - Le premier effort sérieux, pour dégager la biographie de Jérôme des légendes ou des erreurs, accumulées dans les vies anciennes et popularisées par l'ouvrage de Giovanni d'Andrea, est dû à Érasme. Au début de son édition des œuvres [2], il publie, en vingt-deux pages in-folio, une notice intitulée : *Eximii doctoris Hieronymi Stridonensis vita ex ipsius potissimum scriptis contexta*. Après une protestation contre les fables dont sont remplies les vies de saints, surtout celle de Jérôme, l'auteur indique

---

[1] Voir un conspectus dans STILTING, AA. SS. *Septembris*, t. VIII, 1762, 30 sept., De Sancto Hieronymo, § II, n. 28 et suiv. p. 424; COLLOMBET, *Histoire de saint Jérôme*, t. I, p. XIX-XXIV; ZÖCKLER, *Hieronymus*, p. 9-16. Dans la bibliographie d'U. CHEVALIER, s. v. Jérôme, on relève comme travaux ou discours d'ensemble, au XVI[e] siècle, quatorze ouvrages, au XVII[e], sept, au XVIII[e], sept, au XIX[e], vingt-quatre.

[2] J'utilise celle de Bâle, de 1565.

les sources auxquelles il puisera : ce seront surtout les œuvres du saint. Il le suit alors au cours de sa longue carrière, corrigeant à mesure les erreurs de ses devanciers, mettant en relief les mérites de son héros, signalant au passage les différences entre le temps où il vivait et celui d'aujourd'hui. Il le fait mourir en 422 à l'âge de 91 ans, après une vie qui, par le travail et la lutte contre l'hérésie, n'a été qu'un long martyre. La dernière partie de la notice est consacrée à l'apologie de Jérôme, contre divers adversaires, notamment contre ceux qui lui reprochent l'acrimonie de son style, trop d'érudition et de littérature, pas assez de théologie. Il n'approuve pas le parallèle où Philelphe sacrifie Jérôme à Augustin, ni Théodore Gaza, pour qui Jérôme n'est pas assez cicéronien. Cela lui fournit l'occasion d'écrire une belle page contre le paganisme littéraire et à la louange de l'art de la composition chez saint Jérôme. Après avoir réfuté sur quelques points de détail les critiques de Laurent Valla, il conclut qu'avec la renaissance des lettres, Jérôme doit être estimé de tous et revendiqué par tous. Chaque pays peut en effet le réclamer à quelque titre. Il termine par ces mots qui étonneront plus d'un lecteur : « Soli haeretici Hieronymum horreant et oderint quos ille solos semper acerrimos hostes habuit. »

Cette notice est l'une des plus intéressantes productions de l'humanisme chrétien et l'un des meilleurs morceaux d'Érasme. Le style est sobre et plein ; les développements bien venus n'y manquent pas ; au ton, extrêmement sympathique, on se rend compte que saint Jérôme est manifestement l'idéal du théologien selon le cœur d'Érasme. Il est décidé à le défendre envers et contre tous. Les critiques habituelles à l'auteur sur les abus des mœurs et des institutions ecclésiastiques de son temps, sans être absentes, occupent une place baucoup plus discrète qu'ailleurs. Érasme a tiré bon parti, en général, des œuvres de Jérôme, mais on chercherait en vain une étude d'ensemble ou des détails sur son activité littéraire : il n'a retenu que les faits extérieurs. La partie la plus faible est celle qui concerne la chronologie : il y a des confusions et des incertitudes étonnantes. Par exemple, Érasme déclare ignorer à quelle époque Jérôme a été disciple de saint Grégoire de Nazianze. En général la critique est judicieuse et modérée. Çà et là cependant elle laisse à désirer : ainsi pour Érasme les origénistes sont des ariens déguisés. Pour le cardinalat, il se contente d'avouer son ignorance. La question littéraire prend une place disproportionnée, bien que la sainteté ne soit pas négligée. Il faut d'ailleurs compléter cette notice par les dissertations de détail, disséminées au cours de l'ouvrage, sur les écrits particuliers. Érasme y a fait œuvre remarquable de critique pour le discernement des écrits authentiques et des apocryphes. La plupart de ses jugements ont été confirmés par les recherches postérieures.

II. - Au point de vue historique la notice due au second éditeur de saint Jérôme, Mariano Vittorio, en 1565, marque un progrès sérieux [1]. C'est comme un florilège de citations heureusement choisies dans les ouvrages de saint Jérôme. Elle est beaucoup plus riche en faits que la notice d'Érasme et dans l'ensemble beaucoup plus satisfaisante pour la chronologie. Vittorio rejette la date de 331 et fait naître Jérôme sous Constance; il rétablit un peu partout la véritable succession des événements, bien que les erreurs et les confusions sur des points de détail ne manquent pas: sur Mélanie, sur Fabiola qu'il fait vivre après la prise de Rome, sur l'ordination de saint Jérôme et les dates de la controverse origéniste. Baronius et Stilting ont loué avec raison cette *Vie* et l'on s'explique que ce dernier ait songé un moment à l'insérer dans les *Acta Sanctorum*, comme fond de son propre commentaire.

III. - L'effort le plus considérable consacré au XVI[e] siècle, à la question hiéronymienne, après les ouvrages d'Érasme et de Vittorio, est celui de Baronius. Ses *Annales* [2] font une part notable à Jérôme et aux événements de sa vie. De nombreuses pages, très documentées selon son habitude, les rappellent et marquent sur plusieurs points un progrès. La chronologie cependant laisse à désirer et l'on voudrait plus d'équité dans l'appréciation des adversaires de saint Jérôme. Cela aurait évité des erreurs de fait faciles à constater. L'œuvre biblique, comme dans les notices précédentes, est totalement négligée. D'ailleurs, l'illustre historien revendique avec raison la liberté de ses jugements et rejette sans ambages les vies apocryphes. Ce n'était pas sans utilité, puisqu'elles trouvaient encore au XVIII[e] siècle des apologistes [3].

IV. - Il faut attendre jusqu'à Tillemont († 1698) pour trouver le sujet de nouveau traité à fond et dans le plus grand détail. Il s'en occupe, au tome XII des *Mémoires* [4]. Sa manière est bien connue. On

---

[1] Je la cite d'après l'édition que donne Surius au tome V du *De Vitis Sanctorum*, Venise, 1581, f° 152[v]-160[r]: Vita S. H. Stridonensis, praestantissimi Ecclesiae doctoris, per Marianum Victorium Reatinum ex eius scriptis vere edita (48 chapitres).

[2] Tomes IV et V, en 1593-1594,

[3] Lire dans Stilting les détails qu'il donne non seulement sur la vie de saint Jérôme par le hiéronymite José de Siguenza (1595), mais sur les publications de Renato (1746), qui accepte les fables cyrilliennes, et de Bedekovitch (1752), qui en prend la défense contre Baronius (AA. SS. *Septembris*, t. VIII, 1762: 30 Sept., de S. Hieronymo, § 2, n. 24 et 32, p. 323-324),

[4] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XII, Paris, 1707 (posthume): Saint Jérôme, Abbé, Solitaire à Bethléem, Prestre, Docteur de l'Eglise, et Confesseur, p. 1-356 (en 144 articles) et 616-662 (85 notes).

lui a reproché, Stilting surtout, d'être sévère jusqu'à l'injustice, à l'égard de saint Jérôme. En réalité, il a simplement évité de se transformer en apologiste décidé à tout approuver dans son héros et à tout blâmer chez ses adversaires. Tandis que les travaux précédents ne conservent plus qu'un intérêt historique, les recherches de Tillemont sont toujours utiles. Il a laissé peu à glaner après lui comme faits recueillis, mais sur plus d'un point soit la chronologie soit des assertions de détail sont à rectifier.

V. - Au XVIII[e] siècle, plusieurs écrits sont à signaler. La Vie, par le mauriste Martianay [1] est abondante en citations mais trop peu critique. Celle que Vallarsi insère dans son édition des œuvres [2], publiée d'abord en 1742, est remarquable, surtout par le souci des questions chronologiques. Il faut la compléter par les diverses préfaces, en particulier par celle de la correspondance [3], qui la détaillent et parfois la rectifient. Ce travail est à la base de toutes les recherches récentes. Le bollandiste Stilting semble l'avoir négligée pour son propre commentaire [4]. Celui-ci n'est pas le meilleur qui soit sorti de sa plume. Stilting s'est laissé trop dominer par les préoccupations apologétiques et polémiques, en particulier contre Tillemont. De là un ton qui manque de sérénité et des erreurs d'interprétation qui enlèvent de leur valeur à ses abondantes dissertations. Il accepte la chronologie de Prosper pour la date de naissance, mais a le premier bien mis en relief les raisons qui doivent faire accepter 419 et non 420 comme année de la mort. La dernière partie [5] renferme de nombreux détails sur la vie posthume du saint ici-bas : sépulture, reliques, culte, etc.

VI. - Au XIX[e] siècle, F.-Z. Collombet publie en deux volumes une Histoire de saint Jérôme, de valeur médiocre pour l'ensemble, mais qui, grâce à la collaboration de l'abbé Greppo, archéologue distingué, conserve pour des dissertations spéciales, sur différents sujets concernant la civilisation du temps, véritables hors-d'œuvre d'ailleurs, une réelle valeur d'information [6].

---

[1] *La vie de saint Jérôme, prêtre solitaire et docteur de l'Église, tirée particulièrement de ses propres écrits*, Paris, 1706.

[2] Dans PL, XXII, 1-184 : *Vita ex eius potissimum scriptis concinnata*, ad Em. Card. Dom. Riviera (en 36 chapitres).

[3] PL, XXII, XLIX-XCII.

[4] *De S. Hieronymo presbytero et doctore Ecclesiae in Bethleem, Commentarius historicus*, p. 418-688 du tome VIII de Septembre, publié en 1762 ; voir au début la table des 82 paragraphes.

[5] § 62 et suiv.

[6] *Histoire de saint Jérôme, Père de l'Église au IV[e] siècle, sa vie, ses écrits et ses doctrines*, Paris, 1844, 2 vol., XXIV-454 et 527 pages. En dépit du titre, les doc-

La thèse de l'abbé Bernard [1] sous le titre étrange: *Les Voyages de saint Jérôme*, est une véritable biographie. Elle n'apporte rien de bien nouveau. Son style recherché et grandiloquent en rend la lecture difficilement supportable. On peut, malgré le succès qu'il a eu, négliger aussi le *Saint Jérôme* d'Amédée Thierry [2]; s'il présente des pages brillantes, des tableaux bien brossés, il fourmille d'inexactitudes qui lassent la bonne volonté du lecteur [3]. Depuis lors, on ne trouve à signaler, en France, en dehors du saint Jérôme, du P. Largent, bref ouvrage de vulgarisation [4], que des monographies particulières. Il faut mentionner cependant à part la thèse de M. Brochet, *Saint Jérôme et ses ennemis* [5], dont le sujet touche à bien des faits importants de la vie du saint. L'auteur a apporté une attention spéciale à la chronologie, qui, sur certains points, doit être revisée selon ses indications. D'autres conclusions sont moins heureuses. Surtout on peut reprocher à cette thèse, en dépit des intentions de l'auteur, un abus insigne de la méthode de divination psychologique. Trop souvent, c'est le pur arbitraire qui se substitue aux faits, dûment constatés, pour Rufin notamment et le prétendu complot origéniste. Il aurait fallu discuter de plus près les textes et ne pas prendre comme s'imposant avec une valeur absolue toutes les affirmations de saint Jérôme. Le parti-pris en faveur de ce dernier est excessif [6]. L'ouvrage anglais de Mrs. Charles Martin, publié en 1888, se présente lui-même comme une vulgarisation inspirée surtout par le *Saint Jérôme* d'A. Thierry et la *Sainte Paule* de Mgr Lagrange [7].

---

trines ne sont pas étudiées à part, mais indiquées superficiellement à l'occasion des écrits, eux-mêmes traités à leur place chronologique. Je signalerai à la fin du volume, p. 489-519, de précieuses *Notes sur les peintures, fresques, gravures et statues inspirées par l'histoire de saint Jérôme*, qui pourraient servir d'amorce pour une *Iconographie de saint Jérôme* fort désirable. C'est un catalogue incomplet, classé par villes et pays : l'Italie (p. 489-504), l'Espagne (p. 504-505), la France (p. 505-506); puis viennent des *Mélanges* (p. 508-518). L'ouvrage de Collombet a été traduit en allemand par Lauchert et Knoll en 1846-1847.

[1] *Les voyages de saint Jérôme, sa vie, ses œuvres, son influence*, Paris, 1884, in-8°, VIII-496 pages.

[2] *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre-Sainte*, 2 vols, Paris, 1867 (3e édit. en 1876), in-8°, XII-402 et 437 pages.

[3] Je n'en citerai qu'un exemple amusant, p. 31 : « La première en estime et en autorité dans le conventicule du mont Aventin était une *veuve* déjà avancée en âge, Asella. » La lettre XXI (actuellement XXIV) à laquelle il renvoie, se donne comme écrite exprès pour offrir aux *vierges* dans la personne d'Asella (elle avait cinquante ans) un modèle, comme la lettre XXIII l'offrait aux veuves dans celle de Léa. Chaque page présente des détails erronés de ce genre.

[4] *Saint Jérôme* (collection « Les Saints »), Paris, 1898, in-12, 209 pages.

[5] Paris, 1906, in-8°, XVI-494 pages.

[6] Cfr *supra*, note complémentaire N.

[7] *Life of St. Jerome*, Londres, 1888, in-12, VII-303 pages.

Il reste à signaler deux livres publiés par des protestants allemands [1] et qui l'un et l'autre ont un vrai mérite. O. Zöckler, utilisant le plan et les recherches du danois Engelstoft [2], consacre la première partie de son ouvrage à la biographie proprement dite, la seconde à l'écrivain considéré sous ses différents aspects. Jérôme y est étudié successivement comme bibliste, historien, polémiste et théologien, ascète et moraliste. Un dernier chapitre expose comment la postérité l'a apprécié. On ne peut attendre d'un luthérien une absence complète de préjugés à l'égard de celui qui était si peu sympathique au père de la réforme allemande. Toutefois, l'ouvrage de M. Zöckler témoigne d'un effort sérieux pour être plus équitable envers saint Jérôme et mettre en lumière ses mérites. Son livre reste l'ouvrage d'ensemble le plus complet.

Récemment, M. Grützmacher a publié, en trois volumes, une biographie de saint Jérôme [3]. Elle marque un progrès de plus dans la compréhension de l'œuvre hiéronymienne par l'opinion protestante. Au cours de l'ouvrage, M. Grützmacher, d'abord assez mal disposé pour son héros, adoucit la sévérité de ses jugements. L'influence de la thèse de M. Brochet est manifeste en ce qui concerne le dernier volume, paru seulement en 1908. Les prolégomènes contiennent d'utiles recherches chronologiques et l'exposé offre, entre autres mérites, celui d'analyses détaillées des œuvres. Peut-être y trouve-t-on beaucoup plus de renseignements de détail utiles que de vues synthétiques dégageant nettement la figure du héros. La seconde partie du travail de M. Zöckler n'a pas son équivalent dans l'ouvrage de M. Grützmacher. Malgré ses mérites, il laisse place, même pour la chronologie, à des recherches plus approfondies et à plus d'objectivité dans l'étude des nombreux problèmes de la vie et de l'œuvre de saint Jérôme.

La brochure où le P. Vaccari a réuni et remanié les articles qu'il a publiés à l'occasion du centenaire, sous son mince volume, contient d'utiles recherches, notamment sur la question du lieu natal de Jérôme, et une heureuse adaptation des travaux récents [4].

---

[1] Sur les travaux protestants, antérieurs à celui de ZÖCKLER, *Hieronymus, Sein Leben und Wirken aus seinen Schriften dargestelit*, Gotha, 1865, in-8°, XII-476 pages, voir la préface de celui-ci, p. 13-14.

[2] ENGELSTOFT, *Hieronymus Stridonensis interpres, criticus, exegeta, apologeta, historicus, doctor, monachus*, Copenhague, 1797.

[3] *Hieronymus, Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte*, Leipzig, t. I, 1901, VI-298; t. II, 1906, VI-270; t. III, 1908, VIII-293 pages.

[4] *S. Girolamo, Studi e schizzi*, Rome, 1921, in-12, 150 p.

REGESTA

HIERONYMIANA

REGESTA HIERONYMIANA [1]

347* NAISSANCE A STRIDON, II, 3-12, 67-71.

Éducation familiale et premières études, 1-6; II, 9.

359-367* SÉJOUR A ROME pour les études de grammaire et de rhétorique : le grammairien Donat, maître de Jérôme, 6-17; II, 9-10; 71.

363 L'empereur Julien l'Apostat meurt pendant que Jérôme étudie encore la grammaire, 9; II, 10.

363*-367* Études de rhétorique et de philosophie; fréquentation de l'Athenaeum et des tribunaux; condisciples : Pammachius, Bonose, Rufin d'Aquilée, Héliodore. — Visites dominicales aux catacombes. — Baptême pendant les études de philosophie, 9-17; II, 9-10; 72-75.

367*-374* Voyage à Trèves et sur les bords du Rhin, au sortir de Rome, avec Bonose; transcription d'ouvrages de saint Hilaire pour Rufin et premières idées de vie monastique, 17-19; II, 12.

Retour en Italie; séjour à Stridon et à Aquilée : Jérôme y fréquente, avec Rufin et Bonose, l'évêque Valérien et le chœur des clercs : Chromatius, Eusebius, Jovinus, Julien, etc., 19-22; II, 12.

Relations avec les ascètes et les moniales d'Haemona, 22-24.

374* Brusque départ d'Aquilée. Voyage à travers l'Illyricum, la Thrace, le Pont, la Cappadoce, la Bithynie, la Galatie; arrivée en Cilicie au fort des chaleurs, 25-26; II, 75-77.

374*-382 JÉRÔME EN ORIENT, 26-72; II, 12-13.

374 automne Arrivée à Antioche de Syrie et séjour chez Evagrius. — Jérôme y trouve Innocentius et Hylas, serviteur de Mélanie, 27-28.

Lettre II, à Theodosius et à ses moines, 26-27; II, 14.

Lettre I, à Innocentius, sur la femme sept fois frappée, 27-28; II, 13-14.

374-375 Fréquentes et graves maladies de Jérôme à Antioche. Le songe sur les auteurs profanes. Mort d'Innocentius et d'Hylas. — Arrivée d'Héliodore, après son pèlerinage aux Lieux-Saints, 28-33; II, 77-78.

Rufin quitte Aquilée pour l'Égypte où il séjourne, 33-34.

---

[1] L'astérisque désigne les dates approximatives. — Les indications numériques qui suivent les chiffres romains renvoient aux pages du tome II. — Les chiffres arabes non précédés par un chiffre romain, renvoient au tome I.

374-375 Bonose se retire dans une île de l'Adriatique comme ermite 34.
Séjour à Antioche de Nicéas, sous-diacre d'Aquilée, 32-33.
Lecture de l'Écriture et *premier commentaire sur Abdias* (perdu), 31-32; II, 17-18.
Discussions avec Héliodore sur le projet de vie au désert, 35-36.

375 été *Lettre III*, à Rufin, sur le bruit de sa venue à Jérusalem, 33-34; II, 15.
Lettre IV, à Florentinus, à Jérusalem, pour qu'il transmette la précédente, 35; II, 15.
Départ définitif d'Héliodore pour l'Occident, 36-37.

375 Jérôme quitte Antioche pour le désert de Chalcis, 37.

375-377* JÉRÔME AU DÉSERT, 39-55; II, 15-16.

Lettre de Paul de Concordia réclamant ses manuscrits, 43.
Lettre de Florentinus annonçant que Rufin n'est pas venu à Jérusalem, 47.
Lettre V, à Florentinus, en réponse, 47; II, 15.
Transcription de manuscrits bibliques et patristiques, 42.
Visites d'Evagrius qui sert d'intermédiaire avec l'Occident, 46.

375-376 Lettre de Julien d'Aquilée sur la sœur de Jérôme, 47.
Lettre commune de Chromatius, Jovinus et Eusebius d'Aquilée, 47.
Lettres VI, à Julien; *VII*, à Chromatius et à ses amis, 47-48; II, 15.
Lettres VIII, à Nicéas d'Aquilée; *IX*, à Chrysocomas, moine d'Aquilée, 48; II, 15.
Lettres XI, aux vierges; *XII*, à Antoine, moine d'Haemona 48; II, 15-16.
Lettre XIII, à Castorina, sa tante maternelle, 48-49; II, 16.

376-377 *Lettre XIV*, à Héliodore (éloge de la vie érémitique), 49-50; II, 16.
Dissensions au désert, motivées par le schisme d'Antioche et la question des hypostases : *Lettres XV* et *XVI*, au pape Damase; *XVII*, au prêtre Marc de Chalcis, 50-55; II, 16.

377*-379* SÉJOUR A ANTIOCHE, 55-58.

Visite au moine Malchus à Maronia, 27.
Vita Pauli monachi, 43-45; II, 16-17.
Jérôme auditeur d'Apollinaire, pour l'étude de l'Écriture, 56; II, 19.
Visite aux Nazaréens de Bérée et transcription de l'*Évangile hébreu des Nazaréens* (Ps. Matthieu), 56; II, 20.
Ordination de Jérôme par Paulin d'Antioche, évêque eustathien, 55-56.
Altercatio Luciferiani et Orthodoxi, 56-58; II, 18-19.

379*-382 SÉJOUR A CONSTANTINOPLE, 59-72; II, 20-22.

380-381 Jérôme auditeur de Grégoire de Nazianze, 59-61.

380-381 *Lettre X*, à Paul de Concordia, 44-45; II, 16-17.
Amitié avec le prêtre Vincent et Gallienus. Il leur dédie la traduction de la *Chronique d'Eusèbe de Césarée*, 63-69; II, 20.
Traduction des *XIV homélies d'Origène sur Jérémie*, puis de *XIV* autres *sur Ézéchiel*, dédiées à Vincent, de *IX homélies sur Isaïe*, 68-70; II, 20-21, 78-81.
Projet d'*Histoire de son temps*, 68.
Premiers travaux d'exégèse personnelle : *Lettres XVIII A* et *XVIII B*, sur la vision des Séraphins au chapitre VI d'Isaïe, 70-72; II, 21-22.

381 mai Concile de Constantinople. — Relations familières avec saint Amphiloque d'Iconium et saint Grégoire de Nysse, 61-62.
Démission et départ de saint Grégoire de Nazianze, 62.

382 automne Arrivée à Rome pour le concile avec Paulin d'Antioche et saint Épiphane, 75.

382 aut.-385 août SÉJOUR à ROME, 75-120; II, 22-26.

382 hiver-383 Concile de Rome. — Paulin et Épiphane repartent au printemps, 75.
Relations amicales et officielles avec le pape Damase : Jérôme secrétaire et correspondant du pape; incident avec les Apollinaristes à propos du *Dominicus homo*, 75-77.

383 *Lettres XIX*, de Damase sur Hosanna, et *XX*, de Jérôme en réponse, 77-78; II, 26.
Lettre XXI, à Damase, sur l'enfant prodigue, 78-79; II, 26.
Traité contre Helvidius, sur la virginité perpétuelle de Marie, 94-100; II, 24.

383-384 Traduction des *II homélies d'Origène sur le Cantique*, 82; II, 26.
Conférences de l'Aventin, chez Marcella, aux dames romaines et relations avec les cercles ascétiques de Rome, 84-88.
Paula et ses filles, Blésilla et Eustochium, fréquentent le cercle de Marcella et deviennent les disciples de Jérôme, 88-90, 102-104.

384 printemps *Lettre à Presidius* (?), sur le cierge pascal, 101-102; II, 26.
Lettre XXII, à Eustochium, sur la virginité. Mécontentement à Rome, 104-109; II, 24.
Revision des Évangiles, sur l'invitation de Damase. Nouvelles critiques, 82-84, 113-115; II, 24-25.
Lettres XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXV, XXXIV, à Marcella, sur l'Écriture et pour la défense de sa traduction (*Lettre XXVII*); *Lettre XL*, de Onaso, sur le même sujet, 86-88, 115-116; II, 24-26.
Revision du Psautier latin (*Psalterium Romanum*), 84.
Travaux sur Aquila à l'aide des livres de la synagogue, 81, 88; II, 23-24.
Traduction commencée de Didyme *sur l'Esprit-Saint*, 82; II, 25.
Lettre de Damase et réponse de Jérôme (*Lettres XXXV-XXXVI*) sur cinq questions scripturaires, 79-82; II, 24.

384 29 juin — *Lettres XXX*, à Paula, sur les psaumes alphabétiques, et *XXXI*, à Eustochium, sur ses présents pour la fête de saint Pierre, 89-90, 110 ; II, 23.

384 juillet — *Lettre XXXII*, à Marcella, et communication des deux précédentes, 88 ; II, 23-24.

384 juill.-août ? — Maladie de Blésilla, durant un mois, et conversion définitive, 103-104.

384 août-sept. — *Lettre XXXVIII*, à Marcella, sur cette conversion, 103 ; II, 23.
Jérôme commente à Blésilla l'Ecclésiaste et commence la rédaction d'un commentaire sur ce livre, 103-104.

384 9 sept. — Dernière loi adressée à Vettius Agorius Praetextatus, consul désigné, qui meurt peu après, 100 ; II, 22-23.

384 octobre — *Lettre XXIII*, à Marcella, sur la mort de Léa, peu après la mort de Praetextatus, 100-101 ; II, 23.
Le surlendemain, *Lettre XXIV*, à Marcella, sur Asella, 101 ; II, 23.

384 oct.-nov. — Mort de Blésilla, 111.

384 novembre — *Lettre XXXIX*, de consolation, à Paula, 110-113 ; II, 23.

384 11 déc. — Mort de Damase. Élection de Sirice, 116 ; II, 22.

385 — Opposition grandissante à Jérôme pour sa traduction des Évangiles et sa propagande en faveur de l'ascétisme, 113-117.
Lettres XXXVII, XLI, XLII, XLIII, XLIV, à Marcella ; *Lettre XXXIII*, à Paula, sur Origène, 87-88, 90-91 ; II, 26.
Accusations infamantes contre Jérôme et rétractation du calomniateur. Persistance des oppositions, 116-117.

385 août — *Lettre XLV*, d'adieu, à Asella ; départ d'Ostie pour l'Orient, 117-120 ; II, 22, 86-88.

385 — ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF EN ORIENT, 123-339 ; II, 26-63.

385-386 été — Voyage en Palestine et en Égypte, avec Paula et sa suite, 123-127.

386 (printemps) — Séjour de moins d'un mois auprès de Didyme d'Alexandrie, 126-127 ; II, 127-129.
Construction des monastères et de l'hôtellerie à Bethléem, 127-129 ; 151-153.
Projet d'*Histoire de l'Église*, 131-132.

386*-387* — *Vita Malchi*, 130-132 ; II, 27.
Étude de l'Écriture avec Baranina et le juif de Tibériade, 130.
Traduction du livre de Didyme *sur l'Esprit-Saint*, 134-135 ; II, 27.
Commentaire sur l'Ecclésiaste, 135-137 ; II, 27.

387*-389* — *Commentaires* sur les Épîtres à *Philémon*, — aux *Galates*, — aux *Éphésiens*, — à *Tite*, 138-142 ; II, 27.

389*-392* Traduction des *XXXIX homélies d'Origène sur saint Luc*, 142-143; II, 27-28.
Liber nominum hebraicorum (*Onomasticon*), 144-145; II, 28.
Liber... locorum, traduit d'Eusèbe, 145-146; II, 28.
Questions hébraïques sur la Genèse, 146-147; II, 28.
Vita Hilarionis, 132-133; II, 30.
Revision des Septante en latin : Libri salomonici, — Paralipomènes, — les Psaumes (*Psalterium Gallicanum*), — Job, 147; II, 28.
Enchiridion ou *Commentarioli in Psalmos*. — *Tractatus in Psalmos X-XVI*, 149; II, 30.
Traduction sur l'hébreu d'Isaïe et des autres quinze grands et petits Prophètes, — des Psaumes, — des IV livres des Rois, — de Job, 147-148; II, 28-29.
Commentaire de *Nahum*, *Michée*, *Sophonie*, *Aggée*, *Habacuc*, 148-149; II, 29-30.

392-393 *De Viris illustribus liber*, 150; II, 31.
Tractatus divers sur des évangiles isolés ou des sujets ascétiques, à une époque indéterminée, entre 386 et 419, 185-186.
Lettre XLVI, à Marcella au nom de Paula et d'Eustochium, 165-167; II, 43.

393 *Lettre XLVII*, à Desiderius, 167-168; II, 43.

393 premiers mois DÉBUTS DE LA CONTROVERSE ORIGÉNISTE, 193-286; II, 31-43.
Incident d'Atarbius. Jérôme signe un formulaire anti-origéniste, 205-206; II, 31-33.

393 vers Pâques Épiphane à Jérusalem : incidents avec Jean, l'évêque de Jérusalem; Épiphane à Bethléem; doléances des moines sur l'absence de prêtre exerçant son office. — Incident d'Anablatha; le voile déchiré, 206-210, 213; II, 33.
Adversus Iovinianum libri duo, 153-160; II, 43.
Apologeticus ad Pammachium (*Lettres XLVIII* et *XLIX*), 161-164; II, 43.
Lettre L, à Domnion, sur le même sujet, 162; II, 43.

393-397 *Lettre LV*, à Amandus, 176-177; II, 44.

393* *Lettre LIX*, à Marcella, 167; II, 44.

393-401 *Lettre CVI*, à Sunnia et Fretela, sur le Psautier des Septante et sa revision par Jérôme, 291-292; II, 46-47.

394 début Ordination forcée de Paulinien par saint Épiphane. — Plaintes de Jean de Jérusalem. — Lettre d'Épiphane à Jean, restée sans réponse. — Épiphane écrit aux moines pour qu'ils rompent avec Jean. — Schisme des moines, en particulier des couvents de Bethléem. — Paulinien part pour Chypre et revient de temps en temps à Bethléem, 210-216; II, 33-34.
Traduction par Jérôme de la lettre d'Épiphane à Jean (*Lettre LI*), 216-218; II, 34.
Lettre LII, à Népotien, neveu d'Héliodore, 182-183; II, 44.
Revision d'Esdras et de *Néhémie* sur l'hébreu, 186; II, 44

394-395 Séjour de Fabiola et d'Oceanus à Bethléem, 177-179.
Lettre LIV, à Furia, parente d'Eustochium et veuve, 185; II, 44.
Lettre LVI, d'Augustin à Jérôme, confiée à Profuturus et non remise, 297-298 ; II, 48.
Arrivée de Vigilance avec une lettre de Paulin de Nole et son panégyrique de Théodose. Discussions de Vigilance à Bethléem avec Paulinien, Vincent et Oceanus. Départ de Vigilance quelques jours après avec la réponse de Jérôme (*Lettre LVIII*), 170-173; II, 44, 89-91.
Vigilance de retour en Occident déblatère contre Jérôme, 221-222; II, 44.

395 Divulgation de la traduction latine de la lettre LI sur l'évêque Jean. Critiques et envoi à Rome. — Lettre de Pammachius. Apologie de Jérôme : *Lettre LVII*, *De optimo genere interpretandi*, 216-219; II, 34, 44.

395 juillet Invasion des Huns. Panique en Palestine. — Jérôme et les siens se préparent à regagner l'Occident. — Fabiola et Oceanus rentrent définitivement à Rome. Jérôme reste à Bethléem, 179-180 ; II, 44.
Arrivée du moine Ambroise avec une nouvelle lettre de Paulin de Nole. — *Lettre LIII*, en réponse, 173-174; II, 89-91.
Jean de Jérusalem obtient un ordre d'exil contre saint Jérôme, 219.

395 27 nov. Mort du ministre Rufin : sursis à l'exécution de l'ordre d'exil, 219.

396 *Revision des Paralipomènes* sur l'hébreu, 186 ; II, 44.
Lettre LXI, de Jérôme à Vigilance, 222; II, 45.

396 mars Lettre d'Isidore d'Alexandrie à Rufin pour l'encourager dans l'origénisme. Elle est remise à Vincent de Bethléem qui la garde, 220; II, 36, 92.

396 13 avril Fête de Pâques, à l'occasion de laquelle Archélaüs s'offre comme arbitre pour le différend entre Jean et les moines. Échec de cet arbitrage, 220 ; II, 36, 91.
Jérôme envoie ses catéchumènes pour le baptême à l'évêque de Diospolis, 216.

396 juin-juillet Isidore, envoyé par Théophile d'Alexandrie pour pacifier le différend, échoue, et rentre en Égypte avec une lettre de Jean à Théophile sur la question (*Expositio fidei* ou *Apologie*), 220-221; II, 36, 91-94.

396 été *Lettre LX*, à Héliodore, sur la mort de Népotien, 183-184; II, 44.
Départ du prêtre Vincent pour l'Occident, 229.
Jean envoie à Rome son Apologie. — Épiphane écrit au pape Sirice. Pammachius invite Jérôme à réfuter l'Apologie de Jean, 221; II, 36.

396 derniers mois Jérôme écrit le *Contra Iohannem Hierosolymitanum*, 223-224; II, 34-36, 94-96.

396 derniers mois — Lettre circulaire de Théophile sur la paix. — Réponse favorable de Jérôme (*Lettre LXXXII*), 224-226 ; II, 34-36.

Commentaire de Jonas, à Chromatius ; *d'Abdias*, à Pammachius, 187-188 ; II, 44.

Mort de Paulina, femme de Pammachius ; il embrasse la vie monastique, en restant sénateur, 181-182.

397 — Réconciliation de Jérôme avec Jean et avec Rufin, 227.

397 printemps — Retour de Rufin d'Aquilée en Occident, 229-232 ; II, 36-37.

Lettre LXIV, à Fabiola, sur les vêtements du grand-prêtre, 180 ; II, 36, 44.

Lettre LXV, à Principia : commentaire du psaume XLIV, 177 ; II, 44-45.

Héraclius apporte à Jérôme une lettre de l'évêque Amabilis, 188 ; II, 45.

Commentaire sur les visions d'Isaïe, dédié à Amabilis, 168, 188 ; II, 45.

Lettre LXVIII, à Castricianus, l'aveugle pannonien, 169-170 ; II, 45.

397 été-aut. — Rufin traduit l'*Apologie de Pamphile* pour Origène, dédiée à Macarius, auquel il adresse aussi le *De adulteratione librorum Origenis*. — Controverse origéniste à Rome. — *Lettre LXII*, à Tranquillinus, 232-233, 238-239 ; II, 37, 45.

Lettre perdue d'Augustin à saint Jérôme (simple salutation), 298.

Réponse perdue de saint Jérôme à saint Augustin, portée par le sous-diacre Asterius, 298.

Lettre LXX, au rhéteur Magnus, à Rome, après l'arrivée de Rufin, 188-189 ; II, 46.

397 hiver — Début de la maladie de Jérôme qui durera trois mois continus puis, après une rechute, environ douze mois, 188.

397-399 — *Lettre LXVII*, de saint Augustin à saint Jérôme, confiée au moine Paul, mais non remise, 298-299 ; II, 48-50.

Lettre CIII, de saint Jérôme à saint Augustin, portée par le diacre Presidius, 300 ; II, 48-50.

Lettre CXLV, à Exsuperantius (avant 399), portée par le moine Quintilien, 169-170.

397-400 — *Lettre LXIX*, à Oceanus, sur l'affaire Carterius, 175 ; II, 46.

Lettre CXLVII, de date inconnue, à Sabinien, 172.

Revision du commentaire de Victorin sur l'Apocalypse, (date inconnue), II, 56.

398 janvier-mars — Maladie de trois mois et inaction, 188.

398 carême — Rufin traduit pour Macarius les livres I et II du *Periarchon*, avec une préface, où il se donne comme le continuateur de Jérôme, 233-237 ; II, 37.

398 fin du carême — *Commentaire sur saint Matthieu*, dédié à Eusèbe de Crémone, 188 ; II, 46.

398 après Pâques — Départ de Paulinien et d'Eusèbe de Crémone pour l'Occident, 229 ; II, 37.

398 *Lettre LXVI*, à Pammachius, sur Paulina, apportée par Paulinien ou par Eusèbe, 182 ; II, 45.
Amélioration momentanée de la santé de Jérôme, suivie d'une rechute et de langueurs, 289-290.

398 été Rufin traduit à loisir les livres III et IV du *Periarchon*, avec une nouvelle préface où il se plaint des attaques dont son œuvre est l'objet, 237-238 ; II, 37.
Nouveau séjour d'Héraclius à Bethléem : il apporte une lettre d'Amabilis et de Vital, 176 ; II, 45-46.
Lucinus, de Bétique, envoie des copistes à Jérôme pour transcrire ses œuvres. — *Lettre LXXI*, à Lucinus, 168 ; II, 46.
Traduction sur l'hébreu des Livres Salomoniens, en huit jours, après une longue maladie, pour Chromatius et Héliodore, 186-187, 290 ; II, 46.
Jérôme travaille à la *traduction sur l'hébreu* de l'*Octateuque*, 187, 290-291 ; II, 46.
Séjour de Desiderius à Bethléem. Il emporte à son départ la *Lettre LXXII*, à Vital, et des présents, 176, 290 ; II, 46.
Lettre LXXIII, à Evangelus, sur Melchisédech, 175-176 ; II, 46.
Au même Evangelus, à une date inconnue, *Lettre CXLVI*, sur l'ordre sacerdotal, 176.
Jérôme se fait à la main une blessure dangereuse, 290.
Lettre LXXIV, à Rufin, autre prêtre romain, sur le jugement de Salomon, 176 ; II, 46.
Mort de Lucinus, 168.

398 automne Eusèbe de Crémone se procure la traduction du *Periarchon* par Rufin. — *Lettre LXXXIII*, de Pammachius et Oceanus à Jérôme, demandant une traduction littérale. — A Rome, attaques contre Rufin et son œuvre, 234-235, 239-247 ; II, 37-38.
Rufin quitte Rome pour Aquilée, avec des lettres de communion du pape Sirice, 247 ; II, 37.
Rufin écrit d'Aquilée à Jérôme pour se plaindre de ses amis et lui annoncer son nouveau domicile, 247-248 ; II, 37.

399 *Lettre LXXV*, à Théodora, veuve de Lucinus, 168-169 ; II, 46.
Lettre LXXVI, au prêtre aveugle espagnol Abigaüs, 169 ; II, 46.
Jérôme traduit le *Periarchon*, 248-249 ; II, 37-38.
Lettre LXXXIV, à Pammachius, en réponse à la préface de Rufin, 250-253 ; II, 37-38.
Lettre LXXXI, à Rufin, sur sa préface, 249-250 ; II, 37-38.

399 printemps Départ pour Rome et Milan de Rufin le Syrien (avec les lettres décrites ci-dessus). Il est l'hôte de Pammachius, 229, 323 ; II, 37-38.
Divulgation de la lettre *LXXXIV* ; la lettre *LXXXI* n'est pas remise à Rufin, 254.
Rufin, indigné de la lettre *LXXXIV*, prépare une Apologie, 254-255.

399 Démarches infructueuses de Marcella et des amis de Jérôme pour obtenir de Sirice la condamnation de l'origénisme, 247, 255-256; II, 38.

Théophile d'Alexandrie reprend ses relations avec Jérôme; en réponse, *Lettre LXIII*, de Jérôme, 270-271; II, 38-40.

Lettre LXXXV, à Paulin de Nole, 253.

Mort de Fabiola, 180.

399 19 nov. Mort du pape Sirice. Anastase lui succède, 255-256; II, 38.

400-402 Rufin le Syrien répand à Rome ses théories sur la négation du péché originel. Pélage et Célestius le suivent, 323; II, 96-97.

400 Théophile chasse par la force les moines origénistes de Nitrie, 257; II, 38.

Lettre LXXXIX, de Théophile à Jérôme, apportée par Théodore, qui visite Jérôme avant de partir pour Rome, 271; II, 38.

Démarches de Marcella et des amis de Jérôme auprès du pape pour la condamnation de l'origénisme. — Campagne à Rome et en Italie contre la traduction de Rufin, 256-257; II, 39.

400 printemps Lettre de Théophile au pape Anastase contre l'origénisme, 257-258; II, 38-39.

400 avant 15 août Lettre d'Anastase à Simplicien de Milan, pour l'inviter à condamner Origène et ses écrits. La lettre est apportée par Eusèbe de Crémone, qui veut intenter une accusation publique à Rufin. Ils ont ensemble à Milan une altercation, 258-259; II, 40.

400 été *Lettre LXXVII*, à Oceanus, sur la mort de Fabiola, accompagnée de la *Lettre LXXVIII*, posthume, à Fabiola, sur les 42 stations des Israélites au désert, 180-181; II, 46.

Lettre LXXXVII, de Théophile, apportée par Agathon et Athanase, délégués par l'évêque d'Alexandrie pour délivrer la Palestine de l'origénisme, 271; II, 39.

Vincent rentre de Rome à Bethléem; *Lettre LXXXVIII*, de Jérôme à Théophile, écrite le surlendemain et emportée en Égypte par Agathon, 271; II, 38-39.

Visite de Priscus et d'Eubulus à Bethléem, 272.

Lettre LXXXVI, de Jérôme à Théophile, rapportée par Priscus, 272; II, 38-39.

400 15 août Mort de Simplicien, évêque de Milan, remplacé par Venerius, 260; II, 40.

400 avant 14 sept. Synodique de Théophile aux évêques de Palestine et de Chypre pour communiquer la condamnation d'Origène et des moines de Nitrie (*Lettre XCII*). — Lettre particulière à saint Épiphane (*Lettre XC*), 269-270; II, 40.

Épiphane la communique à Jérôme et l'exhorte à écrire contre l'origénisme *(Lettre XCI)*, 270; II, 40.

400 14-21 sept. Réponse des Palestiniens (*Lettre XCIII*) et lettre particulière de Denys de Lydda *(Lettre XCIV)*, 270; II, 40.

400 Rufin envoie au Pape Anastase son *Apologia ad Anastasium*, 260-261 ; II, 41.

Lettre d'Anastase à Venerius de Milan pour qu'il condamne et fasse condamner dans la Haute Italie l'origénisme. — Venerius et Chromatius le condamnent, 260 ; II, 40.

Lettre CXXIX, à Salvina : éloge de son mari Nebridius, 184-185 ; II, 46.

Jérôme traduit et envoie en Occident les *Lettres XC-XCIV*, 272 ; II, 40.

400-402 *Traduction* du traité anonyme sur la vision d'Isaïe (*Anecdoton* d'Amelli), 272-273 ; II, 81-86.

Lettre CVII, à Laeta, sur l'éducation de la jeune Paula, 292 ; II, 47.

401 janvier *Lettre pascale* de Théophile, traduite un peu plus tard par Jérôme ; elle est dirigée contre l'origénisme (*Lettre XCVI*). 272 ; II, 42.

Paulinien rentré d'Occident à Bethléem rapporte des renseignements sur l'Apologie de Rufin en deux livres, encore inédite, 273 ; II, 40-41.

Lettre de Jean de Jérusalem en faveur de Rufin. — Réponse du pape Anastase, 262 ; II, 41.

Apologie de Rufin, en deux livres, en réponse à la lettre LXXXIV, 262-269 ; II, 41.

Apologie de Jérôme, en deux livres, en réponse à l'Apologie de Rufin, 273-279 ; II, 41.

402 Lettre d'Anastase aux Orientaux, 281.

Lettre pascale de Théophile, traduite par Jérôme (*Lettre XCVIII*), avec envoi à Pammachius et Marcella (*Lettre XCVII*), 286 ; II, 42.

Intervention de Chromatius pour réconcilier les deux anciens amis, 280-281.

Lettre privée de Rufin, en réponse à la première *Apologie* de Jérôme, 280.

Nouvelle *Apologie* de Jérôme (*livre III*), en réponse, 280-281 ; II, 41-42.

Séjour de Sisinnius, qui apporte la *lettre LXVII* d'Augustin, trouvée dans une île de Dalmatie, 299 ; II, 48-49.

Débuts de la longue maladie de Paula, 293.

Asterius apporte la *lettre CI*, d'Augustin, et repart avec la réponse (*Lettre CII*) et la dernière *Apologie* de Jérôme (*livre III*), 299-300 ; II, 48-49.

402 19 déc. Mort du pape Anastase. Élection d'Innocent I, 284 ; II, 42.

Lettre perdue d'Augustin à Jérôme, 301.

402-403 Maladie de Paula, 293-294.

403 *Lettre CIV*, d'Augustin, apportée par le diacre Cyprien, 301 ; II, 50.

Lettre CV, de Jérôme à Augustin, avant d'avoir reçu la lettre CIV, 301-303 ; II, 50.

404 26 janvier Mort de Paula, 294 ; II, 43.

404 — Traduction des *écrits ascétiques* coptes de *Pachôme*, de *Théodore* et d'*Orsiesi*, 295-296; II, 101-103.

404 printemps — Traduction de la lettre pascale, *Lettre C*, de Théophile pour 404 et *Lettre XCIX*, d'envoi à Théophile, 294-295; II, 43, 51.

Lettre CIX, contre Vigilance, à la demande de Riparius, 306; II, 51.

Lettre CVIII, à Eustochium, sur la mort de Paula, 296; II, 51.

Pammachius demande la continuation du commentaire des Prophètes, 291.

Lettre CX, de saint Augustin à saint Jérôme, et *CXI*, à Presidius, avant le retour du diacre Cyprien, 302-303; II, 50.

Lettre CXII, de Jérôme à Augustin, rapportée par le diacre Cyprien, 303-304; II, 50.

404-405 — *Lettre CXV*, à saint Augustin, portée par Firmus, réponse à la *lettre CX*, 305; II, 50.

Lettre CXVI, d'Augustin, en réponse, 305-306; II, 50.

Lettre CXVII, « ad matrem et filiam in Galliis commorantes », 307-308; II, 51.

Traduction, sur l'hébreu, de l'Octateuque (fin) avec Esther; de Tobie et de Judith, 290-291.

406 carême — Grave maladie de Jérôme, 286.

Traduction d'un ouvrage de Théophile (le pamphlet de Théophile contre saint Jean Chrysostome) et envoi (*Lettres CXIII, CXIV*), 286; II, 43.

406 automne — Séjour de Sisinnius en Orient et à Bethléem, 307-309; II, 51-52.

Commentaire sur Zacharie, dédié à saint Exupère de Toulouse; *sur Malachie*, dédié aux moines toulousains Minervius et Alexander, 309; II, 51-52.

Lettre CXIX, à ces mêmes Minervius et Alexander, 308-309.

Commentaire sur Osée et Joël, à Pammachius, 309; II, 51.

Nouvelle maladie de Jérôme, 309.

Commentaire sur Amos, à Pammachius, 309; II, 51.

Contra Vigilantium, à la prière de Riparius et de Desiderius, 306-307; II, 51-52.

406 fin — Départ hâtif de Sisinnius pour l'Égypte. Il emporte les ouvrages composés en 406, 307-309; II, 52.

407 — *Lettre CXVIII*, à Julien, rapportée par son frère Ausonius, 309-310; II, 52.

Arrivée d'Apodemius, apportant des lettres de la région bordelaise, 310-311; II, 52.

Départ d'Apodemius avec les *lettres CXXI* à Algasie, *CXX* à Hédybia et *CXXII* à Rusticus, mari d'Artémia; celle-ci visite Bethléem et les Lieux-Saints, 310-311, 314-315; II, 52.

Commentaire sur Daniel, 311-312; II, 52.

408-410	*Commentaire sur Isaïe.* Maladie de Jérôme, 312-313; II, 52.
409	*Lettre CXXIII*, à Agérochia, 315-316; II, 52. *Lettre CXXIV*, à Avitus, 313-314; II, 47.
410	Débuts du *Commentaire sur Ézéchiel*, 318; II, 52-53.
410 août	Prise de Rome par Alaric. Meurtre de plusieurs amis de Jérôme. Marcella sauve son amie Principia, 316-317. Mort de Pammachius, 317.
411 début	Mort de Marcella, 317; II, 53. Mort de Rufin en Sicile, 315, 318. Reprise du *Commentaire sur Ézéchiel*, interrompu après le III^e^ livre par une incursion barbare, 317-318; II, 52-53. Marcellin et Anapsychia écrivent d'Afrique à Jérôme. — *Lettre CXXVI*, en réponse, 320; II, 53-54.
412	Reprise du *Commentaire sur Ézéchiel*, terminé en 414, 318-320; II, 52-53. *Lettre CXXV*, au jeune moine Rusticus, à Marseille, 320; II, 54.
413	Éloge de Marcella, dédié à Principia (*Lettre CXXVII*), 321; II, 53. *Lettre CXXVIII*, à Gaudentius, sur l'éducation de Pacatula, 321; II, 53, n. 2.
414	*Lettre CXXIX*, à Dardanus, sur la terre promise, 321; II, 54. *Lettre CXL*, au prêtre Cyprien, sur le Psaume LXXXIX, après son séjour à Bethléem, 322; II, 54-55. *Lettre CXXXIII*, à Ctésiphon, contre le pélagianisme, 324; II, 55. *Lettre CXXX*, à Démétriade, 322; II, 54.
414-416	*Commentaire sur Jérémie*, 326-327; II, 55-56.
415	Orose, prêtre espagnol, arrive d'Hippone, pour séjourner à Bethléem. Il apporte de la part de saint Augustin deux traités : les *Lettres CXXXI* et *CXXXII*, 324-325; II, 50.
415 juillet	Synode de Jérusalem, où Orose défend l'orthodoxie contre Pélage, 327; II, 55. Jérôme travaille aux *Dialogues contre les Pélagiens*, publiés avant la fin de l'année, 325-326; II, 55.
415 20-26 déc.	Synode de Diospolis, 327.
416 printemps	Orose revient à Hippone avec la *Lettre CXXXIV*, pour saint Augustin, 328, 331; II, 50. Agression des monastères de Jérôme par des moines pélagiens. Jérôme et les siens doivent quitter leur habitation, 328. Lettre de Jérôme à Aurelius de Carthage, sur ce sujet, 328. Lettre d'Eustochium à Innocent I, sur ces mêmes faits, 328.
417 10 janvier	Mort de Jean de Jérusalem, remplacé par Praylos, 329.
416 février	Lettres d'Innocent I : *CXXXVII*, à Jean de Jérusalem; — *CXXXVI*, à saint Jérôme; — *CXXXV*, à Aurelius de Carthage, au sujet des incidents de Bethléem, 328-329.

417 automne — Concile d'Antioche : Pélage expulsé de Palestine; *Lettre CXXXVIII*, à Riparius, 330.

418 — Premier séjour d'Innocentius à Bethléem, 333; II, 61.
Lettre CXLI, à saint Augustin, 331-332; II, 50.
Lettre CXLII, à saint Augustin, 331; II, 50.
Lettre CLII, à Riparius, 333-334; II, 60-62.
Albina, Pinien et Mélanie la jeune à Jérusalem, 332.

418 fin*-419 début* Mort d'Eustochium, 332-333; II, 57-59.

419 — Passage du diacre Théon à Bethléem; *Lettre CLI*, à Riparius, 334; II, 60-61.
Deuxième séjour d'Innocentius. Il apporte une lettre d'Apronius et du nouveau pape Boniface pour Jérôme. Lettre de Donat sur Boniface. Innocentius emporte à son départ les *Lettres CXXXIX*, à Apronius; *CLIII*, à Boniface; *CLIV*, à Donat; *CXLIII*, à saint Augustin et à Alypius, 334-338; II, 50, 56-62.

419 30 sept. — Mort de saint Jérôme, 338; II, 63.

TABLES

DE LA PREMIÈRE PARTIE

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

TABLE DES CITATIONS

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

ET DES MATIÈRES

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

I. — PUBLICATIONS SUR SAINT JÉRÔME

ANDREA, Jean d'. — *Hieronymianus*, Cologne, 1482.

AMELLI (dom), O. S. B. — *Hieronymi Stridonensis presbyteri tractatus contra Originem, de Visione Esaiae*, Mont Cassin, 1901.

— *Un trattato di S. Girolamo scoperto nei Codici di Montecassino*, dans les *Studi religiosi*, t. I, 1901.

ANTOLIN, Guill., O. S. A. — *Opusculos desconocidos di San Jeronimo*, dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 3e série, t. XII et XIII, 1908 et 1909.

BATIFFOL, P. (Mgr.). — *Les sources de l'Altercatio Luciferiani et Orthodoxi de St. Jérôme*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920.

BAUR (dom), O. S. B. — *S. Jérôme et Saint Chrysostome*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXIII, 1910.

BERNARD, Eugène. — *Les voyages de Saint Jérôme, sa vie, ses œuvres, son influence*, Paris, 1864.

BROCHET, J. — *Saint Jérôme et ses ennemis*. Étude sur la querelle de Saint Jérôme avec Rufin d'Aquilée et sur l'ensemble de son œuvre polémique, Paris, 1906.

BULIC (Mgr). — *Stridone luogo natale di san Girolamo*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome 1920.

— *Wo lag Stridon, die Heimat des hl. Hieronymus?* dans la *Festschrift fur Otto Bernsdorf zu seinem* 60 *Geburtstag*, Vienne, 1898.

CAVALLERA, Ferd. — *Hieronymiana*, 1e série, 1918; 2e série, 1921; 3e série, 1922, dans le *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, Toulouse, 1918-22.

— *Jérôme et la Vulgate des Actes, des Épîtres et de l'Apocalypse*, dans le même recueil, 1920.

CERMELLI, Aug. — *Vita primi et maximi doctoris Ecclesiae S. Hieronymi*, Ferrare, 1648.

COLLOMBET, Franç. Zénon. — *Histoire de Saint Jérôme, Père de l'Eglise au IVe siècle, sa vie, ses écrits et ses doctrines*, 2 vol., Paris, 1844.

COTTINEAU (dom), O. S. B. — *Chronologie des versions bibliques de Saint Jérôme*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920.

DANKÓ, Jos. — *Divum Hieronymum oppido Stridonis in regione Interamna (Murakoz) Hungariae, anno CCCXXXI p. Chr. natum esse propugnat*, Mayence, 1874.

DE BRUYNE (dom), O. S. B. — *Quelques lettres inédites de S. Jérôme*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXVII, 1910.

DIEKAMP, Fr. — *Compte-rendu* de la publication d'Amelli dans la *Literarische Rundschau*, XXVII[e] année, 1901.

DOLCI, Sébast. — *Maximus Hieronymus vitae suae scriptor*, Ancône, 1750.

ÉRASME, Désiré. — *Eximi doctoris Hieronymi Stridonensis vita ex ipsius potissimum scriptis contexta*, au tome I de son édition des œuvres de S. Jérôme. Je cite celle de Bâle, 1565.

FEDER, L., S. J. — *Zusaetze zum Schriftstellerkatalog des hl. Hieronymus*, extrait de *Biblica*, I, 1920.

GRÜTZMACHER, Georges. — *Hieronymus. Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte*, dans la Collection *Studien zur Geschichte des Theologie und Kirche*, t. VI, et X, 1-2, 3 volumes, Berlin, 1901, 1906, 1908.

LARGENT, A. — *Saint Jérôme*, dans la Collection *Les Saints*, Paris, 1898.

LANZONI, F. — *La leggenda di S. Girolamo*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920.

LABRIOLLE, Pierre de. — *Le Songe de S. Jérôme*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920.

— *Vie de Paul de Thèbes et Vie d'Hilarion*, par saint Jérôme, traduction, introduction et notes, dans la Collection *Science et Religion*, n. 436, Paris, s. d.

LA FONTAINE, J. de. — *La Captivité de Saint Malc*, *Œuvres*, t. VI (Collection *Les Grands écrivains de la France*), Paris, 1872.

LAGRANGE, O. P. — *L'esprit traditionnel et l'esprit critique*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1899, republié en 1915 dans *Mélanges d'histoire religieuse*, Paris, Gabalda, p. 167-185, sous ce titre : *Saint Jérôme et Saint Augustin, à propos des origines de la Vulgate.*

LUEBECK, Em. — *Hieronymus quos noverit scriptores et ex quibus hauserit*, Leipzig, 1872.

MALFATTI, E., O. F M. — *Una controversia tra S. Agostino e S. Girolamo*, dans la *Scuola Cattolica*, série V, t. XX, 1921.

MARTIANAY (dom), O. S. B. — *La Vie de Saint Jérôme, prêtre solitaire et docteur de l'Eglise, tirée particulièrement de ses propres écrits*, Paris, 1706.

MARTIN, C. (Mrs). — *Life of St. Jerome*, Londres, 1888.

MERCATI, Jean (Mgr). — *Il nuovo trattato di S. Girolamo sulla visione d'Isaia*, dans la *Revue Biblique*, t. X, 1901.

Miscellanea Geronimiana, Scritti varii pubblicati nel XV Centenario dalla morte di San Girolamo, Rome, 1920.

MORIN (dom), O. S. B. — *Le nouveau traité de Saint Jérôme, sur la vision d'Isaïe, édité par dom Ambr. Amelli*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. II, 1902.

— *Les monuments de la prédication de Saint Jérôme*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. I, 1896.

— *Sur l'authenticité du traité sur la vision d'Isaïe, récemment publié sous le nom de Saint Jérôme*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. III, 1902.

PREMVOU, M. — *Della patria di San Girolamo*, dans la *Scuola Cattolica*, série V, vol. XXIII, 1921.

SANDERS (dom), O. S. B. — *Études sur saint Jérôme*, Bruxelles, 1903.

SCHOENE, A. — *Die Weltchronik des Eusebius in ihrer Bearbeitung durch Hieronymus*, Berlin, 1900.

STILTING, J., S. J. — *De S. Hieronymo presbytero et doctore Ecclesiae in Bethleem, Commentarius historicus*, dans les *Acta Sanctorum Septembris*, t. VIII, Anvers, 1762.

THIERRY, Amédée. — *Saint Jérôme, la Société chrétienne à Rome et l'immigration en Terre-Sainte*, 2 volumes, Paris, 1867.

TILLEMONT, S. LENAIN DE. — *Saint Jérôme, Abbé solitaire à Bethléem, Prêtre, Docteur de l'Eglise et Confesseur*, dans *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XII, Paris, 1707.

VACCARI, A., S. J. — *Le antiche vite di San Girolamo*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920.

— *S. Girolamo. Studi e Schizzi in occasione del XV Centenario della sua morte* (420-1920), Rome, 1921.

— *Un prossimo centenario o la morte di san Girolamo*, dans la *Civiltà Cattolica*, 1918, t. II.

VALLARSI, Domin. — *Hieronymi Stridonensis presbyteri Vita ex eius potissimum scriptis concinnata*, au tome XI de son édition des œuvres de S. Jérôme, mais au début de celle de Migne, PL, XXII.

VITTORIO, Mariano. — *Vita S. Hieronymi Stridonensis*, dans L. SURIUS, *De Vitis sanctorum*, t. V, Venise, 1581.

WUTZ, Fr. — *Onomastica Sacra. Untersuchungen zum Liber interpretationis nominum hebraicorum des hl. Hieronymus* (2 parties), dans TU, t. XLI, Leipzig, 1914, 1915.

ZEILLER, J. — *Saint Jérôme et les Goths*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920.

ZÖCKLER, O. — *Hieronymus, sein Leben und Werken aus seinen Schriften dargestellt*, Gotha, 1865.

II. AUTRES PUBLICATIONS.

ARMELLINI, Mar. — *Le Chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo XVI*, Rome, 1888.

BAEHRENS, W. A. — *Ueberlieferung und Textgeschichte der lateinisch erhaltener Origenshomilien zum Alten Testament*, dans TU, t. XLII, 1, Leipzig, 1916.

BARDY, S. — *Didyme l'Aveugle*, dans la Collection *Etudes de Théologie historique*, Paris, 1910.

— *Saint Athanase*, dans la Collection *Les Saints*, Paris, 1913.

BARDENHEWER, O. — *Geschichte des altkirchlichen Literatur*, t. III, Fribourg-en-Brisgau, 1912.

Bibliotheca Casinensis, *Mont Cassin*, 1873, et suiv.

BENOIT XIV — Lettre *Postquam intelleximus*, du 1er juillet 1748, au début du Martyrologe romain.

BERGER DE XIVREY. — *Traditions tératologiques*, Paris, 1836.

BARONIUS, César (Cardinal). — *Annales Ecclesiastici*, t. IV et V, Rome, 1593-1594.

BOISSIER, G. — *Declamatio*, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de DAREMBERG et SAGLIO.

BRISSON, Barnabé. — *De formulis et solemnibus populi romani verbis*, Paris, 1583.

Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes, t. III, Paris, 1913.

BUTLER (dom), O. S. B. — *The Lausiac history of Palladius*, Première partie, dans la Collection *Texts and Studies*, t. VI, 1, Cambridge, 1898.

CASPARI, C. P. — *Ungedruckten, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel*, t. I et III, Christiania, 1866 et 1875.

CAVALLERA, Ferd. — *Le schisme d'Antioche* (IVe-Ve siècle), Paris, 1905.

DELEHAYE, H., S. J. — *Cyprien d'Antioche et Cyprien de Carthage*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXXIX, 1921.

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, publié par dom CABROL et dom LECLERCQ, Paris, 1907 et suiv.; articles *Alumni* et *Ecoles*, de LECLERCQ.

Dictionnaire de la Bible, publié par VIGOUROUX, Paris, 1895 et suiv.; article *Hucuca*.

Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines, publié par CH. DAREMBERG et EDM. SAGLIO, Paris, 1877 et suiv.; articles *Declamatio* de BOISSIER et *Educatio* de POTTIER.

Dictionary of Christian Biography, publié par SMITH et WACE, t. IV, Londres, 1887; article *Salvina* d'E. VENABLES.

Dictionnaire de Théologie catholique, publié par VACANT, MANGENOT et AMANN, Paris, 1903 et suiv.; article *Augustin* (*S.*) de PORTALIÉ.

DRAESEKE, J. — *Der Goten Sunja und Frithila Praefatio zum Codex Brixianus*, dans *Zeitschrift für wissentschaftliche Theologie*, t. LX, 1908.

DU CANGE, Ch. DU FRESNE. — *Glossarium ad Scriptores mediae et infimae latinitatis*, t. II, Paris, 1842; article *Confinium*.

DUCHESNE, L. (Mgr) — *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. III, Paris, 1910.

ENDRES, Jos. — *Petrus Damiani und die weltliche Wissenschaft*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. VIII, 3, Munster, 1910.

FREUND et THEIL. — *Dictionnaire de la langue latine*, t. I, Paris, 1855; article *Excetra*.

GARNIER, Jean, S. J. — *Dissertationes* dans son édition de Marius Mercator, Paris, 1673, et dans la *Patrologie latine*, t. XLVIII.

GÉNIER, R. — *Sainte Paule* (347-404), dans la Collection *Les Saints*, 2e édit., Paris, 1917.

GIETMANN, G., S. J. — *Commentarius in Ecclesiasten et Canticum Canticorum*, dans le *Cursus Scripturae Sacrae* auctoribus CORNELY, KNABENBAUER, DE HUMMELAUER, Paris, 1890.

GOYAU, G. — *Sainte Mélanie* (383-439), dans la collection *Les Saints*, Paris, 1908.

GRISAR, Hartm., S. J. — *Histoire de Rome et des Papes au Moyen Age*, traduction française, t. I, Paris, 1906.

HANDMANN, Rod. — *Das Hebraerevangelium*, dans TU, t. V, 3, Leipzig, 1888.

HALLER, W. — *Iovinianus. Die Fragmente seiner Schriften, die Quellen zur seiner Geschichte, sein Leben und seine Lehre*, dans TU, t. XVII, 2, Leipzig, 1897.

HELM, Rod. — Voir l'index des citations au mot *Jérôme* : *Chronique*.

HINSCHIUS, P. — *System des Katholischen Kirchenrechts*, t. I, II, Leipzig, 1869.

HOLL, Ch. — *Die Zeitfolge des ersten origenistischen Streits*, dans les *Sitzungsberichte der kön. preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1916, IX.

HARTEL, W. von. — Voir l'index des citations au mot *Paulin de Nole*.

HEFELE-LECLERCQ. — *Histoire des Conciles*, traduction française, t. II, Paris, 1908.

JÜLICHER, Ad. — *Bemerkungen zu der Abhandlung des Hrn Holl* : *Die Zeitfolge des ersten origenistichen Streits*, à la suite du mémoire

de Holl dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin cités plus haut.

Klostermann, Erich. — Voir l'index des citations au mot *Eusèbe*.

Koetschau, P. — Voir l'index des citations au mot *Origène*.

Ladeuze, P. (Mgr) — *Etude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IV^e siècle et la première moitié du V^e*, Louvain, 1898.

Lagrange (Mgr) — *Histoire de Sainte Paule*, Paris, 1867.

Lagrange, O. P. — *L'Évangile selon les Hébreux*, dans la *Revue Biblique*, t. XXXI, 1922.

— *Mélanges d'histoire religieuse*, Paris, 1915.

Leclercq (dom), O. S. B. — Voir *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* et Hefele-Leclerq.

Monlezun, J. J. — *Histoire de la Gascogne*, t. III, Auch, 1847.

Molinier Aug. et Kohler, Ch. — *Hierosolymitana Itinera Latina* t. II, 1, Genève, 1885.

Morin (dom), O. S. B. — *Études, Textes, Découvertes. Contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*, t. I, Paris, 1913.

Noris, Henri (Cardinal). — *Historia Pelagiana*, Louvain, 1702.

Petau, Den., S. J. — *De Angelis*, liber VII, dans ses *Dogmata Theologica*, édit. Vivès, t. IV, Paris, 1866.

— *De Incarnatione Verbi liber VII*, *Ibid.*, t. VI, Paris, 1867.

Podechard, E. — *L'Ecclésiaste*, dans la Collection *Études bibliques*, Paris, 1912.

Pottier, E. — *Educatio*, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio.

Portalié, Eug., S. J. — Voir *Dictionnaire de Théologie Catholique*.

Preuschen, E. — *Palladius und Rufinus*, Giessen, 1897.

Prat, Ferd., S. J. — *Les prétentions des diacres romains au quatrième siècle*, dans *Recherches de Science religieuse*, t. III, 1912.

Puech, A. — *Saint Jean Chrysostome*, dans la Collection *Les Saints*, 2^e édit., Paris, 1900.

Quentin (dom), O. S. B. — *Les martyrologes historiques du Moyen Age. Étude sur la formation du martyrologe romain*, dans la Collection *Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique*, Paris, 1908.

Rauschen, G. — *Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, Fribourg, 1897.

Rossi, J. B. de. — *La Roma sotterranea cristiana, descritta ed illustrata*, t. II, Rome, 1867.

Sanday, W. — *A critical and exegetical Commentary on the Epistle to the Romans*, Edimbourg, 1900.

Schanz, M. — *Geschichte der Römischen Litteratur bis zum Gesetz-*

gebungswerk des Kaisers Justinian. Vierter teil : *Die Litteratur des vierten Jahrhunderts*, Munich, 1914.

SCHMIDTKE, Alf. — *Neue Fragmente und Untersuchungen zu dem Iudenchristlichen Evangelien*, dans TU, t. XXXVII, 1, Leipzig, 1901.

SCHENKL, C. — *Praefatio* à l'*Expositio Evangelii secundam Lucam*, de S. Ambroise, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, vol. XXXII, pars IIII, Vienne, 1902.

SCHIWIETZ, Ét. — *Das morgenländische Mönchtum, Zweiter Band. Das Mönchtum auf Sinai und in Palästina im vierten Jahrhundert*, Mayence, 1913.

SEECK, O. — *Die Briefe des Libanios, zeitlich geordnet*, dans TU, t. XXX, 1-2, Leipzig, 1906.

Thesaurus linguae latinae, Leipzig; article *Confinium*.

TILLEMONT, S. LENAIN DE. — *Mémoires* (cfr *supra*), t. X.

SURIUS, Laur. — *De Vitis Sanctorum*, t. V. Venise, 1581.

VAN DEN GHEYN, Jos., S. J. — *La lettre du pape Anastase I^er^ à S. Vénérius, évêque de Milan, sur la condamnation d'Origène*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. IV, 1899.

VENABLES, E. — Voir *Dictionary of Christian Biography*, t. IV, Londres, 1887.

VINCENT, Hug. et ABEL F. M., O. P. — *Bethléem. Le Sanctuaire de la Nativité*, Paris, 1914.

WASTEL, P., O. Carm. — *Vindiciae Ioannis Ierosolymitani*, Bruxelles, 1643.

WILMART (dom), O. S. B. — *Deux expositions d'un évêque Fortunat sur l'Evangile*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXXII, 1920.

— *Nicolas Manjacoria cistercien à Trois-Fontaines*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXXIII, 1921.

WILBRAND, W. — *Zur Chronologie einiger Schriften des hl. Ambrosius*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XLI, 1921.

WORDSWORTH, H. et WHITE, H. I. — *Novum Testamentum Domini Nostri Iesu Christi latine secundum editionem Sancti Hieronymi*, Oxford, 1889 et suiv.

— editio minor, curante H. I. WHITE, Oxford, 1911.

TABLE DES CITATIONS

I. — ŒUVRES DE SAINT JÉRÔME

Adversus Helvidium.

PL, XXIII, 183-226.

Date : II, 24.

94-100. — 94 n. 2, 108 n. 2, 153 n. 4.

1 95 n. 1, 96 n. 2.

3 95 n. 2.

4 95 n. 1, 99 n. 1.

11 99 n. 2.

14 99 n. 2.

16 95 n. 2.

19 99 n. 3.

21 98 n. 2; 100 n. 1.

Adversus Iovinianum libri duo.

PL, XXIII, 211-282, 281-338.

Date : II, 43-44.

151-164. — 94 n. 2, II 109, 136.

I, 1-2 154 n. 2; 2 : 157 n. 1.

3 11 n. 2, 155 n. 2.

4 155 n. 1.

7 163 n. 4.

13 163 n. 1.

36 161 n. 3; 163 n. 2.

40 56 n. 1.

47 163 n. 3.

II, 7 18 n. 1; II, 6.

34 154 n. 2.

36 156 n. 1.

Altercatio Luciferiani et orthodoxi.

PL, XXIII, 155-182.

Date : II, 18-19.

57-58.

11 II, 18-19.

Apologia (Contra Rufinum).

Les livres I et II forment l'*Apologia prima* (PL, XXIII, 397-426; 425-456); le livre III l'*Apologia altera* (*Ibid.* 457-492).

Date : II 41-42, 46, 49.

273-279. — 11 n. 2, 206 n. 3, 238 (1re apologie).

280-281. — II 121, 133-134, 136 (2e apologie).

I, 1-7 241 n. 1.

1 227 n. 1, 263 n. 2.

2 231 n. 2.

3 232 n. 2, 250 n. 2, 263 n. 2.

4 233 n. 6, 263 n. 2.

7 244 n. 1.

8 247 n. 1.

11 145 n. 2.

12 250 n. 2, 254 n. 2, 272 n. 3; II, 40, 41.

13 59 n. 1.

N. B. — Le chiffre romain II précède les renvois aux pages du tome II. — La première référence, au-dessous de la date, indique les pages où il est question *ex professo* de l'ouvrage.

Apologia (suite)

14 198 n. 4.
15 263 n. 2; II, 5.
16 8 n. 3, 141 n. 2; II, 5.
17 13 n. 2, 231 n. 2.
19 149 n. 2; II, 30.
20 231 n. 2.
21 263 n. 2.
22 II, 40.
24 II, 41.
30 4 n. 4 et 6, 5 n. 2, 10 n. 1 et 2, 30 n. 2, 59, 198 n. 2, 231 n. 2; II, 5, 7, 46.

II, 2 247 n. 2, 260 n. 3; II, 41.
3 198 n. 1.
4 198 n. 1.
13 II, 100.
14 262 n. 1; II, 41.
15 232 n. 2, 234 n. 2, 290 n. 2.
16 198 n. 1; II, 130.
18 II, 99.
20 76 n. 1 et 3.
22 231 n. 2, 260 n. 2; II, 100.
23 II, 7, 41.
24-35 II, 106.
24 II, 5, 6.
31 290 n. 2.
34 234 n. 2; II, 130.

III, 1-5 241 n. 1.
2 280 n. 2 et 4.
3 200 n. 2, 263 n. 2, 282 n. 4, 283 n. 1.
4 200 n. 2, 217 n. 2, 233 n. 6, 234 n. 2, 263 n. 2; II, 44.
5 233 n. 6, 234 n. 2. 259 n. 3.
6 198 n. 2, 231 n. 2.
8 II, 42.
9 II, 7, 120.
10 198 n. 2, 231 n. 2, 263 280, n. 1; II, 31 n. 2.
11 II, 129.
12 II, 89, 130.
13 II, 129.
14 247 n. 1.
15 256 n. 1.
16 198 n. 1 et 4, 199 n. 2, 274 n. 4; II, 42, 91, 92, 129, 130.
17 II, 39.
18 198 n. 4; 206 n. 1, 230 n. 2.
19 228 n. 3, 331 n. 4.
20 233 n. 6, 262; II, 31 n. 2.
21 II, 31 n. 2, 41, 42, 87, 88.
22 II, 6, 22.
23 217 n. 2; II, 31 n. 2.
24 227 n. 1, 229 n. 1 et 2, 230 n. 1, 232 n. 2; 241 n. 1, 250, 255 n. 2, 256 n. 1; II, 35, 96.
25 231 n. 2.
26 198 n. 1, 199 n. 2, 231 n. 2.
27 II, 129.
28 198 n. 3; II, 129.
29 231 n. 2, 232 n. 2.
31 231 n. 2.
32 30 n. 2, 120 n. 1, 123 n. 1 et 2, 125 n. 2 et 3, 126 n. 1 et 4.
33-35 241 n. 1.
33 129 n. 1, 205 n. 2, 208 n. 2, 210, 218 n. 1, 227 n. 1, 230 n. 1, 233 n. 6, 256 n. 1; II, 33.

34 233 n. 6, 234 n. 2.
35 260 n. 1.
36 272 n. 3.
37 250 n. 2.
38 250 n. 2, 254 n. 2, 262 n. 1; II, 42.
39 10 n. 2, 16 n. 1, 231 n. 2; II, 6, 7.
40 II, 7.
43 241.

Ascetica (traduction des écrits coptes de Pacôme, Théodore et Orsiesi).

PL. XXIII, 61-100, et CIII, 453-476.
Date : II, 51; voir note Q : II, 101, 103.
295-296
Préface : II, 101-102.

Chronicon, d'Eusèbe de Césarée, avec continuation.

PL. XXVII; édit. HELM, *Die Chronik des Hieronymus*, dans les *Eusebius Werke*, t. VII, Leipzig, 1913. Première partie seule parue : texte, dans les *Griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderten*, t. 24 (je note les dates d'après cette édition).
Date : II 17, 18, 20.
63-68
Titre : 4 n. 3.
Préface : II, 103, 104, 116.
10e *année de Sévère :* II, 116.
16e „ „ II, 116.
8e „ *d'Alexandre Sévère :* II, 116.
11e „ „ II, 116.
2e „ *d'Aurélien :* 21 n. 1.
23e *année de Constantin :* 66 n. 3.
24e „ „ 61 n. 4.
4e „ *de Constance :* II, 5.
12e „ „ 67 n. 1.
17e „ „ 7 n. 1.
23e „ „ 66 n. 3.
1e „ *de Julien :* 66 n. 3.
2e „ *de Valentinien et de Valens :* II, 5.
3e „ „ 61 n. 4.
6e „ „ 66 n. 3.
8e „ „ II, 127.
9e „ „ 61 n. 4,
„ „ „ 67 n. 1.
10e „ „ 20 n. 1,
„ „ „ 267; II, 12.
12e „ *de Valens :* 66 n. 4.
13e „ „ 34 n. 1, 129 n. 1, 68 n. 2.

Commentaires sur l'Ancien Testament
291.

In Abdiam.
PL, XXV, 1097-1118.
Date : II, 44.
188.
Préface : 14 n. 1, 31-32; II, 6, 17, 122, 136.

Premier commentaire (perdu).
Date : II, 17-18.
31-32. — 45, 122.

In Aggaeum.
PL, XXV, 1387-1416.
Date : II, 29-30;
148. — II, 2, 119.

In Amos l. I-III.
PL, XXV, 989-1096.
Date : II, 51-52.
309-311.

I (préface), II, 8.
III (préface), II, 30, 31, 51.

In Habacuc l. I-II.

PL, XXV, 1273-1338.
Date : II, 29-30.
148
II (préface) 200 n. 3; II, 76 n. 1, 110-111.
II, 14 II, 5.
III, 14 15 n. 1; II, 10.

In Ioel.

PL, XXV, 947-988.
Date : II, 51-54.
309.
Préface : II, 112, 131.

In Ionam.

PL, XXV, 1117-1152.
Date : II, 44.
188.
Préface : II, 30, 43, 44, 111, 136.

In Malachiam.

PL, XXV, 1541-1578.
Date : II, 51-52.
309.
Préface : II, 123-124.

In Michaeam l. I-II.

PL, XXV, 1151-1230.
Date : II, 29-30.
148
II (préface) : 111, 119.

In Nahum.

PL, XXV, 1231-1272.
Date : II, 29-30.
148.
Préface : 127 n. 1.
III, 8 200 n. 3.

In Osee l. I-III.

PL, XXV, 815-946.
Date : II, 51.
309
I (préface) II, 111, 124, 128.
II II, 111-112, 131.
III II, 112.

In Sophoniam.

PL, XXV, 1137-1388.
Date : II, 29-30.
148.
Préface : II, 110.
I, 2 II, 67.

In Zachariam l. I-III.

PL, XXV, 1415-1542.
Date : II, 51-52.
309. — II, 136.
Préfaces II, 51-52.
I II, 111, 123, 128.
III, in XII, 2 5 n. 3, 25 n. 2.

In Danielem.

PL, XXV, 491-584.
Date : II, 52.
311-312. — 284 n. 2, 322; II, 132.
Préface II, 109, 112, 124.
V, 10 II, 124.
IX II, 124.
Susanne II, 124.
Bel II, 124.

In Ezechielem l. I-XIV.

PL, XXV, 15-490.
Date : II, 52, 53, 55.
318-320.
I (préface) 285, 317 n. 1 et 2; II, 132.
III 152 n. 1, 312 n. 3, 316 n. 3, 137 n. 2.

VI II, 114, 132.
VII II, 114, 152 n. 1, 316 n. 3, 317 n. 2.
X II, 132.
XI 16 n. 2.
XII, in XL, 5 15 n. 2; II, 6.
XIII II, 54, 114.
», in XLIV, 3 II, 7.
Sur le temple 322 n. 3.

In Hieremiam l. I-VI.

PL, XXIV, 679-900; édit. critique par REITER, dans CSEL, t. LIX, 1913 (je cite les références d'après les numéros de cette édition).
Date : II, 55-56.
326-327.

I (préface) II, 114-115.
17 II, 125.
46 II, 125.
56 II, 125.
III (préface) 19; II, 55, 115, 126, 134.
18 II, 54.
70 II, 135.
IV (préface) II, 115, 135.
9 II, 126.
12 II, 126.
28 II, 126.
41 II, 126.
42 II, 126.
61 II, 135.
V, 2 II, 126.
5 II, 125.
7 II, 126.
14 II, 126.
27 II, 126.
46 II, 126.
61 II, 135.
66 II, 126, 135.

In Isaiam l. I-XVIII.

PL, XXIV, 17-678.
Date : II, 52.
312-313.

I (préface) II, 124, 128, 130.
III (préface) II, 125.
in VI, 1 59; II, 21.
VI (préface) II, 125.
IX (préface) II, 112-113.
X (préface) II, 112, 132.
XI (préface) II, 112, 113, 132.
XII (préface) II, 13 n. 2, 110, 113.
XIV (préface) II, 113.
XV (préface) II, 113.
XVIII (préf.) II, 113.

V (d'abord publié à part).
Date : II, 45-46.
188.
Préface : 188.

In Psalmos

Commentarioli (Enchiridion); édit. par dom MORIN, dans *Anecdota Maredsolana*, t. III, 1, 1895.
Date : II, 30.
149. — 185 n. 2; II, 137.

Préface II, 120.
In Ps. 1 II, 89, 120;
2 275.
4 II, 120.
22 II, 120.
68 II, 120.
136 II, 120.

Tractatus sive homiliae; édit. par dom MORIN, dans *Anecdota Maredsolana*, t. III, II, 1897, et III, 1903, avec pagination accompagnée d'un astérisque.

Date : II, 30.
149 et II, 122.
In Ps. 15 II, 122, 125.
7 II, 122.
77 II, 122.
83 II, 122.
88 II, 122.
89 II, 122.
93 II, 122.
132 II, 122.

Breviarium in Psalmos (apocryphe).

PL, XXVI, 821-1270 (nombreux extraits des deux commentaires précédents).
185 n. 2.

In Proverbia (ce pseudépigraphe est de Bède le Vénérable).
II, 139.

In Cantica Canticorum (resté en projet).
177, 289 n. 2; II, 44.

In Ecclesiasten.

PL, XXIII, 1009-1116.
Date : II, 27.
104, 135-137. — II, 99.
Préface 104, 111 n. 1, 113 n. 3; II, 27.
In I, 9 7 n. 3.
In IV, 13 179 n. 2; II 118 (deux passages).

Commentaires sur le Nouveau Testament.

In Matthaeum l. I-IV.

PL, XXVI, 15-218.
Date : II, 44, 46.
188. — 142, 290.
Préface : 143 n. 1, 229 n. 1, 233 n. 6, 289 n. 2; II, 45, 123, 130.

In Marci evangelium.

Tractatus, publiés par dom MORIN, dans *Anecdota Maredsolana*, t. III II, 1897, p. 317-370.
185-186.

In Paulum Apostolum (quatre épîtres seulement).

Date : II, 27, 118.
138-142. — II, 137.

In ... Galatas l. I-III.

PL, XXVI, 307-438.
139-140.
Préface II, 5, 118, 130.
in II, 11 10 n. 1; II, 6.
II (préface) 14 n. 2, 18 n. 2.
III (préface) 31 n. 1, 142 n. 2.
in V, 13 II, 118.

In ... Ephesios l. I-III.

PL, XXVI, 437-554.
Date : II, 41.
140. — 138 n. 2, 142, 245 n. 2, 267, 274, 275; II, 99, 134.
I (préface) II, 104-105, 118, 127, 130.
In V, 4 II, 20.
In V, 32 59, 61.

In ... Titum

PL, XXVI, 555-600.
140.
Préface 7 n. 4.
In I, 22 25 n. 2
In III, 9 175 n. 4; II, 88, 118.

In ... Philemonem.

PL, XXVI, 599-618.
138-139. — II, 118.

In Apocalypsin (édition remaniée du commentaire de Victorin de Pettau).

Édit. critique par HAUSSLEITER, dans CSEL, t. XXXXIX, 1916, où la *recensio Hieronymi* occupe le *recto*.
II, 137.

Contra Iohannem Hierosolymitanum.

PL, XXIII, 355-396.
Date: II, 34-36.
223-224. — 149, 206 n. 3, 238.
1 221 n. 3; II. 36.
2-4 224 n. 3.
2 224 n. 2; II, 95.
3 224 n 2
4 199 n. 3, 214 n. 4, 224 n. 2.
7 230 n. 3; II, 121.
8 199 n. 3.
9 100 n. 2; II, 33.
10 208 n. 3; II, 33.
11 207 n. 1, 209 n. 1.
13 208 n. 2, II, 33.
14 208 n. 3, 210 n. 1, II, 33.
17 II, 35.
23-36 94.
25-28 224 n. 2 et 3, II, 95.
36 II, 95.
37-41 II, 91, 92.
37 220 n. 2.
38 221 n. 1.
39 220 n. 2; II, 36, 91.
40 214.
41-43 II, 94.
41 56, 211 n. 1, 215 n. 1; II, 6, 31 n. 2, 73.
42 215 n. 1; II, 35, 127 n. 3, 211 n. 1, 215 n. 1.
43 216 n. 1, 219 n. 2.
44 200 n. 3, 208 n. 3, 211 n. 3, 214 n. 3, 221 n. 2; II 5.

Contra Vigilantium.

PL, XXIII, 339-352.
Date : II, 51.
307-308.
3 10 n. 1, 307 n. 1; II, 51.
9 306 n. 1, 307; II, 51, 52.
17 307 n. 2; II, 51.

De Locis seu de situ et nominibus locorum hebraicorum.

PL, XXIII, 859-928; édit. critique par P. de Lagarde, dans *Onomastica sacra*, 1e édit. 1870; 2e édit. 1887; puis par Koetschau, dans *Eusebius Werke*, III Bd, I Hälfte, *Das Onomasticon der biblischen Ortsnamen*; mais la traduction de S. Jérôme y est adaptée à l'ordre suivi par le texte grec.
Drys: II, 28,
144-146.
Préface : 92 n. 1.
Drys: II, 4.
Divers passages à propos de *confinium:* II, 69 n. 1.

De Viris illustribus.

PL, XXIII, 601-720; édit. par Richardson, dans TU, t. XIV, 1, 1896; avec commentaire historique, par St.

von Sychowski, *Hieronymus als Litterarhistoriker*, 1894, dans les *Kirchengeschichtliche Studien*, II, 2.
Date : II, 31.
148-151, — 189, 200, 240; II, 29, 41, 43, 121.
2 II, 119.
3 56 n. 3.
38 II, 119.
53 20 n. 3.
54 278; II, 31-32, 88, 120.
56 II, 119.
57 II, 119.
60 II, 119.
61 II, 119.
62 II, 119.
63 II, 119.
65 II, 119.
69 II, 119.
75 II, 88, 100, 119.
76 II, 119.
81 II, 88, 119.
83 II, 119.
85 II, 119.
93 II, 89.
97 143 n. 1.
100 119-120.
103 79 n. 5.
109 II, 128, 130.
113 II, 88, 120.
117 59 n. 1.
124 134 n. 3.
125 21 n. 1, 58 n. 1.
128 61 n. 2.
133 61 n. 3.
135 3 n. 2, 4 n. 3; 63 n. 2, 85 n. 3; II, 18, 20, 27, 29, 30, 67-71, 120, 135, 136.

Traduction grecque attribuée à Sophronios : 4 n. 3.

Suppléments : 165 n. 1; II, 31, 43, 136-137.

Dialogus adversus Pelagianos l. I-III.

PL, XXIII, 495-590.
Date : II, 55.
325-326. — II, 61, 115.
I, préface 196 n. 2, 197 n. 1, 201 n. 1, 273 n. 4; II, 106, 126, 138, 139, 140.
I, 28 II, 127.
III, 2, II, 89.

Epistulae.

PL, XXII; édit. critique par M. Hilberg, dans CSEL, t. LIV (*Epist.* 1-70), LV (71-120), LVI (121-154). Les lettres 148-150 n'ont aucun titre à figurer dans le recueil.
1 Date : II, 13-14.
27-28. — 11 n. 4, 22.
1 21 n. 1.
15 21 n. 1, II, 12-13.
2 Date : II, 14.
26-27. — II, 72.
3 Date : II, 15.
33-34.
1-3 28 n. 3.
1 5. n. 3, 14 n. 1, 33 n. 6, 35 n. 2; II, 72.
2 33 n. 5, 49 n. 4.
3 21 n. 1, 29 n. 1, 35 n. 2; II, 75, 76.
4 5 n. 1, 14 n. 1, 34 n. 1; II, 5.
5 5 n. 1, 14 n. 1, 17 n. 3, 19 n. 1, 34 n. 1.
6 34 n. 1.

Epistulae (suite).

4 Date : II, 15.
35.
1 33 n. 3, 34 n. 1, 35 n. 2, 49 n. 4.
2 4 n. 3, 33 n. 5, 47 n. 2; II, 72-73.
5 Date : II, 15.
35.
1 39 n. 1, 47 n. 2.
2 19 n. 2, 20 n. 3, 40 n. 2, 42 n. 2, 43 n. 1, 47 n. 2, 49 n. 4, 87 n. 2, 129 n. 2.
6 Date : II, 15.
47-48. — 20 n. 2.
2 23 n. 2, 29 n. 2, 33 n. 2, 35 n. 2, 49 n. 2 et 4; II, 70, 72, 75, 76 n. 1.
7 Date : II, 15.
47-48. — 20 n. 2, 48 n. 1; II, 70.
1 39 n. 1, 46 n. 2.
2 40 n. 1; II, 7.
3 4 n. 3, 34 n. 1; II, 72.
4 4 n. 7, 23 n. 2; II, 6, 72.
5 3 n. 4, 22 n. 3.
8 Date : II, 15.
48. — 20 n. 2, 32-33; II, 77.
9 Date : II, 15.
48. — 20 n. 2, 35 n. 2, 48 n. 2, 49 n. 4.
10 Date : 43 n. 2 et II, 16-17.
44. — 20 n. 3, 48 n. 1.
3 44 n. 1, 45 n. 2, 143 n. 1.
11 Date : II, 15.
48. — 22 n. 2; II, 70, 72, 75, 76.
12 Date : II, 15-16.
48. — 22 n. 2; II, 70, 75, 76.
13 Date : II, 16.
48-49. — 4 n. 5 23 n. 1.
14 Date : II, 16, 18.
49-50. — 10 n. 1, 11 n. 4.
1 35 n. 2, 37 n. 1
2 36 n. 1, 182.
3 36 n. 1; II, 76.
6 II, 73.
10 46 n. 1.
15 Date : II, 16; 51-54.
1 16 n. 2, 50 n. 1.
2 33 n 4; II, 72.
3 16 n. 2, 39 n. 1, 224 n. 2.
16 Date : II, 16.
54-55.
2 39 n. 1, II, 72, 75.
17 Date : II, 16.
55. — II, 14.
Titre : 47 n. 1.
2 7 n. 4, 40 n. 2, 42 n. 1, 45 n. 3.
3 224 n. 2.
4 47 n. 1.
18 Date : II, 18.
Hilberg distingue 18 A (1-16) et 18 B (17-fin).
18 A Date : 312 n. 3; II, 21, 31 n. 2.
70-71. — II, 20, 116,
1 63 n. 2.

Epistulae (suite).

18 A 11 II, 73-74.
15 79 n. 2.
16 81 n. 1; II, 20.
18 B Date : II, 21-22.
72. — II, 116.
4 (20) II, 21.
19 Date : II, 26.
77-78.
20 Date : II, 26.
78.
21 Date : II, 26.
78-79.
42 81 n. 1.
22 Date : II, 24, 44, 54.
104-109. — 11 n. 4, 94 n. 2, 153 n. 3.
2-3 110 n. 1.
7 13 n. 3, 40 n. 3.
15 101 n. 1; II, 24.
22 22 II, 24.
27 II, 24-25.
30 4 n. 4 et 7, 5 n. 3, 8 n. 2.
29-30 40 n. 3, 79 n. 3, 276; II, 72, 76-78, 137.
23 Date : II, 23.
100-101. — 94 n. 1.
1 112 n. 1, 179 n. 1.
24 Date : II, 23.
101. — 94 n. 1.
1 101 n. 2.
4 119 n. 1.
25 Date : II, 25.
87. — 179 n. 1.
26 Date : II, 25-26.
87. — 179 n. 1.
5 25.
27 Date : II, 25.
88. — 114-115.
2 86 n. 3.
28 Date : II, 25.
87. — 179 n. 1.
29 Date : II, 25.
87. — 179 n. 1, 180 n. 2.
3 II, 25.
7 9 n. 1, 86 n. 3; II, 5.
30 Date : II, 23.
89-90. — 115; 30 n. 4, 86 n. 1.
31 Date : II, 23.
110.
32 Date : II, 23.
88.
2 86 n. 3, 119 n. 1.
33 Date : II, 26.
90-91. — II, 116.
5 II, 87, 98, 116.
34 Date : II, 26.
87. — 179 n. 1.
1 II, 88, 117.
34 5 117.
35 Date : II, 24, 25.
79-80. — II, 137.
36 Date : II, 24, 25.
80-82. — 36 n. 1, 135 n. 2.
1 II, 24, 25, 117
37 Date : II, 26.
2 179 n. 1.
3 II, 117.
4 87 n. 2.
38 Date : II, 23.
100 n. 2. — 103 n. 3.
2 103 n. 2; II, 24.
5 103 n. 1.
39 Date : II, 23.
110-113. — 100 n. 2, 103 n. 3.
1 7 n. 4.
2 II, 23.

Epistulae (suite).

39 3 II, 23.
7 103 n. 1; II, 23.
40 Date : II, 24.
115-116.
41 Date : II, 26.
87-88.
42 Date , II, 26.
87-88. — 116.
1 179 n. 1.
3 87 n. 3.
43 Date : II, 26.
114 n. 1. — II, 117.
44 Date : II, 26.
153 n. 1.
45 Date : II, 22.
117-120.
1 II. 72,
2 85 n. 4; II, 22.
3 83 n. 2.
4-5 116 n. 2.
6 II, 87.
7 86 n. 3, 105 n. 4.
fin 86 n. 1.
46 Date : II, 43.
165-167. — 129 n. 1, 130 n. 1, 153 n. 1; II, 136.
1 85 n. 2.
10-12 126 n. 4.
10 166.
12 167.
13 167.
47 Date : II, 31, 43.
167-168. — 129 n. 1; II, 136.
3 85 n. 4, 162 n. 1.
48 (Vallarsi-Migne 48. = Hilberg 49). *Apologeticus ad Pammachium.*
Date : II, 43.
162. — 181-182; II, 136.
1 14 n. 1.
2 154 n. 2.
13 II, 120.
15 II, 120.
18 108 n. 2.
19 II, 130.
20 II, 73.
49 (Vallarsi-Migne 49 = Hilberg 48).
Date : II, 43.
162.
1 14 n. 1, 181 n. 2.
3 II, 120, 130.
4 182 n. 2.
50 Date : II, 43.
161. — 11 n. 2; II, 136-137.
1 9 n. 1; II, 128.
2 II, 128.
3 16 n. 2.
4 59 n. 1.
5 9 n. 1.
51 Date : II, 34.
212-214. — 189, 206 n. 3, 213, 216, 217; II, 86, 110.
1 211 n. 1 et 2; II, 34.
2 199 n. 1.
3 207 n. 3, 208 n. 3.
4 230 n. 3.
6 199 n. 1, 207 n. 2, 208 n. 3.
9 197 n. 1, 207 n. 2, 210 n. 1; II, 33.
52 Date : 46.
183. — II, 136.
1 10 n. 1 et 2, 49 n. 4; II, 6, 73.
8 60 n. 1.
53 Date : II, 44, 89-91.

Epistulae (suite).

53 173-174. — II, 136.
54 Date : II, 44.
185. — II, 136.
2 113 n. 3, 152 n. 4.
18 II, 44.
55 Date : II, 44.
176-177.
1 II, 44.
56 Date : II, 48.
297-298. — 152 n. 2.
57 Date : II, 44.
216-219. — 11 n. 2, 63 n. 1, 181. 206 n. 3; II, 86, 110, 136.
2 7 n. 4, 214 n. 3, 217, 218 n. 1; II. 34.
12 199 n. 1, 200 n. 1 et 3, 218 n. 1.
58 Date : II, 44, 45, 89-91.
171-173. — II, 136.
4 196.
5 44 n. 2.
11 221-222.
59 Date : II, 44.
167.
60 Date : II, 44, 46.
183-184. — 303; II, 136.
1 II, 7.
5 49 n. 4.
8 49 n. 4.
15-16 314 n. 2.
61 Date : II, 45.
222. — 206 n. 2, 242, 265; II, 84, 121, 136.
3 II, 44.
62 Date : II, 45.
238-239. — 206 n. 2, 242 n. 1; II, 84.
63 Date : II, 38-40.
271.
1 II, 39.
2 16 n. 2.
3 II, 121.
64 Date : II, 44.
180. — 152 n. 4; II, 136.
8 180; II, 36, 44.
65 Date : II, 44.
177. — 152 n. 4; II, 136.
1 II, 110.
8 180.
22 44.
66 Date : II, 45, 46.
182. — 113 n. 3; II, 136.
1 II, 31 n. 2.
9 10 n. 1, 13 n. 1; II, 6.
13 292-293.
14 3 n. 3, 4 n. 1 et 4; II, 9, 45, 67.
67 Date : II, 48.
298-299. — 67 n. 9, 152 n. 2, 204 n. 2.
1 II, 44, 49.
8 II, 48.
9 II, 48, 121.
68 Date : II, 45.
169.
1 153 n. 2.
2 II, 4, 128.
69 Date : II, 46.
175-176, — II, 136.
70 Date : II, 46.
188-189. — 201 n. 2, 218 n. 1, 276; II, 110, 122, 136.
71 Date : II, 46.

Epistulae (suite).

71 168. — 289 n. 2, 291 n. 3; II, 46, 122-123, 130.
72 Date : II, 45-46.
176.
4 II, 44.
5 290 n. 2.
73 Date : II, 46.
175-176. — II, 136.
2 II, 86, 123, 130.
6 290.
10 II, 46.
74 Date : II, 46.
176.
6 290.
75 Date : II, 46.
168-169, — 152 n. 7.
76 Date : II, 46.
169.
77 Date : II, 46.
180-181, — II, 136.
7 178.
8 219 n. 2.
9 49 n. 4; II, 7.
78 Date : II, 46.
180. — 152 n. 4; II, 136.
79 Date : II, 46.
184-185.
9 II, 47.
80 Date : II 37.
235-236.
81 Date : II, 38.
249-250. — 254, 274.
1 10 n. 1, 227 n. 1, 247 n. 2; II, 70.
82 Date : II, 34-36.
225-227; II, 91-94. — 206 n. 3.
2 4 n. 2, 256 n. 1.
4 208 n. 3, 221 n. 1, 254-255, 274, 289 n. 2.
6 221 n. 1.
7 II, 121.
8 203, 211 n. 3, 214 n. 2, 221 n. 1; II, 6.
9 226 n. 1; II, 31 n. 2.
10 219.
11 199 n. 1 200 n. 1, 215 n. 1, 226 n. 1.
83 Date : II, 37.
239-240. — 233 n. 6, 245, 248; II, 97.
84 Date : II, 38, 41.
249-253.
3 56 n. 2; II, 7, 11, 19, 21, 98, 127-129.
4 II, 121.
6 10 n. 2.
7 247 n. 1.
10-11 II, 130.
85 Date : 253; II, 89.
253. — 174, 206 n. 2, 238, 242; II. 45, 121, 136.
2 246; II, 116.
3 7 n. 4, 246, 311 n. 2; II, 84.
4 II, 84.
86 Date : II, 38.
271. — II, 121.
1 39.
87 Date : II, 38-39.
271-272.
88 Date : II, 38-39.
271-272. — 258 n. 1; II, 121

Epistulae (suite).

89 Date : II, 38-39.
271. — II, 121.
90 Date : II, 40.
270. — 272, 274.
91 Date : II, 40.
270. — 272, 274,
92 Date : II, 40.
270. — 272, 274.
93 Date : II, 40.
270, — 272,274; II,93.
94 Date : II, 40.
270. — 272, 274.
95 Date : II, 41.
258.
96 Date : II, 41-42.
272, 286.
97 Date : II, 42.
286. — 167 n. 4.
1 II, 42, 121.
4 II, 42 n. 3.
98 Date : II, 42.
286. — II, 85.
12 II, 86.
99 Date : II, 42-43.
295. — II, 51.
2 II, 85, 103.
100 Date : II, 42-43.
268, 295. — II, 51.
10 II, 85.
101 Date : II, 48-49.
299.
102 Date : II, 48-49.
299-300. — 152; II, 51.
1 293.
5 II, 49.
103 Date : II, 48-49.
300-301. — 102 n. 3, 152 n. 3.
1 II, 49-50.
104 Date : II, 50.
301. — 152 n. 2.
1 303.
2 298.
105 Date : II, 49-50.
301-302. — 152 n. 2, 305 n. 1.
1 II, 48.
5 II, 4, 8.
106 Date : II, 46-47.
291-292.
1 301; II, 47.
2 II, 47.
6-7 II, 123.
86 II, 46, 47.
107 Date : II, 47.
292. — 100 n. 1, 152 n. 4; II, 136.
2 II, 46, 47.
5 104 n. 2.
9 II, 7-8.
13 II, 7.
23 II, 95.
108 Date : II, 51.
296. — 89, 293-294.
6-14 124-127.
6 44 n. 2, 75 n. 2, 113 n. 3, 116 n. 2; II, 22.
13 127 n. 1.
14 127 n. 3.
20 127 n. 3, 128 n. 2.
26 89 n. 2, 178-179.
27 127 n. 3.
32 II, 51.
33-34 296.
34 II, 56.
109 Date : II, 51.
306-307. — 152 n. 3.
110 Date : II, 50.
282-283. — 303, 305 n. 1, 152 n. 2.

Epistulae (suite).

110 6 193
111 Date : II, 49-50.
303. — 101 n. 3.
112 Date : II, 50.
303-304. — 152 n. 2, 305 n. 1.
4 II, 123, 130.
6 II, 123.
20 II, 123, 130.
22 II, 4, 8.
113 Date : II, 43.
286.
114 Date : II, 43.
286.
115 Date : II, 50.
304-305. — 152 n. 2; II. 47,
116 Date : II, 50.
305. — 152 n. 2.
1 II, 47.
23 II, 123, 130.
117 Date : II, 51.
307-308. — 10 n. 1; II, 136.
1 153 n. 2.
4 4 n. 4.
118 Date : II, 52.
310.
119 Date : II, 52.
308-309. — 152 n. 2; II, 52, 95.
1 II, 52.
5 II, 130.
9 II, 124.
11 II, 113, 124, 131.
12 II, 52.
120 Date : II, 52.
310-311. — 152 n. 2 et 4.
7 II, 52.
12 II, 52.
121 Date : 52.
311. — 152 n. 2 et 4.
6 II, 124, 130.
10 II, 52.
122 Date : II, 52.
314-315.
1 153 n. 2.
123 Date : II, 52.
315-316.
9 76 n. 1.
10 98 n. 1, 152 n. 4.
15 309 n. 1.
16 17 n. 4; II, 68.
124 Date : II, 47.
313-314. — 244 n. 1, 246 n. 1, 249 n. 1.
1 254 n. 1; II, 47, 132.
2 II, 125.
4 II, 125.
6 II, 125.
11-14 II, 125.
15 II, 125, 132.
125 Date : II, 54.
320.
2 II, 73.
6 4 n. 4.
12 8 n. 3, 41.
13 126 n. 3.
18 197 n. 2, 200 n. 3; II, 54, 133.
20 309 n. 1, 320 n. 2.
126 Date : II, 53-54.
320.
1 II, 53, 125, 133.
2 317 n. 2, 318 n. 1 et 2; II, 53.
127 Date : II, 53.
321. — 85 n. 1.
1 317 n. 2; II, 51, 53.
7 75 n. 2, 85 n. 2.

Epistulae (suite).

127 8 86 n. 3, 152 n. 4, 167, 177 n. 1; II, 60.
9 232 n. 2, 235 n. 2, 255 n. 2; II, 38, 87, 125, 133.
10 247 n. 2, 256-257, 260 n. 3, 275 n. 3, 284 n. 1; II, 39, 133.
13-14 316-317; II, 7.
14 318 n. 1; II, 53.
128 Date : II, 53.
321.
5 II, 8.
129 Date : II, 54.
321.
130 Date : II, 54.
322. — 152 n. 4.
16 258 n. 2; II, 125, 133-134.
131 Date : II, 50.
324.
132 Date : II, 50.
324.
133 Date : II, 55.
324-325.
3 185; II, 125, 134, 135.
12 II, 7.
13 326 n. 2.
134 Date : II, 50.
324. — 304.
1 327, 331; II, 55.
2 47.
135 Date : II, 55.
329.
136 Date : II, 55.
329.
137 Date : II, 55.
328-329.
138 Date : II, 57, 50, 62.
330. — 328 n. 2 et 3.
139 Date : II, 54, 55, 57, 62.
139 330-331. — 326 n. 2, 328 n. 2.
140 Date : II, 54-55.
328.
141 Date : II, 50, 57.
331-332.
142 Date : II, 50, 57, 58.
337-338. — 331 n. 3.
143 Date : II, 50, 57.
333. — 143 n. 2, 234 n. 1, 332 n. 2.
1 II, 61.
2 58, 60, 61, 62.
144 (d'Augustin à Optat de Milève, après la mort de S. Jérôme).
145 Date : inconnue.
169-170. — 196 n. 2.
146 Date : inconnue.
176.
147 Date : inconnue.
172. — 127 n. 2.
151-154 (ces lettres ne se trouvent que dans l'édition Hilberg),
151 Date : 57-62.
334-335. — 330 n. 2.
152 Date : 57-62.
333-334.
153 Date : 57-62.
336-337.
154 Date : 57-62.
335-336. — 333 n. 1.

Lettre à Presidius (*Epist. spuria* 18).
PL, XXX, 182-188; édit. critique par dom Morin, dans le *Bulletin d'anc. Littérature et d'Archéologie chrétiennes*, t. III, 1913.
Date : II, 26.
101-102.

Lettre 8 (parmi les *spuria*).
PL, XXX, 116-122 (c'est l'homélie V d'Origène *in Hieremiam*).
II, 79.

Lettre apocryphe aux Africains.
279, 281.

Lettres perdues.
à S. Augustin : II, 121.
à Didyme : II, 128.
à Sophronius : II, 136-137.

Correspondance avec S. Augustin.
Date : II. 47-50, 110, 131.
Pour l'ensemble : 142, 297-306.

Histoire de son temps (restée en projet),
68, 131.

Histoire ecclésiastique, depuis le début de l'ère chrétienne (restée en projet).
131-132; II, 17.

Homiliae vel tractatus sur divers sujets, publiés par dom Morin dans *Anecdota Maredsolana*, t. III, II, *Tractatus varii*, p. 371-420.
181-186.

Lex Dei ou *Mosaicarum et romanarum legum collatio*. C'est sans doute l'ouvrage visé dans le catalogue des œuvres de S. Jérôme que donne la *Vita* : *Hieronymus noster.*
II, 137-138.

Onomasticon, ou *Hebraicorum nominum liber.*
PL, XXIII, 771-858, sous le titre : *Liber de nominibus hebraicis;* édit. séparée par P. de Lagarde, dans *Onomastica sacra I*, 1870.
Date : II, 28.
144-146. — 45, 127.
Préface : II, 105, 119.

Qaestionum hebraicarum in Genesim liber.
PL, XXIII, 935-1010; édit. séparée par P. de Lagarde, 1868.
Date : II, 28.
144-146. — 179 n. 2; II, 105-106,.
Préface : II, 118-119.

Vita Hilarionis.
PL, XXIII, 29-54.
Date : II, 40.
132-133. — II, 103, 104,
Préface : 44 n. 2.

Vita Malchi monachi captivi.
PL, XXIII, 53-50.
Date : II, 27, 30.
130-132.
Préface : II, 17.
1 II, 88.
2 27 n. 1, II 6.
3 39.
4 39.
10 II, 7.

Vita Pauli.

PL, XXIII, 17-28.
Date : II, 16-17.
43-45. — II, 103, 104.
6 16; II, 39 n. 1, 40 n. 1.

Revision de l'Ancien Testament latin d'après l'hébreu.

PL, XXVIII et XXIX.
Date : II, 28.
147, 279.

Octateuchus.
Date : II, 46.
Pentateuchus.
186-187, 290.
Préface : II, 108, 109, 123.
Iosue.
290 n. 2, 291.
Préface : II, 109 et 123.
Iudices.
291.
Ruth.
291.
Samuel I-II, Regum libri I-II.
Date : 147; II, 28.
Prologue : II, 28, 29, 107.
Paralipomena.
Date : 186, II, 44.
Préface : II, 44, 108, 122.
Ezras et Nehemias.
Date : 186-187, II, 44.
Préface : II, 44, 108, 122.
Tobias.
Date : 291.
Préface : II, 110.
Iudith.
Date : 291.
Esther.
Date : 291.
Préface : II, 110.
Iob.
Date : 186.
Préface : 4 n. 2; II, 5, 9 2, 107, 108, 110.
Psalmi.
Date : II, 29-30.
147, 275.
Préface : II, 29, 30, 107.
Libri Salomonici (Proverbia, Ecclesiastes, Canticum).
Date : II, 46.
186. — 289 n. 2, 290.
Prophetae maiores et minores.
Date : 147.
Isaias.
Date : II, 28-29.
Préface : II, 106.
Hieremias.
Préface : II, 107.
Ezechiel.
Préface : II, 107.
Daniel.
Préface : II, 7, 129, 107, 119.

Revision de l'Ancien Testament latin d'après les Septante.

PL, XXIX.
Date : II, 28-30.
148-149, 279, 328. — II, 104, 106, 109, 115.
Paralipomena.
Date : II, 28.
147.
Préface : 124 n. 1; II, 104.
Iob.
Date : II, 28.
Préface : 147; II, 104.
Psalterium romanum.
Date : II, 26.
84.

Psalterium gallicanum.
Date : II, 28.
147.
Préface : II, 104, 106.
Libri Salomonici (Proverbia, Ecclesiastes, Canticum).
Date : II, 28.
147.

Revision du Nouveau Testament latin (Évangiles).

PL, XXIX; édit. Wordsworth-White, maior et minor.
Date : II, 25.
82-84. — 218; II, 115.

Traduction de l'Évangile selon les Hébreux (Nazaréen).

147-148. — 56; II, 20, 80, 89, 115.

Traduction de divers ouvrages patristiques.

(sauf les lettres 51 et 91, d'Épiphane; 87, 89, 92, 96, 98, 100, 113 de Théophile, 93, des évêques de Palestine, 94, de Denys, évêque de Lydda-Diospolis).
II, 123.

Anonyme (Anecd. Amelli), *In Isaiam VI.*
272-273; II, 81-86, 121.

Didyme.
Liber de Spiritu Sancto.
PL, XXIII, 101-154.
Date : II, 25, 26, 27, 82.
134-135. — 267.
Préface: II, 87, 123, 127, 130.

Origène.
Traductions diverses.
68, 104, 236, 238, 274.
Homiliae II in Canticum.
PL, XXIII, 1117-1144.
Date : II, 26.
82. — 235; II, 116, 139.
Homiliae XIV in Hieremiam.
Date : II, 18, 20.
68-70; II, 78-81, 116,
Homiliae XIV in Ezechielem.
Date : II. 18, 20.
68-70; II, 81.
Préface : 81 n. 1; II, 21, 80, 116.
Homiliae IX in Isaiam.
Date : II, 20, 21.
70; II, 80-81. — 116.
In V, 2: II, 74.
Homiliae XXXIX in Lucam.
PL, XXVI, 219-306.
Date : II, 27-28, 30.
142-144. — 104 n. 1 113 n. 3, 204 n. 1, 238-243.
Préface : II, 117-118.

Periarchon (perdu; fragments dans la lettre 124, ad Avitum).
Date : II, 37-38.
246-255. — 311, 313, 314; II, 84.
Sur cette traduction, et celle de Rufin, voir II, 37-38, 45, 47, 97, 120, 129, 132-134.

Théophile.
Pamphlet contre S. Jean Chrysostome.
286.

II. — AUTRES AUTEURS ANCIENS.

Acta Nerei et Achillei.
II, 140, 141.

Adon.

Martyrologium (30 Septembris).
II, 139, 140.

Aginnius (Pseudo-).

Commentum de Controversiis (édit. THULIN, 1913).
II, 69, n. 1.

Ambroise d'Alexandrie.

Epistula ad Origenem (perdue).
II, 117.

Ambroise de Milan (S).

Epistula 42. II, 154.
Commentarius in Lucam. 142-143.
De Spiritu Sancto. 134-135.

Ambrosiaster.

Quaestiones in Vetus et Novum Testamentum.
CIX : 175.

Amabilis.

Deux lettres perdues, à S. Jérôme.
II, 45.

Anastase I.

Epist. ad Ioannem Hierosolymitanum (Jaffé 282).
199 n. 1, 204 n. 2, 258 n. 2, 260 n. 2 et 3, 262, 278; II, 41, 42.
Epist. ad Orientales (Jaffé 284).
II, 42.

Epist. ad Simplicianum (Jaffé 276).
258, 259; II, 40.
Epist. ad Venerium (Jaffé 281).
258, 260; II, 40.

Annianus.

Réfutation perdue *du Dialogue de S. Jérôme contre les Pélagiens.*
337; II, 61.

Antonin.

Itinerarium (édit. GEYER).
39, 338 n. 2; II, 141-142.

Athanase (S.).

Vie de S. Antoine (traduite en latin par Evagrius).
43, 218; II, 145.
De Dionysio Alexandrino.
278.

Augustin (S.).

Confessiones.
I, 13-14 : 7 n. 4.
VIII 6 : 18 n. 4.
Contra Iulianum. 34 : I, 4.
De bono coniugali : 162.
De gestis Pelagii, 66 : 328 n. 1, 330 n. 3.
De haeresibus, 82 : 156 n. 2.
Epist. 40,9 II, 206 n. 2.
73,4 193, 182-284.
131,4 II, 4.
149 174.
166,8 II, 54.
180,5 II, 94.

188 336 n. 2.
190,20 II. 54.
Retractationes, II, 48 : 156 n. 2, 162 n. 3.
Sermo 308 : II, 78.

Augustin (Pseudo-).

Epistula de magnificentiis beati Hieronymi (BHL, 3867). II, 144.

Basile (S.).

Epistula 138, 2 : 21 n. 1, 55 n. 2; II, 13.
Regulae (adaptées par Rufin). 281; II, 102.
Philocalia Origenis. Voir Origène.

« *Beati Hieronymi vitam* ». Vie de S. Jérôme (BHL, 3873). II, 143-144.
Voir Maniacoria.

Bède le Vénérable.

In Cantica : II: 139.
Martyrologe : II, 140.

Beleth (Jean). II, 144.

Cassien.

Collationes, X, 3: 208 n. 1.

Cassiodore.

Institutiones divinae. Préface et chap. 12: II, 29, 140.

Clément (Pseudo-) de Rome.

Recognitiones, (adaptées par Rufin). 232-281.

Codex Iustinianus. 5, C. 1, 54 : V, 22.

Codex Theodosianus. 1, C. Th. 6, 21: 17, 188 n. 4.

Cyrille (Pseudo-) de Jérusalem.

Epistula ad Augustinum de miraculis Hieronymi (BHL, 3868). II, 144-145.

Didyme d'Alexandrie.

Commentaire perdu *sur Osée*. II, 124, 128, 129.
Commentaire perdu *sur Zacharie*. II, 128.
Commentaire perdu *sur le « Periarchon »*. 278.
Traité perdu *sur la mort des enfants*. II, 129.

Denys de Lydda.

Lettre à Théophile. C'est la lettre 94 de Jérôme.

Épiphane (S.).

Contra Haereses. 64 : 203 n. 2; II, 100.
Lettre à saint Jérôme (*Epist.* 91). 270
Lettre à Jean de Jérusalem (*Epist.* 51). 220 n. 2; II, 34.
Lettre perdue *aux évêques de Palestine et à Sirice*. 220 n. 2, 221 n. 2; II, 36.
Lettre aux moines. II, 34.

Eusèbe de Césarée.

Histoire Ecclésiastique.
VI, 33, 4 : II, 101.
Onomasticon.
145-146.

Eusèbe (Pseudo-) de Crémone.

De morte Hieronymi (BHL,3866).
II, 144-145.

Evagrius Ponticus.

Écrits traduits par Rufin.
II, 134.

Facundus Hermianensis.

Pro defensione trium Capitulorum.
VI, 5 : 286 n. 3.

Gelasianum.

Édit. von DOBSCHÜTZ, p. 10 et 44-45.
282 n. 2.

Gennade de Marseille.

De Viris illustribus.
32 : 96 n. 1.
35 : 307 n. 3.

Gennade (Pseudo-).

Vie de S. Jérôme : « *Hieronymus Noster* » (BHL, 3869).
338 n. 1; II, 137-141. — 3, 56.
Préface apocr.: II, 137-140.

Grégoire (S.) de Nazianze.

In laudem S. Basilii.
59 : 66 n. 4.
Philocalia Origenis : II, 116.
Voir Origène.

Helvidius,

Opuscule.
95-96.

Hilaire (S.).

Traductions d'Origène.
218, 225, 242 n. 1.

Isidore.

Lettre perdue *à Rufin.*
II, 36, 92.

Itinerarium Burdigalense (édit. GEYER, p. 17).
32 n. 2.

Jacques de Voragine.

Légende dorée, 146.
II, 56, 144.

Jean de Jérusalem.

Apologie perdue.
207 n. 1, 221, 225, 227; II, 36, 91, 94, 95.

Jérusalem (concile de) en 415.

Actes, II, 55.

Julien d'Éclane.

Lettre perdue *à Zosime.*
333 n. 3.

Justinien.

Lettre à Ménas.
258 n. 2 (fragment de Théophile).

Innocent I.

Lettres (135-138, dans la correspondance de S. Jérôme) : 175, 327 n. 2.

Jovinien.

Opuscule perdu.
154 n. 2 et 3.

Lactance.

De opificio Dei.
X, 4; II, 69 n. 1

Légende dorée, 146
Voir Jacques de Voragine.

Magnus, rhéteur

Lettre perdue *à S. Jerôme.*
II, 46; voir la lettre 70.

Marius Mercator.

Commonitor. adv. haer. Pelagii:
II, 96.
Commonitor. sup. nom. Caelestii:
330 n. 2.
Fragment de Théodore de Mopsueste: II, 115.

Maniacoria.

Vie « Beati Hieronymi » (BHL, 3873) : II, 142-146.

Marcellinus comes.

Chronique.
Années 342 et 398 : II, 137.
Martyrologes lyonnais du IX^e s.
II, 140.

Milan (concile de).

II, 26.

Moschos, Jean.

Pré spirituel, 107; II, 141-142.

Oceanus.
Voir Pammachius.

Origène.

Commentaires
Sur la Genèse l. XII et XIII :
II, 117.
Sur le Lévitique, 13.
II, 117.
Sur le Psaume 126.
II, 117.
Sur la lettre « Phe ».
II, 117.
Sur le Cantique
II, 117, 122.
Sur Isaie.
II, 124.
Sur Osée
II, 124.
Sur Zacharie.
II, 123-124.
Sur Malachie.
II, 124.
Sur S. Matthieu (25 tomes, 20 homélies, scolies).
II, 117 et 123.
Sur S. Luc (tomes).
II, 117.
Sur S. Jean (tomes).
II, 117.
Sur l'épître aux Romains.
II, 117.
Sur la 1^e aux Thessaloniciens.
II, 124.
Contre Celse.
II, 120, 122.
Hexaples.
Voir Index des noms et matières.
Lettre sur la falsification de ses écrits.
278.
Periarchon : 229-286; II, 121-127.
Philocalie : 202; II, 116.
Stromates. II, 122, 126.
Livre 6 : 275.
Livre 10 : II, 74.
Traductions de S. Jérôme.
Voir *supra*, p. 197.
Traductions de Rufin.
Voir *infra*, p. 204.

Orose.
Apologeticus.
3 : 324-325.
4 : 327 n. 2.

Orsisius.

Écrits traduits par S. Jérôme.
II, 102-105.

Ovide.

Métamorphoses.
XII v. 39-40 : II, 69 n. 1.

Pacôme.

Écrits traduits par S. Jérôme.
II, 102-105.

Palestine (évêques de).

Lettre 103.
Date : II, 40.
270.

Palladius.

Historia Lausiaca.
PG, XXXIV; édit. critique par dom BUTLER, dans les *Texts and Studies*, VI, 2; (je cite d'après la numérotation de ce dernier).
10 257 n. 2;
26 170 n. 1;
36 194 n. 2; 196 n. 2;
41 128 n. 2;
42 196 n. 2;
46 14 n. 1; 129 n. 1; 197, 216 n. 4;
55 200 n. 3;
62 232.

Pammachius.

Lettres perdues *à S. Jérôme.*
221, 223, 288; II, 36.

Pammachius et Oceanus.

Lettre à S. Jérôme, 83.
233 n. 6, 235.

Paulin de Nole.

Lettre 13, à Pammachius
253, n. 1.
Lettre 28, 5, à Sévère.
231 n. 6.
Lettre 29, à Sévère.
206 n. 5, 239 n. 2.
Lettre 45, à S. Augustin.
174.
Lettre 46, à Rufin.
174, 231 n. 4.
2 : 7 n. 4.
Lettre 47, à Rufin.
174, 231 n. 4.
Lettre 50, à S. Augustin
174.

Pélage.

Lettre à Démétriade.
313, 325 n. 2.

Photius.

Bibliotheca, codex 177: II, 115.

Pierre Damien.

De divina omnipotentia, 1: II, 143.

Pierre diacre.

De Viris illustribus, 4 : II 142.

Plaute.

Casina, III, 5, 19: II, 76 n. 1.
Pseudolus, I, 2, 82 : II, 76 n. 1.

« *Plerisque nimirum* ». Vie de S. Jérôme.
Voir Sebastianus.

Prosper.

Chronique.
a. 331 : II, 3.
a. 402 : II, 42.
a. 420 : II, 3.

en outre 8, 9, 11, 56, 57, 140.

Rhaban Maur.

Martyrologe.
II, 140.

Rufin d'Aquilée.

Apologie (*Invectivae*).
PL, XXI, 544-624.
Date : II, 38, 41-42: 133.
262-269.
Préface : 232 n. 2, 235 n. 1.
I, 1-3 241 n. 1.
1 264 n. 2.
2 231 n. 2.
4 284 n. 1.
11 232 n. 2.
16-21 234 n. 2.
16 237 n. 1; II, 95, 98, 99.
17-20 257 n. 2.
18-21 256 n. 1.
19 235 n. 1.
20 234 n. 2; II, 37.
21 242 n. 1, 255, 256.
36 201 n. 1.
II, 3 II, 110.
5-9 108 n. 2, 201 n. 2.
6 30 n. 1.
7 7 n. 4, 14 n. 1.
8 129 n. 1, 202 n. 2.
12 198 n. 3, 231 n. 2; II, 127, 129.
13-22 240; II, 98, 116.
22-25 142 n. 4
24-25 134 n. 3
32-37 II, 106.
37-40 241 n. 1.
37 227 n. 1.
41 242 n. 1
44 233 n. 6.

Apologia ad Anastasium.
PL, XXI, 623-628.
Date : II, 41.
198 n. 1, 205 n. 2, 234 n. 4, 243 n. 1, 247 n. 2; II, 123, 260-262, 276-279.

Apologia pro Origene (de Pamphile) traduite par Rufin.
PG, XVII, 539-616.
Date : II, 37.
230-233, 236, 244, 252, 273, 274, 278, 281, 324; II, 45, 95, 100, 101, 132-134.

Commentaire sur le symbole.
230 n. 4, 238, 281.

De adulteratione librorum Origenis.
PG, XVII, 615-632.
Date : II, 37.
76 n. 3 77 n. 1, 230 n. 5. 232, 236; II, 98, 100.

De benedictionibus Patriarcharum (lettres d'envoi).
PL, XXI, 295.
174, 295, 231 n. 4, 282.

Fragments de la réponse à la première apologie de Jérôme.
236 n. 2; 253 n. 2; 256 n. 1.

Historia monachorum.
281, 285, 324; II, 101, 134.

Lettres perdues *à Anicia Faltonia Proba.*
282.

Lettres perdues *à S. Jérôme.*
248 n. 1, 280.

Traduction de la règle de S. Basile.
281, II, 102.

Traduction des « Recognitiones » du Pseudo-Clément.
232, 281.

Traduction de l' « Historia Ecclesiastica », d'Eusèbe, *avec*

deux livres de supplément. (10 et 11).
PL, XXI, et édit. MOMMSEN dans l'édition du texte d'Eusèbe par SCHWARZ, dans les *Griech. Christl. Schriftsteller*, t. 9 (*Eusebius Werke*, t. II).
XI, 4 : 198 n. 1;
XI, 81 : 198 n. 3, 281.

Traduction des écrits d'Evagrius.
281; II, 134.

Traduction des discours de S. Grégoire de Naziance.
231 n. 1, 276, 281.

Traduction des homélies d'Origène *sur les Nombres.*
282.

Traduction des homélies d'Origène *sur Josué.*
Préface : 231 n. 2.

Traduction des homélies d'Origène *sur les Psaumes*
231, n. 5.

Traduction du « Dialogue » d'Adamantius, *avec préface.*
Édit. VAN DE SANDE BAKHUYSEN, dans les *Griech. Christl.* t. 5, *Schriftsteller*, 1901.
231 n. 1, 281, 284 n. 1.

Traduction du « Periarchon » d'Origène, *avec préfaces.*
PG, XI, et édit. critique de KOETSCHAU, dans les *Griech. Christl. Schriftsteller*, t. 22 (*Origenes*, t. V, *De Principiis*, 1913.)
Date : II, 37-38.
232-248. — 252, 255, 269, 277, 278; II, 49, 95, 131.

Traduction de l'« Anulus » de Sixte.
231 n. 5, 232, 282, 324; II, 101, 132-133, 134, 135.

Sebastianus, moine du Mont-Cassin.

Vie de S. Jérôme: *« Plerosque nimirum ».*
II, 140-143.

Silvia (Pseudo-).

Peregrinatio ad sancta loca, edit. GEYER, dans CSEL, t. XXXIX, 1898.
32 n. 1.

Sirice.

Lettre : « Directa ad Himerium » (Jaffé 225).
10-11 : 175.

Sixte.

Voir *supra*, Rufin : traduction de l'*Anulus.*

Socrate.

Historia Ecclesiastica
VI, 7 : 257 n. 2.

Sozomène.

Historia Ecclesiastica
VI, 32 203 n. 1.
VIII, 11-12 257 n. 2.

Sulpice Sévère.

Dialogue, I, 8-9.
12 n. 2, 151 n. 1, 186 n. 3, 195 n. 1, 196 n. 2; II, 140.

Tertullien.

De Monogamia, 2. 163 n. 4.

Théodore, abbé.

Voir *supra*, Jérôme, traductions.

Théodore de Mopsueste.

Ouvrage perdu *sur le péché originel, contre S. Jérôme.*
II, 115.

Théodoret.

Historia Ecclesiastica.
PG, LXXXII, et édit. critique de PARMENTIER, dans les *Griech. Christl. Schriftsteller*, t. 9, 1911.
V, 9 : 67 n. 1,
V, 37 : 337 n. 1.

Théophile d'Alexandrie.

Lettre à Anastase perdue.
247, 257, 258, 269, 271, 274.
Fragment : 258 n. 2 ; II, 40.
Lettre à Épiphane (Jér. *Epist.* 90).
270 ; II, 40.
Lettre à Jérôme et aux moines sur la paix.
224-225 : II, 36.
Lettres diverses à S. Jérôme (Jér. *Epist.* 87, 89).
270-272 ; II, 38-40.
Lettre circulaire aux évêques de Chypre et de Palestine (Jér. *Epist.* 92).
269 ; II, 40.
Lettre pascale de 401 (Jér. *Epist.* 96).
272, 286 ; II, 42.
Lettre pascale de 402 (Jér. *Epist.* 98).
285-286 ; II, 42.
Lettre pascale de 404 (Jér. *Epist.* 100).
285-286 ; II, 42-43.
Lettre perdue *sur Isidore.*
220 ; II, 92.
Lettre synodique de 400.
169.
Pamphlet sur S. Jean Chrysostome (Jér. *Epist.* 113 ?).
286.

Timothée d'Alexandrie.

Historia monachorum.
Voir *supra*, Rufin, *Hist. Monachorum.*

Tite Live.

Hist. roman. XXXIX, 11 : II, 76 n. 1.

Translatio Romam (anonyme).
II, 144-145.

Vital.

Deux lettres perdues *à S. Jérôme.*
II, 45.

Zosime.

Tractoria contre les Pélagiens.
333 n. 3.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES ET DES MATIÈRES

Abdias, 31-32, 45.
Abigaus, 169.
Ablavius, II, 3.
Abraham, 64, 80, 116 n. 2.
Abstinence, 159-160.
Acace de Césarée, arianisant, 50, 67 n. 1 ; bibliothèque de Césarée, 127 ; exégèse de I *Cor.* XV, 308.
Académie (ancienne), II, 126.
Accius, 65 n. 1.
Accusatio, 259 n. 3.
Achaz, 176.
Achillée, II, 140, 141.
Actes des Apôtres, 145.
Adamantius (Origène) et *Hexaples*, II, 88 ; homélies sur S. Luc, 143 ; voir Origène.
Adamantius, auteur du *Dialogue*, 231 n. 1, 281, 284 n. 1.
Adon, II, 139-140.
Adulescens, II, 6-9, 11.
Adversaires pseudonymes, 189, 276, 312.
Agamemnon, 7 n. 4.
Agapètes, 105, 307, 308.
Agathon, 271.
Agérochia, lettre de Jérome, 152 n. 4, 309 n. 1 ; secondes noces et désastres de l'Empire, 315-316 ; chronologie, II, 52.
Akiba, 137.
Alacévic, II, 68.
Alaric, en Italie, 282 ; prise de Rome, 16 n. 2, 152 n. 1, 312 n. 3, 316-317, 321, 323, 331 n. 3 ; II, 52-53.
Albina, mère de Marcella, 85 ; relations avec Jérôme, 86, n. 3, 300 ; avec Asella 119 ; mort, 139, 140 n. 1 ; II, 43.
Albina, mère de Mélanie la jeune, en Sicile avec Rufin, 282 ; en Orient, 332, 338.
Alethius, 311.
Alexandre d'Aphrodise, 10 n. 2.
Alexandre, évêque de Jérusalem, II, 119.
Alexandre, hérétique, 139 n. 1 ; II, 116.
Alexandre, moine de Toulouse, 17 n. 4 ; questions d'exégèse et commentaire sur Malachie, 308-309 ; II, 51 ; lettre de Jérôme, II, 52, 95.
Alexandrie (concile de 362), 51, 53, 54, 57,
Algasia, 152 n. 4 ; questions d'exégèse, 311 ; II, 52.
Allégorie (sens typique), emploi, 148, 176, 178-180, 187-188, 309, 312, 321-322.
Alleluia, 87.
Alphabétiques, Psaumes, 90.
Alticotti, 18 ; II, 6.
Alypius, correspondance de Paulin de Nole, 171 ; à Bethléem, 298 n. 1 ; lettres de Jérôme, 300, 333 n. 2, 337, 338.
Amabilis, évêque, demande l'explication des visions d'Isaïe, 168, 188 ; II, 45, 122.
Amafinius, II, 112, 131.
Amand (S.), de Bordeaux, 171.
Amandus, prêtre, 176-177 ; II, 44.
Amathas, 43.
Ambroise (S.), adversaire d'Auxence,

N. B. — Le chiffre romain II précède les renvois aux pages du tome II.

53; de Jovinien, 105; utilisation des Pères grecs, 63; statue de la Victoire, 93; attitude d'abord sympathique de Jérôme, 105; jugement de Jérôme sur les œuvres de S. Ambroise, 134, 135, 142, 143, 196 n 2, 204 n. 1, 247 n. 1, 267, 277; II, 27, 110; chronologie, II, 13.
Ambroise, disciple d'Origène, II, 117, 119.
Ambroise, moine, 173; II, 89.
Ambrosiaster, 139 n. 1; 176-177.
Amelli (dom), 71 n. 1; II, 81-86.
Amen, 87.
Amitiés, voir Bonose, Correspondants; doléances de S. Augustin, 282-284.
Ammonius, moine, 134.
Amos, 87 n. 2, 309.
Amphiloque (S.), 61.
Anabasius, 282 n. 4.
Anapsychia, 320; II, 53.
Anastase I (S.), pape, lettres, VI n. 3, 199 n. 1, 204 n. 2; II, 38-39; *Apologie* de Rufin à Anastase, 230 n. 4, 260-262, 277; II, 133; pontificat de trois ans, 255 n. 1; deux lettres à l'Orient en 401 et 402, II, 31 n. 2; dates de ces lettres, etc., II, 38-39, 40-42; opposition à Origène, 247, 255-262, 269, 271, 272 n. 1, 273, 278, 281, 282 n. 4, 283 n. 4, 321; II, 96.
Anatolius, préface au commentaire de Victorin sur l'Apocalypse.
Ancien Testament, saints de l', 98.
Ancyre, parler d', 18.
Andrea, Jean d', II, 144-145.
Anges, II, 86.
Anicia Proba, 282, 322.
Anicius Probus, II, 31, 51.
Anne, mère de Samuel, 111 n. 2, 156 n. 2; II, 110.
Annianus, 337; II 58, 61.
Anthime, 106.
Anthropomorphites, 208-210.
Anthropophages, 18.
Antioche, premier séjour, 26-38; deuxième séjour, 55-58; troisième séjour, 123-124; schisme 50-55, 58, 62, 75.
Antoine le Grand (S.), récits sur sa vie, 18; mention, avec S. Paul l'ermite, par Jérôme, 43, 44 n. 2, 45, 106 et II, 17 n. 1; mot sur la cécité, 169; modèle et maître de vie spirituelle, 94, 171, 172; II, 145; visite à Didyme, 169; II, 4, 128; traduction de sa vie, 218.
Antoine, moine d'Haemona, relations épistolaires avec Jérôme, 22, 48; II, 15-16, 70, 75, 103.
Antolin, P. G., 333 n. 1.
Antonin, auteur de l'*Itinéraire*, 338 n. 2; II, 141, 142.
Apathie, 324.
Apocalypse, 134.
Apodemius, 152 n. 2, 310-311; II, 52.
Apollinaire : Jérôme suit ses leçons, 42 n. 1, 56; II, 7, 128; Vital sacré par Apollinaire, 50-51; Ap. utilisé dans ses commentaires par Jérôme, 136, 138, 139, n. 1, 308; II, 129; avec réserves toutefois, 223 n. 3, 238, 242 n. 1, 251; II, 42; Ap. contre Origène, 203.
Apollinarisme, à Antioche, 51; en Palestine, 270; fraude à propos de « dominicus homo », 76-77; II, 77.
Apologétique, opinion de Lactance 189, 311.
Aquila, traduction, 72, 82, utilisée par Jérôme, 88, 136, 187, 279; II, 116, louée ou préférée par Jérôme, 87, comparée à l'hébreu, 88; II, 24, 106, 108, 109; à Césarée, II, 88.
Aquilée, séjour de Jérôme, 19-20; II, 12; amitiés, 20, 47; concile, 37 n. 1.
Arcadius, II, 31, 51.
Archelaus, comte, 220, II, 36, 91.
Archelaus, roi, 128.
Archéologie, 148.
Arianisme, à Aquilée, 20; à Antioche, 50-51; à Constantinople, 59, 61; arianisme, dû à Origène d'après Jérôme, 273; Eusèbe le favorise, 278; arianisme et trois hypostases, 53; arianisme et sabellianisme, 50 n. 2.
Aristippe, 91, 155; II, 26.
Aristophane, II, 18-19.

Aristote, 10 n. 2, 81; II, 122.
Arius, et Origène, 208 n. 3.
Armellini, 87 n. 3.
Arnobe, 238.
Arsène, 126.
Artémia, 314.
Asella, avec Marcella et Albina, 85; en relation avec Jérôme, 86 n.2 et 3, 94 n. 1, 117-120; II, 22; modèle de vie et de vertu, 101, 120, 177; inexactitude d'A. Thierry, II, 149 n. 3.
Asinius Pollio, 200 n. 3.
Asper, 8, 275; II, 5.
Asterius, 300, 302; II, 49.
Astrologie, 232.
Atarbius (Aterbius), 129 n. 1, 200 n. 3, 205-206; II, 110, 120.
Athanase (S.), idéal monastique répandu à Trèves, 18; ensevelit Antoine, 43; l'expression « dominicus homo », 76, 278; seul orthodoxe ayec Paulin d'après Jérôme, 199 n. 3; jugement pondéré sur Origène, 203.
Atticus, 325.
Auguste, empereur, 125; II, 68.
Augustin (S.), sa vie par Possidius, VI; connaissance du grec, 7 n. 4; influence de l'exemple monastique, 18; manichéisme, 94; correspondance avec Presidius, diacre, 101 n. 3; relations avec Paulin de Nole, 171, 174; premières relations et discussions avec Jérôme, 297-306; à propos de l'épître aux Galates, 142, 297, 305; correspondance avec Jérôme et dates, II, 47-50, 57, 60, 61, 121, 131; opposition à traduction nouvelle de la Bible, 201 n. 1, 297-306; II, 99, 110; consulte Jérôme, 324; lutte contre Pélagiens, 323-329, dans laquelle Jérôme s'associe à lui, 324, 327, 331-332, 337-338; questions de dates à ce sujet, II, 53-55; consulté pour Démétriade, 322 n. 2; apprécie la querelle Jérôme-Rufin, 193 n 1, 206 n. 2; lettre à ce sujet, 282-284; apprécie l'influence néfaste de Jovinien, 156 n. 2, et les suites de cette controverse, 162; influence d'un traité de Didyme sur Augustin, 135; Augustin et autorité de Didyme ou d'Origène, II, 123, 130; à propos de l'origine de l'âme, 243 n. 1, 320, 324; sur les dates de la vie de Jérôme, II, 4, 11; Augustin et songe, II, 78; dans une des vies anciennes de Jérôme, II, 139; Philelphe et Érasme sur Jérôme et Augustin, II, 146.
Augustin (pseudo-), sur la vie et les miracles de Jérôme, II, 144.
Aumône, 106; 170; de Paula, 173; de Fabiola, 180; 306, 310; voir Hospitalité.
Aurelius de Carthage, 328, 329 n. 3; II, 55.
Aurelius Victor, 43, 64.
Ausone, de Bordeaux, 170.
Ausone, frère de Julien, 310.
Avarice, 106, 118.
Avita, 231.
Avitus, 184, 244 n. 1, 314; II, 47, 125, 132.
Auxence de Milan, 21 n. 1, 22 n. 1, 53, 95, 96 n. 1.

Babylone (Rome), 134-135; II, 87.
Bacchus, 79 n. 3.
Baehrens, II, 79, 80.
Balaam, 178.
Baptême de Jérôme, 13-16; II, 73; de Rufin, 276; effets, 175; d'après Jovinien, 155, 159, 160.
Barabbas, 267, 274.
Baranina, 267, 274.
Barbares, voir Incursions.
Bardenhewer, notices littéraires, 44 n. 2; 282, n. 1; II, 83 n. 2, 101, 103, 138 n. 1; chronologie des œuvres de Jérôme, II, 20.
Bardy, 18 n. 3, 135 n. 1.
Barnabé (pseudo-) 90.
Baronius, II, 96, 147.
Basile (S.), confusions de Seeck, 21 n.1; soutient Mélèce, 50, 55; jugement peu favorable de Jérôme 66, 199n.3; attaché à Origène, 202; II, 116, avec mesure, 203; traductions par Rufin, 230, 281; II, 102;

données sur Evagrius, 21 n. 2; II, 12-13.
Bassus, II, 3.
Batiffol (Mgr), 57.
Baur, Chrysostome (dom), 286 n. 3.
Bède le Vénérable, II, 139, 140.
Bedekovich, II, 147 n. 3.
Bel, 279; II, 124.
Beleth, Jean, II, 144.
Benigna, 315.
Benoit, XIV, sur Sirice et S. Jérôme, 116 n. 5; 154 n. 2; 182 n. 2.
Benoit, de Nursie (S.), 321; II, 142, 143.
Berger de Xivrey, 45 n. 1.
Bernard, Eugène (abbé), 17 n. 4; II, 149.
Bessi, 13 n. 2.
Bethléem, arrivée et installation, 125-128; vie, 166-167; séjour de Fabiola et d'Oceanus, 179; d'Orose, 324, 331; voir Apodemius, Heraclius, Innocentius, Sisinnius; expulsion de Jérôme et des moines, 328-338.
Bibliothèque, de Césarée, II, 88-89; de Jérôme, 19, 20, 42-43, 62; de Paul de Concordia, 21; de Rufin, 19, 42, 231; voir, en outre, Césarée.
Biennium, II, 33, 46, 53.
Bigamie, ecclésiastique, 175.
Blésilla, connaissance du grec et de l'hébreu, 7 n. 4, 103; renseignements sur leçons de Jérôme, 88-89; étude de l'Écriture, 90 n. 1, 103-104, 136 et des commentaires d'Origène, II, 117; vie ascétique, 102-104; II, 24; mort prématurée et éloge, 110, 113; II, 23, 27,
Boissier, G., 10 n. 1.
Bollandistes, II, 139, 147.
Boniface I (S.) pape, 335-337; II, 57-59, 61.
Bonnes œuvres, 155-160.
Bonose, compagnon d'enfance de Jérôme, 4 n. 1, 5; à Rome, 6, 14; à Trèves, 17, 19; se retire dans la solitude, 34, 47, 48; II, 5, 70.
Brisson, Barnabé, 13 n. 2.
Brochet, J., sur chronologie, 154 n. 2; II, 149; sur retour de Rufin sans Mélanie, 229, n. 1; sur origénisme de Rufin, 230 n. 1, 240 n. 1; sur querelle Jérôme-Rufin, II, 3, 97, 150; sur Facundus d'Hermiane, 286 n. 3; sur le *Contra Iohann. Hierosol.*, II, 94-95.
Brutus, 10 n. 2.
Bulic (Mgr), sur identification de Stridon, II, 67, 68, 70, 71.
Butler (dom), 200 n. 3; II, 101 n. 3.

Cain, 80.
Cajétan, Constantin (dom), 143 n. 4.
Calo, Pierre, O. P., 105; II, 144.
Calpurnius, 133 n. 2, 189, 276.
Camille, 185.
Caninus, 289 n. 2.
Canope (monastère latin), 295; II, 102.
Cardinalis, II, 141-142, 144, 146.
Cardinalat de S. Jérôme, II, 141-142, 144, 146.
Carterius, 95.
Carthage (concile de 416), 329 n. 3; II, 55.
Caspari, 7 n. 4, 221 n. 1.
Cassiodore, II, 28, 140.
Cassien, 128 n. 1; II, 140.
Castor, 79 n. 3.
Castorina, difficultés avec S. Jérôme, son neveu, 4, 23, 48-49; II, 16, 103.
Castricianus (Castrucius), 169; II, 45, 128.
Catacombes, visite, 15.
Catilina, 330.
Caton, surnom donné à Rufin, 200, 231 n. 2, 274, 284; II, 133.
Cavallera, F., sur schisme d'Antioche, 50 n. 1, 62 n. 2, 75 n. 1, 257 n. 2; sur revision hiéronymienne du texte biblique, 84 n. 2; questions de chronologie des lettres, 171 n. 1; II, 22 n. 1, 48; en outre, II, 75 n. 1 et 81.
Cecilius Statius, 65, n. 1.
Cécité, 169.
Célestius, activité en faveur du pélagianisme 323, 325, 330 n. 2, 331, 334, 337; II, 62, 96, 97.

Célibat, 306.
Celse et sa polémique contre les chrétiens, 189; II, 120, 122, 138.
Céphas, rôle dans le conflit d'Antioche, discuté entre S. Jérôme et S. Augustin, 142; II, 110, 123, 130; voir Pierre.
Cerbère, 134.
Cerealis, 281 n. 3.
Césarée, bibliothèque de, 127; II, 20, 30, 88-89, 117-118, 120.
Chalcentère, 90; II, 117.
Chalcis, séjour au désert de, 39-55.
Champs, éloge de la vie aux, 116.
Charité de Jérôme et de Paula, de Rufin et de Mélanie, voir Hospitalité.
Chêne (conciliabule de 403), 286.
Chevalier, U., II, 145 n. 1.
Chromatius, ami de Jérôme, 20; correspond avec lui, 23 n. 2, 40 n. 2, 47-48; favorise ses travaux scripturaires, 187, 209, 291; baptise Rufin, 216 n. 2; qui le rejoint en 399, 247, 250; condamne Origène, 260 n. 2; cherche à réconcilier Jérôme et Rufin, 280.
Chronologie, II, 3-63, 146-150.
Chrysippe, 11.
Chrysocomas (Chrysogone), moine d'Aquilée, 20, 35 n. 2, 48.
Chrysogone, partisan de Rufin, 276.
Chutes monastiques, 107, 172.
Chypre, évêques de, 296-270; II, 40.
Cicéron, étude à Rome 8, 10 n. 2; en Orient, 29-31, 42, 79 n. 3; II, 7; ses traductions, 32, 63, 229; citations par S. Jérôme, 80 n. 1, 95, 137, 142 n. 1; appréciation, 42, 81; II, 105; imitation, 219; copie des manuscrits, 129 n. 1, 201-202; lecture probable par Rufin, 198 n. 2, 276.
Cicéronianisme, 29-30; II, 146.
Cierge, pascal, 101-102; usage des, 306.
Circé 133; II, 114.
Cisterciens, II, 145.
Claudius, 229 n. 2, 250 n. 1; II, 96.
Clearchus, 81 n. 4.
Clément d'Alexandrie, 274; II, 119.
Clément de Rome, 232, 281.
Clergé, critiques de Jérôme, 90-91, 102, 105-106, 108; modèle, 183-184.
Clunisiens, 145.
Collombet, II, 77, 145 n. 1, 148.
Concubinaires, clercs, II, 145.
Condamnation de l'origénisme, 258-260, 262, 269-270, 274, 280.
Confesseurs égyptiens, 33, 44; II, 77.
Confinium, II, 69-70.
Constance I, empereur, 6, 7 n. 1, 44 n. 2, 57 n. 2, 67 n. 1; II, 3, 4, 8 n. 1, 10, 147.
Constantin I, empereur, 60, 64, 65, 66 n. 3, 281, 310.
Constantinople, (concile de 381), 62; II, 20, 21, 31 n. 2; (concile de 382), 67 n. 1.
Constantinople, séjour de S. Jérôme, 59, 72, 75; II, 20-22.
Continence, 167-168; recommandée 306, 315-316; attaques de Jovinien, 170, 184-185.
Cornelius le centurion, 125.
Cornutus, II, 122.
Correspondance de S. Jérôme, 152-153. Correspondants, voir: Abigaus, Agérochia, Alexandre de Toulouse, Algasia, Alypius, Amabilis, Amandus, Anapsychia, Anatolius, Antoine d'Haemona, Apronius, Asella, Augustin (S.), Avitus, Boniface, Castorina, Castricianus, Chromatius, Chrysocomas, Ctésiphon, Cyprien, Cyrille de Chalcis, Damase (S.), Dardanus, Démétriade, Desiderius, Domnion, Donatus, Épiphane, Evagrius, Eusèbe d'Aquilée, de Crémone, Eustochium, Evangelus, Exsuperantius, Exupère (S.), Fabiola, Flavius Dexter, Florentinus, Fretela, Furia, Gallienus, Gaudentius, Gallia (mater et filia in), Hédybia, Héliodore, Helvidius, Innocent, Jean de Jérusalem, Jovinien, Julien (deux), Laeta, Lucinus, Lupulianus, Marcella, Marcellinus, Marc, prêtre syrien, Magnus, Minervius, Népotien, Niceas, Oceanus, Onasus, Pammachius, Paul de Concordia, Paula, Paulin de Nole, Pélage

Presidius, Principia, Riparius, Rogatien, Rufin (deux), Rusticus (deux), Sabinianus, Salvina, Sophronius, Sunnia, Théodora, Théodose, abbé, Théophile, Tranquillinus, Valérien, Vigilance, Vincent, Vital.
Cottineau (dom), 291 n. 2; II, 28.
Crassus, 200,
Création, 243, 266, 269 (origénisme).
Crésus, 200, 263 n. 2, 275.
Critiques diverses sur S. Jérôme, personnelles, 66-67, 108, 113-120, 130, 133, 149-150; écrits sur Jovinien, 186-187; travaux scripturaires, 194-196, 274; Vulgate, 161-164; commentaire sur Daniel, 321; activité monastique, 201; morale, 312; diverses, II, 75-76, 86-88, 114-115; voir Tribulations.
Critobule, 325.
Ctésiphon, 324-326; II, 55, 125, 134, 135.
Currentius, 88.
Cyprien, diacre africain, 152 n. 2, 301, 303.
Cyprien, prêtre, 322; II, 54.
Cyprien (S.), son culte littéraire pour Tertullien, 21, 251; lecture par S. Jérôme, 43; allusions à ses ouvrages, 65 n. 1, 105; II, 100; appréciation littéraire, 173; II, 105; opinion de Lactance, 189.
Cyrille de Chalcis, 55.
Cyrille de Jérusalem, 66-67, 199; II, 141, 144.

Damase (S.), pape, relations avec S. Jérôme: lettres d'Orient, 33 n. 4, 51-55; II, 16, 75; Rome, 71 n. 1, 75-84, 87, 88, 94, 118, 134 n. 2, 135, 235, VI n. 3; II, 21-26, 31 n. 2, 98, 116, 127, 136-137; avec Evagrius, 21, 22; II, 13; avec Pretextatus, 100 n. 2; avec les Orientaux, 67 n. 1; ses œuvres, 105 n. 2; son opinion sur la lettre, 22 à Eustochium, 108 n. 2; sa mort, 116; allusion, 139 n. 1.
Daniel, 87 n. 2, 268, 279.
Dankó, II, 71.
Danses, 105.
Dardanus, 321; II, 54.
Darès, 300.
Darius, 200, 275.
Débora, II, 110.
De Bruyne (dom), 333 n. 1; II, 57, 58 n. 2, 60 n. 1.
Delehaye H., S. J., II, 100.
Delphidius, 320; II, 7.
Delphin (S.), 171.
Demaratus, 200 n. 3.
Démétriade, lettre de S. Jérôme 152 n. 4, 322; II, 54, 133, 134; et Pélage 326.
Démétrius d'Alexandrie, et Origène, 90; II, 32, 116, 120.
Démon, action, 159, 237, 327; sort final, 266, 277.
Démosthène, 219.
Denys d'Alexandrie, 278; II, 119.
Denys de Lydda, 270; II, 40.
Denys le philosophe, 253.
Desiderius (abbé du Mont-Cassin), II, 142.
Desiderius, de Gaule, 171; de Cahors, 306-307.
Desiderius, de Rome, rapports avec S. Jérôme, 129 n. 1, 167-187, 290, II, 31, 43, 136.
Désordres de jeunesse, 14-17; II, 72-74.
Détachement, 167-168, 170, 200, 310, 320, 322, 337.
Deutérocanoniques, parties: Daniel, 268, 279, 311-312.
Diaconesse, 184.
Diacre: place dans la hiérarchie, 176.
Dialogue contre les Lucifériens, 56-58; II, 18-19; contre les Pélagiens, 325-326.
Diapsalma, 25, 87.
Didier du Mont-Cassin, voir Desiderius.
Didyme l'aveugle, éloges par S. Jérôme, 138, 139 n. 1, 251, 267; II, 20 123, 127-139; éloge d'Origène, 68, 91 n. 1, 240; II, 20, 116; son origénisme, 202, 252, 277, 278; traduction par S. Jérôme du *De Spiritu Sancto*, 82, 134-135, 143; II, 25; visité par S. Jérôme, 138, 266; II, 7, 11 n. 1; par S. Antoine,

169; II, 4; livres dédiés à Jérôme, 126; II, 124; et Rufin, 198, 267, 277; citations, 138, 308.
Diekamp, Fr., II, 83.
Discrétion, 321.
Discipline, 270.
Dissensions monastiques, 194-195; voir Schisme.
Dioclétien, 202.
Diodore de Tarse, 308-309.
Diospolis, synode, 327, 331 n. 3, 338.
Domnion, de Rome, 84 n. 3, 182; intervient dans la polémique avec Jovinien, 11 n. 2; recommandé à Desiderius, 168 n. 1; livres dédiés par Jérôme 187; II, 108, 128, 136-137.
Domnus Stridonensis, II, 68.
Donat, l'antipélagien, 335; II, 57-60.
Donat le Grammarien, maître de S. Jérôme, 7, 8 n. 3, 9 n. 3, 137 n. 4, 275.
Draeseke, J., 292 n. 1.
Du Cange, II, 69.
Duchesne (Mgr.), opinions discutées, 210 n. 1, 255 n. 1, 322 n. 3; II, 38, 40, 42, 58 n. 1.

Ébionites, II, 108.
Ecclésiaste, lecture et commentaire 104, 135-137.
Écriture Sainte : a) étude, débuts, 41-42; avec Apollinaire, 56; Grégoire de Nazianze, 59-60, 67; le maître hébreu, 41, 179, 274; en Palestine, 124-125, 127, 290-291; Paula et Eustochium, 178-179; Fabiola, 178-180; Paulin de Nole, 171-174; Démétriade, 322.
b) exégèse : premier commentaire sur Abdias, 31-32, 58; II, 17-18; travaux à Constantinople sur Isaïe 70-72; à Rome, 77-91; Damase, 79-84; Marcella, 85-88; Paula, Blésilla, Eustochium, 88-91, 103-105; lettres scripturaires, 175-176, 178, 180, 310-311, 322; prédication, 185-186; exégèse rabbinique, 137, 146-147, 179; voir table des citations : Jérôme, commentaires et versions.
c) utilisation : contre les Lucifériens, 58; contre Helvidius, 96-97, 99; pour la virginité, 109; contre la tristesse, 112; pour Jovinien, 153-155; contre Jovinien, 156-160; citations dans la Bible, 188; contre le culte des images (S. Épiphane) 213; contre Vigilance, 222; polémiques avec Augustin sur l'épître aux Galates, 297-298, 303-304, 305; sur Paul et la résurrection, 308, 324; traité de S. Augustin sur S. Jacques contre Pélage, 325, 334; II, 145; sur la pénitence, 311; difficultés, II, 110-113.
Éducation de Jérôme, à Stridon, 276; II, 9-11; à Rome, 6-17; de Rufin, 14, 198-199, 266; lettres sur l'éducation, 292, 321; enfants élevés à Bethléem par Jérôme, 201-202.
Égalité chrétienne, Jovinien, 155.
Église, 57, 176.
Égypte, voyage de Jérôme, 126.
Elisabeth, 131.
Éloges : Asella, 101; Blésilla, 110-113; Fabiola, 180-181; Léa, 100-101; Lucinus, 168-169; Marcella, 321; Nebridius, 184; Népotien, 183-184; Paula, 296; Paulina, 181.
Empédocle, 10, n. 2.
Empereurs, morts de mort violente, 102; intervention antiorigéniste, 257, 262, 274; II, 40, 41.
Encaenia, 296; II, 40.
Endres, J. A., II, 148 n. 1.
Enée, 8.
Enfer, feu, 277.
Engelbrecht, A. 333 n. 1.
Engelstoft, L. II, 150.
Ennius, 65 n. 1.
Entelle, 300.
Ephod bad, 87, II, 25.
Épicure, allusions, 91, 115, 154 n. 3, 158, 160; II, 26.
Épiphane (S.), évêque de Salamine, séjour à Rome en 382-383, 75, 116 n. 2; II, 22; visité en Chypre par Jérôme, 123; par Paula, 123; attitude antiorigéniste et conflit avec Jean de Jérusalem et Rufin, 189, 203-207, 234 n. 1, 253, 274,

277-278; II, 31 n. 2, 33-36, 40 n. 2, 85-86, 92-93, 100, 110, 121, 122; relations avec S. Hilarion, 132; avec S. Jérôme, VI n. 3, 4 n. 3, 75, 123, 132, 203-227, 270, 273 n. 3; avec Théophile, 270, 285-286; mort, 285-286.
Épiscopat, 57, 65; origines, 175-176; devoirs, 226.
Epitaphium, 298, 303.
Érasme, II, 79, 145-147.
Érostrate, 97.
Érudition de S. Jérôme, 12, 43, 62, 78, 81-82, 87, 90-91, 140-141.
Esclavage, 29.
Esdras, 119; II, 124.
Esprit-Saint, péché contre, 87-88; traités sur : Amphiloque, 61; Didyme, 81, 134-135.
Étienne (S.), 322 n. 3.
Eubulus, 272; II, 39.
Eulalius, 335; II, 58.
Eunomius, 61.
Eusèbe d'Aquilée, 20, 23, n. 2, 47-48.
Eusèbe de Césarée, traduction de sa *Chronique*, 63-68; II, 103; qui mentionne la *Vita Pauli*, II, 17; traduction du *Liber locorum*, 144-146; II, 28; bibliothèque de Césarée, 127; II, 89; sur l'*Apologie* d'Origène, 202, 252, 273-274, 278; II, 100-101, 119, 129, 132; Rufin et Eusèbe, 231; II, 134; Rufin traduit l'*Hist. eccles.*, 281; s'appuie sur juifs pour l'hébreu, 274, et sur Origène, II, 122; a revu l'édition des *Hexaples*, II, 123; erreurs dogmatiques dans ses œuvres, 251; II, 124, 130; mention dans le *De Viris*, 150; II, 88.
Eusèbe de Crémone, ignore le grec, 7 n. 4; dans la dispute Jérôme-Rufin, 205 n. 2, 222 n. 3; départ pour l'Occident, 229 n. 2; II, 35, 36-37; propagande antiorigéniste en Italie, 255, 256 n. 1, 259; II, 38; procédés indélicats vis-à-vis de Rufin, 234, 263 n. 2, 265; Eusèbe et *Apologie* d'Épiphane, II, 34; lettre d'Épiphane à Jean traduite, 216; *Apologie* de Jérôme, 279; commentaire sur S. Matthieu, 188, II, 46; réplique d'Annianus au *Dialogue*, 337; II, 61; œuvres attribuées à tort, II, 144.
Eusèbe d'Émèse, 138, 139 n. 1.
Eusèbe de Samosate, 199 n. 3; II, 13.
Eusèbe de Verceil, et Evagrius, 21-22; et Antioche, 57; et Origène 62-63, 222.
Eusèbe, moine, II, 134.
Eusèbe, père de Jérôme, 3 n. 2, 6; II, 67, 144.
Eustathe (S.), évêque d'Antioche, 62, 66 n. 3, 202; II, 85-86, 119.
Eustathiens, 50, 51, 62, 66, 198-199.
Eustochium, sa jeunesse, 89; exemple de vie monastique pas unique, 101 n. 1, 177; départ pour l'Orient, 123-128; vie à Bethléem, 135, 292, 293, 322; II, 51; correspondance avec S. Jérôme, 3; II, 5, 44, 54, 94 n. 2; salutations, confidences, etc. de Jérôme, 79 (songe), 119, 292; II, 23, 105, 106, 107, 111, 114, 132; sa famille et S. Jérôme, 113, 136, 140, 304 n. 2; à l'école de S. Jérôme, 85 n. 2, 88, 90-178; conseils de Jérôme sur la virginité, 85 n. 3, 104-110; dédicace et traductions d'ouvrages pour elle, 138-139, 149-141, 143, 290-291, 319-320; II, 102, 110; maladie et mort de sa sœur, 103; de sa mère, 89 n. 1, 293-294, 296; Marcella, 88, 165-167, 171, 194; II, 136; ses affaires en Italie, II, 47; invasions barbares et calamités de la vieillesse de Jérôme, 316-320; salutations à Théophile, 295; sac des monastères, 328-329; éloge par Palladius, 196 n. 2; sa mort, 331, 332, 334, 337; II, 11, 50, 57, 58, 59-62, 76, 115.
Euthymius, moine, II, 134.
Eutrope, 64.
Eutychius de Jérusalem, 67 n. 1, 199 n. 3.
Euzoius de Césarée, 127; II, 88, 120.
Evagrius d'Antioche, séjour en Italie, 21-22; retour en Orient, II, 12-14; reçoit Jérôme à Antioche, 27-29;

II, 76-77; relations avec Florentinus, 35, 47 n. 2; traduction latine de la vie de S. Antoine, 43, 218; visite de Jérôme au désert, 46; son intermédiaire avec l'Occident, 54; rôle au sujet du schisme d'Antioche, 55; écrits, 58; propriétaire à Maronia, 131; évêque eustathien d'Antioche, 199; en outre, 51 n. 1, 62, 123.
Evagrius du Pont, traduit par Rufin, 231, 281; défenseur de l'*apathie*, 324; II, 126, 134, 135.
Evangelus, reçoit deux lettres de Jérôme, 175-176; date, II, 46; en outre, 123, 136.
Évangile, recension de Jérôme, 82-84; critiques, 88, 114-116.
Ève, 163.
Exactitude de Rufin, II, 97-101.
Excetra, 24; II, 75, 76, 111.
Exil projeté, 219, 226.
Exode, 88.
Extérieur de S. Jérôme, II, 11.
Exsuperantius, correspondant de Jérôme, 169-170, 196 n. 2.
Exupère (S.), évêque de Toulouse, correspondance avec S. Jérôme, 17 n. 4, 152 n 2; charités, 307, 309; travaux dédiés par Jérôme, 309; leur date, II, 51; protège Toulouse par ses prières 315-316; relations avec Rusticus, 320 n. 2.

Fabiola l'ancienne, conversion, 177; séjour à Bethléem, 177-178, 217 n. 2; retour à Rome, 179-180; deux lettres de Jérôme, 180; II, 44; éloge funèbre, 180-181; II, 46; erreur de Vittorio, II, 147; en outre, 49 n. 4, 152 n. 4, 176 n. 4, 219 n. 2.
Fabiola la jeune, 320; II, 53.
Fables hagiographiques, II, 145-147.
Facundus d'Hermiane, 286.
Falsifications littéraires, 76, 83, 230, 232-233, 279.
Faltonia Proba, 282, 322, 326 n. 2.
Famille de S. Jérôme, 3-4, 22-24, 229-230.
Faustinus, moine, 238.
Feder, L., S. J., 165; II, 31.
Femmes : éducation et instruction, 84-89, 103, 177, 292-321; critiques, 159, 163, 320; relations, 117-119, 308, 310-311; Agérochia, Albina, Algasia, Anapsychia, Artemia, Asella, Blésilla, Castorina, Démétriade, Eustochium, Fabiola, Féliciana, Félicité, Furia, Gallia (mater et filia in), Hédybia, Juliana, Laeta, Léa, Marcellina (deux), Paula (deux), Pauline, Principia, Proba, Théodora.
Féliciana, 86 n. 1.
Félicité, 86 n. 1, 119.
Félix de Nole, 170, 231.
Fidéisme, 156.
Filii excussorum, 87.
Firmus, 152 n. 2, 304; II, 47.
Flatterie, 320.
Flavien d'Antioche, 62, 257 n. 2.
Flavius Dexter, 150.
Flodoard, II, 139, 140.
Florentini, 154 n. 2.
Florentinus, moine à Jérusalem, 33, 35; y reçoit Héliodore, 33; correspondance avec Jérôme, 19 n. 2, 33, 35, 42-43, 47; II, 15; mentionné dans la *Chronique*, 34 n. 1, 67 n. 2.
Fontanini, II, 97.
Fortunat, 143 n. 1.
Fortunatien, d'Aquilée, 20, 43, 143 n. 1.
Fornication spirituelle, 145.
Frères de Jésus, 97, 99.
Frétéla, 292; II, 47.
Freund, 76 n. 1.
Fronton, 8 n. 3, 42.
Furia, lettre de Jérôme, 185; II, 44; en outre, 113 n. 3, 152 n. 4.

Galien, 160.
Gallia, mater et filia in, 307-308; II, 51.
Garnier J., S. J., édition de Marius Mercator, 325 n. 3, 327 n. 4; opinion sur Démétriade, 326 n. 2; sur Jean de Jérusalem, 329 n. 1; sur synode de Jérusalem, 330 n. 2; II, 55; sur Annianus, 337 n. 2; sur Rufin le Syrien, II, 97.

Gattula, E. (dom), 143.
Gaudentius de Brescia, 281.
Gaudentius, correspondant de Jérôme, 321.
Gaulois, idiome, 18.
Gaza, Théodore, II, 146.
Gelasianum, 282, 338.
Genèse, 146-147.
Genres littéraires, 275.
Géographie palestinienne, 145, 146
Gérasime (S.), II, 141-142.
Gennadius, 96, 307, n. 3; II, 137, 140.
Génier, R., 200 n. 3.
Gerontius, v, 332, n. 1.
Gètes, II, 47.
Ghellinck (de), J., S. J., x.
Gietmann, G., 136.
Gildon, 184; II, 46.
Goliath, 189.
Goths, II, 67-68.
Goyau, G., 332.
Grammaire, 7; II, 10.
Gratien, 68 n. 2, 102; II, 26.
Grâce, 323.
Grec, connaissance du, 7, 40, 42, 62, 89, 103, 198, 216, 253; II, 141.
Grèce, II, 108-109; voyage en Grèce, 52, 125.
Grégoire d'Elvire, 66 n. 3.
Grégoire de Nazianze, maître de Jérôme à Constantinople, 59-62, 70, 71, 126, 274; II, 20-21, 31 n. 2, 81 n. 8, 128, 138, 146; sentiments pour S. Basile, 66; quitte Constantinople, 75; le «dominicus homo», 77 n. 1; panégyriques v, 184; ouvrages traduits par Rufin, 198 n. 2, 231, 276, 281; sentiments pour Origène, 202-203; II, 116.
Grégoire de Nysse, 61, 184.
Grégoire le Thaumaturge, 136; II, 118-119.
Greppo, II, 148.
Grunnius Corocotta Porcellus, 13.
Grunnius, surnom de Rufin, 200 n. 3, 284; II, 115, 131, 133-134; voir Rufin.
Grützmacher, G., sur le mot *vertere*, 10 n. 2; sur la *Chronique*, 34 n. 1, 66 n. 1; sur S. Grégoire de Nazianze, 60 n. 2; sur la date des lettres 81 et 84, 249 n. 2; sur une maladie de Jérôme, 289 n. 2; sur la chronologie de S. Jérôme, II, 3 n. 1; sur une lettre perdue de S. Jérôme, II, 15; sur la date de l'*Altercatio Luciferiani*, II, 18; des homélies d'Isaie, II, 20-21; de la lettre 62, II, 45; sur la conduite de Jérôme adolescent, II, 72; sur Rufin, II, 97; sa biographie de Jérôme, 150.

Habacuc, 34.
Habitation à Rome, 87.
Haemona, religieuses d', attitude envers Jérôme, 22, 24; lettre de Jérôme, 48; allusions, II, 15 n. 1, 70, 75, 76, 103.
Haller, W., 154 n. 2, 155 n. 1.
Handmann, R., 56 n. 3.
Hébraïque, langue, étude, 41-42, 72, 80-82, 88, 89 (Paula), 103 (Blésilla), 146, 148-149.
Hébreu texte, 136, 142, 309.
Hédybia, correspondance avec S. Jérôme, 152 n. 4, 310, 314; II, 52.
Héliodore, ami de S. Hilaire, ses erreurs, II, 117.
Héliodore, condisciple et ami de S. Jérôme, 14; à Altinum, 20; voyage en Terre Sainte, 33, 42; séjour à Antioche avec Jérôme, 35-37; II, 77; retour en Occident, 37; lettre 14 de Jérôme, 49-50; oncle de Népotien, 36, 182-83; encourage les travaux de Jérôme, 187, 290, 291; chronologie, II, 15, 17.
Helladius, 57; II, 18.
Helm, R., 64 n. 1.
Helvidius, réfutation par Jérôme, 94-100, 156; date, II, 24; Damase l'approuve, 108 n. 2; erreurs reprises par Jovinien, 154.
Heraclianus, 322 n. 3; II, 54.
Héraclite, 276.
Héraclius de Jérusalem, 67 n. 1.
Héraclius, diacre, 169, 290 n. 2; II, 45.
Hercule, 79 n. 3; II, 105.
Hérésies, catalogue des, 298-299; voir Orthodoxie.

Hérode, roi, 128.
Héros d'Arles, 327 n. 4.
Hexaples, leur présence à la bibliothèque de Césarée, II, 88-89; collation par Jérôme à Césarée, 127; utilisation pour le texte hébreu, 148; mentionnés, II, 108, 109, 116, 122.
Hibera excetra, 24; II, 75-76.
Hiérarchie, 176.
Hilaire de Jérusalem, 67 n. 1.
Hilaire, diacre de Rome, 57; II, 19.
Hilaire (S.), ouvrages copiés par Jérôme, 19, 42; utilisés dans l'*Altercatio*, 58; traduction, 62, 218; erreurs sur les psaumes, II, 107; commentaire sur S. Matthieu, 143 n. 1; valeur littéraire, 173; II, 105; Hilaire et Origène, 222, 242 n. 1, 247 n. 1, 267, 277, 278; II, 119, 120.
Hilarion (S.), vie par S. Jérôme, 132-133; en outre 44 n. 2, 171, 172.
Hilberg, I., variantes notables de son édition des lettres de S. Jérôme, 47 n. 3, 86 n. 2 et 3, 168 n. 2, 203 n. 1, 300 n. 1, 315 n. 1; sur Ageruchia, 317 n. 1; numérotation nouvelle : 18 A et B., 71 n. 1; II, 60 n. 1; date de la mort de Marcella, 332 n. 2; II, 8 n. 2, 67; lettre 33, 90 n. 2; II, 60 n. 1; conjecture mal fondée sur la lettre 120, II, 52.
Hinschius, P., II, 141, n. 2.
Hippocrate, 160; II, 92.
Hippolyte (S.), II, 119.
Hispala, II, 76.
Historien, S. Jérôme, 65-68.
Holda, II, 110.
Holl, K., II, 31 n. 2.
Homère, II, 135.
Honorius, empereur, II, 141.
Horace, allusions, 5 n. 2, 8 n. 3, 19, 137, 142, 218.
Hosanna, II, 26.
Hospitalité, Jérôme et Paula à Bethléem, 127-128, 151-152, 318-319; Rufin et Mélanie à Jérusalem, 129, 197-198; Fabiola et Pammachius à Ostie, 179-180; Paulin à Nole, 170.
Huns, invasion en 395, 179, 219; II 44, 46, 219.
Hylas, 28-29; II, 77.
Hypostases, querelle des, 50-55.

Ibérie, vipère d', 24; voir *Excetra*.
Iconographie de S. Jérôme, II, 148 n. 6.
Illusions, 322.
Images, culte des, 213.
Infans, II, 4-5.
Impeccance, 324.
Inerrance biblique, 305.
Innocent I, pape, défend S. Jean Chrysostome, 286; écrit à Démétriade, 322 n. 2; intervient en faveur de Jérôme persécuté, 328-330; II, 55; en outre, VI n. 2, 175.
Innocent, ami d'Evagrius, 21; relations avec S. Jérôme à Antioche, 27-28; II, 12-14, 77.
Innocent, prêtre, messager entre Jérôme et l'Occident, 334-338; II, 50, 58-62.
Intercession des saints, 306.
Interpolations, 230, 244-252, 259, 278, 279,
Introduction biblique, 144-145.
Invasions, 68, 179 314-316, 318, 320, 321.
Irénée de Jérusalem, 67 n. 1.
Isaac, 80.
Isaac, le juif, 175 n. 4.
Isaïe, traités, 70-72, 77 n. 2, 79; II, 21; commentaire, 269, 273; II, 135.
Isauriens, II, 43.
Isidore, évêque, 126.
Isidore, moine, II, 134.
Isidore, prêtre, ami de Théophile, 220; II, 39; lettre à Rufin, 220; II, 36, 92; légation à Bethléem, 214 n. 4, 220-221, 224; II, 36, 92-94; brouille avec Théophile, 257.
Iuvenis, II, 7-8.

Jacob, 107.
Jacques (S.), 324.
Jacques de Voragine, voir *Légende dorée*.
Jalousie, 196-197, 275-276.

Januarius, 336.
Jean-Baptiste (S.), 131, 133; II, 144; dignité, II, 144.
Jean Chrysostome (S.), et Salvina 184-185; II, 46; et Palladius, 197 n. 1; et Théophile, 285-286; et Annianus, 337 n. 2.
Jean, évêque de Jérusalem, relations avec Rufin et Mélanie, 129; querelle de l'origénisme, 193-227, 230, 237 n. 1, 289 n. 2; II, 31-36, 39, 44, 91-96; intervention auprès d'Anastase, 258 n. 2, 260 n. 2 et 3, 262; II, 41; relations postérieures avec Jérôme, 272; mort de Paula, 294; relations avec Pélage, 324; blâme par Innocent I, 328-329; mort, 334 n. 1, II, 55; en outre 4 n. 3, 331 n. 3.
Jean l'Évangéliste (S.), 71 n. 3, 84 n. 1, 104.
Jean, moine, II, 134.
Jean XXII, pape, II, 145.
Jérémie, 69, 70, 134; II, 87.
Jérusalem, visite, 125; évêque, 129; voir Jean de Jérusalem, Praylos; vie religieuse, 165, 167; critiques, 171-172, 194-196; II, 87; concile de 415, 327; II, 551; cité spirituelle, 127, 134-135.
Jésus-Christ prophétisé, 179; sens typique des Écritures, 177, 187; persécuté par les juifs 119, 133; sa dialectique, VII n. 1; usage de la bible, 279; son humilité, 225; les lieux saints, 125; ce qu'il est pour Jérôme, 236 n. 1, 330, 331, 330 n. 3, 334-335; Asella, 117; Blésilla, 103 n. 2, 111 n. 2; Eustochium, 105, 107, 135; Jovinien, 155; Vigilance, 222; Pélagie, II, 126; invoqué ou attesté par Jérôme, 178, 280 n. 4, 336, 338; image déchirée par S. Épiphane, 213; triomphe, 107; jugement final, 48, 120.
Jésus le grand prêtre, 119.
Jeu, II, 145.
Jeûne, 119, 155; d'après Jovinien, 122.
Jézabel, 265.
Job, 187, 310
Jonas, 268, 301, 304.
Jonathas, 124.
Josedec, 119.
Joseph (S.), virginité, 95, 97-98; à Bethléem, 127.
Josèphe, 151 n. 3.
Jovinien, erreurs et réfutation, 151-164; date II, 44; allusions, 181, 268; II, 115, 126, 135; prédécesseur de Pélage, 325.
Jovinus, archidiacre d'Aquilée, 20, 23 n. 2, 40 n. 2; correspondance avec S. Jérôme, 47-48, 28 n. 1; évêque de Pavie, 248 n. 1.
Juif converti, 41, 179.
Juifs, synagogue de Rome, 88; II, 24; exégèse juive, 279, 301.
Jules l'Africain, II, 119.
Julia, 89, voir Eustochium.
Juliana, mère de Démétriade, 322, 326 n. 2.
Jülicher, A., II, 31 n. 2.
Julien d'Éclane, 333 n. 3, 334; II, 61.
Julien, diacre d'Aquilée, 20; correspondance avec Jérôme, 20, 23 n. 2, 33 n. 2 47, 49 n. 2; II, 5, 8, 10, 75.
Julien, frère d'Ausonius, 310.
Julien l'Apostat, 9, 15, 189.
Julien, moine d'Antioche, 44 n. 2, 172.
Jupiter, 160.
Justinien, 204, 258 n. 2.
Juste de Tibériade, 150 n. 3.

Klostermann, E., 145 n. 2; II, 79, 80.
Knoll, A., II, 148 n. 6.
Koetschau, P., 244 n. 1; 249 n. 1

Labriolle (de), P., 44 n. 2, 132 n. 1 II, 77-78.
Lactance, opinion de Damase, 80; citations par S. Jérôme, 136; valeur littéraire, 173, II, 105; reproche qu'il adresse à S. Cyprien, 189; et Rufin 277.
Ladeuze (Mgr), II, 103.
Laeta, correspondance avec S. Jérôme, 104 n. 2, 152 n. 4, 292, 336; II, 11, 136.

La Fontaine (de), J., 133 n. 2.
Lagrange (Mgr), II, 149.
Langue maternelle, II, 71.
Lanzoni, II, 137 n. 1, 142, 144.
Largent, A., II, 149.
Larmes, 112.
Latini, II, 102, 108.
Lauchert, Fr., II, 148 n. 6.
Lazare, 35, 112.
Lazare, évêque d'Aix, 327 n. 4.
Léa, éloge par Jérôme, 94 n. 1, 100-101, 112; II, 23, 149 n. 3.
Leclercq (dom, H. J.), 42 n. 2, 188 n. 4.
Légende dorée, II, 56, 144.
Légendes hiéronymiennes, II, 140-144.
Lélius, 48.
Lentulus, 330.
Léon I (S.), pape, 332 n. 3.
Léonce, prêtre, 295; II, 102.
Léthé, 276.
Lévitique, 88.
Libère, pape, 6, 93; II, 141.
Libre arbitre, 159, 232, 246, 323.
Lion (le) de S. Jérôme, II, 140-142.
Littéral, sens, 188, 312.
Littérature chrétienne, 62, 63, 65, 66, 150, 173 (Paulin), 222, 231, 274, 281-282 (Rufin), 308-309.
Livius Andronicus, 65 n. 1.
Longin, le rhéteur, II, 133.
Longs Frères, hostilité de Théophile et départ pour Constantinople, 257, 285-286; II, 38, 39, 40.
Lübeck, E., renvois à son livre 7 n. 1, 8 n. 1 et 3, 11, n. 3, 12 n. 2, 142 n. 1.
Luc (S.), expliqué par S. Grégoire de Nazianze, 60; variante notable, 95 n. 1; commentaires d'Origène, 104, 142-143; revision du texte latin, 84 n. 1.
Lucain, 8 n. 3.
Lucifer de Cagliari, 50, 57-58, 66 n. 3.
Luciférians, 57-58.
Lucinus (Lucinius), correspondance avec Jérôme, 168, 169, 290 n. 2; II, 122, 130.
Lucius d'Alexandrie, 198.
Lucius, pape, II, 144.
Lucrèce, 8 n. 3.
Lupicinus, 22; II, 70.
Lupulus, 144.
Luscius Lavinius, 133 n. 2, 312; II, 105, 113.
Luxe, 106, 114-115, 118-119.

Mabillon (dom), II, 140.
Macaire de Rome, relations avec Rufin, 230 n. 1, 246, 255 n. 2, 265; II, 31 n. 2, 133; traduction du *Periarchon*, 232-233; dédicace, 236-237; apologie de Rufin, 262.
Macaire (l'un ou les deux SS.), 33, 43, 44 n. 2, 172, 267.
Magnus, rhéteur, sa lettre à Jérôme, 188-189; allusions, 201 n. 2, 218 n. 1, 275; II, 46, 110, 121, 136.
Maîtres de Jérôme, 6-9, 179, 266-267; de Rufin, 267-268, 274.
Malachie, II, 123, 124,
Maladies de S. Jérôme, à Antioche, 28; au désert, 40; à Constantinople, 69; à Bethléem, 289-290, 295-296, 309-310, 312-313, 319, 334-335; II, 20-21, 46, 113-114.
Malchus, 27, 39, 130-132,
Manès, 94.
Maniacoria, II, 143, 144.
Manichéisme, 94.
Manuscrits, copie de, 19, 42-43, 45, 56, 127.
Marc, disciple de S. Jérôme, 336.
Marc, l'évangéliste (S.), 84 n. 1.
Marc, prêtre syrien, 7 n. 4, 40 n. 2, 47, 55; II, 14.
Marcel d'Ancyre, 50.
Marcella, disciple de S. Jérôme à Rome, 85-89; correspondance, 100-101, 103 n. 3, 112, 114-119, 153; II, 25-26; lettre de Paula et d'Eustochium, 130 n. 1, 165-168, 194; II, 43; commentaire sur S. Paul, 139-140; et Principia, 177, 317; et Pammachius, 180; et l'origénisme, 234-235, 255, 257, 259; II, 38, 39 n. 2; dédicace de l'Apologie de Jérôme, 273; du commentaire sur Daniel, 311 n. 2; derniers jour et mort, 316-317; II, 53, 113, 132; éloge funèbre, 321; II, 51.

Marcella, sa parente, 86 n. 1, 119.
Marcellina, 88 n. 1, 105 n. 4, 119; sœur de S. Ambroise, 105.
Marcellinus d'Afrique, 320; II, 53, 54, 60 n. 3, 133.
Marcellinus le Chroniqueur, II, 137, 140-141.
Mariage, 98, 105, 154-155 (Jovinien) 158-164, 176-177 (divorce.)
Marie (Vierge), défense contre Helvidius, 95, 100, 154; II, 24; au ciel, 107; à Bethléem, 125, 127.
Marie, sœur de la Vierge, 97.
Marie, sœur de Marthe, 106.
Marius, voir Mercator.
Marnas, II, 47.
Marthe, 106.
Martianay (dom), II, 148.
Martin (Mrs), II, 149.
Martinien, 35, 47 n. 2.
Martinus peccator, II, 143 n. 4.
Martyre, culte, 170, 307; de Rufin, 197-198, 277.
Mastruca, II, 18.
Matthieu, juif non païen, 79; évangile des Nazaréens, 56; II, 20; évangile revisé, 84 n. 1; travaux d'Origène, 104; commentaire par S. Jérôme, 142, 143, n. 1, 188; II, 44.
Mauristes, 331 n. 3; II, 47-48.
Maxime de Jérusalem, 67 n. 1.
Mélanie l'ancienne, Hylas son serviteur, 29; II, 77; en Palestine, 33; 129, 197, 200; II, 13, 15; la *Chronique*, 67, 267; modèle de Paula, 114, 118, 119; l'origénisme, 214, n. 4, 218 n. 1, 284, 332; retour en Occident, 229 n. 2; le pélagianisme, II, 135; parents romains, 231; erreur de Vittorio, II, 147.
Mélanie la jeune, 282, 332, 338.
Mélèce, évêque d'Antioche, rejeté par Jérôme, 50, 52, 54-55; traité d'hérétique, 62, 66, 199; S. Jean Chrysostome, mélécien, 286; à Constantinople, 62; II, 31 n. 2.
Méléciens, 50-55, 62, 66.
Melchisédech, la question de son identité, 175-176; II, 123, 130, 136.
Ménas, 258 n. 2.
Mensonge, 254, 251, 266, 275, 281.
Mercati (Mgr), II, 82.
Mercator, 330 n. 2, 336; II 96, 97, 115.
Mère de Jérôme, 4 n. 4.
Méthode de démonstration, 57.
Méthode (S.), 202; II, 85, 119.
Métronia, 315.
Milan, 6, 22.
Migne, éditeur du *Cursus Patrologiae*, X, 95 n. 3, 208 n. 2, 281 n. 3; II, 124, 125 n. 1, 140.
Millénarisme, 313.
Minerve, 25.
Minervius, correspondant toulousain de Jérôme, 17 n. 4, 308-309; II, 51, 52, 95.
Moïse, 79 n. 2, 178; II, 21.
Mombritius, II, 142.
Monachisme, à Trèves, 18-19; Aquilée, 20; Haemona, 22; monastère de Théodose, 25-26; Bonose, 34-37; Jérôme, 19-24, 25-27, 55-56; au désert de Chalcis, 39; vie de S. Paul, 43-45; dissensions, 50-55; à Constantinople, 60; à Rome, 84, 86, 88, 93-120; attaques païennes, 111; chrétiennes, 114-120; à Bethléem, 127-129; vie de Malchus, 130; attaques de Jovinien, 153-156; monachisme égyptien, 102, 106-107; propagande, 165-168; chutes, 172; recrues à Rome, Pammachius, 182; Principia, 177; à Bethléem, 185-186; à Jérusalem, 194-197; difficultés, 200-202, 214-216, 224; Paula et son monastère, 292-294; règles, 295-296; attaques de Vigilance, 306-307; lettre à Rusticus, 320; à Démétriade, 322; vie commune, 322; persécution pélagienne et mort d'Eustochium, 328-338; Paula la jeune et Jérôme, 332-338.
Monothélisme, II, 145.
Montanistes, 87.
Montenses, II, 18.
Morin (dom), la lettre à Presidius, 101 n. 2; éditeur des *Commentarioli* et des *Tractatus*, 149 n. 1 et 2, 185 n. 2, 186 n. 2; opinion sur l'« anecdoton » d'Amelli, II, 81-85.
Mort de Jérôme, date, II, 56-63.
Moschos, Jean, II, 141, 142.

Nabuchodonosor, 119, 331 n. 3.
Naissance de Jérôme, date, II, 3-12.
Nazaréens de Bérée, 56; II, 28.
Nebridius, 184-185; II, 46-47.
Népotien, 36, 49 n. 4; lettre de Jérôme et éloge funèbre, 182-184; II, 44, 46, 136.
Nérée, II, 140, 141.
Néron, sénatusconsulte, 139 n. 2; surnom de Rufin, 200 n. 3, 284; II, 133.
Nicéas, sous-diacre d'Aquilée, 20; lettre de Jérôme 32-33, 48; II, 77.
Nicée (concile), 50, 53.
Ninus, 64, n. 1.
Nitrie, 271.
Nomina X Dei, II, 25.
Noris, II, 96, 97.
Novatien, 43; novatianisme, 80-81, 88, 238.
Numa Pompilius, 160.
Numenius, II, 122.

Obéissance, 320, 322.
Oceanus, 84 n. 3, 182; correspondance avec Jérôme, 175, 180; II, 46; séjour à Bethléem, 178, 217 n. 2, II, 145; discussion avec Vigilance, 222 n. 3; l'origénisme, 235, 238, 240, 248-249; II, 37-38; Marcellinus, 320; II, 53, 133; S. Augustin, II, 94.
Officiers convertis : Héliodore, 33; Népotien, 182-183; Exsuperantius, 119; Nebridius, 184.
Olybrius, 322.
Olympiade, 185.
Onasus, 115; II, 24.
Onésime, 139.
Onomastica, 144-145.
Or, II, 134.
Orbilius, 5 n. 2.
Ordination de Jérôme, 55-56 ; de son frère Paulinien, 210-213, 220.
Orient, premier séjour, 25-72; deuxième séjour, 123-fin; II, 12-22, 36, 63, 75-77.
Origène et l'Origénisme : traduction des homélies sur les prophètes, 68-71; II, 74, 78-81; Damase et Origène, 80-82; catalogue de ses œuvres, 90-91, 115; Blésilla et Origène, 104, II, 26; commentaire sur l'Ecclésiaste, 136; sur S. Paul, 138, 139 n. 1, 309; traduction des homélies sur S. Luc, 142-144; II, 27-28; bibliothèque à Césarée, 127; II, 30, 88-89; les *Hexaples*, 147-149, 178; controverse origéniste, récit, 193-286; *Periarchon* et polémique à ce sujet, 229-285; voir Pammachius, Rufin; allusions, 126, 129 n. 1, 290, 298, 311 n. 2, 313, 314; chronologie, II, 31-43, 45, 47, 48, 49, 91-96; l' «anecdoton » d'Amelli, II, 81-86; attitude de Jérôme, II, 98-99, 115-127; allusions, 32, 297; II, 128-135, 147, 149.
Origine des âmes, d'après Origène, 243; Rufin, 261, 265, 277; Jérôme, 266, 320; Augustin, 243 n. 1, 320, 324.
Orose, séjour à Bethléem, 324-327, 328, 337; II, 55; retour en Afrique, 331, II, 94.
Orsiesius, II, 102.
Orthodoxie et hérésie, 242-248, 253-255, 261-262, 264, 267-269, 275, 277, 281, 324, 327, 330-339; II, 146.
Osée, 126.
Ozias, 71 n. 1; II, 80.

Pacatula, 321.
Pacôme, 33, 94; écrits, 295; II, 102.
Pacuvius, 65 n. 1.
Paganisme, 266.
Paix chrétienne, 224-225.
Palestine, pèlerinages: Jérôme, 123, 127, 151-152, 165-168, 171-174; Héliodore, 33; Rufin, 33-34, 129; Héraclius, 169; Quintilien, 169; Vigilance, 173; Ambroise, 173; Fabiola et Oceanus, 178; Sisinnius, 299, 307, 309; Apodemius, 310-311; réfugiés, 314, 317; aumônes, 306-307; origénisme, 269-270; II, 38, 40 ; pélagianisme, 328.
Palladius, séjour à Bethléem, 128 n. 1; sur Rufin 14 n. 1, 196 n. 1, 214 n. 4; sur Jérôme, 4 n. 3, 170 n. 1

II,71 ; attaque la version de Jérôme sur l'hébreu, II, 106.
Pambo, 267.
Pammachius, condisciple et ami de Jérôme, 7. n. 4, 10 n. 1, 13 n. 1, 14, 84 n. 3, 181-182 ; II, 8, 31 n. 2 ; parent de Furia, 185 ; gendre de Paula, 89, 180 ; cousin de Marcella, 167 n. 4, 180 ; ami d'Océanus 180 ; veuvage et monachisme, 181-182 ; II, 52 ; intervention dans l'affaire Jovinien, 161-162 ; II, 43 ; charité, 179-180 ; correspondance avec Jérôme sur l'origénisme, 218-219 ; Épiphane, 221-223 et II, 34 ; Jean de Jérusalem, 239-244 et II, 132 ; le *Periarchon* de Rufin, 246, 248-249 ; le *Periarchon* de Jérôme, 250-253, 314 ; rôle à Rome, 254, 264 ; reproches de Rufin, 268 ; 1e apologie de Jérôme dédiée, 273 ; hospitalise Rufin le Syrien, 285, 323 ; II, 96-97 ; presse l'achèvement des commentaires, 291 ; dédicace, 309, 310, 311 ; II, 51 n. 1 ; éloge funèbre de sa femme Paulina, 181, 292 ; II, 45 ; Pammachius et S. Augustin, 304 n. 2 ; zèle pour la foi à propos de ses colons, 304 n. 2 ; Paulin de Nole, 253 n. 1 ; mort, 317 ; II, 11.
Pamphile, et la bibliothèque de Césarée, 127 ; II, 88-89, 117 ; apologie d'Origène, 202 ; traduction par Rufin, 232, 236 ; II, 37, 45 ; S. Jérôme nie l'authenticité, 244 n. 1, 252, 267, 273, 274, 278, 281 ; II, 100-101, 129, 132-134.
Panis doloris, 87.
Papes, autorité, 51-55, 91, 114-115.
Pardalisca, II, 76 n. 1.
Partialité, 66-67.
Passion de Jésus-Christ, 311.
Patera, 310 ; II, 7.
Patrie de Jérôme, II, 67-71, 149.
Patriotisme, II, 71.
Paul, voir Paulin de Nole, II, 136.
Paul, apôtre (S.), méthode de discussion, VII n. 1 ; à Athènes, 25 ; cite les païens, 189 ; loue la foi des Romains 52 ; citoyen du ciel, 54 ; sur le mariage, 61, 164 n. 1 ; cité, 71 n. 3, 158, 194, 239, 308-309, 311 ; II, 84, 109, 111 ; Paul et les Septante, 268 ; le différend avec Pierre, 297, 303-304, 305 ; II, 123 ; amour pour le Christ, 107, 109 ; variantes, 115 ; commentaire d'Origène, 81-82 ; de Jérôme, 138-142 ; II, 27.
Paul de Concordia, relations avec Jérôme en Italie, 20-21 ; en Orient, 43-45, 48 ; II, 16.
Paul d'Égypte, 267.
Paul de Thèbes, vie par S. Jérôme, 43-44 ; allusions, 106, 130, 133, 172.
Paul, évêque égyptien, II, 39.
Paul, moine, 299.
Paula, fille de Laeta, 292 ; II, 11, lettre sur son éducation, 292 ; séjour à Bethléem, 304 n. 2 ; II, 47, 58 ; persécution, 329 ; Mélanie la jeune, 332 ; deuil d'Eustochium, 333, 336, 338 ; II, 62 ; dédicace d'Esther, 291 n. 2.
Paula, mère d'Eustochium, hospitalise Épiphane, 75 n. 2 ; à Rome, disciple de Marcella, 85 n. 2 ; de Jérôme, correspondance, 88-91, 102, 110-113, 116-119 ; II, 23, 26 ; « belle-mère de Dieu », 266 ; départ pour l'Orient, 123 ; voyage en Palestine et en Égypte, 123-126 ; établissement à Bethléem, 126-129 ; vie monastique, 195-197, 292-293 ; influence jalousée de Jérôme, 196 ; lecture de la Bible, 178-179 ; travaux dédiés, commentaire sur S. Paul, 132-134 ; sur S. Luc, 142-143, 312 ; lettre à Marcella, 165-168, 171-174, 194 ; Fabiola à Bethléem, 178 ; maladie, 293-294, 299 ; II, 49 ; mort, 294-295 ; II, 50, 51, 91, 101 ; éloge funèbre, 296 ; II, 56 ; en outre, 31 n. 1, 136, 152, 161, 177, 182, 185, 266, 291, 332-333 ; II, 105-107, 113, 128 ; voir Asinius Pollion, Eustochium, Furia, Paulina, Pammachius, Rufina, Toxotius.
Paulin d'Antioche, ordonné évêque par Lucifer de Cagliari, 57 ; le

schisme, 50-52, 54, 214 n, 4; il ordonne Jérôme, 55-56, 215 n. 2, 286; Flavien lui est préféré à Constantinople, 62; II, 31 n. 2; éloges de Jérôme, 66; séjour à Rome, 75, 116 n. 2; II, 22; la *Confessio fidei*, 76 n. 1; reçoit Jérôme et Paula, et les met en route pour la Terre Sainte, 123-124.
Paulin de Milan, II, 96.
Paulin de Nole, connaissance du grec, 7 n. 4; relations avec Jérôme, 170-174, 181 n. 1, 196; II, 44, 45, 89-91; sur Mélanie l'ancienne, 200 n. 3, 229 n. 2; Vigilance, 221-222; Rufin et Paulin, 231, 281; II, 132; origénisme, 233 n. 4, 238-239, 246, 253; II, 84; Paulin et Alethius, 321; Pammachius, 253 n. 1; allusions, 179, 310; II, 52.
Paulina, femme de Praetextatus, II, 23.
Paulina, fille de Paula et femme de Pammachius, 89; mort et éloge funèbre, 181-182; lettre de Paulin de Nole, 253 n. 1; date, 292; II, 31 n. 2, 45-46.
Paulinien, frère puîné de Jérôme, 3 n. 3, 4, 23-24; II, 9, 67; il part avec lui pour l'Orient, 120; II, 6; dédicace du traité de Didyme, 82 n. 1, 134-135; ordination par S. Épiphane, conflit avec Jean de Jérusalem, 207 n. 1, 208 n. 3, 211-215, 219-220, 225; II, 5, 33-35, 39, 93-94; il part pour Chypre, 215; discussion à Bethléem avec Vigilance, 222 n. 3; II, 44; départ pour l'Occident, 229; II, 37; séjour à Aquilée, 250; II, 70-71; retour à Bethléem, 263; avec des renseignements sur l'Apologie inédite de Rufin, 273-275.
Péché originel, attaques de Rufin le Syrien, 323; de Pélage, 323; de Théodore de Mopsueste, II, 115.
Pélage et le Pélagianisme en Orient, 323-339; chronologie, II, 54-63; discussions à Rome, II, 87; extraits, II, 114-115; pélagianisme et origénisme, II, 125-127; Rufin, II, 134-135.
Pèlerinages, 318-319; voir Égypte et Palestine.
Pénitence, 314-315; publique, 177.
Pénitence (monastère), 295.
Perfection, Jovinien, 153, 311; II, 145.
Periarchon, voir Origène, Pammachius, Rufin.
Perse le satirique, 8 n. 3, 300.
Persécution pélagienne, 328-338.
Petau, D., 57, 77 n. 1; II, 86.
Petkovic, II, 68.
Pharaon, 246 n. 1, 253.
Pharisiens (Romains), II, 81 n. 6, 87, 109.
Phorcus, 133.
Philelphe, II, 146.
Philémon, 138, 142.
Philippe (le diacre), 34, 125 n. 1.
Philocalia, 202.
Philon, 144, 150 n. 3; II, 119.
Philosophie, 10-11.
Pie V, pape, 201 n. 1.
Pierius, II, 119.
Pierre (S.), 52, 54, 110, 297, 303, 305; II, 23, 74, 110, 130.
Pierre d'Alexandrie, 66-67.
Pierre Damien (S.), II, 142, 143.
Pierre, diacre, II, 81 n. 6, 142.
Pierre l'Égyptien, 196 n. 2.
Pinaie, abbé de la, II, 102.
Pinien, 282, 332, 338.
Platon, allusions, 10 n. 2, 129 n. 1, 275; II, 18, 122.
Plaute, allusions, 8, n. 2, 10 n. 2, 29, 65 n. 1, 250, 275.
Pline le jeune, 8 n. 3, 42; II, 104.
Pluton, II, 134.
Podechard, E., 136.
Polémique, avec les Lucifériens, 57; Helvidius, 93-100; Jovinien, 153-164; les Origénistes, 193-286; S. Augustin, 297-306; Vigilance, 306-307; les Pélagiens, 323-338; méthode, VII-IX.
Pompeianus, 21, 39.
Pontitianus, 18.
Porphyre, allusions, 10 n. 2, 56, 189, 266, 267, 311.
Port-Royal (Messieurs de), 130 n. 2.
Portalié, E., S. J., 330 n. 1.
Posidonius, 128 n. 1, 196 n. 2, 201 n. 1, 207.

Possidius, v.
Postumianus, souvenirs sur S. Jérôme, 12 n. 2, 151 n. 1, 186, 196 n. 2.
Praetextata, 104 n. 2.
Praetextatus, 100-101; II, 22, 23.
Prat, F., S. J., 176 n. 1.
Praylos, 329-313.
Prédication de S. Jérôme, 185-186.
Premvou, M., II, 67.
Présence réelle, II, 145.
Présents, 110, 168, 171.
Presidius, diacre, 101-102; II, 76.
Presidius, évêque, 152 n. 2, 300, 303: II, 49.
Preuschen, E., II, 121, n. 3.
Prière, 106, 118.
Primus, 336.
Principia, amie de Marcella, 85 n. 1, 86 n. 2 et 3, 177; correspondance avec S. Jérôme, 177, 289 n. 2; II, 44; rôle antiorigéniste, 255, 257 n.1; pendant le siège de Rome, 317; à la mort de Marcella, 317, 321; II, 51.
Priscus, 272; II, 39.
Proculus, 320 n. 2.
Prodigue, enfant, 78-79.
Profanes (auteurs), 29-31, 42, 79, 81, 106, 137, 158-159, 188-189, 201-202, 206 (critiques de Rufin).
Profuturus, 152 n. 2, 297-298, 301.
Prophètes, 88.
Prophéties sur le Christ, 311, 312.
Prosopopée, 160.
Prosper, discussion de ses dates, II, 3, 8, 11, 42, 46, 57, 140, 148.
Protestants (travaux), sur S. Jérôme, II, 150.
Psaumes, 84-90, 118, 149, 291-292, 302, 304.
Pseudépigraphes, 232-233.
Psychologique (méthode), 149.
Puer, II, 5-6, 8.
Purgatoire, négation du, II, 145.
Pythagore, 10, n. 2, 160, 281; II, 9.

Quentin, H. (dom), II, 140.
Quidam, II, 108, 119, 126.
Quintilien, étude, 8, 9; valeur littéraire, 42, 81; citation, II, 106.
Quintilien, moine, 169-170.

Rabbins, 137.
Rabirius, II, 112, 131.
Rachel, 107.
Rauschen, G., II, 3.
Reiter, S., II, 125 n. 1.
Reliques, 307.
Renato, J., II, 147 n. 3.
Restitutus, 336.
Restauration finale, 265, 266.
Résurrection de Jésus-Christ, 311; des hommes, 251-252, 264-265, 266, 308-309, 311.
Rhaban Maur, II, 140.
Rhadagaise, 310 n. 1; II, 52.
Rheticius d'Autun, 42, 87; II, 117.
Rhétorique, 8-12; II, 10-11.
Rhin, séjour sur le, 17; II, 12.
Rimini (synode), 57.
Riparius, correspondant de Jérôme, 330, 333-335; II, 57, 60-62.
Riparius, voisin de Vigilance, 152 n. 3, 306-307; II, 51.
Rogatien, 187, 84 n. 3; II, 108.
Rois (Livres des), 88.
Rome (synode de 382), 75, 105 n. 4.
Rome, premier séjour et éducation de Jérôme, 6-17; II, 8-12; deuxième séjour, 75-120; II, 22-26, 86-88; foi et christianisme à Rome, 6, 14-15, 90-91, 93-94, 105, 108, 339; monachisme (Jovinien), 151, 157; compléments romains à la *Chronique*, 65, 67-68; clergé, 90-91, 135, 137; zèle des laïques et des moines, 181-182; charité 106, 179-180 (Fabiola); séjour de Rufin, 231, 247; Alaric, 316-318; sentiments romains de Jérôme, 52-54, 339; II, 71.
Romulus, 135.
Rossi (de), J. B., 200 n. 3.
Ruffina, 89, 110.
Rufin d'Aquilée, VI, VIII; études, 10, 11, n. 2, 17 n. 2; grec, 7 n. 4; amitié avec Jérôme, 14, 19-20; séparation, 24; II, 75; baptême, 35; II, 73; voyage en Orient, 33, II, 13; lettres de Jérôme 33-35, 42-43, 47; II, 14-15; éloge dans la *Chronique*, 34, 67 n. 1; Rufin à Jérusalem, 129, 151; origine des dissentiments avec

Jérôme, 189-193, 197-202; origénisme, 203-207, 210, 211; lettre d'Épiphane et traduction, 217; lettre d'Isidore, 220; II, 92; réconciliation, 227; rupture, polémique au sujet du *Périarchon*, 229-285; exactitude de Rufin, II, 97-101; polémique ultérieure, 312-314; II, 30, 110-113, 115-116; mort de Rufin, 282, 318, 320 n. 2, 322; II, 11, 54; critiques posthumes de la part de Jérôme; Rufin et Didyme, II, 128-129; Rufin et Pélage, 324, 326; II, 115, 126-127, 131, 135; thèse de M. Brochet, II, 149; confusion avec Rufin le Syrien, 176 n. 3; II, 95-96; allusions, 30-31, 76, 134 n. 3, 138 n. 2, 142 n. 4, 224, 300, 302-305; II, 30-43, 49, 50, 79, 81, 87, 95, 116.
Rufin de Rome, 176; II. 46,
Rufin le Syrien, envoi à Rome, 229 n. 2, 250, 285; II, 96-97; pélagianisme, 323.
Rufin, préfet du prétoire, 219 n. 2: II, 44.
Rusticus, mari d'Artémia, 314; II, 52.
Rusticus, moine, 4 n. 4, 320; II, 54.

Sabellianisme, 50-51.
Sabinianus, 129 n. 2, 172; II, 76 n. 1, 136.
Sacrements, 57.
Saints, culte, 307.
Salluste, 133, 137; II, 5.
Salomon, 38, 184-185, 176.
Salviatae, II, 68.
Salvina, II, 46.
Sanday, W., 7 n. 4.
Sanders (dom), 176 n. 1.
Sara, 156 n. 2.
Sardanapale, 200, 274; II, 76 n. 1, 111.
Satirique (esprit) de Jérôme, 100, 102, 105-108, 114-116, 135, 143, 157, 159, 161-163, 196, 200, 209-210, 223-224, 267, 307.
Schanz, M., références : 7 n. 1, 9 n. 3, 44 n. 2, 96 n. 1, 100 n. 2, 282; II, 83 n. 2; 138 n. 1,
Schenckl, Ch., 142 n. 4; II, 27.
Schisme, voir Antioche, Monachisme.
Schiwietz, Et., 127 n. 3, 194.
Schmidtke, A., 56 n. 3.
Schoene, A., 34 n. 1, 66 n. 1.
Scorpion, surnom de Rufin, 284-285, 318; II, 109, 131, 132.
Scriba, II, 87.
Scylla, 133, 319; II, 114, 131, 132.
Sebastianus, II, 142, 143.
Secrétaire de Damase, Jérôme, 75-77.
Seeck, O., 21 n. 1.
Sénat pontifical, 91; II, 87.
Sénèque, 9, 10 n. 2, 150 n. 3.
Senex, 7-8, 11, 137.
Septante, allusions: 41, 69 n. 1, 72, 82, 84, 87, 136, 147-150, 186, 187, 201, 268, 279, 291, 292, 297, 301, 394, 305, 309, 311-313, 328; II, 28, 29, 83, 88, 89, 104, 106-110, 113, 115, 120, 122-125, 130.
Sérapion, 126.
Sérénilla, 167-168.
Serment et parjure : Jérôme; 30, 266, 276; les Origénistes, 281.
Sévère, empereur, II, 116.
Siguenza (de), José, II, 147 n. 3.
Silvanus, II, 102.
Siméon, moine à Bethléem, 196.
Simonie, II, 145.
Simplicien de Milan, 258-260; II, 40.
Sinon, II, 108.
Sirice (S.), élection, 116; condamnation de Jovinien, 154; décrétale *ad Himerium*, 175; rapports avec Jérôme, 182 n. 2; attitude à l'égard de l'origénisme, 221, 247, 255-257; II, 37, 38, 97.
Sisinnius, voyage en Orient, 152, 299, 307-309; II, 48, 49, 51, 52.
Sixte, pape et philosophe, son traité, authenticité, 231-233, 282; II, 101, 132-135.
Sixte V, pape, 83 n. 1.
Socrate le philosophe, 32.
Sœur de Jérôme, 4, 23, 47-48; II, 1, 6, 15, 70, 75.
Soliloques de S. Augustin, 302.
Songe de Jérôme, 29-31, 106, 266, 276; II, 77-78; de Macaire, 232; de Tutuslymeni, II, 78.

Sophronius, l'ami de Jérôme, 4 n. 3, II, 29, 107.
Sophronius, moine à Rome, 106.
Sophronius, II, 136, 137.
Sources de la vie de Jérôme, V-X.
Spiritualitas, II, 145.
Stésichore, 299, 305.
Stilicon, 311-312; II, 52, 112.
Stilting, S.J., opinions discutées, 338 n. 2; II, 3, 57, 143 n. 3, 145 n. 1, 147, 148.
Stoiciens, II, 126.
Stridon, naissance de Jérôme, 3; retour, 19-20; langueur spirituelle, 22-23; retour de Paulinien, 229; situation géographique, II, 12, 67-71.
Stridonenses, II, 68.
Subsides à S. Jérôme, 69, 187.
Suétone, 64, 150.
Sulpice Sévère, témoignage sur S. Jérôme, VI, 12 n. 2, 170, 171, 186, 195 n. 1, 231 n. 6; II, 140.
Sunnia, 292; II, 47.
Surius, II, 147.
Susanne, allusions, 156 n. 2, 268, 279, 311; II, 119, 124.
Swete, H., II, 115, 131.
Sylvie (pseudo-), 124.
Symmaque, préfet, 93.
Symmaque, traducteur, rapports avec les Septante, 72, 82, 96 n. 1, 136, 149, 187, 279; II, 88, 106, 108, 109, 116.
Synagogue, à Rome, 81; type, 176.
Syriaque, 40.

Tachygraphe, 69, 80, 140, 295, 319.
Talent littéraire de S. Jérôme, 11-12, 71, 98-99, 109, 130-132, 140-142, 157, 158, 223, 308.
Tatiana, 185.
Tempérament littéraire et moral, de S. Jérôme, VII-IX, 11-12, 66-67, 78, 87, 81, 113-116, 195, 239, 241, 244, 251, 253, 267, 275, 284-285, 294-295, 307-308, 324, 339.
Tentations, 40-41, 159, 322.
Térence, étude, 7 n. 3, 8; notice, 65 n. 1; citations, 137; adversaires, 133; II, 105.
Tertullien, manuscrits, 20 n. 3, 42-43; anecdote sur S. Cyprien et Tert., 21; débuts, 32; emprunts, 85, 163, II, 19; erreurs, 79, 97, 238, 251; écrits, 80, 81, 105, 277; valeur littéraire, 173, 238, 251; II, 105.
Thècle (Ste), 107.
Théodora, 152 n. 4, 168-169.
Théodore de Mopsueste, II, 115.
Théodore d'Héraclée, 138, 139 n. 1, 308.
Théodore, moine, 271; II, 38, 122.
Théodoret, 26 n. 1.
Théodose, abbé, 25-27; II, 14.
Théodose I, empereur, dates, 68 n. 1, 151, 173, 184, 281; II, 3, 31.
Théodose II, le jeune, II, 56, 57, 137.
Théodote d'Antioche, 330 n. 2.
Théodotion, comparé aux Septante, 72, 82, 136, 187, 279, 312; II, 88, 106, 108, 109, 116, 122-125.
Théon, 334, 335; II, 60, 61.
Théophile, rapports avec Rufin, 198; origénisme, 204 n. 1; intervention médiatrice, 219-21, 224-226; II, 92-93; antiorigénisme, 205-206, 247, 257-258, 265; correspondance avec Jérôme et l'épiscopat d'Orient, 269-273, 274, 281; lutte contre S. Jean Chrysostome, 285-286; dernières lettres de Jérôme, 295; II, 31 n. 2, 34-36, 38-43, 121-122; sur l'« anecdoton » d'Amelli, II, 82-86.
Théophraste, 159.
Theraphim, 87.
Thérasia, 170, 172; II, 90.
Thierry, Amédée, II, 149.
Tillemont, opinions discutées, 4 n. 4, 12, 17 n. 2, 19 n. 1; II, 3, 4, 20, 147, 148.
Timothée d'Alexandrie, diacre, 281, II, 101.
Tite-Live, 8.
Tombeau de S. Jérôme, 338.
Toulouse, séjour prétendu de S. Jérôme, 17 n. 4.
Toxotius, le fils, 89, 110, 292.
Toxotius, le père, 292.
Toute-puissance de Dieu, problème sur la, II, 140, 142-143.

Traductions, voir l'index des citations aux mots Jérôme et Rufin.
Traducianisme, 261.
Trajan, 9.
Trajan, moine, 337.
Tranquillinus, correspondance sur l'origénisme, 206 n. 2, 238, 242; II, 45, 48, 84, 121.
Travail, Jérôme: 186, 318-320, 334-339; II, 104-106; Rufin, 280-282.
Trèves, séjour de S. Jérôme, 17-19, II, 11-12.
Tribulations de S. Jérôme, II, 103-115.
Triennium, II, 33-35, 44.
Trinité, 71, 243, 248, 269, 277.
Tristesse, deuils, 294-295 (Paula); 299-300 (Paula); 317-318 (Rome); 332-338 (Eustochium); II, 113-114.
Tryphon, II, 119.
Tutuslymeni, II, 78.

Ursin, antipape, 53.

Vaccari, A., S. J., opinions discutées, II, 57, 58 n. 2, 60 n. 1, 67, 137-141, 143, 150.
Vaine gloire, 106.
Valens, persécution, 59, 197, 199 n. 3; mort, 102; dates, 64 n. 2, 66 n. 3 et 4, 67 n. 1, 68; II, 12, 20, 127.
Valentinien, lois, 17; séjour à Milan, 22 n. 1; conduite pour Auxence, 21 n. 1; II, 13; Evagrius, 22; mort, 102; dates, 20 n. 1, 64 n. 2, 67 n. 1; II, 127.
Valérien d'Aquilée, 20, 23 n. 2, 48; II, 70.
Valérien, moine, 144.
Valerius Publicola, 116 n. 3.
Valla, Laurent, II, 146.
Vallarsi, opinions discutées, 4 n. 7, 17 n. 4, 44 n. 1, 71 n. 1, 249 n. 2, 310 n. 1; II, 3, 9, 20, 22 n. 1, 31 n. 2, 34, 38, 39, 44, 45, 47, 48, 49, 52-55, 69-71, 73, 76 n. 1, 77, 81, 89 n. 2, 92, 115, 140, 148.
Van den Gheyn J., S. J., 260 n. 2.
Varron, 90.
Venerius, 260; II, 40.
Victor I, pape, 65 n. 1.
Victorin de Pettau, imite et traduit Origène, 62, 222, 247 n. 1, 267; témoignage sur les frères de Jésus, 97; commentaire sur l'Ecclésiaste, 136; sur S. Matthieu, 143 n. 1; sur l'Apocalypse, II, 56; valeur littéraire, 173.
Victorinus, Marius, professeur à Rome 7-9; II, 5, 10; commentateur, 138, 139 n. 1, 275.
Victrice (S.), 170-171.
Viduité, éloge, 100-101, 155 (Jovinien), 161-162, 184, 185, 311.
Vies anciennes de Jérôme, v; II, 135-145; modernes, 145-150.
Vieillesse, 309-310, 319.
Vigilance, envoi à Bethléem par Paulin de Nole, 173; discussions avec Paulinien, Vincent, Oceanus, 222 n. 3; II, 44; retour et critiques sur Jérôme, 221-222, 242, 265; II, 45, 90; erreurs et réfutation par Jérôme, 306-308; II, 51.
Vin, usage du, 105.
Vincent, ami de Jérôme, à Constantinople, 68-69; II, 73; dédicaces d'ouvrages, II, 20, 21; part avec lui pour l'Orient, 120; II, 6; n'exerce pas les fonctions sacerdotales, 211 : garde la lettre d'Isidore, 220; II, 92; discussion avec Vigilance, 222 n. 3; II, 44; nouveau séjour en Occident, 229; retour à Bethléem, 258 n. 1, 271, 272; II, 38-39.
Vincent et Abel, O. P., 128 n. 1.
Violentes, morts, 102.
Virgile, étude par Jérôme, 7 n. 3, 8, 31 n 1, 124 n. 1, 202, 275; II, 5, citations 15, 19, 137, 142; ennemis II, 105.
Virginité, éloge, Asella, 101; écrit à Eustochium, 104-109; défense contre Jovinien, 161-162; lettre à Démétriade, 322; controverse sur la virginité perdue, II, 140, 142-143; virginité de S. Joseph, 98-99; perpétuelle de Marie, 94-100, 154-155; *in partu*, 97, 98.

Vision béatifique, II, 145.
Visites, 105, 173.
Vital, apollinariste, 50-54; S. Épiphane, 75; Damase, II, 16.
Vital, prêtre, 176; II, 45-46.
Vittorio, Mariano, II, 147.
Volcatius, 8, 275.
Vol de documents, 217-218, 234.
Vossius, Gérard, II, 143.
Voyages, voir Aquilée, Égypte, Orient, Palestine, Rhin; sur mer, 76-77.
Vulgate de S. Jérôme, 83-84, 147-148, 155, 186-187, 268, 279, 290-291, 313, 339; S. Augustin, 297, 301, 305; 304.

Wastel, P., II, 92.
Wilbrand, W., 142 n. 4; II, 27.
Wilmart, A. (dom), 143 n. 1; II, 144 n. 1.
Wordsworth, J., 83 n. 1.
Wutz, Fr., 145.

Zacharie, père de S. Jean-Baptiste, 113, 131.
Zacharie, prophète, 126.
Zeiller, J., 292 n. 1.
Zèle, 330, 339.
Zénobie, 21.
Zenobius, 47.
Zeuxippe, 61 n. 4.
Zöckler, O., II, 5, 145 n. 1, 150.
Zosime et le pélagianisme, 330-335; II, 59, 58, 62.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME II

Pages

Avant - Propos v
Liste des abréviations vi

CHRONOLOGIE DE SAINT JÉRÔME

I. La date de naissance 1
II. Séjour à Trèves, à Stridon et à Aquilée 3
III. Le premier séjour en Orient 12
1. Date du départ 12
2. Ouvrages de cette période 13
3. Relations avec Apollinaire 19
4. Relations avec les Nazaréens de Bérée 20
IV. Le séjour à Constantinople (379-382). 20
V. Le séjour à Rome (382-385) 22
VI. Du départ de Rome au « De Viris illustribus » (385-392) 26
VII. Le « De Viris illustribus » 31
VIII. La controverse origéniste
1. Première phase : démêlés avec Jean de Jérusalem (393-396) 31
2. Deuxième phase : la querelle avec Rufin (397-402) 36
IX. Autres événements et écrits pendant la querelle origéniste 43
X. La correspondance avec saint Augustin 47
XI. De l'année 404 à 417 50
XII. Les dernières lettres et la mort (417-419) 56

NOTES COMPLÉMENTAIRES

A. — La patrie de saint Jérôme 67
B. — Les désordres de jeunesse 72
C. — Le premier départ pour l'Orient et sa cause 75
D. — Le songe de saint Jérôme 77
E. — La version par saint Jérôme des homélies d'Origène sur Jérémie, Ezéchiel et Isaïe 78
F. — L' « Anecdoton » d'Amelli sur Origène et le chapitre VI d'Isaïe 81
G. — Les circonstances du départ de Rome 86
H. — Saint Jérôme et la bibliothèque de Césarée 88
I. — La correspondance avec saint Paulin de Nole 89
K. — La médiation d'Archélaus et la médiation d'Isidore 91
L. — La publication du *Contra Iohannem Hierosolymitanum* 94
M. — Rufin le Syrien 96
N. — L'exactitude de Rufin 97
O. — La traduction des écrits ascétiques coptes 101
P. — Les tribulations de saint Jérôme 103
Q. — Saint Jérôme et Origène
1. Avant la controverse origéniste 115
2. Pendant la controverse origéniste 121
3. Après la controverse origéniste 123
R. — Didyme et saint Jérôme 127
S. — Rufin et saint Jérôme après la controverse origéniste 131
T. — Les plus anciennes vies de saint Jérôme 135
U. — Les vies modernes de saint Jérôme 145

REGESTA HIERONYMIANA

Naissance. Séjour à Rome 153
Jérôme au désert, à Antioche, etc. 154
Séjour à Rome 155

Établissement définitif en Orient 156
Débuts de la controverse origéniste 157
Mort de saint Jérôme 165

TABLES DE LA PREMIÈRE PARTIE

I. Liste des ouvrages cités

Publications sur saint Jérôme 169
Autres publications 172

II. Table des citations

Œuvres de saint Jérôme 177
Œuvres d'autres auteurs anciens 196

III. Table alphabétique des noms propres et des matières 205

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES DU TOME II 227

IMPRIMATUR
Lovanii, 16 Oct. 1922,
De mandato
P. LADEUZE,
Rector Universitatis.

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE ONZE
DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-DEUX
PAR L'IMPRIMERIE SAINTE-CATHERINE,
QUAI ST.-PIERRE, BRUGES, BELGIQUE.

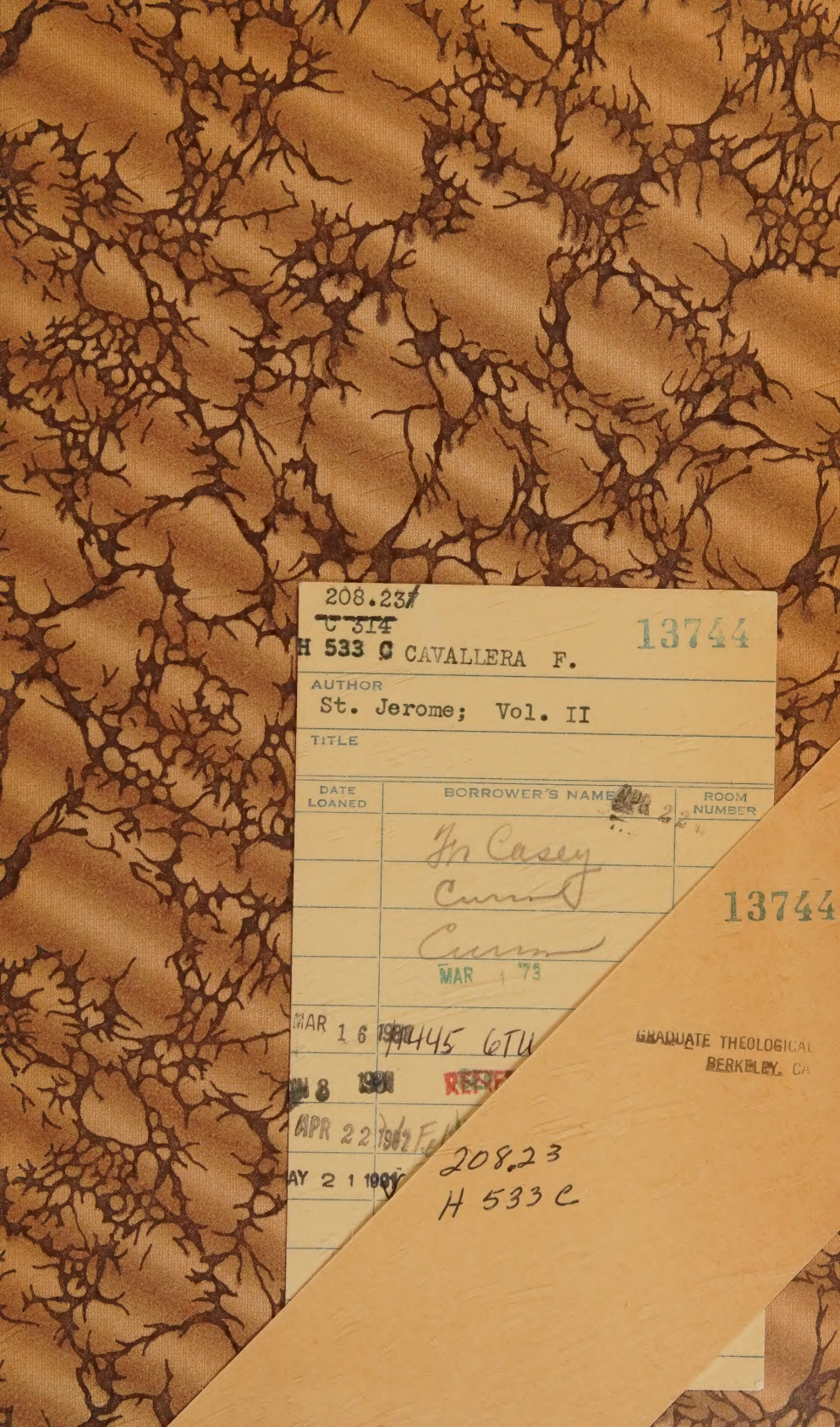
208.23
C 314
H 533 C CAVALLERA F.
13744
AUTHOR
St. Jerome; Vol. II
TITLE
DATE LOANED
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Fr Casey
Cunn
Cunn
MAR 1 '73
MAR 16 1990 445 6TU
REFER
APR 22 1982
208.23
H 533 C
13744
GRADUATE THEOLOGICAL
BERKELEY, CA